

A I M F

XXX^{ème} Assemblée générale

« Villes et universités au service du développement local »

Lausanne, 20 et 21 octobre 2010

Lausanne



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES
ET METROPOLES PARTIELLEMENT OU ENTIEREMENT FRANCOPHONES

SOMMAIRE

Liste des participants.....	7
Programme.....	15

<p>Colloque « Dialogue villes et universités au service du développement local »</p>
--

Séance solennelle d'ouverture

..... M	
. Ayikoé Etienne AYITE, Directeur de l'information, des relations extérieures et de la coopération, Université de Lomé.....	19

Travaux en ateliers..... 21

.....A	
telier 1 : « L'intégration de l'université dans la ville ».....	23
<i>Président</i> : M. Khalifa Ababacar SALL, Maire de Dakar (Sénégal)	
<i>Modérateur</i> : Prof. Alexander BERGMANN, Ecole Hôtelière de Lausanne (Suisse)	
<i>Interventions</i> :	
o M. Maurice VINCENT, Maire de Saint-Etienne (France).....	25
o..... M	
. Jacques ETIENNE, Bourgmestre de Namur et Mme Isabelle PARMENTIER, Administrateur en charge des Relations internationales de l'Université de Namur (Belgique).....	29
o..... M	
. Jean-Marc BUCHILLIER, Directeur de l'Association de Développement du Nord Vaudois, Yverdon-les-Bains (Suisse).....	31
o..... D	
r. Emile Tchawé HATCHEU, Coordonnateur du JCAD, Département de Géographie de l'Université de Dschang (Cameroun), Directeur du LARCOD (Laboratoire de recherche comparée pour le développement).....	35
o..... M	
. Séverin ADJOVI, Maire de Ouidah (Bénin).....	43

.....A	
telier 2 : « L'université, partenaire de développement économique »	45
<i>Président</i> : M. Mohamed Béji BEN MAMI, Maire de Tunis, Président de la Fédération nationale des villes tunisiennes (Tunisie)	
<i>Modérateur</i> : M. Philippe GILLET, Vice-Président pour les affaires académiques, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse)	
 <i>Interventions</i> :	
o.....	M
. Henri BEGORRE, Maire de Maxéville (France)	47
o.....	P
rof. Didier PARIS, Directeur du Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES) de l'Université de Lille 1, Président de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU International), Président du Conseil de Développement de Lille Métropole (France).....	49
o.....	M
. Pety RAKOTONIAINA, Maire de Fianarantsoa (Madagascar)	51
o.....	M
. Dakpè SOSSOU, Maire de Lokossa (Bénin).....	53
o.....	M
. Marc GASCON, Président de l'Union des Municipalités du Québec, Maire de Saint-Jérôme (Canada)	57
o.....	M
. Eric FOREST, Premier Vice-Président de l'Union des Municipalités du Québec, Maire de Rimouski (Canada).....	59
.....A	
telier 3 : « Dialogue autour de la gouvernance »	61
<i>Président</i> : M. Gérald TREMBLAY, Maire de Montréal (Canada).....	
<i>Modérateur</i> : Prof. Jean-Patrick VILLENEUVE, Institut des hautes Etudes en Administration Publique, Lausanne (Suisse)	
 <i>Interventions</i> :	
o.....	P
r. Pierre Delorme, Département d'études urbaines, Ecole des Sciences de la Gestion, Université du Québec à Montréal (Canada)	67
o.....	M
me Magaly BRODEUR, Doctorante au Département d'études urbaines et touristiques (université de Montréal) et chargée de cours (université de Sherbrooke et université de Québec-Canada).....	69
o.....	M
. Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou (Burkina Faso)	73

.....A	
telier 4 : « Dialogue autour du patrimoine »	77
<i>Président</i> : M. Adamou NDAM NJOYA, Maire de Foumban (Cameroun).....	79
<i>Modérateur</i> : Prof. Francis-Luc PERRET, Vice-Président pour la planification et la logistique, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse)	
 <i>Interventions</i> :	
o.....	M
. Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE, Maire de Saint-Louis (Sénégal)	91
o.....	P
rof. Bani TOURE, Directeur de l'Institut du développement territorial, Université de Bamako (Mali).....	95
o.....	M
. Régis LABEAUME, Maire de Québec (Canada).....	97
o.....	M
. KEP Chuk Tema, Gouverneur de Phnom Penh (Cambodge)	101
o.....	M
. Ali OULD SIDI, Chef de la mission culturelle de Tombouctou (Mali).....	103
o.....	M
. KHOY Khunhuor, Gouverneur de Kampôt (Cambodge).....	109
A	
telier 5 : « Dialogue autour du développement durable »	111
<i>Président</i> : M. Daniel BRELAZ, Syndic de Lausanne (Suisse)	
<i>Modérateur</i> : Prof. Alain PAPAUX, Université de Lausanne (Suisse)	
 <i>Interventions</i> :	
o.....	M
. José Ulisse CORREIA e SILVA, Maire de Praia (Cap Vert).....	113
o.....	M
. Jean-Luc PLUYMERS, Coordinateur des relations de la ville de Liège avec l'université de Liège (Belgique).....	117
o.....	P
rof. Robert LE DUFF, Secrétaire général de la conférence internationale des dirigeants des institutions d'enseignement et de recherche de gestion d'expression française, Agence universitaire de la Francophonie (AUF).....	119
o.....	P
rof. Naïma CHABBI-CHEMROUK, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (Algérie) et Président de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) Afrique et Moyen Orient.....	123
o.....	M
. Hamed Hamza OULD HAMZA, Président du Conseil municipal de Nouakchott (Mauritanie).....	125
Recommandations.....	127

XXX^{ème} Assemblée générale

Séance solennelle d'ouverture

.....	M
. Dominique ARLETTAZ, Recteur de l'université de Lausanne (Suisse).....	135
.....	M
. Pascal BROULIS, Président du Conseil d'Etat, Chef du Département des finances et des relations extérieures du Canton de Vaud (Suisse).....	139

Première séance plénière

.....	M
odification de la liste des membres.....	143
.....	A
pprobation du compte rendu de la XXIX ^{ème} Assemblée générale de l'AIMF tenue à Paris en octobre 2009.....	143
.....	R
apport d'activité 2009.....	144
.....	R
apport sur l'exécution du budget 2009.....	146
.....	R
apport du Commissaire aux Comptes.....	148
.....	A
pprobation des comptes et des rapports de l'exercice 2009.....	170
.....	A
option du projet de budget 2011.....	170
.....	P
ésentation du nouveau Bureau de l'AIMF.....	172
.....	A
ommission des nouveaux membres.....	173
.....	F
ixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF.....	173

Séance solennelle de clôture

.....	M
. Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.....	177

Articles de presse	179
---------------------------------	-----

Liste des participants

MEMBRES

ABECHE (Tchad)

- . M. Ahmat Adam MAHAMAT SALEH, Maire, Secrétaire général de l'AMT

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

- . M. Dioke Richard BEUGRE, Troisième Vice-Gouverneur
- . M. Amos DJIROSSE, Conseiller technique

ABOMEY (Bénin)

- . M. Onésiphore Blaise AHANHANZO GLELE, Maire
- . M. Jonas AVADRA, Chef d'arrondissement Séhoun

AGADECZ (Niger)

- . M. Yahya Namassa KANE, Administrateur délégué
- . Mme Eve JANODET, Assistante à maîtrise d'ouvrage, coopération décentralisée

AKJOUJT (Mauritanie)

- . M. Sidi MOHAMED SALEM EL MANE, Maire
- . M. Cheikh OULD MOHAMED ZNAGUI OULD SIDIYA, Sénateur d'Akjoujt, Conseiller municipal chargé des relations extérieures

ANEHO (Togo)

- . M. Ayayi Patrice AYIVI, Président de la Délégation spéciale

AOSTE (Italie)

- . M. Bruno GIORDANO, Syndic
- . Mme Laura MORELLI, Chef de Cabinet
- . M. Andrea Edoardo PARON, Assesseur à la Culture

ATAKPAME (Togo)

- . M. Bleouissi Kossivi Afrounonemou KEKPEDOU, Chef traditionnel, Rapporteur de la Délégation spéciale

BAMAHO (Mali)

- . M. Adama SANGARE, Maire du District
- . M. Bassy DIARRA, Agent de mairie

BANDUNDU (R. D. Congo)

- . Mme Catherine Lucienne LUSAMBA BOMPONGO, Maire
- . M. Nganoni Mena EDJIMI
- . Mme Rashed KASHWANTALE IRAGI, Chef du Bureau développement rural

BANFORA (Burkina Faso)

- . M. Souleymane SOULAMA, Maire
- . M. Adama BATORO, Secrétaire général

BANGANGTE (Cameroun)

- . Mme Célestine KETCHA COURTES, Maire
- . M. Magloire TCHATCHOUA NYA, Quatrième Adjoint au Maire chargé de l'Education, du Social et de la Jeunesse

BANGUI (Centrafrique)

- . M. Jean-Barkès GOMBE-KETTE, Maire
- . M. Constant César MOKALO, Conseiller en matière d'investissement

BEAU BASSIN ROSE HILL (Maurice)

- . M. Jean-Daniel EMILIEN, Maire
- . M. Basdoe RAJEE, Secrétaire général

BERTOUA (Cameroun)

- . M. Dieudonné SAMBA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- . M. Pierre NWAGA ESSEBA, Attaché, Communauté urbaine

BEYROUTH (Liban)

- . Mme Alia FARAH WARDE, Membre du Conseil municipal

BOBO-DIOULASSO (Burkina Faso)

- . M. Salia SANOU, Maire
- . M. Hamidou BOLY, Professeur, Président de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso

BOHICON (Bénin)

- . M. Luc ATROKPO, Maire

BORDEAUX (France)

- . M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire
- . Mme Sophie SENGHOR, Chargée de Mission pour la Francophonie

BOUAKE (Côte d'Ivoire)

- . M. Ibrahima FANNY, Maire
- . M. Yao Nestor N'DRI, Adjoint au Maire
- . Mme Aminata COULIBALY, Conseillère municipale

BRAZZAVILLE (Congo)

- . M. Evariste MIAKAKARILA, Directeur des Relations extérieures et de la Coopération
- . M. Pierre MALANDA, Administrateur Maire de l'arrondissement 4 Moundali

BUCAREST (Roumanie)

- . M. Sorin Mircea OPRESCU, Maire Général
- . M. Marius SAVU, Directeur général de l'Administration des Hôpitaux et des Services médicaux
- . M. Razvan THEODORESCU, Académicien
- . M. Radu NEGREI, Académicien, Directeur de l'Administrateur des Monuments et du Patrimoine touristique

BUJUMBURA (Burundi)

- . M. Evrard GISWASWA, Maire
- . M. Gérard HAKIZIMANA, Chef de Cabinet

CASABLANCA (Maroc)

- . M. Ali BENJELLOUN, Adjoint au Maire

CONAKRY (Guinée)

- . M. Sekou Resco CAMARA, Gouverneur
- . M. Mamadou Lamine CONDE, Directeur de la Coopération

COTONOU (Bénin)

- . M. Nicéphore SOGLO, Maire
- . M. Edmond CAKPO-TOZO, Directeur de Cabinet
- . M. Jérôme ALLADAYE, Chargé de mission à l'Education et à la Culture
- . M. Germain GLAGO, Assistant

COVE (Bénin)

- . M. C. Mesmin DOVONGOU, Maire
- . M. V. H. Gaston GOUNDJO, Premier Adjoint au Maire

DAKAR (Sénégal)

- . M. Khalifa Ababacar SALL, Maire

- . M. Malick DIOP, Adjoint au Maire chargé de la Santé et Maire de la Commune d'arrondissement de Fann-Point E- Amitié
- . M. Alioune NDOYE, Adjoint au Maire chargé des Transports, des Infrastructures et de la Mobilité, Maire de la Commune d'arrondissement de Dakar-Plateau
- . M. Jean-Baptiste DIOUF, Adjoint au Maire chargé de la Communication, Maire de la Commune d'arrondissement de Grand-Dakar
- . M. Babacar MBENGUE, Président de la Commission des Relations extérieures et de la Coopération, Maire de la Commune d'arrondissement de Hann-Bel Air
- . M. Moussa Demba SY, Conseiller municipal, Maire de la Commune d'arrondissement des Parcelles Assainies
- . M. Babacar Thiouye BA, Conseiller spécial du Maire
- . M. Benoît SARR, Chef du Bureau du Protocole et des Relations publiques
- . Mme Vydia TAMBY, Assistante personnelle du Maire

DAPAONG (Togo)

- . M. Y. Issa TCHEDE, Maire

DIFFA (Niger)

- . M. Maman CHEGOU, Administrateur délégué

DJIBOUTI (Djibouti)

- . M. Ali Ismaïl YABEH, Maire
- . M. Abane SAID ABDILLAHI, Conseiller municipal

DOUALA (Cameroun)

- . Dr Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- . M. Dieudonné MONTHE, Premier Adjoint au Délégué du Gouvernement
- . M. Jean YANGO, Directeur des Etudes, de la Planification urbaine et du Développement durable

DSCHANG (Cameroun)

- . M. Bernard MOMO, Maire

EDEA (Cameroun)

- . M. Dieudonné NZOKE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- . M. Jacques ETAME, Maire de la Commune d'arrondissement 1

EREVAN (Arménie)

- . M. Beglaryan GAGIK, Maire
- . M. David GERVORGYAN, Chef du Département des Relations extérieures
- . M. Gevorg GHAZARYAN, Assistant
- . M. Hamik MKOYAN, Assistant

ESSAOUIRA (Maroc)

- . M. Mohamed EL FARRAH, Président du Conseil municipal
- . M. Omar ENNECHTA, Administrateur

FOMBONI (Comores)

- . M. Ali Mbaraka EL-AMINE, Maire

FOUMBAN (Cameroun)

- . M. Adamou NDAM NJOYA, Maire
- . Mme Hermine Patricia TOMAINO NDAM NJOYA, Députée, Assemblée Nationale du Cameroun

FRANCEVILLE (Gabon)

- . M. Jean-Pierre DOUMBENENY, Maire central
- . M. Dieudonné BANGORI KIKI, Deuxième Maire Adjoint

GAO (Mali)

- . Mme Koumba MAÏGA, Conseillère communale

GAROUA (Cameroun)

- . M. El Hadji Boubou AHMADOU Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- . M. Babagaroua ADAMOU Secrétaire général

GENEVE (Suisse)

- . M. Manuel TORNARE, Vice-Maire
- . Mme Laurence WIEDMER, Cheffe du service des relations extérieures

HỒ CHI MINH VILLE (Vietnam)

- . M. Trong Hoa NGUYEN, Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement
- . M. Thanh Son VU, Cadre du Bureau des Affaires politiques et économiques

HUE (Vietnam)

- . M. Kim Dung NGUYEN, Président du Conseil Populaire
- . M. Xuan Man HO, Secrétaire du Parti de la Province de Thua Thien
- . M. Nhien NGUYEN, Directeur du Centre de Coopération internationale
- . M. Sinh Vien NGUYEN, Responsable de la Coopération décentralisée, Centre de Coopération internationale
- . M. Van Gioang LE, Directeur du Centre de Langues étrangères (CENLET)
- . M. Dien Phan LE, Consultant
- . M. Quang Hong PHAM, Directeur de Société

KAEDI (Mauritanie)

- . M. Moussa Demba SOW, Maire
- . M. Zekeriya Abou NIAN, Percepteur

KAMPOT (Cambodge)

- . M. Khunhuor KHOY, Gouverneur
- . M. Saem NHAUV, Conseiller provincial, Assistant du Gouverneur

KAOLACK (Sénégal)

- . M. Madiyena DIOUF, Maire
- . M. Mouhamed Khouraïcha NIASS, Premier Adjoint au Maire

KARA (Togo)

- . M. Ayenam Essodna AMAOU, Maire, Président de l'Union des Communes du Togo
- . Mme Meyèkiya HEYOU ASSIH, Conseillère municipale

KAYES (Mali)

- . M. Abdoulaye CAMARA, Maire
- . M. Amadou COULIBALY, Conseiller municipal

KINDIA (Guinée)

- . M. Mamadou DRAME, Maire, Président de l'Association des Maires de Guinée

KINSHASA (RD Congo)

- . M. André KIMBUTA, Gouverneur
- . M. Yassim BELADE, Directeur de Cabinet du Gouverneur
- . M. Dominique WELOLI KANDA-NZALE, Directeur de Cabinet Adjoint du Gouverneur
- . M. Thomas KABAMBA, Secrétaire particulier
- . M. Gibolum Godard MOTEMONA, Ministre ville province

KPALIME (Togo)

- . M. Yawo Edem SAMTOU, Président de la Délégation spéciale
- . M. Yawo Mokpokpo TSOGBE, Chargé du développement

LABE (Guinée)

- . M. Ahmadou THIAM, Maire

LAFAYETTE (Etats-Unis)

- . M. Joey DUREL, Maire
- . M. Donald BERTRAND, Conseiller municipal
- . M. Philippe GUSTIN, Coordinateur

LAUSANNE (Suisse)

- . M. Daniel BRELAZ, Syndic
- . M. Denis DECOSTERD, Chef du Service Développement de la ville et communication
- . M. Patrick LE FORT, Journaliste

LIBREVILLE (Gabon)

- . M. Jean-Jacques KANGUE, Premier Maire Adjoint
- . Mme Marguerite MAKAGA-VIRGINIUS, Conseillère du Maire

LIEGE (Belgique)

- . M. Willy DEMEYER, Bourgmestre
- . M. Michel FIRKET, Premier Echevin
- . M. Jean-Christophe PETERKENNE, Inspecteur général
- . Mlle Chloé BEAUFAYS, Attachée, chargée des relations internationales
- . M. Jean-Luc PLUYMERS, Coordinateur Relations Université

LIMBE (Cameroun)

- . M. Andrew Monjimba MOTANGA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- . M. Samuel ESEBOU MOKATE, Maire de Limbé III

LOKOSSA (Bénin)

- . M. Dakpè SOSSOU, Maire
- . M. Crespin GUIDI, Directeur des services aux populations, Directeur du personnel

LOME (Togo)

- . M. Kodjo Fogan ADEGNON, Président de la Délégation spéciale

LUBUMBASHI (R.D. Congo)

- . Mme Marie Grégoire TAMBILA SAMBWE, Maire
- . Mme Jacqueline NGAJ KAT, Conseillère
- . M. Joseph F.A.CM. LEONARD, Directeur de l'interface université-société
- . M. Augustin MUMBA KALINDA-WABO, Chargé des Relations internationales
- . Mlle Carelle MIZUMI MAPY, Secrétaire particulière

LUXEMBOURG (Luxembourg)

- . M. Paul HELMINGER, Bourgmestre
- . M. Detlev GOETZ, Coordinateur E-City

LYON (France)

- . M. Hubert JULIEN-LAFERRIERE, Vice-Président du Grand Lyon, Conseiller délégué

MANGA (Burkina Faso)

- . M. Jean-Claude BOUDA, Maire

MARADI (Niger)

- . M. Boureïma IDRISSE, Administrateur délégué

MARRAKECH (Maroc)

- . Mme Fatima Ezzahra EL MANSOURI, Maire
- . M. Mohammed Fouad HOURI, Président de la Commune urbaine de Kesbah Mechouar
- . Mme Khadija ETTALBI, Chef de Cabinet

MEKNES (Maroc)

- . M. Ahmed HILAL, Président de la Communauté urbaine
- . M. Abdelaziz TENOURI, Président

MONACO (Monaco)

- . M. Georges MARSAN, Maire

MONTREAL (Canada)

- . M. Gérald TREMBLAY, Maire
- . M. Louis-Pascal CYR, Directeur Adjoint de Cabinet
- . Mme Colette ROBITAILLE, Conseillère en Affaires internationales

MOSENDJO (Congo)

- . M. Maurice MBOBI Maire
- . M. Jean-Bernard GAVET, Adjoint au Maire
- . M. Yves TSOU MOU, Conseiller municipal

MOUNDOU (Tchad)

- . M. Beure MBAIDONADJI, Président du Comité de Gestion
- . M. Modeste TOKOUNDA NODJAM, Chef des services techniques municipaux

NAMUR (Belgique)

- . M. Jacques ETIENNE, Bourgmestre
- . M. Denis GHESQUIERE, Directeur de Cabinet
- . M. Luc ARNOULD, Commissaire aux Relations internationales

NANCY (France)

- . M. Henri BEGORRE, Maire de Maxéville, Premier Vice-Président du Grand Nancy

NANTES (France)

- . Mme Rachel BOCHER, Adjoint au Maire déléguée à la Francophonie
- . M. Octave CESTOR, Conseiller municipal, délégué à la lecture, aux relations internationales entre Nantes, l'Afrique et les Caraïbes
- . Mlle Naima KAILOUA, Chargée de mission Francophonie

N'DJAMENA (Tchad)

- . Mme Fatime Marie-Thérèse MBAILEMDANA, Maire, Président de l'Association des Maires du Tchad
- . M. Oumar Abderrahman ANNAIM, Directeur de la coopération et de l'action durable

NGAOUNDERE (Cameroun)

- . M. Dawa HAMADOU, Délégué du Gouvernement

NIAMEY (Niger)

- . M. IDE SEYNI, Administrateur délégué
- . M. Boureïma Maïga ZOUNKALEINI, Assistant du Président de la Communauté urbaine de Niamey, Secrétaire général du gouvernement de la région de Niamey

NICE (France)

- . Mme Maty DIOUF, Conseillère municipale déléguée à l'état civil, subdéléguée à l'intégration et la lutte contre la discrimination

NOUAKCHOTT (Mauritanie)

- . M. Ahmed Hamza OULD HAMZA, Président de la Communauté urbaine, Président de l'Association des Maires de Mauritanie
- . M. Mohamed Fouad BARRADA, Conseiller à la Coopération et chargé de Communication

OUAGADOUGOU (Burkina Faso)

- . M. Simon COMPAORE, Maire, Président de l'Association des Maires du Burkina Faso
- . M. Adama ZERBO, Directeur des Relations internationales

OYEM (Gabon)

- . Mme Rose ALLOGO MENGARA, Maire
- . M. Jean-Bosco NGUEMA ONDO NDOUTOUMOU, Conseiller juridique

PARAKOU (Bénin)

- . M. Soulé ALAGBE Maire, Président de l'Association nationale des Communes du Bénin
- . M. Mohamed NONSOU ALIDOU, Premier Adjoint au Maire
- . M. Abdoul-Ramane ABDOULAYE, Directeur de la Prospective et du Développement local

PARIS (France)

- . M. Bertrand DELANOÉ, Président de l'AIMF, Maire de Paris
- . M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales et de la Francophonie
- . Mme Geneviève BERTRAND, Conseillère municipale
- . M. Bernard PIGNEROL, Délégué général aux Relations internationales

PHNOM PENH (Cambodge)

- . M. Chuk Tema KEP, Gouverneur
- . M. Tanavuth NAK, Membre du Conseil municipal
- . Mme Vichikal TEMA, Assistante du Gouverneur
- . M. Dimanche LONG, Chef de Cabinet Adjoint
- . M. Chhe KOEUT, Chef de Cabinet Adjoint

POINTE-NOIRE (Congo)

- . M. Roland BOUITI VIAUDO, Député-Maire
- . M. Delphin LOUEMBE, Conseiller municipal
- . Mme Armelle Raïssa Ella ZECKELET NZOLLOLO, Conseillère municipale

PORT AU PRINCE (Haïti)

- . M. Muscadin Jean-Yves JASON, Maire

PORT GENTIL (Gabon)

- . M. André Jules NDJAMBE, Maire
- . M. Bonaventure KASSA IBINGA, Maire du 4^{ème} arrondissement

PORT LOUIS (Maurice)

- . Mme Mirella PALMYRE, Adjointe au Maire
- . M. Jean-François DORESTAN, Chef exécutif

PORTO NOVO (Bénin)

- . M. Moukaram OCENI, Maire
- . M. Serge AHOUANVOEDO, Directeur de la Prospective, du Développement et de la Coopération

PRAIA (Cap Vert)

- . M. José Ulisse de Pina CORREIA E SILVA, Maire
- . Mme Maria Aelvia ANDRADE BARBOSA, Conseillère en charge de la Coopération et de la Formation

QUEBEC (Canada)

- . M. Régis LABEAUME, Maire
- . Mme Catherine LABONTE, Conseillère en relations internationales

RABAT (Maroc)

- . Mme Roquia DAOUDI Vice-Maire chargée de la Coopération décentralisée, Professeur de l'Enseignement supérieur
- . Mme Karima LEBBAR Chef de la division de la coopération décentralisée

ROSSO (Mauritanie)

- . M. Yerim FASSA, Maire
- . Mme Ndèye Hourayratou FASSA, Assistante

SAINT LOUIS (Sénégal)

- . M. Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE, Maire
- . Dr Demba NIANG, Directeur général de l'Agence de Développement communal

SEGOU (Mali)

- . M. Ousmane SIMAGA, Maire
- . M. Madani NIANG, Premier Adjoint au Maire

SFAX (Tunisie)

- . M. Moncef ABDELHADI, Maire

SIEM REAP (Cambodge)

- . M. Phirin SOU, Gouverneur
- . Mme Vattho TEP, Directrice du Département du développement du patrimoine urbain

SIKASSO (Mali)

- . M. Mamadou TANGARA, Maire
- . M. Youssouf TRAORE, Adjoint au Maire

SOKODE (Togo)

- . M. Kondohou Biladègnème TCHAKPEDEOU, Maire
- . M. M'bo WOLOU DJELE, Directeur des services techniques

TAHOUA (Niger)

- . M. Abdou MALIKI KAMAYE, Administrateur délégué

TELIMELE (Guinée)

- . M. Alpha Oumar BAH, Maire
- . M. Lamine DIABY Administrateur civil, Comptable en charge des recettes

THIES (Sénégal)

- . M. Idrissa SECK, Ancien Premier ministre, Maire
- . M. Oumar NDOYE, Adjoint au Maire chargé de la Coopération

TOAMASINA (Madagascar)

- . M. Mariot Jean Florent RAKOTOVAO, Président de la Délégation spéciale
- . Mme Marie Edwige SOAVANONA, Directrice des Recettes

TOMBOUCTOU (Mali)

- . M. Ousmane HALLE, Maire

TRIPOLI (Liban)

- . Dr Nader GHAZAL, Maire
- . Dr Jalal HALWANI, Conseiller municipal chargé de l'Environnement et de l'Enseignement supérieur

TSEVIE (Togo)

- . M. Kossi Ametowoyona LOGLO, Président de la Délégation spéciale
- . M. Agbessi Kossi PANIAH, Comptable

TUNIS (Tunisie)

- . M. Mohamed Béji BEN MAMI, Président de la Municipalité, Président de la Fédération nationale des villes tunisiennes

VICTORIA (Seychelles)

- . Mme Marie-Antoinette ALEXIS, Maire

VIENTIANE (Laos)

- . M. Bounchanh SINTHAVONG, Adjoint au Maire
- . M. Malabandith KHAMPHANH, Chef du développement
- . M. Khamphai SILAXA, Directeur de la Société Douangchan Chaleun Construction
- . M. Daophet BOUAPHA, Directeur général de la Société des Eaux
- . M. Senghtong NORASING, Directeur Import-Export

YAOUNDE (Cameroun)

- . M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- . M. Léon Mesmin EBODE, Chef du Secrétariat particulier

ZAHLE (Liban)

- . M. Joseph DIAB MAALOUF, Maire
- . M. Assaad BARRAK, Maire Adjoint

ZIGUINCHOR (Sénégal)

- . M. Abdoulaye BALDE, Ministre d'Etat des Mines, Maire, Président de l'Association des Maires du Sénégal
- . M. Mamadou Lamine SAKHO, Deuxième Adjoint au Maire
- . M. Yaya MANE, Conseiller municipal

ZINDER (Niger)

- . M. Almoustapha OUSMANE, Administrateur délégué

Association des communes d'Andorre (ACA)

- . M. Bonaventura ESPOT, Maire d'Ordino
- . M. Miquel ALIS, Maire d'Encamp

Association nationale des communes du Bénin (ANCB)

- . M. Mathias GBEDAN, Secrétaire général, Maire de la Commune de Sèmè-Podji

Association des Communes du Mono et du Couffo (ACMC)

- . M. Olympe GLAGO, Président, Maire de la Commune de Houéyogbé

Association des communes et villes unies du Cameroun (CVUC)

- . M. Emile ANDZE ANDZE, Président national

Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick (AFMNB)

- . M. Jean-Paul SAVOIE, Président

Union des municipalités du Québec (UMQ)

- . M. Marc GASCON Président, Maire de Saint-Jérôme
- . M. Eric FOREST, Premier Vice-Président, Maire de Rimouski, Président du comité UMQ sur le développement international

Fédération canadienne des municipalités (FCM)

- . Mme Pauline QUINLAN, Mairesse de Bromont, Membre du Comité exécutif de la FCM
- . M. Melvin JOMPHE, Conseiller stratégique gouvernance

Association des communes et collectivités d'Outre-Mer (ACC'DOM)

- . Mme Hanina IBRAHIMA, Vice-Présidente, Maire de Chirongui à Mayotte
- . M. Lilian MALET, Délégué général

Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)

- . M. Jean-Baptiste AKE, Secrétaire permanent

Association des Maires de Guinée (AMG)

- . M. Aboubacar CAMARA, Secrétaire permanent
- #### Organisme public de coopération intercommunal du grand Antananarivo-Madagascar (OPCI-FIFTAMA)
- . M. Maurice RAKOTONDRABE, Président, Maire de Tanjombato
 - . M. Justin RANDRIAMAHEFA, Vice-Président, Maire de Tsiafahy

Association des municipalités du Mali (AMM)

- . M. Boubacar BAH, Président, Maire de la Commune V
- . M. Youssouf DIAKITE, Directeur exécutif

Association des municipalités du Niger (AMN)

- . Mme Fourératou IBO, Secrétaire permanente

Association des Maires du Sénégal (AMS)

- . M. El Hadji GUEYE, Secrétaire général
- . Mme Assiétou Sow GUEYE, Secrétaire permanente

Union des communes du Togo (UCT)

- . M. Joachim HUNLEDE, Secrétaire permanent

Organisation internationale de la Francophonie

- . M. Abdou DIOUF, Secrétaire général
- . M. Clément DUHAIME, Administrateur
- . M. Eric PELLETIER, Conseiller du Secrétaire général

Assemblée parlementaire de la Francophonie

- . M. Didier BERBERAT, Sénateur

Agence universitaire de la Francophonie

- . M. Bernard CERQUIGLINI, Recteur

- . Mme Wanda DIEBOLT, Secrétaire générale
- . Mme Aïcha MOUTAOUKIL, Responsable des relations avec les institutions de la Francophonie
- . M. Khalef BOULKROUNE, Directeur délégué
- . Pr Robert Le DUFF, Secrétaire général de la CIDEGEF/AUF

Gouvernement du Québec

- . M. Jean-François NORMAND, Chargé de mission, DAFM

PARTENAIRES

CONFÉJES (Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des états et gouvernements ayant le français en partage)

- . Mme Lorraine GEOFFRION, Conseillère technique

Ministère français des Affaires étrangères et européennes, Direction des Nations Unies, des Organisations internationales, des Droits de l'Homme et de la Francophonie

- . M. François SASTOURNÉ, Chef Adjoint du service des Affaires francophones

Union des Villes et Communes de Wallonie (Belgique)

- . Mme Louise-Marie BATAILLE, Secrétaire générale

Association des Maires de Centrafrique

- . M. Martin NANGARIA, Secrétaire permanent

Association des Maires du Congo

- . M. Franck AYESEA, Secrétaire permanent

Commission européenne

- . M. Denis POURCHET, Administrateur principal, Office de coopération EuropAid

Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

- . M. Frédéric VALLIER, Secrétaire général

Fondation d'entreprise Veolia environnement

- . M. Thierry VANDEVELDE, Délégué général

INTERVENANTS

EHL (Ecole hôtelière de Lausanne)

- . Pr Alexander BERGMANN, Directeur de l'Enseignement et de la Recherche

ADNV (Association pour le Développement du Nord Vaudois)

- . M. Jean-Marc BUCHILLIER, Directeur

IDHEAP (Institut de Hautes Etudes en Administration Publique)

- . Pr Jean-Patrick VILLENEUVE, Professeur en management
- . M. Jean-Loup CHAPPELET, Professeur et Directeur

EPFL (Ecole Polytechnique de Lausanne)

- . M. Patrick AEBISCHER, Président
- . Pr Francis-Luc PERRET, Vice-Président pour la planification et la logistique
- . M. Philippe GILLET, Vice-Président pour les affaires académiques
- . M. Jean-François RICCI, Secrétaire général
- . M. Stéphane DECOUTERE, Délégué du Président aux Affaires extérieures

Institut International pour le Management et le Développement, Lausanne

- . M. Vincent BERNARD
- UNI Lausanne (Université de Lausanne)
- . M. Dominique ARLETTAZ, Recteur
- . Pr Alain PAPAUX, Membre du Comité scientifique

Université de Nouakchott (Mauritanie)

- . Pr Ragel Ahmed OULD AHMED MAHMOUD, Directeur de l'ISCAE (Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises)

Université de Bamako (Mali)

- . Pr Bani TOURE, Professeur d'Economie à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) de l'Université de Bamako, Coordinateur de l'Institut Universitaire de Développement Territorial (IUDT), Coordinateur des formations au Mali du Projet « Niger – Loire » UNESCO-Union européenne

Université de Québec à Montréal, UQAM(Canada)

- . Pr Pierre DELORME, Département d'études urbaines et touristiques, Ecole des sciences de la gestion
- . Pr Florence JUNCA-ADENOT, Département d'études urbaines et touristiques, Ecole des sciences de la gestion
- . Ph. D. Magaly BRODEUR, Doctorante en administration publique

- Université de Namur (Belgique)
 - . Mme Isabelle PARMENTIER, Administratrice des Relations internationales
- Université Spiru Haret de Bucarest (Roumanie)
 - . Mme Maria DUDA, Doctorante et chargée de Cours, Faculté d'Architecture
- Université de Paris X (France)
 - . Mme Nathalie LANCRET, Directrice de l'UMR AUSSER
- Université de Lomé (Togo)

- . Pr Ayikoé Etienne AYITE, Directeur de l'information, des relations extérieures et de la coopération
- Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU)
 - . Pr Didier PARIS Directeur du Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES), Président de APERAU International, Président du Conseil de Développement de Lille Métropole
 - . Pr Naima CHABBI-CHEMROUK, Présidente de APERAU Afrique et Moyen-Orient
 - . M. Lionel PRIGENT, Trésorier

INVITES

- ORAN (Algérie)
 - . M. Saddek BENKADA, Président de l'Assemblée populaire communale
- GRAND-BASSAM (Côte d'Ivoire)
 - . M. Martin ACKAH ANOKOI, Premier Adjoint au Maire
 - . M. Wabo Jean Josselyn KONGO, Chargé d'études
- MERIGNAC (France)
 - . Mme Fatou DIOP, Adjointe de quartier, Déléguée aux Relations internationales
 - . Mme Suzy MALZIEU, Présidente Jumelages et Partenariats internationaux
- PLATTE (Etats Unis)
 - . M. Eric LAFLEUR, Sénateur, Représentant du Maire de la Ville
- RAYNE (Etats Unis)
 - . M. Jack MONTOUCET, Député, Représentant du Maire de la ville
- KEDOUGOU (Sénégal)
 - . M. Moustapha GUIRASSY, Maire, Ministre de la Communication et des Télécommunications, Porte-Parole du Gouvernement
- Fédération internationale des professeurs de français
 - . M. Jean-Pierre CUQ, Président
- Association des Maires des grandes villes de France
 - . M. Maurice VINCENT, Maire de Saint-Etienne, Président de Saint-Etienne Métropole, Président de la Commission Education et Universités de l'Association
 - . Mme Hélène CASCARO, Chargée de mission Education et Universités
- Consortium des Collectivités locales de la Vallée d'Aoste (Italie)
 - . M. Elso GERANDIN Président du CELVA, Président de la Communauté de Montagne Evanchon
 - . M. Vittorio ANGLÉSIO, Maire de Introd
 - . M. Luigi BERTSCHY, Maire de Hône
 - . M. Domenico CHATILLARD, Maire de Valtournenche
 - . M. Giusto PERRON, Maire de Fenis
 - . M. Ennio SUBET, Maire de Charvensod
 - . M. Rudy TILLIER, Maire de Pontey

- Association des municipalités du Cap Vert
 - . M. Francisco TAVARES, Président
- Association des communes suisses
 - . M. Gustave MUHEIM, Vice-Président, Maire de Belmont sur Lausanne
- Cités Unies France
 - . M. Charles JOSSELINE, Président
 - . M. Bertrand GALLET, Directeur général
- Association francophone d'Amitié et de Liaison
 - . M. Jacques GODFRAIN, Président
- Centre Jacques Cartier
 - . M. Alain BIDEAU, Directeur
- SESAME
 - . Mme Marianne GAZEAU, Présidente directrice générale
 - . Mme Lorraine MAZUR, Consultante
 - . Mme Myriam BOUNOURI, Consultante
- . M. William ANCION, ancien Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ancien Premier Echevin de la ville de Liège en charge des finances et de l'urbanisme, ancien Délégué du Gouvernements de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne à Paris
- . M. Jean-Paul L'ALLIER, Membre honoraire de l'AIMF, Ancien Ministre des Communications et des Affaires culturelles, ancien Délégué général du Québec à Bruxelles, ancien Maire de Québec
- . M. Pascal COUCHEPIN, Ancien Président de la Confédération Suisse
- . Mme Ruth DREIFUSS, Ancienne Présidente de la Confédération Suisse
- . M. Denis OSWALD, Membre de la Commission exécutive du Comité International Olympique
- . Mme Anne-Catherine LYON, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation et de la Jeunesse
- . M. Pascal BROULIS, Président du Conseil d'Etat, Chef du Département des finances et des relations extérieures
- . Mme Micheline CALMY-REY, Conseillère Fédérale, Cheffe du Département fédéral des Affaires étrangères

INVITES DE LA VILLE DE LAUSANNE

- . M. Pierre Alain CLEMENT, Syndic de Fribourg
- . Mme Marianne HUGUENIN, Syndic de Renens
- . Mme Françoise JEANNERET, Présidente, ville de Neuchâtel
- . M. Laurent BALLIF, Syndic de Vevey
- . M. Patrick PIFFARETTI, Directeur de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe
- . M. Pierre KELLER, Directeur de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne
- . M. Jérôme CHENAL, EPFL/INTER/LASUR

- . M. Jean-Yves PIDOUX, Directeur des services industriels, municipalité de Lausanne
- . M. Oscar TOSATO, Directeur enfance, jeunesse et éducation, municipalité de Lausanne
- . Mme Marie-Ange BRELAZ, Conseillère communale, municipalité de Lausanne
- . M. A. FASEL, Ambassadeur, DFAE, Berne
- . Mme M. PENEVEYRE, Collaboratrice, DFAE, Berne

- . M. R. SABORIT, Porte-Parole, DFAE, Berne
- . M. L. SAVA, Ambassadeur de Roumanie en Suisse (Berne)
- . Mme D. SAVA, Ambassade de Roumanie en Suisse (Berne)
- . M. D. MAXIM, Ministre, Ambassade de Roumanie en Suisse (Berne)
- . M. Bernard ZUPPINGER, Directeur du département promotion et affaires académiques, Rectorat, Université de Neuchâtel
- . Mme Caroline COQUEREL, Directrice Développement d'Affaires (Quantis)
- . M. Tidiane DIOUWARA, Président du FEEL (Forum des étrangères et étrangers de Lausanne)
- . Mme Yvette JAGGI, Ancienne Syndique de Lausanne
- . Mme Marine MORVAN-LEMBERT, Responsable de la formation, CAS en City Management à la HEG ARC (NE)

COMITE D'ORGANISATION VILLE DE LAUSANNE

Service Développement de la ville et communication

- . M. Alessandro DOZIO, Adjoint au Chef de service
- . Mme Eva AFFOLTER-SVENONIUS, Coordinatrice des relations extérieures
- . Mme Françoise AUGSBURGER, Responsable relations média
- . Mlle Aline DEPRAZ, Responsable de projet AIMF
- . Mme Mélanie GOMES, Responsable de projet
- . Mme Véréna JACQUES, Assistante
- . M. Nicola DI PINTO, Chef de projet marketing urbain

- . Mme Monique SALTIEL, Secrétaire
- . Melle Elise SAUDOU, Assistante de marketing

Secrétariat municipal

- . M. Christian ZUTTER, Secrétaire municipal remplaçant

Lausanne Tourisme

- . M. Claude PETITPIERRE, Directeur
- . M. Steeve PASCHE, Chef de projet

PRESSE

PARIS (France)

- . M. Giles SPENCE, Attaché de presse

- . Mme Isabelle MATHIEU, Journaliste
- . M. Jean-Luc LAVALLEE, Journaliste

QUEBEC (Canada)

- . M. Paul-Christian NOLIN, Attaché de presse et attaché politique

UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE

- . M. Georges GROS, Rédacteur en chef

SECRETARIAT PERMANENT

- . M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent
- . M. Jean-Pierre DAVID, Conseiller
- . M. Bruno LEUVREY, Conseiller
- . M. Jean-Marie RENNO, Conseiller
- . Mlle Julie GUILLAUME, Chargée de mission
- . M. Laurent JABOEUF, Chargé de mission
- . Mme Arianna ARDESI, Chargée de mission
- . Mme Monique PELLET, Comptable
- . Mme Nathalie GURDEBEKE, Assistante
- . M. Gérard DECKER, Secrétaire
- . M. Pierre MARCENAC, Expert-comptable honoraire

Programme

Mercredi 20 octobre 2010

- 09 h 00 – 10 h 15 Séance solennelle d'ouverture
- 10 h 45 – 12 h 45 Travaux en ateliers
- Atelier 1 : « L'intégration de l'université dans la ville »
- Atelier 2 : « L'université, partenaire de développement économique »
- 12 h 45 – 14 h 15 Déjeuner
- 14 h 30 – 17 h 00 Travaux en ateliers
- Atelier 3 : « Dialogue autour de la gouvernance »
- Atelier 4 : « Dialogue autour du patrimoine »
- Atelier 5 : « Dialogue autour du développement durable »
- 17 h 45 – 18 h 45 Vernissage « Hexagone : nouveau design français »
- 20 h 00 Dîner

Jeudi 21 octobre 2010

- 11 h 15 – 12 h 15 Séance solennelle d'ouverture
- 12 h 30 Photo officielle
- 12 h 30 – 14 h 30 Déjeuner
- 14 h 15 – 15 h 15 Première séance plénière
- 15 h 30 – 16 h 00 Projection d'un film
- 16 h 15 – 17 h 00 Deuxième séance plénière
- 17 h 00 – 17 h 45 Séance solennelle de clôture
- 18 h 00 Conférence de presse
- 20 h 00 Dîner

COLLOQUE :
**« Dialogue villes et universités
au service du développement local »**

Séance solennelle d'ouverture

Pr Ayikoé Etienne AYITÉ
Directeur de l'Information,
des relations extérieures et de la coopération
Université de LOME (Togo)

Monsieur Le syndic de la ville de Lausanne,
Monsieur Le Président de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne,
Monsieur L'ancien Président de la Confédération,
Monsieur L'ancien Maire de la ville de Québec, membre honoraire de l'AIMF,
Distingués invités en vos rangs et grades,
Chers collègues universitaires,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de remercier l'AIMF de me faire l'honneur de cette invitation qui me permet de m'exprimer sur un sujet fondamental pour le devenir du couple ville – université en Afrique.

Les villes africaines ont besoin de personnel qualifié formé en adéquation avec leurs besoins. Le rôle de l'Université est de renforcer les capacités nationales en ressources humaines pour un développement durable, de s'investir dans la recherche et de produire des services à la communauté. Les transformations socio-économiques et les mutations technologiques imposent une adaptation perpétuelle des politiques et des institutions. La Ville et l'Université doivent donc œuvrer ensemble pour relever les défis de demain.

Hier, l'Université et la Ville africaines étaient deux mondes qui s'ignoraient. En effet, les instances de gouvernance des villes universitaires et les gouvernements avaient une hantise permanente des manifestations revendicatrices des universités. De ce fait, ils avaient développé des comportements d'évitement à l'égard du monde universitaire. Le monde universitaire, drapé dans son fonctionnement ex-cathedra, ignorait les apports extérieurs pouvant contribuer à une pédagogie de construction de projet collectif de développement.

Ce projet pédagogique de l'action collective peut se fonder sur six socles :

- une nouvelle structuration du langage Ville-Université
- un changement culturel de part et d'autre (chacune devant intégrer l'autre dans sa stratégie d'action)
- la mise en place d'instruments de gestion de l'interface des deux mondes
- l'orientation de la recherche universitaire vers des objectifs de recherche-action permettant de répondre aux besoins réels des villes
- le recours préférentiel des villes à l'expertise universitaire avant toute autre expertise
- la reconnaissance politique du rôle de l'université dans le processus de construction d'une stratégie globale de développement.

Pour concrétiser le concept « Université, outil de développement », les Universités publiques du Togo ont entrepris de nombreuses actions structurantes parmi lesquelles on peut citer :

- l'accord cadre Gouvernement-universités publiques togolaises
- l'accord de partenariat Université – Union des Communes du Togo
- les processus d'ouverture de l'Université au monde économique avec signature d'accord de partenariat notamment avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, et le Conseil National du Patronat du Togo
- les discussions pour la mise en place de formations pour les métiers de la ville ;

- la sensibilisation des autorités politiques et économiques au recours aux compétences des acteurs universitaires ;
- l'ouverture à la coopération décentralisée à travers notamment le projet APRODECT de l'ambassade de France au Togo ;
- la mise en place de coopération universitaire dans une approche de Recherche-Action ;
- la stratégie de rapprochement avec les instances de gouvernance des villes de Lomé et de Kara ;
- la participation active des facultés à la mise en place des instruments de la conduite des affaires municipales dans le cadre de la déconcentration et décentralisation.

Quelques activités en cours de réalisation illustrent ce partenariat Communes-Université de Lomé :

- les activités de formation, d'encadrement et de sensibilisation confiées à la faculté de droit et à l'Institut des Sciences de l'Information, de la Communication et des Arts de l'Université de Lomé dans le cadre de la mise en place de la politique de décentralisation (appuyé par le projet APRODECT de l'ambassade de France au Togo)
- les travaux du Laboratoire de Gestion du Traitement et de la Valorisation des Déchets de la faculté des sciences dans plusieurs villes

Nous sommes en train de réfléchir avec nos partenaires de coopération à l'élaboration d'une stratégie globale de développement des communes fondée sur un diagnostic des causes profondes des problèmes et des compétences distinctives de nos collectivités.

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

L'Université apparaît donc comme un champ immense de ressources d'où les villes sont censées puiser des compétences dont elles ont besoin pour leur survie et leur développement socioéconomique. Le Togo est dans un processus de construction d'une vraie politique de partenariat entre l'Université et la ville dans un cadre de reformatage des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. La question du développement constitue le vecteur structurant du rapprochement de nos deux entités.

L'université est et doit être vue comme une actrice du développement de la ville et du pays dans sa globalité.

Ainsi pouvons-nous espérer un mieux-être pour nos populations et un développement durable de nos cités.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

« Villes et universités au service du développement local »

Comment passer du « vivre à côté » au « vivre ensemble » ?

Tel est l'enjeu souligné dans le rapport 2009 de la Banque mondiale qui rappelle le rôle essentiel dans le développement et la nécessité de mettre en synergie les savoir-faire locaux, notamment ceux des universités et des collectivités, afin de renforcer les capacités d'actions des acteurs du développement local.

Ce processus a fait long feu, tant les liens entre les institutions locales d'une part, et les institutions universitaires d'autre part, sont demeurés embryonnaires, limités à des participations symboliques dans les organes consultatifs.

Or, à l'heure de la décentralisation des politiques publiques, dans le cadre d'une mondialisation de l'offre et de la demande des savoirs, cette absence de liens entre la ville et l'université est-elle encore acceptable ?

Les universités ont de plus en plus conscience d'émerger comme des acteurs territoriaux aux côtés des collectivités. Cette situation n'est pas sans conséquences sur le rayonnement supplémentaire qu'elles peuvent apporter au développement des villes mais aussi sur l'impact financier des politiques municipales pour le développement des universités.

*

* *

Parallèlement, notre organisation s'insère dans le nouveau modèle de coopération qui donne la priorité à des instruments comme l'appui institutionnel, le transfert de savoir-faire, l'échange d'expertise, la formation des ressources humaines et le développement.

Les universités, institutions qui, historiquement ont contribué à faire la ville, constituent un domaine privilégié de cette coopération internationale, non seulement car elles disposent des ressources humaines qualifiées, mais également parce qu'elles constituent un espace d'éducation, de sensibilisation au développement, qui leur permettent de participer à des initiatives internationales des collectivités locales, avec d'importantes contributions en matière de coopération technique.

Les métropoles, les associations faitières de collectivités locales, qu'elles soient nationales ou internationales doivent, avec les universités :

- améliorer le service public grâce à l'accès à de meilleures techniques
- former les élus et leurs collaborateurs
- accéder à d'autres sources de financement
- promouvoir la mise en place de nouveaux liens
- promouvoir la tolérance et la compréhension interculturelle
- renforcer localement la cohésion sociale
- promouvoir le développement économique local

- doter la collectivité locale d'une visibilité internationale et renforcer sa capacité de négociation avec l'Etat

Il ne s'agit donc pas de traiter des déficiences structurelles et les besoins de base des groupes vulnérables des villes mais d'aider les gouvernements locaux, avec leurs propres moyens techniques, de faire face à ces défaillances. En somme, notre objectif est d'améliorer l'exercice des fonctions de base de l'administration publique locale pour faire de la ville une ville durable, nécessairement bâtie sur des solidarités avec des stratégies d'économie des ressources, de gestion des flux, d'équité sociale, de cohésion entre les territoires.

Au-delà de ce renforcement individuel des collectivités locales, nous entendons influencer d'autres processus jusqu'alors décidés au niveau des Etats, notamment dans les processus de décentralisation et de coopération transfrontalière. Nous devons aussi, ensemble, contribuer à la valorisation des savoirs et des savoir-faire des collectivités locales en matière de gestion des territoires afin de porter cette connaissance à l'international.

L'AIMF a prévu, dans sa Programmation quadriennale, adoptée l'année dernière lors de l'Assemblée générale de Paris, de favoriser la création de réseaux d'experts territoriaux, d'encourager les échanges entre les villes et les universités, de susciter une réflexion francophone sur la ville. Dans ce cadre, des conventions ont été signées avec l'AUF et l'université Senghor d'Alexandrie.

Le Colloque de Lausanne est destiné à ouvrir le débat. Qu'attendent l'un de l'autre chacun des deux acteurs ? Trois thèmes de réflexion permettront très concrètement d'illustrer ces attentes et de proposer des savoir-faire : le patrimoine et sa valorisation, la gouvernance, l'environnement.

Atelier 1

« L'intégration de l'université dans la ville »

Il s'agit d'une donnée nouvelle, inexistante au début de la décentralisation, qui a pris une ampleur liée à l'accroissement du nombre des étudiants plus soucieux qu'auparavant d'insertion professionnelle, mais aussi à une progressive distanciation des liens avec l'Etat qui n'est plus le financeur quasi exclusif des universités.

1) On assiste de plus en plus à une gestion partagée du territoire qu'ont incontestablement encouragé les récentes réformes législatives : en France, dans le cadre du programme universités 2000, à travers les contrats de plans, les collectivités, les régions, ont accepté de compenser en partie les dépenses de fonctionnement financées généralement avec retard par l'Etat.

Le parcours académique LMD (Licence, Maîtrise, Doctorat), conçu et diffusé au sein des pays de l'Union européenne, a unifié l'offre de formation sur l'ensemble des territoires et assuré une plus grande cohérence entre les formations dispensées dans les pôles universitaires européens.

Pour sa part, l'Algérie a fait récemment sienne cette réforme qui suscite un important débat : l'université doit-elle former pour être en adéquation avec l'économie et le marché de l'emploi ou bien pour contribuer à la diffusion de la connaissance et à l'élévation du niveau culturel de la population¹ ?

2) La poursuite du processus de décentralisation a, pour sa part, contribué à un rapprochement de fait, en raison des compétences nouvelles en matière de formation et d'insertion professionnelles confiées aux collectivités locales.

A titre d'exemple, la Région PACA a injecté plus de 400 millions d'euros ces quatre dernières années en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

3) Ce mouvement ascendant va prendre une nouvelle ampleur pour substituer à l'actuelle logique de guichet une stratégie globale de développement autour de ce que représentent en termes d'attractivité les universités pour les collectivités.

C'est dans cette démarche que s'inscrivent les universités québécoises, comme la prestigieuse université de Laval, qui s'inscrit dans une démarche en faveur de la « *city apprenante* », en mettant l'accent sur le rôle de coordination dévolu à la ville, dans la mesure où « *ayant des objectifs palpables et l'avantage de rapports plus directs* » avec les acteurs de proximité, elle a « *la capacité de mobiliser plus facilement les multiples agents éducatifs et autres ressources d'apprentissage, ainsi que d'opérer une synergie entre elles* ».

Sont explicitement visés ici les réseaux d'éducation non formels que sont les centres de formations professionnels mais aussi les centres culturels et les musées².

¹ Hosni Boukerzaza, *Villes et réseaux universitaires en Algérie*, 2005, <http://avunet.info.free.fr>

² Paul Bélanger, Bärbel Paertch, *Montréal, ville apprenante*, février 2004

M. Maurice VINCENT
Maire de SAINT-ETIENNE (France)
Président de Saint-Etienne Métropole
Président de la Commission Education
de l'Association des Maires de Grandes Villes de France
Ancien Président d'Université

L'université dans la ville

L'Association des Maires des Grandes Villes de France : 95 villes et agglomérations de plus de 100.000 habitants.

La Commission Education de l'Association organise des rencontres toutes les six semaines environ, entre élus (adjoints) de grandes villes délégués aux questions éducatives et de l'enseignement supérieur. L'Objectif de ces rencontres est d'échanger autour des bonnes pratiques, de déterminer des positions communes, quelle que soit l'orientation politique de la ville et de placer l'intérêt des villes au cœur des projets et propositions de loi.

Le lien à l'Etat reste très fort en France. Pour l'enseignement supérieur, les villes n'ont pas de compétence spécifique, mais elles sont fortement impliquées dans le logement étudiant, l'accessibilité en transport des universités, le soutien à la vie étudiante, la construction et la rénovation de bâtiments universitaires ou de bibliothèques, etc.

Les Grandes Villes de France se sont engagées depuis des années dans des politiques d'aménagement du territoire au bénéfice de leurs territoires, et notamment de leurs universités. Pour les Grandes Villes, l'Université est aussi un facteur de rayonnement et d'attractivité à l'international.

De nombreuses coopérations existent déjà entre les Grandes Villes et les Universités, réparties sur l'ensemble du territoire national. Cette couverture du territoire français par les Universités garantit aux Grandes Villes la possibilité d'impulser des politiques d'attractivité, en évitant ainsi la création de nouvelles formes d'inégalités entre les territoires.

1. Le contexte français

Et puisque nous sommes en Suisse, dans une table-ronde internationale, il me paraît intéressant de vous resituer le contexte dans lequel notre pays évolue en ce moment sur le plan des Universités.

En France, un contexte en forte évolution qui place les universités au cœur du devenir des territoires, dans une interdépendance forte avec les collectivités territoriales.

Une évolution juridique qui autonomie les universités et fragilise l'implication des collectivités dans la vie des universités.

La Loi LRU, votée en août 2007, a modifié :

- la gouvernance et la représentation des collectivités. Elle n'a pas pris en compte l'importance croissante des collectivités territoriales en matière de développement universitaire :
 - o elle a supprimé la participation des collectivités au conseil scientifique et au conseil des études et de la vie étudiante. Cette suppression coupe les collectivités de leur capacité à prendre part aux réflexions sur la carte de formation et la vie étudiante dans laquelle elle joue un rôle majeur

- elle a limité à trois le nombre de collectivités siégeant au conseil d'administration interdisant, de fait, aux universités multipolaires d'avoir une représentativité conforme à la diversité de ses financeurs. Ceci semble paradoxal au regard de la contribution des collectivités
- elle a écarté les collectivités du droit de vote à l'élection du président de l'université, ce qui les renvoie à un rôle mineur
- la possibilité de créer des fondations :
 - cette possibilité existait déjà mais la procédure étant très lourde, elle s'était peu développée. L'allègement de la procédure peut être une bonne chose mais il ne faudrait pas que la facilitation de contractualiser avec des partenaires privés conduise l'Etat à ne pas prendre en compte le constat de sa trop faible participation à l'enseignement supérieur
 - si l'évolution des universités devient trop dépendant de ses recherches de partenariat privés, cela favorisera, en priorité, les grandes universités implantées sur des bassins économiques importants et bénéficiant de grandes entreprises implantées sur leur territoire et disposant par ailleurs d'une logistique administrative plus adaptée. Cela va également générer une compétition accrue entre les universités (qui ne sont pas à armes égales face à cette possibilité qui leur est offerte) et donc entre les territoires
 - la facilité offerte de créer des fondations ne risque-t-elle pas de se substituer à une politique de recherche et de transfert de technologie déjà défailante ?
 - en revanche, la Loi peut favoriser une rapidité de prise de décision des universités, qui peut leur être utile, donc aussi être indirectement utile à la ville
- la possibilité, pour l'Etat, de transférer la pleine propriété des biens immobiliers et mobiliers :
 - cette notion est favorable aux universités de grande taille qui pourront gérer des opérations immobilières importantes. Elle semble moins adaptée aux universités à taille humaine et plus particulièrement aux universités multipolaires qui ne peuvent même plus bénéficier de la représentativité de toutes les collectivités concernées. Enfin, elle pose une difficulté particulière aux universités nouvelles qui sont encore en phase de structuration
 - l'Etat garde la maîtrise de la carte de formation et les investissements sont négociés avec la région dans le cadre du CPER : l'autonomie des universités sera-t-elle compatible avec la vision stratégique régionale ?
 - si une université n'a pas la capacité administrative à assurer la pleine gestion de son patrimoine, que se passera-t-il ?
 - quel rôle prendront les universités devenues propriétaires de leur patrimoine dans le suivi et les futures négociations des CPER ?

Dans le même temps, **le plan Campus et les initiatives d'excellence** tendent à focaliser les crédits de l'Etat dans les grandes villes fortement dotées sur le plan de l'enseignement supérieur et de la recherche : 10 sites ont été retenus et d'autres à venir dans le cadre des initiatives d'excellence.

Mais, concrètement, les universités doivent gérer, pour les projets développés dans le cadre du plan Campus, la complexité des PPP : un véritable enjeu pour les collectivités.

Les montages financiers liés aux PPP soulèvent de vraies questions de compétences au sein des universités et des collectivités. Une vraie expertise devient nécessaire en maîtrise d'ouvrage (monter un groupe d'avocats, d'experts...) pour chaque PPP.

2. Les actions entreprises par les Grandes Villes

Aussi, afin de défendre l'intérêt des villes non retenues dans le plan Campus, l'AMGVF cherche à valoriser les territoires dynamiques de toutes tailles auprès du gouvernement et des parlementaires.

Parallèlement, se développe, au niveau national, **un lien renforcé entre villes et universités, notamment en 2010, à travers la signature à venir d'une convention entre CPU, AMGV et d'autres associations de villes, le 17 novembre 2010.**

Les objectifs de ce rapprochement sont multiples :

- dans le domaine de l'urbanisme en définissant des schémas d'aménagement urbains ou universitaires qui favorisent l'intégration des universités dans la ville et prennent en compte les besoins des étudiants, qui contribuent, par leur présence et leurs activités, à l'animation de la vie des villes, en accordant une priorité particulière aux besoins en matière de logement étudiant
- dans le domaine de la vie étudiante et de l'attractivité des territoires en rendant cohérent un ensemble de dispositifs particulièrement ciblés sur la vie étudiante, qu'il s'agisse de logement, de transport, de vie associative, sportive ou culturelle
- dans le domaine de la communication en développant des échanges avec la CPU sur les problématiques universitaires et territoriales et en encourageant une communication et des positions communes, permettant de concilier les enjeux de maillage territorial des formations supérieures et de politiques scientifiques et de recherche à visibilité internationale
- en valorisant la notion de réseau pour les villes non ciblées par le Plan campus dans un contexte de réforme territoriale et de nécessaire sensibilisation des maires et du ministère
- en accompagnant la reconnaissance des villes et des universités non intégrées dans le Plan campus

La convention permettra la constitution d'observatoires (métiers, emplois, vie étudiante...) et l'élaboration de Schémas locaux de l'enseignement supérieur.

3. Les grandes villes et leurs universités

Concrètement, l'implication des grandes villes française dans le développement des universités :

- sur le plan financier : deux exemples : à Paris, une dépense annuelle de l'ordre de 70 M€ (immobilier, foncier, recherche, bourses, logements étudiants...) en faveur des universités et plus de 400 M€ investis par la ville depuis 2001. Cap l'Orient a également lourdement accompagné financièrement et techniquement la mise en œuvre de l'autonomie de l'Université Bretagne Sud par une subvention annuelle de 200.000 € et une contribution au financement des investissements dans le cadre du CPER. Les grandes villes contribuent également à la visibilité des universités par le financement de prestations liées à la communication des manifestations importante
- pour la vie étudiante : les grandes villes occupent une place déterminante en matière de logement étudiant : investissement pour le logement social étudiant (à Paris : 3.000 logements financés depuis 2001) et pour la rénovation des logements existants. Elles contribuent également à la réalisation de guides annuels de l'étudiant ou de l'agenda des étudiants...
- pour le foncier
- pour la création d'incubateurs universitaires : les villes jouent un rôle significatif en étant propriétaires de plusieurs bâtiments universitaires anciens et récents et assurent le financement de travaux lourds dans ces bâtiments. Elles mettent à disposition, à titre gracieux, des locaux et des salles de classe
- sur le plan politique : via l'urbanisme, elles contribuent à décider des lieux de développement universitaire. Le choix du site est le résultat d'une réflexion des élus qui ont validé un schéma directeur du développement universitaire pour l'UBS par exemple. Ce fruit d'un consensus politique entre toutes les collectivités concernées permet de réduire des inégalités territoriales flagrantes d'accès à l'enseignement supérieur, mais également de contribuer à compléter et diversifier l'offre de formation régionale. Les grandes villes contribuent à la réflexion sur les choix stratégiques en matière de formation délivrées sur leur territoire en privilégiant le caractère professionnalisant de celles-ci et les liens possibles avec l'économie locale
- en matière de pôles de compétitivité : tous ces points soulignent le degré d'interdépendance entre les villes et leurs universités. C'est dans cette étroite relation que se construit l'attractivité d'aujourd'hui et de demain de nos agglomérations et de nos universités.

Je suis à votre disposition pour toute question complémentaire.

Namur et son université : 180 années de vie commune

En évoquant les 180 années de vie commune de la ville de Namur et de son université, les facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, nous nous attacherons à exposer les enjeux de leur collaboration, présents à et à venir. L'université namuroise, d'obédience jésuite, a vu le jour en 1831 dans les premières années de l'Etat belge et, progressivement, son développement a pris une place essentielle dans l'image et le développement de Namur, capitale de la Wallonie.

A - L'université dans la ville

Contrairement au « petit frère » le Collège Notre-Dame de la Paix, dispensant l'enseignement primaire et secondaire et qui s'est résolu en 1968 à s'installer en périphérie, les facultés universitaires du même nom se sont déployées jusqu'à ce jour au cœur de la cité, dans un quartier où leur implantation côtoie harmonieusement les édifices emblématiques des fonctions administratives, judiciaire et religieuse de Namur. Seules exceptions : le département de médecine vétérinaire a bien dû installer ses moutons dans la campagne voisine et ses poissons tilapias dans des bassins autres que l'étang du parc public...

Au cours de cette année académique 2010-2011, les 6 facultés et 60 laboratoires et centres de recherche formeront à Namur plus 5.500 étudiants et 700 chercheurs. Les logements étudiants sont pour leur grande majorité aménagés et loués par des propriétaires privés dans des habitations du centre-ville ou de la plus proche banlieue. Le pouvoir communal a évidemment tenu à légiférer en cette matière pour assurer de bonnes conditions de salubrité et de sécurité. Il a aussi veillé à la cohabitation pacifique et au respect mutuel des citoyens namurois et d'une importante communauté estudiantine, traditionnellement friande d'activités festives et folkloriques.

B - L'université et l'image de la ville

Capitale de la Wallonie, Namur doit tirer le meilleur parti de ses atouts pour assumer et conforter ce destin. L'université y contribue certainement pour beaucoup. Prenons quelques exemples... Créée en 1970, la Faculté d'information est la pionnière de l'enseignement en informatique en Belgique, tant au plan scientifique et technique que dans les aspects juridiques et les implications sociales. Elle a formé plus de 1.500 informaticiens qui occupent aujourd'hui des postes clés dans le développement d'institutions privées et publiques, belges et étrangères. Elle a essaimé en région namuroise de nombreuses spin-off et attiré dans notre ville des géants tels que Siemens et Alcatel.

La Faculté de droit et la Faculté des sciences économiques, sociales et de gestion ont fortement collaboré à la création de l'Université de Ouagadougou. Dans ce domaine, l'université namuroise dispose d'une ONG d'éducation au développement renommée mondialement et certains d'entre vous doivent connaître, ne fut-ce que de nom : la FUCID (Forum Universitaire pour la Coopération Internationale au Développement). C'est grâce aux travaux du département de physique de la Faculté des sciences que Namur a pu, au début de ce 21^{ème} siècle, se proclamer à juste titre la « capitale des nanos » grâce à sa maîtrise de l'analyse et du traitement de la matière à l'échelle nanométrique.

Par ailleurs, la qualité de la pédagogie jésuite a régulièrement attiré à Namur de futurs poids lourds du monde politique flamand désireux de se former en français, notamment à la faculté de droit. Enfin, les presses universitaires de Namur éditent fréquemment des ouvrages valorisant les divers aspects de la ville et de sa région, alors que la bibliothèque universitaire Moretus Plantin, d'architecture résolument moderne, accueille régulièrement des hôtes de marque belges et étrangers lors de leurs visites à Namur.

C - Le développement de Namur

La présence de nombreux enseignants, chercheurs, techniciens, étudiants, participe évidemment à la prospérité de l'économie locale et à l'animation de la cité. En retour, le pouvoir communal s'efforce d'offrir à l'institution universitaire un cadre propice à son bon fonctionnement et à son épanouissement, notamment sur le plan urbanistique ou de la mobilité. Tout récemment, l'université a décidé d'offrir de nouveaux locaux à sa faculté des sciences : ce sera toujours au centre-ville et c'est aussi l'occasion de revoir le plan de circulation urbaine autour du nouveau bâtiment.

L'université namuroise est aussi un des moteurs du développement du parc scientifique CREALYS qui regroupe aujourd'hui une centaine d'entreprises de haute technologie, surtout des PME employant près de 1.600 personnes dans les TIC et dans la biologie appliquée à la santé et à l'environnement.

Par ailleurs, en plein turbulence politique, Namur affirme clairement son statut de capitale de la Wallonie et prône notamment la création sur son territoire d'une école d'administration publique destinée à pourvoir tous les niveaux administratifs de la Belgique francophone. Un partenariat privilégié avec l'université peut certainement être un atout précieux à cet égard !

D - Le développement de l'université

Dans le sillage du processus de Bologne, la Belgique a mis en chantier une réforme de son enseignement supérieur visant à la meilleure intégration de celui-ci dans l'espace européen, notamment par le regroupement des différents établissements dans un souci de cohérence et de complémentarité. C'est ainsi que l'université namuroise est engagée avec trois autres universités catholiques belges francophones dans la constitution d'une « Académie Louvain ».

La ville de Namur observe de très près cette évolution processus dans lequel elle ne peut s'immiscer en tant que pouvoir local. Il est indéniable que cette évolution, menée à bien dans le respect des sensibilités et le juste équilibre des institutions, ne pourrait qu'intensifier le rayonnement de notre université namuroise. La ville tient cependant à ce que le mouvement en cours promette de préserver et de faire fructifier l'héritage de ces 180 années de présence universitaire au cœur de la cité. C'est pour cela que le recteur et le bourgmestre ont récemment décidé de mettre en place une plateforme ville-université et qu'un important colloque y sera consacré à la fin de cette année à Namur.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, d'abord, au nom de la deuxième ville de ce canton, Yverdon-les-Bains, de vous souhaiter à tous un excellent séjour dans notre capitale. Je suis responsable du développement économique de la région d'Yverdon-les-Bains ce qui couvre la promotion économique, le tourisme et le développement régional, soit les conditions cadres.

Avant d'entrer dans le sujet, je me dois de poser quelques repères historiques et d'organisation universitaires. Nous avons en Suisse pour simplifier trois filières de formation universitaires, les Ecoles polytechniques fédérales, dont l'EPFL ici à Lausanne, les Universités, dont celle de Lausanne, qui dépendent principalement des cantons et le réseau national des HES, Hautes Ecoles Spécialisées, quelques fois appelées les « Universités des métiers » et dont le financement est mixte. Ces HES ont acquis le statut universitaire et délivrent des bachelor et master dans des filières très diversifiées.

L'établissement dont je vais vous parler regroupe les filières HES des formations techniques, donc des ingénieurs, dans huit filières en cours d'emploi et à plein temps et une filière d'économistes, anciennement appelée HEG, Haute Ecole de Gestion et qui a été déplacée en 2006 de Lausanne à Yverdon-les-Bains.

Les filières techniques, sous le nom d'Ecole d'Ingénieurs, y étaient-elles implantées depuis 1976 et fortement intégrées. Elles forment des étudiants suisses, et donc alémaniques et tessinois, pour environ 20 % de son effectif, mais aussi étrangers pour un autre 20 % : 40 % des étudiants ne sont donc pas vaudois.

La HEG avait été créée à Lausanne. Elle était au moment du transfert encore dirigée par son fondateur. Par rapport aux filières techniques, elle présente deux caractéristiques :

- les étudiants, environ 500, sont quasiment tous vaudois et pour près de 50 % d'entre eux en cours d'emplois
- l'école compte un pourcentage très important de chargés de cours externes. Ces deux caractéristiques impliquent donc que les déplacements des uns et des autres sont quotidiens. C'est sur ce point que les réactions internes étaient les plus virulentes. Je rappelle ici qu'Yverdon-les-Bains est distante de Lausanne de 30 km, reliée par une autoroute et par des trains directs.

Il se trouve que j'étais à l'époque également chargé de cours d'entreprenariat dans l'école d'ingénieurs et que j'avais donc accès aux blogs et messageries des étudiants et enseignants. A l'annonce du déménagement, ce sont les réactions des enseignants qui ont été les plus virulentes. Elles portaient comme je l'ai dit sur les déplacements, mais aussi sur l'image, d'aucuns considérant que s'installer hors capitale revenait à une relégation en deuxième division.

La décision du déménagement de la HEG, économie à Lausanne, sous la même direction que l'Ecole d'Ingénieurs à Yverdon-les-Bains a été prise par notre gouvernement cantonal en 2005, formant la nouvelle HEIG-VD, Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion.

Cette décision reposait sur 3 arguments majeurs :

- Les HES ont pour mission de contribuer au développement économique : le regroupement des ingénieurs et économistes sur le même site devrait favoriser la création de nouvelles entreprises et favoriser les collaborations avec les entreprises existantes.
- Les HES doivent atteindre une taille critique pour maintenir sur le plan national des filières propres. Avec près de 2000 étudiants, le Heig-VD devenait le 2^{ème} campus HES de Suisse.

- Enfin, la HEG à Lausanne devait déménager. Elle était par ailleurs, au moment de la décision, dispersée sur 3 sites lausannois.

Dans un premier temps, la ville d'Yverdon-les-Bains, a pris deux mesures :

- Elle a contribué financièrement au coût du déménagement
- Elle a organisé en cours de chantier, une réception officielle des enseignants et une visite du futur site en construction.

Dans un deuxième temps, nous avons mis en place :

1. **Un groupe de travail Ville-Ecole** en charge de faciliter toutes les questions touchant aux infrastructures et constructions. Après l'inauguration du nouveau site, ce groupe de travail œuvre à la construction d'une maison d'étudiants de 300 chambres au centre-ville.
2. Une association « **J'étudie à Yverdon-les-Bains** », impliquant outre les précédents un représentant des professeurs et un des étudiants, l'association des commerçants et des milieux culturels. Cette association a identifié des axes de travail sur :
 - L'offre sports et loisirs pour les étudiants. Elle a mis en relation les sociétés locales, plus de 140, négocié des tarifs spéciaux par exemple tennis, badminton, cours de voile réservés à l'école. Sur le plan culturel, les tarifs spéciaux existaient déjà, elle a simplement facilité l'information.
 - Recherche de logements: elle a mis en place un site internet de recherche de logements chez l'habitant. Il est constamment mis à jour et relance régulièrement ses recherches dans la région.
 - Recherche d'emplois accessoires: sur le même site internet et en relançant régulièrement les entreprises, elle offre en moyenne entre 30 et 50 emplois partiels par année.
 - Organise deux à trois fois par année des journées spéciales destinées aux étudiants des autres cantons suisses et Erasmus. Ces visites de la région se terminent traditionnellement autour d'une fondue.
 - Avantages commerciaux: elle a publié, la première année, un carnet de coupons donnant droits à des rabais auprès des commerçants de la place.

Enfin, sur le plan du développement économique, notre association a initié des présentations régulières, une à deux par année, des prestations de l'école tant envers les entreprises qu'envers les collectivités publiques.

Nous avons par ailleurs lancé un projet d'incubateur pour les entreprises en création de l'école, dans notre Parc Scientifique et Technologique: il a été inauguré cet été.

Quel est le bilan, après quatre ans d'implantation dans la région ? Je rappelle ici que je ne peux me prononcer que sur les objectifs externes à l'école, mais pour en juger il faut néanmoins savoir que la nouvelle Heig-VD a incontestablement gagné ces dernières années en visibilité : elle a initié des start-up à succès, elle est impliquée dans les défis de Solar Impulse et de Planet Solar, des instituts ont gagné les plus hautes distinctions technologiques suisses. Le déménagement n'a donc en aucun cas été un frein ni au dynamisme ni à la réputation de l'école. Au contraire, sa nouvelle taille critique a eu une influence directe sur la distribution des filières et la complémentarité des établissements en Suisse romande.

Au niveau local, notre bilan est contrasté.

- Notre Maison d'étudiants au centre-ville s'avère un projet difficile. Après maintes études, nous espérons lancer la construction dans les 12 prochains mois soit près de 4 ans d'incubation. Mais, et c'était le plus grand défi, ces 300 logements seront idéalement placés entre le centre-ville et les rives du lac.
- Les offres sportives et culturelles en ville ont été reprises au sein de l'école. C'est un constat clair : ce type d'offres aux étudiants doit provenir de l'école elle-même et être intégré dans son programme d'animation. Avec une association externe, nous n'avons ni la visibilité ni la crédibilité.
- Par contre, les recherches d'emplois accessoires et de logements répondent à un réel besoin. Le site internet est bien connu, cette activité occupe une personne de mon équipe –d'ailleurs une ancienne de l'école– à 10 %. Nous offrons par exemple 30 places de répétiteurs, à raison de deux heures par semaines, à des étudiants.
- Les journées Erasmus répondent elles aussi à un besoin, mais progressivement cette offre que nous avons initiée sera reprise au sein de l'école.

- Le carnet de rabais auprès des commerces de la place a été un échec : nous l'avons abandonné. Les étudiants ont rapidement trouvé le moyen de dupliquer à l'envi les offres de certains établissements publics... qui l'ont aussi rapidement compris.
- Notre incubateur, inauguré cet été accueillera sa première start-up de l'école dans les semaines qui viennent. Là, nous avons dû mandater un professeur comme facilitateur : les instituts de l'école ayant de la peine à couper le cordon ombilical. Mais ce problème -la tendance Tanguy des starts-up- est connu et n'a rien à voir avec la localisation.
- Enfin, la place de l'école dans la Ville et dans la région s'est considérablement modifiée. Elle est aujourd'hui porteuse d'une image à laquelle on s'identifie pleinement :
 - o Les entreprises, mais aussi les collectivités publiques locales y recourent de plus en plus pour des sujets de diplômes ou mandats d'études.
 - o Des professeurs et dirigeants ont été intégrés dans des clubs de service.
 - o Son directeur est membre de notre commission régionale de promotion économique et d'un groupe de travail « Formation » qui réunit les principaux acteurs de la région. Ils collaborent sur des thèmes liés à la transition Ecole-métiers-économie.
 - o Je le disais, une plate-forme permet à des étudiants de donner des cours scolaires à des apprentis : plus de 120 apprentis y recourent chaque année. Or ils constituent le principal gisement des futurs étudiants.
 - o Plusieurs manifestations ou expositions sont organisées en commun : avec nos musées, la Maison d'Ailleurs par exemple, mais aussi avec les autres centres de formations qu'ils soient scolaires ou professionnels : des concours de robotiques par exemple.
 - o Sur le plan du développement économique, en collaboration avec un institut de l'école, spécialisé dans la soudure, nous avons créé un 2^{ème} incubateur : le technopôle de la microsoudure à Sainte-Croix. Celui-ci est d'ores et déjà occupé à 100%, accueillant des jeunes entreprises suisses et étrangères.
 - o Enfin, un troisième technopôle-incubateur sera inauguré l'an prochain dans le secteur des technologies environnementales avec, là aussi, une étroite implication de l'école.

Les projets n'ont donc pas manqué. Les objectifs de développement économique de notre gouvernement ont été suivis de moyens et les bases de réussite ont été mises en place. Sur ce plan, les prochaines années vont permettre un bilan qu'il est aujourd'hui trop tôt d'établir. Sur le plan local, nous pensons qu'une étape primordiale de l'intégration de l'école dans la cité sera la réalisation de la Maison d'étudiants. Ce projet est devenu prioritaire.

De cette expérience, je tire personnellement l'enseignement que toute démarche d'intégration dans la cité doit impérativement s'appuyer sur une forte complicité avec les organes de l'école : toutes approches des enseignants ou des étudiants doivent être relayées : **on ne construit pas un campus autour de l'Université, mais en son sein.**

Merci de votre attention.

Atelier 1 : L'intégration de l'Université à la ville

**Entre l'université et la ville, l'exigence de partenariat au-delà
de la juxtaposition: les défis et les enjeux au Cameroun**

Au Cameroun, la réforme de 1993 a permis de doter toutes les régions du pays d'une institution universitaire. A côté des anciennes métropoles, des villes secondaires comme Dschang ou des bourgades comme Soa ont pu ainsi accéder à la fonction universitaire. Les acteurs privés et associatifs se sont joints à cette dynamique en dotant des villes plus petites comme Bangangté ou Nanga Eboko d'institution d'enseignement supérieur.

Pourtant à Yaoundé, Douala ou Dschang, l'édification de grandes murailles pour «sécuriser» leur domaine consacre la juxtaposition de la ville et l'Université. Si des enseignants chercheurs répondent quelques fois à des appels ponctuels des entreprises privées ou des organismes internationaux, l'établissement d'un partenariat durable entre la ville et son université est encore une politique en gestation au Cameroun. La communication présente la situation de l'Université de Dschang expose quelques initiatives prises par le département de géographie dans le sens d'un partenariat mutuellement bénéfique entre l'université et la ville. Dans le contexte actuel de la décentralisation et de la multiplication des implantations universitaires sur le territoire national nous proposons l'instauration d'un dialogue permanent et un l'institutionnalisation du partenariat entre la ville et l'Université dans une approche globale et systémique.

Introduction

Entre autres réponses à la crise socio-politique du début des années 1990, le gouvernement camerounais a adopté la réforme universitaire de 1993 en créant cinq nouvelles universités dans les différentes localités du pays. Il s'agissait en réalité de décongestionner le campus de Ngoa Ekellé de Yaoundé à la fois saturé et désormais incontrôlable. Les villes où il existait déjà un embryon d'établissement universitaire comme Douala; Buea; Ngaoundéré et Dschang sont ainsi devenue des villes universitaires à part entière. La petite bourgade de Soa a bénéficié le même privilège. Avec la forte croissance démographique et l'augmentation de la demande de formation dans divers domaines et spécialité d'autres acteurs ont accompagné la dynamique. La création de l'Université catholique d'Afrique Centrale (UCAC) dans la banlieue de Yaoundé et de l'Université de Montagnes (UDM) à la périphérie de Bagangté constitue à cet effet les exemples les plus illustratifs. Si dans son extension la ville finit toujours par encercler l'université en raison de l'attrait qu'elle exerce, de manière générale, l'implantation de ces institutions camerounaises dans le paysage des villes qui les accueillent indique une ségrégation spatiale caractérisée. Pire encore la politique d'édification de gigantesques murailles et de grands portails autour de leurs campus en font des territoires et des cités à part à côté de la ville.

Dans sa première partie la communication présente l'évolution institutionnelle et spatiale de l'Université de Dschang. A partir des données obtenues par les enseignants du département de géographie dans le cadre de l'étude diagnostic pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour le compte de la Commune de Dschang ; la deuxième partie analyse les différents projets qui ont fait l'objet de collaboration entre les enseignants chercheurs de l'université et la commune de Dschang. La troisième partie montre le mérite et les insuffisances de quelques exemples de collaboration entre l'université et la ville initiés par les Jeunes

Chercheurs Associés pour le Développement (JCAD) dans le contexte de la décentralisation et de la gouvernance urbaine

I. L'UNIVERSITE A DSCHANG : L'IMPOSSIBLE REPLI

La création de l'Université de Dschang (avec 5 établissements), suite à la réforme universitaire de 1993, s'est traduite par un accroissement conséquent de la population de la ville. On estime à plus de 20.000 l'effectif global des étudiants et famille d'enseignants et autre personnels dont la présence en continue à Dschang est liée au fonctionnement de l'Université. Cet accroissement démographique se traduit par l'occupation anarchique des espaces supposés constructibles aussi bien au centre de la ville que dans les zones périphériques, la hausse de la demande des différents services (logement, marché, transport, voie de circulation et espace de stationnement, etc.).

L'Université de Dschang a été créée par Décret N° 93/029 du 19 janvier 1993 en lieu et place de l'ancien Centre Universitaire de Dschang (CUDS), créé en 1977 et qui succédait lui-même au défunt Centre National d'Agriculture (CNA) de la même localité. En 1985, le transfert de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique (ENSA) de Nkolbisson de la banlieue de Yaoundé au campus principal du centre universitaire de Dschang avait, certes, confirmé la marque et la présence de l'institution universitaire dans le paysage urbain du chef-lieu du département de la Ménoua et ancienne capitale de la région de l'Ouest jusqu'en 1963. Mais avec l'ouverture de cinq nouveaux établissements l'Université a davantage conforté son emprise spatiale, socio-économique et politique sur la ville de Dschang

De la juxtaposition spatiale de l'Université et de la ville de Dschang

En construisant le premier bâtiment et point focal de l'ex Centre National d'Agriculture à l'extrême sud-est de la ville de Dschang, les autorités locales et l'Etat camerounais avaient implicitement signé à jamais la séparation physique entre la ville et ce qui est aujourd'hui son université. Au gré des réformes, du contexte politique et sociodémographique et de la conjoncture économique, mais également du dynamisme de la coopération internationale, les campus se sont étalés à partir de l'emplacement du premier bâtiment en consommant l'espace et en bloquant l'extension de la ville de ce côté de sa périphérie. Les trois campus (A, B et C) s'étendent sur un espace continu de près de 100 hectares.

Le Campus A construit dans le cadre de la coopération internationale entre l'Etat du Cameroun et l'ex Union Soviétique a d'abord abrité le CNA puis l'ITA jusqu'en 1993. Le même site est aujourd'hui occupé par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH), la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP), la salle des spectacles et des Conférences d'une capacité de 100 places et une partie des services centraux du Rectorat notamment la Direction des Infrastructures et de la planification du Développement (DIPD), la Direction du Centre des Œuvres Universitaires (DCOU), le Restaurant, l'imprimerie universitaire, l'essentiel des infrastructures sportives et quelques logements pour les responsables administratifs. A la faveur de la reprise économique post ajustement structurel et pour répondre à la demande sans cesse croissante en salle de classe et laboratoire de recherche du fait de l'augmentation de l'effectif de la population estudiantine (entre 3.000 et 4.000 nouveaux étudiants par an) d'une part, des exigences de développement et de modernisation d'autre part, ce premier campus de l'université de Dschang grandit aujourd'hui en hauteur. Les trois anciens et longs bâtiments de la coopération soviétique qui s'étirent de part et d'autre de la salle des spectacles sont surmontés d'un autre étage. On a ainsi un véritable campus en lieu et place de ce qui ressemblait jusque-là à un grand collège.

Cette première composante du campus principal de l'Université de Dschang située à 1.500 m d'altitude est séparée des Campus B et C par la ferme d'application et le champ d'expérimentation de la Faculté d'Agronomie et des Sciences agricoles (FASA). Sur une sorte de promontoire, ces deux campus surplombent littéralement le campus A et domine la ville de ses 1.700 m d'altitude. Fruit de la coopération internationale eux aussi, ils datent de 1990. Le campus B occupe les bâtiments de la banque Mondiale et abrite la FASA, le deuxième restaurant universitaire, une infime partie du dortoir et le Centre médico-social. Enfin, de l'autre côté de la route, le campus C a été construit grâce au financement de l'Agence Américaine de Développement International (USAID). C'est incontestablement le campus le plus imposant aussi bien par son architecture et que par sa structure. Il est constitué d'un gigantesque bâtiment de quatre niveaux que se partagent la

Bibliothèque Centrale au rez-de-chaussée, la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) au premier étage, tant dis que la Faculté des Sciences occupe les deux derniers niveaux. Un amphithéâtre de 600 places et deux bâtiments de 100 chambres chacune et servant de dortoir complètent les équipements de ce troisième campus de l'Université de Dschang.

Une ville à côté de la ville

La mise en chantier du village olympique à l'occasion des troisièmes jeux universitaires du Cameroun a contribué davantage à étendre le domaine foncier de l'Université de Dschang. Toutefois, l'édification en 2005 d'un mur haut de trois mètres encerclant les trois campus fait de l'Université une ville entièrement à part à côté la ville de Dschang. Un grand portail marqué du logo de l'institution et surmonté d'une plaque qui vous souhaite la « bienvenue à l'Université de Dschang » indique à l'étranger et même aux usagers qu'ils accèdent désormais à un territoire complètement à part. Sous le prétexte de la sécurisation foncière et de la sécurité, même le Rectorat pourtant construit à environ 1 km du campus dès 1985 n'a pas échappé à cet instinct sécuritaire ou au souci de repli et de renfermement. Cet autre bâtiment de trois étages a, lui aussi, eu droit à sa barrière protectrice bien avant le campus principale. Avec la présence permanente et constante des vigiles à toutes ses entrées, l'université de Dschang apparaît ainsi comme une véritable cité (SIMEU KAMDEM 2004 : 32). Dans l'enceinte, cette cité s'élabore la civilisation du savoir et du savoir-faire. Avec le rang protocolaire du Recteur, assimilé au rang de Secrétaire d'Etat dans l'administration centrale, avec les attributions de maître d'œuvre qui lui sont reconnus pour la construction de divers équipements et infrastructures, avec la mise en service du transport inter-campus, l'ouverture de la représentation d'un établissement bancaire, la mise en service du groupe d'intérêt économique (GIE), avec son service de nettoyage propre, cette cité qu'est l'université de Dschang apparaît à plusieurs égards comme un véritable « centre de pouvoir politique, économique et commercial ». Ce n'est que, grâce au dynamisme de la coopération internationale décentralisée que le Maire de la commune urbaine de Dschang, premier citoyen de la ville, peut prétendre à un rayonnement international plus ou moins équivalent à celui du chef de l'institution universitaire.

II. Quand la ville porte l'Université

Malgré cette volonté de cloisonnement et de repli sur soi, la ville de Dschang a su porter et accompagner son université dans sa dynamique de croissance dans de nombreux domaines. Il en est ainsi du logement et de l'offre des services commerciaux notamment. L'incapacité de l'université à offrir un logement à chaque étudiant, à chaque enseignant et à chaque personnel ou responsable administratif a favorisé le développement du marché locatif et le renchérissement du foncier.

Le processus d'urbanisation de la ville de Dschang a pris une ampleur nouvelle avec la création de l'Université. Dschang est ainsi devenu un véritable pôle d'attraction. La croissance de la population se traduit par la consommation d'espace. Sur le plan socioéconomique cela se traduit par l'augmentation de la masse salariale injectée dans l'économie de la ville et la constitution d'une importante classe moyenne et même d'une petite bourgeoisie intellectuelle au vue du niveau de revenu des enseignants du supérieur au Cameroun.

L'on assiste alors à une véritable urbanisation de la ville perceptible à travers la multiplication de cités, mini citées, la construction de nouvelles zones d'habitations, la création des nouveaux marchés ou le développement d'autres secteurs d'activité comme le tourisme ou le bâtiment.

Si l'université et l'église catholique sont les plus grands propriétaires terriens de la ville, le marché du foncier est caractérisé par la place plutôt modeste de l'Etat qui ne représente que 3 % de l'offre. L'offre du foncier est d'avantage le fait des particuliers qui détiennent 30 % des parts du marché.

Les mini-cités dans la ville de Dschang

Tous les quartiers proches du campus universitaire (Keleng, Foto, Painground et Vallée) sont des grandes zones de concentration des mini-cités (logement étudiant) construits par les promoteurs privés pour répondre à la

demande des étudiants de plus en plus nombreux. Leur taille varie de 3 chambres aux grands bâtiments 116 chambres.

Le quartier Keleng séparé du Campus universitaire par l'ancien aérodrome s'est nettement densifié depuis la création de l'Université qui a favorisé les mutations spatiales et sociales. Ici les mini-cités occupent près de 85 % des logements construits et la fréquentation est fonction du rythme de cours à l'Université. De nombreuses maisons familiales ont été transformées en cités. Environ 40 % des anciennes maisons familiales ont été restructurées alors que 60 % ont été construites moins de cinq ans avant la date de mise en service. La forme et la qualité des maisons rappellent que nous sommes bien en milieu rural (Posdschang, 2010).

Dans les deux autres quartiers (Vallée et Painground), toutes les mini-cités sont postérieures à la création de l'université. L'augmentation vertigineuse de la demande fait que l'année de construction coïncide toujours avec celle de mise en service. Qui plus est, la plupart des grandes structures ont commencé à fonctionner avant même d'être achevées. De la soixantaine de cités recensées ici, plus de 60 % disposent d'une moyenne de 15 chambres. Ce sont des chambres disposant généralement des toilettes internes. Mais à cause du problème d'eau dans la ville, les propriétaires prévoient des fosses externes ou des puits. Les mini-cités sont constituées à 80 % des bâtiments, ce qui contribue rapidement à la croissance horizontale de la ville ou alors à l'étalement urbain. Mais, on a aussi des immeubles à étages comme Fossong, Delta, La Réussite, Cité basse, Jet set.

Les prix varient en fonction du niveau de confort et de la proximité du campus. Plus on s'éloigne du campus, moins le loyer est élevé pour des cités qui présentent les mêmes caractéristiques. Le loyer mensuel varie entre 11.500 FCFA et 30.000 FCFA la chambre. Très peu de cités offrent des facilités supplémentaires. En dehors de Fossong, où les chambres disposent d'un lit, d'une table et d'une penderie et de la Réussite avec la sécurité à travers un vigile et une échoppe, les autres cités profitent plutôt de la proximité de ces services urbains.

A New Town Foto, autre zone de concentration de logement étudiant, un total de 22 mini-cités a été dénombré. La plus ancienne date de 1995, deux ans seulement après la création de l'université. Ici le nombre de chambres par mini-cité est compris entre 6 et 50 avec une moyenne de 17. Le loyer mensuel varie de 5.000 FCFA et 20.000 FCFA avec une moyenne de 10.500 FCFA. La périodicité de paiement du loyer est généralement annuelle.

Au demeurant, les enquêtes dans les mini-cités de la ville de Dschang montrent que ce type d'habitat développé avec l'avènement de l'université constitue dorénavant des véritables marqueurs de l'espace et du paysage urbain. Pour s'adapter à la concurrence, les propriétaires essaient, au fil des ans, d'améliorer les conditions de vie afin de donner à leur structure un avantage comparatif. Avec l'augmentation sans cesse croissante du nombre des étudiants à l'université et l'ouverture de nouvelles filières, comme cela a été le cas avec la filière médecine à la rentrée académique 2008, le nombre de mini-cités doit aller grandissant. Reste aux autorités municipales et de l'université à se concerter pour adopter une réglementation dans ce domaine et faciliter l'accès à ces structures surtout que les zones de concentration s'éloignent de plus en plus du campus.

Si les mini-cités permettent aux étudiants de trouver des solutions à leurs problèmes de logement, les employés et les enseignants ne peuvent pas durablement se satisfaire de location provisoire et temporaire. Dans cette ville moyenne du pays bamiléké où l'attachement des populations à « la terre de leur ancêtre » a obligé l'Etat à renoncer à plusieurs projets de construction de logement social, les chefs de familles qui doivent construire leur vie avec l'université ont besoin des parcelles de terrain. C'est ainsi, qu'au fil des ans et pour répondre à une demande sans cesse croissante, Dschang a bénéficié de plusieurs campagnes de lotissements. Si l'Etat, notamment la préfecture et la mairie, est le principal acteur de cette dynamique; la part de l'offre des lotisseurs coutumiers dans l'offre globale du terrain à bâtir est de plus en plus importante. Il en est ainsi des lotissements du quartier signal, de l'hôpital et de la vallée au début de l'année 1990, ceux du lac ou de la zone dite quartier Vanlier à Shui Foto.

Consécutives à la présence de l'Université, le développement des quartiers chics avec de grosses villas fleuries dissimilées derrière de grandes barrières est la caractéristique actuelle de l'habitat dans la ville de Dschang. Au moins 30 nouveaux chantiers démarrent chaque année pour accueillir les familles ou servir de logement pour location (Posdschang 2010). La villa moderne avec barrière et parking pour plusieurs véhicules peut être considérée comme un indicateur de la classe sociale du chef de ménage ou du couple.

L'impact de l'université sur la ville de Dschang ne se lit pas uniquement sur le logement et le foncier. L'institution est devenue le vecteur incontestable du développement économique et socio culturelle de la ville. L'agriculture qui lui a donné sa vocation première et justifié l'implantation de ses premières structures est de plus en plus concurrencée par le secteur du service à l'accompagnement de la production des connaissances. Il en est ainsi de la photocopie ; de la téléphonie mobile ; de la librairie, du secrétariat et surtout de la bureautique qui se sont imposés à l'entrée du campus et dans les quartiers proches. L'université a davantage renforcé la fonction touristique de la ville de Dschang. Cinq nouveaux établissements hôteliers ont été créés au cours de dernières années. Si l'université n'est pas la destination première des visiteurs, la proximité du centre artisanal, l'étendue des campus, la qualité de son environnement ; sa position dominante par rapport au reste de la ville ; l'accès du grand public aux équipements sportives ; aux salles de spectacles et de fêtes, en font un des endroits les plus visités aussi bien par les nationaux que les non nationaux. Le tableau ci-dessous indique la situation du secteur touristique dans la ville de Dschang pour les années 2008 et 2009.

Tableau Evolution de la fréquentation des hôtels (en nuitée)
et de leur chiffre d'affaire (en FCFA) pour les années 2008 et 2009

Origine	2008	2009
Cameroun	4.910	6.302
CEMAC	19	300
Reste Afrique	139	74
Allemagne	95	36
France	470	476
Grande Bretagne	17	
Italie	112	28
Belgique	41	8
Suisse	46	24
Pays bas	23	
Autre pays d'Europe	108	34
USA	160	38
Canada	2	2
Russie	5	
Pays d'Asie	5	
Pays du Moyen orient	8	
Total	6302	5.840
Chiffre d'affaires	141.521.281	126.630.162

Source : Posdschang 2010 à partir des données de l'office de tourisme de Dschang

L'afflux des étrangers (Français, Italiens, Allemands et Américains notamment) et de certains nationaux est lié au rayonnement international de l'université (participation aux conférences et colloques, gestion et suivi des projets de recherche); au dynamisme des activités scientifiques et académique et de la coopération internationale décentralisée entre la Commune de Dschang et les villes partenaires (Nantes en France et Vassanelo en Italie). De tout temps la ville de Dschang, ses populations et ses décideurs ont su faire du centre universitaire puis de l'Université à la fois un vecteur et un véritable pôle de développement urbain.

Dans l'optique de la gouvernance urbaine et dans la perspective d'une ville durable; la commune et l'université apparaissent ainsi comme deux acteurs essentiels et incontournables du développement local à Dschang. Toutefois dans les faits la question reste posée. Ces deux entités sont-elles partenaires, rivales ; parasites ou prédatrices l'une de l'autre ? Comment organiser un dialogue franc sincère et mutuellement bénéfique pour l'université et pour la ville au-delà de la ségrégation spatiale et d'une certaine ponction réciproque comme cela semble être le cas à Dschang. La dernière partie de cette contribution présente quelques initiatives que le JCAD ; comme association de recherche pour le développement ; structure catalyseur et intermédiaire a pu prendre au département de Géographie pour tenter d'instaurer le dialogue entre la ville de Dschang et son université d'une part et plus globalement entre l'Université et sa région dans un contexte socio-politique camerounais où chaque région voire chaque département revendique « son université ».

LES ENJEUX ET LE DEFIS DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'UNIVERSITE AU CAMEROUN

La ségrégation apparaît à plusieurs égards comme la caractéristique fondamentale des rapports spatiaux entre la ville de Dschang et son université. En raison de l'importance de ses besoins en espace l'Université rime sinon avec banlieue du moins avec périphérie urbaine. En attendant l'effectivité du transfert des ressources financières de l'Etat aux communes dans le cadre de la mise en œuvre du processus de la décentralisation au Cameroun, les deux entités rivalisent d'ingéniosité pour attirer non seulement les investissements nationaux du budget de l'Etat, mais aussi internationaux par le biais de la coopération internationale bilatérale ou multilatérale. L'envergure des aménagements à envisager, les défis de gestion et l'impératif de gouvernance dans le contexte de la décentralisation placent désormais la ville au centre des convoitises, et malheureusement des compétitions. Ces transformations s'écartent en effet du modèle général de système local et les enjeux liés à la ville sont forts. Les villes sont devenues le lieu privilégié de l'innovation sociale et politique. Le renouvellement de la gestion urbaine apparaît comme un préalable au développement local malgré la multiplication des tentatives pour trouver le mode de gestion qui permette de concilier développement économique, maintien de la cohésion sociale, protection de l'environnement et du patrimoine. Il faut analyser les transformations du pouvoir local, l'organisation des intérêts des élites, les mécanismes de création d'identité collective, les formes d'action publique moderniste qui se développent en réponse aux défis qu'ont à relever les autorités municipales. En définitive, les mutations en cours ont remis en cause le modèle de la politique urbaine traditionnelle qui confiait aux seules autorités politiques la responsabilité de la production et de la gestion de la ville. Les villes doivent s'adapter et trouver de nouvelles démarches prenant en compte la complexité et la diversification des régulations, l'imprévisibilité de l'avenir, etc. Dans cette perspective la ville s'offre à l'université comme terrain de recherche, comme champ d'expérimentation, comme lieu d'application de ses connaissances. C'est le filon que nous avons exploité pour la mise en place de l'étude diagnostic pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la ville de Dschang (POS)

C'est dans le cadre de son programme de développement urbain financé dans le cadre de sa coopération avec la ville de Nantes en France, que la commune de Dschang (maître d'ouvrage), a initié l'élaboration du plan d'occupation du sol de la ville. La Ville se dote ainsi d'un moyen d'intervention substantielle tant en ce qui concerne l'aménagement de son territoire, qu'en matière de renforcement de ses capacités. La Commune a cependant besoin d'une feuille de route.

L'élaboration POS d'un document de référence par excellence va ainsi permettre de fixer les règles générales d'utilisation du sol qui s'imposent à tous. Il a aussi pour but d'organiser le tissu urbain (en définissant la destination et les densités des constructions), de localiser les emplacements réservés pour la réalisation d'équipements et de protéger les espaces naturels ou agricoles. Le POS doit permettre à la ville de Dschang de contrôler et de régler son territoire en préservant une logique d'aménagement participatif et en s'appuyant sur une stratégie de développement à long terme. Le POS de Dschang va promouvoir une réelle politique d'habitat, préconiser des orientations d'aménagement et préserver la qualité de l'environnement.

Si la spécificité et l'originalité de ce projet réside dans la volonté d'instituer un partenariat avec le département de géographie de l'Université de Dschang, deux ans après l'introduction du projet de convention de partenariat dans les services compétents de l'Université, on attend toujours. Pourtant, cette étude dont on attend la validation du rapport final par le comité de pilotage, a mobilisé une équipe de 15 enseignants du département de géographie, 75 étudiants-enquêteurs ; 2.500 ménages enquêtés. Malgré les difficultés de gestion, le département s'en est sorti avec de ressources financières certes modestes, mais avec d'importants matériels pédagogiques (une photo satellite récente et de grande résolution). Les étudiants ont pu enrichir leur connaissance de la ville.

Toutefois, le POS n'est pas le seul chantier de collaboration entre la ville de Dschang et son université, les autres études réalisées par les universitaires pour le compte de la ville de Dschang portent sur :

- l'analyse de la qualité de l'eau pour l'aménagement du lac municipal et dans le cadre du projet « Eau - assainissement » financé par l'AIMF

- la réalisation de l'étude d'impact environnementale pour la création de la décharge municipale de la ville de Dschang
- l'étude préalable pour la création du jardin des civilisations
- la réalisation du diagnostic accompagné de propositions d'aménagement pour la réorganisation du marché de Dschang est un chantier en cour de démarrage

Il faut, en outre, signaler les nombreux travaux de recherches sur la gestion des déchets, le trafic routier, la gestion des gares routières, l'assainissement, les énergies renouvelables dans le cadre des enseignements et des séminaires et dont la bibliothèque municipale reçoit des exemplaires du rapport...

Dans tous les cas, l'université n'intervient pas en tant que partenaire, mais les universitaires agissent comme prestataires de services et comme chercheurs.

Pour une approche globale et systémique des rapports entre la ville et l'université au Cameroun : « les fantasmes » du JCAD

Au Cameroun comme dans de nombreux autres pays africains, l'évolution du processus de décentralisation et la prolifération des universités par différents catégories d'acteurs (Etat, confessions religieuses, associations, promoteurs privés) plaident pour une approche globale de rapports entre l'Université et sa ville voir sa région d'implantation. C'est fort de cette conviction que nous avons proposé, aux décideurs camerounais et à certains de ses partenaires au développement, l'organisation d'un atelier sur l'appui des universités à la gouvernance urbaine dans le contexte de la décentralisation au Cameroun. Un tel forum se justifiait par la nécessité et l'urgence d'avoir un instrument de navigation, un tableau de bord de l'action municipale, qui permette des arbitrages intelligents et interactifs entre la fragmentation urbaine, l'attrait de la ville et la nécessaire préservation de l'environnement par exemple. Il s'agissait de permettre à l'université camerounaise de développer, pour les villes, un dispositif de centralisation des informations, des politiques, des stratégies et des expériences de développement local. A partir de la présentation des expériences et des acquis de certaines équipes (du Nord et du Sud) en matière de recherche urbaine ou de partenariat entre l'Université et la ville d'une part et des besoins des gestionnaires urbains d'autre part, l'atelier devait permettre aux représentants des différentes universités partenaires de mettre en place des procédures qui permettront de développer des échanges entre toutes les parties, de dégager des problématiques communes, de construire les thématiques prioritaires. Il s'agissait entre autres de confronter les réalités et les expériences de terrain aux résultats de recherche pour répondre à la question suivante : quel partenariat entre l'Université et sa ville ou sa région ?

Malgré l'adhésion de certains partenaires, le projet d'appui des universités à la gouvernance urbaine au Cameroun n'a pas été réalisé. Par contre, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la FAO, le JCAD a pu organiser un atelier sur les rôles des collectivités locales pour la sécurité alimentaire des villes au Cameroun (Douala, 21 au 23 mars 2005). L'objectif de l'Atelier de Douala était de sensibiliser les collectivités locales sur leur rôle essentiel dans le renforcement de la sécurité alimentaire des couches les plus défavorisées par le biais de systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires (SADA) plus efficace, d'attirer l'attention des responsables municipaux sur les liens entre les systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires et les autres systèmes qui font fonctionner la ville et d'instaurer un partenariat durable entre les collectivités locales, la recherche scientifique et l'administration centrale pour accompagner le processus de décentralisation au Cameroun. L'atelier a mobilisé autour des responsables municipaux, des chercheurs et des universitaires, l'administration centrale et quelques assistants techniques de la coopération internationale.

Conclusion

En s'enfermant dans les murailles qui délimitent leur « territoire », l'université de Dschang comme toutes les autres grandes universités camerounaises sont plutôt des cités à part dans les villes qui les accueillent. Les lieux de partage sont plutôt rares, voire exceptionnels et en l'absence de partenariat en bonne et due forme, les deux entités se côtoient au lieu de s'imbriquer l'une dans l'autre. Pourtant, le processus d'urbanisation de la ville de Dschang, a pris une ampleur nouvelle avec la création de l'université. Ceci est perceptible à travers la multiplication des logements étudiants, de nouveaux lotissements, la création de nouveaux espaces marchands et le développement de nouveaux secteur d'activité. Mais, dans le contexte de la décentralisation les défis que

la ville et ses gestionnaires ont à relever, font que la ville s'offre à l'université comme terrain de recherche comme champ d'expérimentation ; comme lieu d'application des connaissances.

L'expérience montre que, à défaut de partager, l'université et la ville doivent absolument collaborer dans le cadre d'un véritable partenariat. En fonction de ses ressources la ville peut financer la recherche scientifique, l'une des missions statutaires de l'université qui doit apporter son « appui au développement » de la ville. Ce partenariat entre la ville et l'université ne saurait se limiter aux prestations, services des universitaires. De même que les enjeux sont trop complexes et trop importants pour que ce genre de partenariat soit porté par les associations même très dynamiques.

Dans un pays comme le Cameroun, le dialogue entre l'université de la ville devrait par conséquent s'inscrire dans la politique globale de développement dans le cadre d'une plate-forme de concertation permanente. Il s'agit de définir les mécanismes pouvant permettre à chaque institution de partager et de diffuser les outils et stratégies susceptibles d'aider les collectivités locales à améliorer leur connaissance de l'environnement urbain et à élaborer leur propre plan de développement communal. Les municipalités doivent alors assouplir leur procédure de gestion et veiller à ce que les décisions se prennent en négociant, tandis que les universités seront amenées à se considérer comme acteur à part entière de la ville.

Partenariat villes et université au service du développement local

Mesdames, Messieurs,

L'importance du thème de notre journée de réflexion n'est plus à démontrer. Le brassage villes-universités ne peut que fertiliser le sol au grand bonheur de l'arbre que constitue le développement local. Si toute l'armature fonctionnelle de chaque entité administrative locale de notre pays peut avoir comme socle d'appui, des savoirs et des hommes, fruits prodiges de nos universités, fruits élaborés à partir des réalités du milieu pour le progrès du milieu, nos pays seront sauvés.

C'est pue par cette conviction fondamentale que la municipalité historique de Ouidah dont je suis actuellement le maire, s'emploie à faire rentrer davantage l'université dans le quotidien de la vie locale.

Bien que disposant de deux instituts de renom, l'Institut Régional de Santé Publique (IRSP) et l'Institut de Développement et d'Echanges Endogènes (IDEE), notre municipalité ne sent pour autant pas la proximité de l'interaction entre ces instituts et la vie locale. Le caractère régional et la compétence très orientée de ces institutions ne permet pas une interpénétration ville-université opérationnelle. Or, ce besoin se fait de plus en plus ressentir dans un monde où la technicité et la technologie gagne en perfection tous les jours que Dieu fait.

C'est pour combler ce vide que notre municipalité, la municipalité de Ouidah, depuis l'avènement de l'actuel Conseil municipal, s'emploie à donner corps à une collaboration active et fructueuse entre notre ville et l'université, en contractant un accord de partenariat entre la municipalité de Ouidah et l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) d'une part et en recherchant d'autre part, les voies et moyens pour créer une grande Université polyvalente à même de lui permettre de réunir les conditions adéquates d'un « vivre ensemble ville-université » qui favorise la mobilisation de savoirs et de compétences pouvant être mis en service de la bonne gouvernance, de la gestion performante du patrimoine pour un développement durable satisfaisant de notre localité.

C'est dans cet élan que :

- dans le but d'offrir des formations en adéquation avec les besoins réels du milieu, du marché de travail et de l'emploi, particulièrement dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement
- conscientes de la nécessité de promouvoir et de renforcer la formation continue des cadres exerçant dans divers secteurs relevant de la municipalité
- convaincues de l'importance de la dynamisation de la coopération entre employeurs et les institutions de formations, la municipalité de Ouidah et l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi ont convenu de nouer un partenariat en vue de mener des activités communes dans les domaines de la formation, de la recherche en sciences et techniques de l'eau, de l'environnement, du génie civil, du génie électrique, des technologies de l'information et de la communication ainsi que des actions connexes.

Notre municipalité, en mettant en œuvre de telles initiatives, espère pouvoir, à termes, faire de l'interaction ville-université, un réel moteur de développement et de progrès de notre localité.

Mesdames et Messieurs, merci pour votre bienveillante attention.

Atelier 2

« L'université, partenaire de développement économique »

1) L'université rend la ville attractive. Lieux de mise en synergie des politiques locales d'insertion et d'emploi, les universités sont aujourd'hui perçues comme d'importants vecteurs de développement. Les universités véhiculent une nouvelle image d'attractivité pour les collectivités, spécifiquement pour les plus petites d'entre elles.

Universitaire de formation, le maire de Foumban au Cameroun, insiste volontiers sur le triple rôle de socialisation, de solidarité et d'humanisme que l'université de sa ville apporte à la collectivité qui comprend un peu plus de 110.000 habitants³.

Avec une population étudiante qui représente près de 10 % de la population totale de la ville d'Aix, l'université constitue un défi économique et social pour les collectivités qui doivent apporter des réponses en termes de logements, d'offre de transports, mais aussi d'offre culturelle. L'effet population pour le développement des territoires impacte fortement la commande publique. Un équilibre doit cependant être trouvé, car les efforts que les territoires doivent fournir pour répondre à l'afflux du nombre d'étudiants ne doivent annihiler ceux destinés aux populations des quartiers les plus défavorisés⁴.

Les universités deviennent donc d'efficaces acteurs territoriaux au niveau économique, social, sociétal : ce sont des acteurs de l'innovation tandis que les étudiants apparaissent de plus en plus comme les « ambassadeurs des territoires », à travers les stages qu'ils effectuent au cours de leur scolarité, au sein des entreprises au sein desquelles ils seront recrutés. La mission de l'université est de créer du capital humain ; pour la ville, l'enjeu est de transformer ce capital humain en compétences.

2) La vie étudiante dynamise l'image de la ville. L'engagement citoyen des étudiants dans les programmes d'insertion dans les quartiers difficiles par le tutorat (opérations Tandem) est parfois capitalisé par les collectivités à travers la mise en place de conseils de jeunes ou de la jeunesse (exemples de Toulouse ou de Paris).

Le secteur bancaire a pris la mesure de ce développement. A titre d'exemple, pour la Caisse des dépôts, l'université constitue le quatrième pilier de son programme stratégique Elan 2020. Dans ce cadre, un accord général sera prochainement conclu avec les représentants de la Conférence des présidents d'université (CPU) pour déterminer les axes d'une coopération future portant sur des études d'impacts et de savoir-faire, sur un appui à l'évaluation des politiques menées par les universités. Le CNFPT doit se joindre à ce dispositif⁵.

Il en va de même avec les entreprises de BTP (Vinci, Bouygues) et d'autres partenaires du secteur privé (Rhône-Poulenc, PSA) qui ont créé depuis plusieurs années des services spécifiques⁶, chargés aujourd'hui d'approfondir les relations avec les nouveaux pôles universitaires⁷.

³ Contribution du Maire de Foumban à l'Assemblée générale de Lausanne, document inédit

⁴ Universités et territoires, n°65, spécial Colloque AVUF/Science Po Aix, Aix-en-Provence, 3 et 4/12/2009

⁵ Idem et site internet de la Caisse des dépôts : www.caissedesdepots.fr

⁶ Les Echos, *Villes et universités, une passion qui dure*, 1993

⁷ Le Monde, *Les entreprises n'ont pas déserté les campus*, 20 octobre 2009

3) L'université contribue au rayonnement international des villes. Les collectivités et les universités mutualisent leurs efforts dans les contacts qu'elles engagent avec d'autres collectivités étrangères (exemple de Tübingen avec la ville et l'université d'Aix ; Shendu en Chine avec la ville et l'université de Toulouse).

Les fortes demandes en matière d'économie, d'insertion et d'emploi formulées par les collectivités du sud nourrissent le contenu de la coopération décentralisée qui privilégie le transfert de savoirs et de savoirs faire. C'est le cas, par exemple, de Bordeaux avec ses villes partenaires du Burkina Faso et du Mali, en lien avec l'université Montesquieu et son centre d'études et de recherches sur le droit africain et le développement institutionnel.

M. Henri BEGORRE
Maire de Maxéville (France)
Premier vice-président du Grand Nancy
Président du Centre International de l'Eau de Nancy
Membre du Pôle de l'Eau Alsace Lorraine

La démarche initiée sur le district de Nancy début des années 1980 avec la création du Pôle de l'Eau a été sans aucun doute pour l'époque une initiative pertinente de partenariat entre les acteurs publics et privés.

Face aux nombreux enjeux, le Centre International de l'Eau de Nancy a su évoluer pour *in fine* intégrer étape par étape le Pôle de l'Eau Alsace Lorraine labellisé en mai dernier en pôle de compétitivité.

Sous l'impulsion de la Communauté Urbaine du Grand Nancy (district à l'époque), l'association NanCIE a été fondée en 1984 avec pour objectif de développer le partenariat dans le domaine de l'eau entre les universités, les collectivités locales et les industriels.

Lors de sa création, les missions de NanCIE, s'articulaient autour :

- de l'assistance, de l'animation et du développement de réseaux de chercheurs, techniciens et enseignants,
- de la prospection à la création, au développement et au progrès des industries de l'eau,
- de la propagation des connaissances théoriques et pratiques relatives à l'eau,
- de réflexions pluridisciplinaires portant sur des technologies de toute nature, notamment de la recherche vers l'industrie et du niveau local vers le niveau international,
- de la promotion du pôle de l'eau et au développement économique régional.

Pour mener à bien ses missions, NanCIE disposait de recettes provenant de financements publics (Agences de l'eau, Région Lorraine, Département, Etat, taxe d'apprentissage, Communauté Urbaine) et de fonds multilatéraux (Union Européenne, Banque Mondiale, OMS).

Parmi ses différents partenaires figuraient les Universités Henri Poincaré – Université de Nancy I, Université de Nancy 2, l'Institut Polytechnique de Lorraine, l'Université de Metz, les collectivités locales (Grand Nancy, conseil régional de Lorraine, ...), les comités de bassin (AERM) et les industriels (IRH environnement, Lyonnaise des Eaux, Générale des Eaux, Europipe, Pont à Mousson SA, Société Lorraine d'Ingénierie...)

NanCIE de par ses différentes activités a su ainsi développer une image forte au niveau national et international de la compétence de l'agglomération nancéenne dans le domaine de l'eau.

Toutefois, dès 2000, NanCIE a dû opérer des choix stratégiques afin de répondre aux exigences d'un marché concurrentiel.

Un plan de redéploiement a ainsi été adopté visant à recentrer les actions de NanCIE dans un souci d'efficacité et de partenariat pour un développement durable et une pérennisation de la structure autour de 3 axes :

- la recherche-innovation et le transfert de technologie où NanCIE a joué un rôle d'animation et de coordination de programmes de recherche nationaux et européens dans le domaine de l'eau urbaine, pour aider à financer les projets de recherche ou de démonstration avec les partenaires universitaires, les entreprises et les collectivités. Parallèlement, NanCIE a développé une activité de centre d'innovation régionale et de transfert de technologies.
- la coopération décentralisée visant à apporter une réponse publique par le biais de programme et de projets en matière d'eau et d'assainissement.

- La formation aux métiers de l'eau et de l'assainissement sur un site dédié (Centre de Formation des Apprentis).

Ce recentrage des activités s'est poursuivi : les compétences acquises et développées depuis 1984 ont été intégrées à l'Université Henri Poincaré. En effet, dans le cadre de ses activités de recherche, cette dernière développait des compétences notamment dans le domaine de l'eau et de l'environnement et plus particulièrement au sein du laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement. C'est ainsi que les activités menées par NanCIE ont rejoint le dispositif « innovation » des Universités et Etablissements publics d'enseignement supérieur nancéiens. Les activités liées, le personnel attaché ainsi que la mise à disposition du matériel correspondant ont ainsi été transférées à l'Université en avril 2008.

En 2009, l'Assemblée générale de NanCIE décidait du transfert de la gestion du CFA des Métiers de l'eau et de l'environnement à l'Université de Lorraine. Ce transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2011.

NanCIE a opéré des choix qui se sont révélés stratégiques et qui se sont naturellement intégrés dans le Pôle de compétitivité Alsace Lorraine.

Le 11 mai 2010, le Premier Ministre a annoncé la labellisation de six nouveaux pôles dédiés aux écotecnologies, dans les domaines de l'eau, de la gestion des déchets, de la construction et de l'énergie. La Lorraine associée à l'Alsace obtient la labellisation «Pôle de Compétitivité» pour son projet positionné « Gestion des eaux continentales, Gestion du cycle de l'eau : qualité, santé, écosystèmes et maîtrise des polluants ».

Les compétences (et les personnels) de NanCIE transférées à l'Université ont ainsi rejoint le Pôle de l'Eau Alsace Lorraine, un assemblage de compétences sans équivalent.

En effet, pour répondre aux enjeux de l'eau dans le monde, ces deux régions, ont décidé de fédérer leurs forces vives. Pendant 18 mois, PME, ETI et grands groupes, laboratoires de recherche publics et privés, universités et grandes écoles d'ingénieurs ont œuvré à la constitution de ce pôle de compétitivité interrégional. Ce sont ainsi 350 entreprises dont 5 grands groupes leaders mondiaux dans leur secteur et de nombreux acteurs de dimension internationale, 36.000 emplois dont 17.000 sur le thème central du Pôle, 2.500 chercheurs sur la qualité de l'eau et domaines connexes, 4.000 étudiants qui ont rejoint ce Pôle.

Parallèlement à la création de NanCIE en 1984, le GIP « Groupement pour l'Evaluation des Mesures en Continu dans les Eaux et en Assainissement » a été créé en 1988 sur le Pôle de l'Eau de Nancy à l'initiative de l'Etat et de la Communauté Urbaine du Grand Nancy afin de créer une synergie de moyens propres à développer des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Rassemblant des services de l'Etat, des Universités, des collectivités territoriales et des PME, ce GIP a été renouvelé par le Ministère de la Recherche en juin 2009 pour une durée de 8 années. Le GIP devrait également trouver sa place comme partenaire au sein du Pôle de compétitivité Alsace Lorraine.

Pr. Didier PARIS
Professeur à l'Université de Lille
Président de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement
et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme
Président du Conseil de Développement de Lille Métropole (APERAU international)

Université, stratégie métropolitaine et développement des territoires. L'exemple français

Alors que l'économie de la connaissance devient un enjeu majeur pour le développement (stratégie de Lisbonne définie en 2000), l'enseignement supérieur focalise l'attention à la fois par son rôle pour renforcer la compétitivité de l'Europe dans une économie globalisée, et son rôle dans le développement local, celui des métropoles, qui accueillent les établissements universitaires.

Le cas de la France est assez intéressant à évoquer, avec un enseignement supérieur dual, opposant le système élitiste des grandes écoles (d'où proviennent les élites politiques) et un système universitaire longtemps laissé à lui-même, largement sous doté en moyen, y compris, voire surtout, dans le bâti même des établissements, où un retard historique d'investissements conduit à une situation critique.

L'Etat a récemment mis en place le plan « Campus », destiné à combler une partie de ce retard, mais de façon sélective, sur un certain nombre de grands pôles identifiés pour leur potentiel international. On y retrouve les universités des grandes villes françaises. Les projets des universités avaient été mis en compétition. Par ailleurs un mouvement de regroupement des universités à l'échelle des métropoles a été initié, notamment à Strasbourg (fusion des universités 1, 2 et 3). La question de la recherche de la masse est critique est ainsi posée.

Dans ce contexte, l'exemple lillois apparaît intéressant. Les universités de la métropole lilloise ont entamé leur réflexion. La société civile métropolitaine, par l'intermédiaire du Conseil de Développement de Lille Métropole, pousse à la réflexion, et la Communauté urbaine de Lille Métropole vient de prendre la compétence recherche, dans le cadre de la mise en place du Plan métropolitain de développement économique. Mais beaucoup reste à faire pour que l'université s'impose comme support stratégique du développement métropolitain.

Bien entendu, tout ce redéploiement universitaire à l'échelle des métropoles européennes s'inscrit dans les jeux de concurrence et de compétitivité des villes, quand bien même ces universités fonctionnent aussi en réseau, à travers les échanges d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, ou les programmes de recherche.

La ville et l'université

« Collaborer ensemble » reste un défi entre la Commune urbaine et l'université de Fianarantsoa. Le partenariat entre les deux entités est piloté par un comité permanent, regroupant les acteurs locaux tels que les organisations de la société civile, les secteurs privés et même des simples citoyens y intéressés, afin d'apercevoir les modes d'interventions de toutes les forces vives de la ville de Fianarantsoa dans l'objectif de leur mobiliser à contribuer aux processus de développement local.

Actuellement, les départements de formation existant au sein de l'université de Fianarantsoa sont les suivant : l'établissement supérieur scientifique ESS (mathématiques et physiques, chimie), l'établissement supérieur ESSFLSH (filière lettres et sciences humaines), la faculté des droits, d'économie-gestion et de sociologie (DEGS), l'Ecole Normale Supérieure des Sciences (ENSS), l'Ecole Nationale de l'Informatique (ENI), l'Institut Supérieur des Techniques Environnementales (ISTE), l'Institut de Formation en Licence Professionnelle Eau et Electricité et la Faculté de Médecine au sein du Centre hospitalier de Fianarantsoa.

L'existence de ces différents départements est une opportunité pour rationaliser la planification en matière de développement durable de la ville de Fianarantsoa.

Au niveau de ce comité permanent, des réunions thématiques, selon les priorités de la société fianaraisienne, sont trimestriellement effectuées afin de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de la planification élaborée, en vue de faciliter la prise de décisions en cas de réorientation stratégique.

A titre d'exemple de collaboration entre la Commune et l'université, pour la Commémoration du Cinquantenaire de la Commune urbaine de Fianarantsoa, cette année 2010, le comité a pris l'initiative d'ouvrir une nouvelle Faculté de Médecine afin de sauvegarder les intérêts à prévoir pour les nouveaux bacheliers souhaitant poursuivre leurs études en médecine à Fianarantsoa. Et les dynamiques menées par chaque entité au niveau du comité a conduit facilement vers la concrétisation de ce projet.

Pour l'année 2011, un forum économique national est conçu par la Commune et l'université de Fianarantsoa afin de mener un nouveau point de départ pour la vision économique des cinquante ans à venir. La participation active et effective de tous les acteurs incontournables (locaux, nationaux et internationaux) de développement est vivement souhaitée.

Université et développement économique

Dans le souci de mieux appliquer les principes de base du processus de décentralisation et de permettre aux communes d'assurer un développement réel et endogène des communautés, les Autorités locales ont mis en place des stratégies permettant de favoriser non seulement la recherche mais aussi et surtout d'accueillir les étudiants en fin de formation afin d'utiliser leur recherche au profit du développement local.

Pour mieux conduire les actions et atteindre les objectifs de développement local, il faut un véritable manager, un homme engagé surtout pour de nouvelles initiatives dans le sens de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cela suppose la mise en place d'une bonne politique managériale soutenue, en vue de garantir le bien-être des communautés à travers les relations de partenariat où chaque partie trouvera son compte.

C'est à cela que la commune de Lokossa s'est attelée depuis quelques temps en créant de bonnes conditions de travail tant aux étudiants qu'aux enseignants surtout ceux de l'Institut universitaire de technologie de Lokossa et de l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi pour des actions concrètes.

Nous nous ferons le plaisir de partager avec vous quelques lignes de cette politique dans le domaine des relations entretenues avec certaines entités des universités du Bénin et de l'extérieur.

Mais, avant d'entrer dans le vif du sujet, nous avons jugé utile de faire une brève présentation de la commune de Lokossa.

A - Etat des lieux

1) Présentation de la commune de Lokossa

Située au sud-ouest de la République du Bénin en Afrique occidentale, la commune de Lokossa, limitée au nord par la commune de Dogbo, au Sud par les communes d'Athiémé et de Houéyogbé, à l'est par celle de Bopa et à l'ouest par le Togo, est le chef-lieu des départements du Mono et du Couffo. Elle couvre une superficie de 260 km² pour une population de 77.065 habitants (RGPH 2002 : recensement général de la population et de l'habitation).

La population de la commune de Lokossa est majoritairement de l'ethnie Kotafon (70 % de la population).

De par sa situation géographique et sa fonction de chef-lieu des départements du Mono et du Couffo, elle est constituée d'un brassage d'ethnies venues de plusieurs régions, ce qui justifie la diversité de sa population. Elle a aussi le privilège d'abriter tous les services départementaux et régionaux du Mono et du COuffo.

En effet, sur le plan territorial, elle compte cinq arrondissements à savoir Agamè, Houin, Koudo, Lokossa et Ouèdèm-Adja avec un total de 45 villages et quartiers de ville (37 villages et 8 quartiers de ville).

La population de la commune étant majoritairement rurale, il s'en suit que ses performances économiques essentielles sont du ressort du secteur primaire. Les principales activités auxquelles ces populations s'adonnent sont donc l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation minière notamment le gravier. Cette dernière activité est exercée par une grande majorité de la population active.

2) Points des actions entreprises

Dans le souci de mener des activités communes dans le domaine de la formation, de la recherche en sciences et techniques de l'eau ainsi que dans celles des domaines de l'environnement, du génie civil, du génie mécanique et énergétique, du génie électrique et des technologies de l'information et de la communication et des activités connexes, la commune de Lokossa s'est engagée dans un processus de relations de partenariat avec l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi. L'accord de ce partenariat est conclu pour une période de 5 ans à compter de l'année 2009.

Depuis juin 2005, la commune de Lokossa et l'Association Amis d'Gens de Nancy en France se sont mises, ensemble, dans une relation de partenariat dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et l'appui aux groupes les plus vulnérables. Il s'agit d'une Association de jeunes étudiants nancéens qui souhaitent investir dans le social. Ainsi, chaque année, la commune de Lokossa reçoit une vingtaine de membres de cette association. Ces derniers viennent souvent avec des matériels médicaux pour appuyer les centres de santé des arrondissements de la commune.

Aussi, importe-t-il de mentionner que la mairie est, depuis 2006, en partenariat avec l'Institut Universitaire de Technologie de Lokossa. C'est dans cette optique que cet Institut a bénéficié, par le biais de la mairie d'une salle multimédia pour faciliter les recherches aux enseignants et aux étudiants. L'équipement de cette salle est assuré par l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF).

Ainsi, la commune entretient des relations de partenariat avec certaines entités universitaires et associations dont les actions permettent de résoudre des problèmes dans les domaines de l'éducation et de la santé. Cela implique que ces accords sont des partenariats utiles car, leur mise en œuvre permet de trouver une approche de solutions aux services essentiels de base. Il s'agit notamment ici du secteur de l'enseignement et de la santé.

B – Impact dans le développement économique de la commune

L'université est un levier important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire et l'action des collectivités territoriales est l'un des moteurs du développement de l'université.

La présence de l'Institut universitaire de technologie de Lokossa (IUT Lokossa), une entité industrielle importante de l'université d'Abomey-Calavi, au cœur de la ville de Lokossa, ses laboratoires, ses étudiants, ses enseignants et enseignants chercheurs placent Lokossa au rang des grandes villes du savoir d'envergure avec des retombées considérables en matière d'emplois, de dynamisme et d'attractivité.

L'Institut universitaire de technologie de Lokossa est un acteur majeur du développement éducatif, culturel et socio-économique de la commune de Lokossa avec ses 608 étudiants et ses enseignants chercheurs et personnels administratifs et techniques.

Par ses formations pluridisciplinaires en technique industrielle, il assure un accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants, aux entreprises, l'assurance de recruter des jeunes qualifiés et compétents. Par ses activités de recherche et de transfert de technologie, il offre au monde économique des soutiens technologiques et des opportunités d'innovation. Par sa production scientifique, il rayonne au plan national et international. Il développe une relation de coopération avec l'Université de Mons en Belgique. Cet Institut regroupe quatre filières, à savoir le génie civil, le génie électrique et informatique industrielle, le génie mécanique et productique et le génie industriel et maintenance.

Aujourd'hui, il conforte sa position au rang des grands sites universitaires de la sous-région ouest africaine et du Bénin en particulier, grâce aux investissements consentis par l'Etat béninois.

La ville a la volonté de poursuivre sa mutation en ville universitaire de premier plan avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur qui contribue à son développement.

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été conduites à destination des étudiants dans l'objectif de faire de la ville une cité de l'espérance, douce à vivre pour ses jeunes, qui leur offre toutes les conditions pour étudier et leur donner envie de fonder leur projet de vie à Lokossa.

La ville entend poursuivre sa contribution à la formation et à la vie étudiante pour conforter les atouts de Lokossa.

Les autorités de la commune de Lokossa souhaitent poursuivre leur engagement aux côtés de l'IUT pour promouvoir l'action en faveur du développement économique et social.

La commune de Lokossa entend donc soutenir l'Institut, principalement sur ses grands projets structurants qui vont renforcer sa notoriété auprès des bacheliers et des étudiants. L'enseignement supérieur, comme la recherche et le transfert de technologies est un outil d'attractivité du territoire. Dans ce cadre et en matière de développement économique, la ville de Lokossa souhaite un Institut pluridisciplinaire avec un rayonnement national et international.

Animés par une volonté de renforcer leur coopération, la commune de Lokossa et l'IUT développent de très bonnes relations qui contribuent à l'épanouissement tant des étudiants que des communautés. De fait, des priorités ont été données à certains axes à savoir :

- l'amélioration de la vie étudiante
- l'accroissement de la synergie développement économique socio-économique recherche formation et enseignement supérieur
- le développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur

Par ailleurs, ce site universitaire abrite également l'Ecole normale supérieure des enseignements techniques. Elle s'occupe de la formation professionnelle des enseignants du secondaire.

C – Difficultés

Les difficultés se résument en quelques points dont les plus importants sont :

- le manque de moyens financiers pour faire face à la concrétisation des nobles ambitions
- la pénurie d'enseignants permanents
- le problème de personnel administratif
- le manque d'équipements de laboratoire et d'atelier

La commune de Lokossa abrite depuis 2001, un institut universitaire de technologie qui contribue à son développement socio-économique à travers les différentes recherches scientifiques.

Malheureusement, il connaît plusieurs difficultés malgré les efforts du Conseil communal.

C'est pourquoi, par ma voix, le Conseil communal de Lokossa sollicite l'appui des partenaires techniques et financiers pour le renforcement de l'existant et la réalisation d'autres projets de recherches scientifiques dans le souci de renforcer le développement local en vue d'assurer le bonheur de sa population.

Profil sociodémographique de la ville de Saint-Jérôme

Entre Montréal et Tremblant

La ville de Saint-Jérôme se situe à mi-chemin entre Montréal et Mont-Tremblant, le pôle urbain et la destination récréative touristique les plus importants du Québec. Cette dualité ville-villégiature a déterminé le caractère particulier de la capitale des Laurentides. Les Jérômiens y ont développé un mode de vie privilégié, possible aux seuls points de rencontre d'un milieu urbain complet et d'une nature encore sauvage.

Croissance industrielle

Depuis sa fondation en 1834, Saint-Jérôme, berceau de la colonisation du nord, a toujours joué un rôle moteur dans le développement de la région. De nombreuses entreprises, grandes et petites, s'y sont établies. Leur nombre est appelé à augmenter au cours des prochaines années puisque la ville vient d'ouvrir un nouveau parc industriel en marge de l'autoroute 15.

Population

La population de Saint-Jérôme s'élève à 67.311 citoyens.

Nombre d'emplois : 33.000

Nombre de commerces : 3.000

Nombres d'industrie : 300

Il y a quelques années, la ville de Saint-Jérôme sollicitait des institutions universitaires dans le but de créer un campus universitaire sur son territoire. L'objectif était de répondre aux besoins d'accès aux études supérieures. Les autorités municipales étaient convaincues qu'avec une clientèle de plus d'un demi-million de personnes dans la région des Laurentides, la démonstration du besoin de cette institution serait facile à établir. Par contre, l'état des finances publiques du gouvernement du Québec s'avérant la principale difficulté à surmonter.

Une fois que l'université du Québec en Outaouais (UQO) ait manifesté son intérêt, une stratégie d'investissement a rapidement été mise en place. Sur un terrain offert par la ville de Saint-Jérôme, une entreprise privée venait construire un bâtiment capable de recevoir 1.500 étudiants en plein centre-ville. Le scénario prévoyait un bâtiment loué à l'université pour une période de 20 ans au bout duquel l'édifice lui serait remis. La ville s'engageait à louer tout surplus dans les locaux.

Les conditions étaient réunies pour convaincre l'administration provinciale. L'investissement de près de 25 M\$ a eu lieu. Après à peine un an d'opération, on prévoit atteindre la capacité d'étudiants à la prochaine session et les architectes s'emploient déjà aux ébauches de la deuxième phase...

L'impact fiscal du don des terrains par la ville sera remboursé en peu d'années par la valeur des taxes du nouvel édifice. L'annonce de la vue du campus a entraîné de nombreuses mises en chantiers résidentiels, institutionnels et commerciales pour des montants de plusieurs millions de dollars qui dépassent la valeur de l'immeuble en question.

Au-delà des effets fiscaux, en quelques mots, voici rapidement quels sont les impacts de la vue d'un campus universitaire dans notre milieu.

Impact de la clientèle étudiante et du personnel

Sur le plan démographique, Saint-Jérôme comme la majorité des villes nord-américaines subissait un vieillissement de sa population. La présence de l'UQO vient corriger de façon spectaculaire cette tendance lourde par une arrivée massive de jeunes adultes qui viennent rajeunir notre population, combler les emplois inoccupés sur le territoire, rehausser le niveau de scolarité et dynamiser l'économie locale.

Sur le plan personnel, les étudiants et le personnel viennent contribuer au dynamisme de Saint-Jérôme par leur seule présence mais également en s'engageant auprès des organismes sociaux, communautaires, sportifs et culturels.

Impact de l'université comme entreprise

L'UQO joue un rôle économique significatif. Elle est d'abord un employeur de moyenne taille et un important consommateur de biens et services. Elle est un leader sur le plan des connaissances et de la formation. Elle répond aux besoins des entreprises et des institutions locales et régionales par des programmes de formation adaptés aux besoins de main-d'œuvre. Elle est un partenaire pour accompagner le milieu dans le développement de projets économiques, culturels et sociaux (ex. : projet sur la mobilité urbaine). Elle contribue au sentiment d'appartenance local et au développement d'une identité régionale. Elle entretient une diversité de liens avec de nombreux partenaires et organisations nationales et internationales.

« Chez nous, le jour de la rentrée est marquée par une grande fête d'accueil. Les commerces, institutions bancaires, services professionnels, services publics locaux et régionaux ainsi que nous-mêmes de l'hôtel de ville envoyons tous un message de bienvenu aux étudiants... Même l'évêché fait sonner les cloches de la cathédrale ! ».

Villes et universités au service du développement local

La ville de Rimouski

Centre urbain majeur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, Rimouski est sise à la naissance du grand estuaire du monde, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Sa population, de près de 46.000 habitants, bénéficie d'une qualité de vie exceptionnelle où la mer et la forêt s'unissent en un lieu grandiose. La capitale maritime de l'Est-du-Québec offre à la fois une activité urbaine riche et diversifiée et un décor naturel enchanteur. Un séjour à Rimouski est garant de découvertes de sites exceptionnels, dont notre réputée Île St-Barnabé, riche en histoire, et le célèbre parc du Bic, qui confèrent à Rimouski un cachet unique et la rendent attrayante... un incontournable pour les touristes et les vacanciers !

Contexte

Dans un contexte de mondialisation, notre développement économique est intimement lié à la commercialisation de produits à forte valeur ajoutée. L'université devient un partenaire incontournable dans le défi de la recherche et du développement.

Un des grands enjeux qui interpellent nos sociétés modernes est celui d'attirer en nombre suffisant sur nos territoires des travailleurs pour assurer la pérennité et de nos entreprises et de nos organismes. Il devient une évidence que l'université est un acteur déterminant dans la capacité attractive d'une ville.

Au niveau de la formation, nos institutions sont des acteurs de première ligne qui permettent d'offrir des programmes de qualité et adaptés, qui attirent dans nos milieux des jeunes de l'extérieur.

Exemples Rimouskois

- soutien financier et politique au développement de plusieurs projets universitaires et à la mise en place de centres de recherche, dont :
 - o la fondation de l'UQAR
 - o le centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM)
 - o l'institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER)
 - o le centre de recherche innovation maritime
 - o la corporation de soutien au développement technologique des PME (CSDT)
- accompagnement de l'institution dans des missions et dans son recrutement (Chine, Argentine, Rimouski-Ville-étudiante...)
- initiation de la concertation entre les acteurs socio-économiques (formation en médecine, installations portuaires)

Atelier 3

« Dialogue autour de la gouvernance »

Le gouvernement local a subi des transformations majeures : fragmentation, retrait de l'Etat, accroissement du rôle du secteur privé et des ONG.

Les différents niveaux de collectivités locales, de l'Etat, des opérateurs privés, des organismes mixtes, rendent donc le gouvernement urbain extrêmement complexe et fragmenté. Est-il encore possible de mener des politiques publiques dans un tel contexte ?

Ces transformations ont donné lieu à des tentatives pour conceptualiser, décrire cette nouvelle forme de gouvernement urbain que nous appelons « gouvernance urbaine ».

Le passage du gouvernement urbain à la gouvernance urbaine va donc de pair avec une transformation de l'action publique analysée comme une forme d'action collective. Cette approche pourrait être considérée comme une démarche d'économie politique très influencée par la sociologie locale.

Les collectivités semblent devenues ingouvernables du fait de la différenciation et de l'autonomisation de plus en plus poussée de sous-systèmes de la société locale et de la prolifération de réseaux de toutes sortes, les uns et les autres étant capables de résister aux injonctions du gouvernement local. Cela conduit à s'intéresser non plus seulement au gouvernement, à ses pouvoirs et ses instruments, mais au contraire à des mécanismes alternatifs de négociation entre différents groupes, réseaux, sous-systèmes, susceptibles de rendre possible l'action du gouvernement local. La problématique de la gouvernance locale est donc une problématique qui met l'accent sur les conditions rendant possible une action publique efficace qui minimise effets pervers, conflits non prévus ou impuissance réelle. Poser le problème de la gouvernance, c'est donc le plus souvent mettre en avant les conditions qui renvoient à la coordination de différentes organisations. Mais, ces différents intérêts, aussi divergents et opposés qu'ils puissent être, ne nous empêchent aucunement de parler de l'intérêt plus large de la structure territoriale.

Le gouvernement local ne se contente donc plus de gérer des services de façon bureaucratique, au quotidien, mais il est devenu plus stratège, moins routinier, plus flexible, plus sensible à l'environnement. Pour aller dans le même sens, la logique de compétition a touché des politiques locales comme la culture, la communication, l'aménagement, l'urbanisme et, bien entendu, le développement économique. Le lancement de grands projets urbains modernistes sont bien plus révélateurs de cette logique de compétition que les budgets inscrits sous la ligne développement économique. Cette logique de compétition est sans doute l'un des facteurs qui ont le plus contribué à la transformation du gouvernement des villes.

Les villes sont aussi soumises aux problèmes de l'ingouvernabilité. Comment peut-on gouverner un quartier en crise ?

L'impératif au développement économique, la logique de compétition, la gestion politique de l'exclusion sociale doivent se traduire en réponses efficaces dans le cadre large d'un processus concertatif qui bat en brèche la présidentialisation du pouvoir du maire.

L'atelier devra donc montrer que, dans ce contexte, les autorités locales ont fait preuve de remarquables capacités d'adaptation face à ces changements. Il montrera aussi que la gouvernance locale est une réponse à la complexité urbaine. Il devra aussi expliquer, à travers des exemples issus du réseau, combien les villes deviennent un instrument de régulation et de stabilisation du système politique.

Les relations entre la Ville de Montréal et les universités montréalaises

Contexte et orientations

L'éducation supérieure deviendra une condition sine qua non de la performance des entreprises et de l'accès à l'emploi, tout comme la qualité et la créativité de la ville deviendront des déterminants de la santé économique et culturelle de la métropole du Québec. En conséquence, Montréal a fait le choix de se développer comme ville de savoir de calibre international. Cette stratégie prend appui sur les institutions universitaires, qui jouent un rôle essentiel dans le processus d'innovation et qui contribuent au développement social, culturel et urbain de Montréal. Ainsi, la Direction du Développement économique et urbain (DDEU) a établi des relations suivies avec les institutions d'éducation supérieure de son territoire, appuie le développement des universités, collabore avec elles sur une base régulière et soutient différentes activités connexes.

Maintenir des relations étroites et régulières avec les universités

- Célébrer, reconnaître et promouvoir le rôle des universités montréalaises

Le DDEU collabore avec la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), la Chambre de commerce de Montréal métropolitain, Montréal International, le Palais des congrès de Montréal et la Conférence régionale des élus (CRE) à l'organisation du « Rendez-vous du savoir » qui aura lieu les 20 et 21 octobre prochain. Ce projet comporte 3 volets : une fête d'accueil des étudiants étrangers à Montréal, un déjeuner-conférence et un Gala des ambassadeurs où seront reconnus des chercheurs ayant contribué au rayonnement de Montréal. Et de ses universités. La CREPUQ a l'intention d'associer ses « Journées du savoir » à cette opération annuelle et récurrente.

- Attirer et retenir les compétences

Participation au comité de la Conférence régionale des élus (CRE) sur l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers : production d'un mémoire au gouvernement du Québec et suivi.

Participation au comité de la Conférence régionale des élus (CRE) sur la mobilité des étudiants québécois.

- Promouvoir la culture scientifique

Participation au comité « Festival Euréka » jusqu'à ce que ce mandat soit transféré à la Direction des bibliothèques considérant l'objectif central de promotion du loisir scientifique.

- Contribuer au rayonnement de Montréal en tant que ville universitaire

- En participant aux Entretiens du Centre Jacques Cartier

Le Centre Jacques Cartier a pour mission de soutenir des projets conjoints de recherche issus des universités de la région Rhône-Alpes et du Québec. Les universités montréalaises et lyonnaises sont les plus actives dans l'organisation des Entretiens du Centre Jacques Cartier qui regroupent chaque année

une vingtaine de colloques d'envergure internationale portant sur des sujets d'ordre scientifique, économique, culturel ou social.

Depuis 2007, la Ville contribue financièrement au Fonds Jacques Cartier ; pour les 3 prochaines années, la contribution se chiffrera à 12.500 \$CAN par année. La DDEU a pris en charge la coordination de la participation de la Ville aux Entretiens Jacques Cartier ainsi que, le cas échéant, la mission du Maire à Lyon et en France à l'occasion des Entretiens. Elle participe activement à l'organisation des Entretiens quand ils se déroulent à Montréal, comme en 2008, ainsi qu'à la mobilisation des partenaires montréalais. Elle a élaboré le contenu et produit des outils de communication pour les prestations du Maire sur la stratégie des grappes industrielles en 2006 à Lyon et en 2008 à Montréal.

En 2009, la DDEU a coordonné l'organisation du colloque « Villes de savoir » dans le cadre des Vingt-deuxièmes Entretiens Jacques Cartier, colloque qui a porté sur le rôle des villes dans le cadre du développement des universités. Elle coordonne l'organisation du colloque « Villes de savoir, mondialisation et valorisation » dans le cadre des Entretiens 2010 à Lyon. Enfin, la DDEU participe à la coordination du comité organisateur des Vingt-quatrièmes Entretiens qui se tiendront à Montréal en octobre 2011.

- En organisant des missions internationales

La Division collabore avec le Bureau des Affaires économiques internationales (BAEI), responsable de l'organisation de missions économiques du maire ou de membres du comité exécutif à l'étranger, et avec le Bureau des Affaires internationales (BAI), responsables des relations institutionnelles internationales, en invitant les universités à s'associer aux missions, comme à Shanghai.

Ainsi, une délégation de 9 recteurs et directeurs d'institutions montréalaises ont participé à la mission du maire à Shanghai en mai dernier ; douze ententes entre des universités de Montréal et de Shanghai ont été signées ou renouvelées à cette occasion.

Appuyer le développement des universités

- Collaborer à la réalisation de grands projets urbains de Montréal Technopole

La Direction assume la gestion des grands projets qui ont été inscrits dans le Plan Montréal 2025. Parmi ces projets, ceux reliés aux universités occupent une place importante. Actuellement, sur le seul territoire de l'agglomération montréalaise, les grands projets universitaires mobilisent plus de 7,5 milliards de \$CAN d'investissements dans des bâtiments et des équipements de pointe.

- Centre universitaire de santé de McGill (site Glen et site de la Montagne)
- Centre hospitalier universitaire de l'UdeM – Sainte-Justine
- Campus Outremont de l'UdeM
- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
- Centre de recherche du CHUM (CRCHUM) relié au CHUM
- Quartier de la santé, incluant le projet du Campus international de santé publique Norman Bethune regroupant l'École de Santé publique du Québec
- École de Technologie supérieure (ETS) et Quartier de l'innovation

L'ensemble de ces projets constituent le plus vaste projet de développement économique et urbain de notre époque, celui qui devrait faire de Montréal une véritable technopole, dynamique, performante et innovante. Des interventions concertées sont nécessaires pour maximiser les retombées de cet immense projet.

La Division de l'urbanisme assure la planification urbaine de ces projets. La DAEI intervient notamment au niveau des affaires publiques, c'est-à-dire de la concertation des partenaires internes et externes dans des actions de consultation publique ou de communication visant l'acceptabilité sociale des projets.

- Collaborer à la valorisation de la recherche par le biais des grappes industrielles

La Direction, par le moyen de la Division du Marketing et du soutien à l'investissement (DMSI), collabore avec Montréal International au développement des grappes industrielles, notamment celles des sciences de la vie (Montréal In Vivo), des technologies de l'information et des communications (TechnoMontréal), de l'aéronautique (AéroMontréal), des technologies propres (Ecotech Montréal).

A travers ces diverses activités et au niveau des politiques, stratégies et plans d'actions, la Direction porte un discours fort et articulé valorisant le talent, la créativité et l'innovation.

- Collaborer de façon régulière avec les universités et les soutenir auprès des paliers supérieurs

Plus généralement, la Ville de Montréal et ses arrondissements :

- Accueillent dans leurs services plusieurs étudiants universitaires pour des stages et embauchent chaque année des dizaines d'étudiants universitaires dans le cadre du programme « Placement Carrière Été »
- Echantent régulièrement des données et des informations avec les universités et les écoles universitaires
- Accordent de nombreux contrats de recherches aux établissements universitaires (par exemple, le Service des infrastructures, transport et environnement a contribué, de 1992 à 2002, à la Chaire industrielle CRNSG en eau potable de l'École polytechnique pour un montant de 1,5 million de dollars et une entente du même type a été reconduite pour la période de 2006 à 2010 pour un montant annuel de 300.000 dollars)
- Invitent les professeurs des universités montréalaises à siéger sur des jurys municipaux et délèguent des professionnels pour participer à des activités universitaires (conférences, colloques, cours, etc.)
- Contribuent directement au financement des équipements sportifs des établissements universitaires (par exemple, le CEPSUM de l'Université de Montréal et le stade Percival-Molson de l'Université McGill) et les appuient dans leurs activités sportives, notamment en leur louant les équipements municipaux à des tarifs préférentiels
- Réalisent avec les établissements universitaires divers protocoles de collaboration, de consultation, de concertation ou de participation
- Soutiennent, entre autre par le biais de la Conférence régionale des élus (CRE), des démarches des établissements universitaires auprès de décideurs privés et gouvernementaux en vue d'obtenir des ressources, des subventions, des changements législatifs ou règlementaires, etc.

- Soutenir des initiatives particulières

La DDEU contribue à l'occasion, de diverses façons, au soutien à des activités particulières. Par exemple :

- Contribution au financement de Fusion Jeunesse, OSBL qui organise des stages d'étudiants universitaires dans des écoles secondaires défavorisées de Montréal dans le but de mobiliser des étudiants à risque dans des projets d'animation communautaire et de les motiver à poursuivre et réussir leurs études
- Soutien à l'organisation de kiosques d'accueil des étudiants étrangers lors de leur arrivée à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau afin de les orienter vers les services personnels et professionnels pertinents

Direction de la diversité sociale

Coopération avec les universités en matière de développement local

Dossier	Université	Type de coopération
Revitalisation urbaine intégrée (RUI)	Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, culture et société (INRS-UCS)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de recherche sur la revitalisation urbaine - Rapport de recherche et d'évaluation de trois démarches de RUI
RUI	Ecole nationale d'administration publique – Centre de recherche et d'expertise en évaluation (CREXE)	Evaluation des processus et développement de connaissances sur la revitalisation urbaine intégrée dans cinq quartiers de Montréal
Collectif Quartier (CQ)	<ul style="list-style-type: none"> - Université de Montréal - INRS-UCS 	Membres du groupe de partenaires de CQ et du Comité Atlas
CQ	UQAM – Centre de recherche sur l'innovation sociale (CRISES)	Evaluation du projet
Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Université de Montréal - INRS-UCS - UQAM – CRISES - Université Concordia 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de projets spécifiques - Bilan
Initiative montréalaise de soutien au développement social local	<ul style="list-style-type: none"> - UQAM (ARUC-Economie sociale) - INRS-UCS 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur les tables de concertation - Participation
Affaires interculturelles	Centre Métropolis : <ul style="list-style-type: none"> - INRS-UCS - Université de Montréal - Université Concordia - Université McGill - HEC Montréal 	<ul style="list-style-type: none"> - Ville membre du Conseil des partenaires

Js-10/07/14

NOTIONS DE GOUVERNANCE

Résumé de la communication faite lors du colloque de l'AIMF portant sur le thème central du « Dialogue villes et universités au service du développement local », Lausanne, le 20 octobre 2010.

La question de la gouvernance convient très bien pour illustrer les liens villes et universités. En effet, les universitaires (sociologues, politologues...) étudient depuis déjà quelques années cette notion de gouvernance afin de mieux comprendre les modes de décisions politiques. Ils tentent de tisser des liens entre la théorie et la pratique, entre eux et les décideurs politiques. L'étude de la gouvernance permet de briser l'image trop souvent répandue de l'universitaire déconnecté de la réalité pour plutôt les considérer comme partenaires pour une meilleure compréhension du développement des sociétés.

La gouvernance fait l'objet de nombreuses définitions, des plus simples aux plus complexes. Pour certains (Peters et Savoie), gouvernance et gouvernement sont d'utiles synonymes, alors que pour plusieurs chercheurs en sciences sociales, la notion de gouvernance questionne la nouvelle place qu'occupe l'État dans la société et redéfinit le pouvoir politique en regard d'un partage entre les acteurs publics et les acteurs et structures de la société civile. La notion de gouvernance nous convie à une redéfinition majeure du rôle de l'appareil public dans le processus décisionnel. Elle suppose également une réduction de la taille de l'État. Le titre d'un livre du sociologue Michel Crozier illustre très bien ce qu'induit la notion de gouvernance : « État modeste, État moderne ».

L'émergence récente de la notion de gouvernance s'inscrit dans un contexte politique particulier : la crise de l'État providence dans les pays capitalistes ou plus généralement la crise financière des États. Cette crise commence à se manifester au cours des années 1970 mais elle prendra une nouvelle forme, une nouvelle force, au cours des années 1980 et plus encore dans les années 1990 et 2000. Les demandes de la population pour de plus en plus de services publics ont conduit les États à s'endetter et à accroître leurs revenus par différentes taxes et impôts. Dans plusieurs cas, les limites ont été atteintes. De plus, on a vu apparaître des mouvements sociaux, voire des partis politiques, qui préconisent un désengagement de l'État et une plus grande responsabilisation des citoyens ou plus généralement de la société civile.

On constate ainsi que les problèmes financiers – bien réels – ne sont plus les seuls en question. On assiste à l'émergence d'une nouvelle philosophie de gestion publique qui interpelle directement les citoyens et les structures privées. « L'État est incapable de faire face à la surcharge des demandes sociales. L'opinion publique devient désillusionnée (voire cynique). L'action publique n'est ni efficace, ni efficiente ni même équitable ». (Merrien, 1998, p. 62).

Alors, comment sortir de cette impasse ? Un nouveau concept, pris au vol au début des années 1990, vient proposer des solutions : la gouvernance. Si cette notion paraît aujourd'hui universelle, elle émerge dans un contexte bien particulier : c'est la Banque mondiale qui, dans un rapport en 1989, « a qualifié la situation en Afrique subsaharienne de crise in governance » (crise de gouvernance) (Pagden, 1998, p.9). Que dit-on dans ce rapport ? On y affirme que le développement des pays passera par une implication plus grande des acteurs privés et non plus seulement des structures étatiques et supra étatiques.

C'est une nouvelle conception du rôle de l'État que sous-tend la notion de gouvernance. Les acteurs politiques doivent partager leur pouvoir avec des acteurs et structures de la société civile : entreprises privées,

organisations communautaires, associations à buts non lucratifs, etc. La théorie de la gouvernance soutient que l'État n'a plus le monopole du pouvoir et devient un acteur décisionnel à peine supérieur aux autres.

Les pays connaissant une grave crise financière avaient besoin d'une telle proposition. Comment sortir de la crise ? Par une implication plus grande des acteurs privés et conséquemment par un désengagement de l'État. Ce qui ressort clairement des études sur la gouvernance est le fait que « les frontières entre les secteurs privé et public et à l'intérieur de chacun des secteurs tendent à s'estomper. L'essence de la gouvernance est qu'elle privilégie des mécanismes de gouvernement qui n'ont pas besoin, pour fonctionner, de l'autorité et des sanctions de la puissance publique » (Stoker, 1998, P.19).

Plusieurs villes, actuellement, délaissent certaines de leurs responsabilités au profit du secteur privé, par des moyens de sous-traitance, de partenariat public-privé, etc. Par ailleurs, des acteurs et organismes privés, comme plusieurs au Québec, ont beaucoup de réserve par rapport à ce désengagement de l'État et se sentent mieux protégés quand le développement passe par la puissance étatique. Les critiques par rapport à la gouvernance sont parfois très vives.

Références :

Plusieurs articles consultés proviennent de l'excellent numéro spécial de la Revue internationale des sciences sociales de mars 1998, portant sur la gouvernance.

CASTEIGTS, M. (2003), « La gouvernance urbaine, entre science et idéologie », communication aux Rencontres internationales sur la démocratie et le management local, ÉNAP, Québec, mars.

CROZIER, M. (1987) « État modeste, État moderne », Paris, Fayard.

DELORME, P. (dir.) (2005), « La ville autrement », Sainte-Foy, P.U.Q.

MERRIEN, F.-X (1998), « De la gouvernance des États providences contemporains », Revue internationale des sciences sociales,

PAGDEN, A. (1998), « La genèse de la gouvernance et l'ordre mondial cosmopolite selon les Lumières », Revue, internationale des sciences sociales.

PETERS, B.G., D.J. SAVOIE (dir.) (2002), « La gouvernance au XXIe siècle », Québec, P.U.L.

STOKER, G. (1998), « Cinq proposition pour une théorie de la gouvernance », Revue internationale des sciences sociales.

Éthique et scandales en milieu municipal : Le management des risques éthiques

Ce qu'il y a de scandaleux dans le scandale, c'est qu'on s'y habitue
Simone de Beauvoir (1908-1986)

Au cours des deux dernières décennies, l'éthique est devenue un thème extrêmement populaire. Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) ont d'ailleurs largement contribué, à travers leurs énoncés sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance, à susciter ce regain d'intérêt pour l'éthique.

Dans un monde où l'on parle de plus en plus de décentralisation, de redistribution des pouvoirs, où les acteurs qui participent à l'élaboration des politiques publiques se multiplient, où les individus sont de plus en plus éduqués et de moins en moins tolérants face aux écarts de conduite des agents publics, où les médias occupent une place de plus en plus importante et où les scandales font partie du quotidien, il n'est pas étonnant de constater que l'éthique soit devenue une thématique aussi importante.

Éthique gouvernementale et scandales : dépasser les approches réactives

Alors que dans les discours, on parle constamment d'éthique, dans la réalité, très peu d'actions et de mesures véritablement efficaces et surtout, durables sont mises en œuvre. La majorité des interventions en matière d'éthique publique et gouvernementale sont généralement effectuées dans un mode réactif. Le schéma est classique : un scandale éclate, une situation de crise émerge, on désire que la situation se résorbe rapidement, on trouve rapidement un coupable, on promet qu'une situation semblable ne se reproduira plus et, dans certains cas, les agents publics qui désirent démontrer leur « bonne volonté » mettent en place un code d'éthique ou de déontologie⁸. Ainsi, tout est généralement fait de manière très précipitée et ce, sans aucune stratégie ou plan d'avenir pour l'organisation. On espère que l'adoption de nouveaux règlements ou codes permettra d'éteindre les feux et de revenir à une situation normale. Cependant, quelques années plus tard, le même phénomène se répète. Tôt ou tard, un scandale éclate et le même cycle se reproduit encore et encore. Il est urgent de briser ce cycle infernal afin de maintenir la confiance des citoyens envers nos institutions publiques.

La confiance est l'élément essentiel qui permet d'assurer la viabilité de nos systèmes politiques et de nos organisations publiques. Cette réalité est d'ailleurs encore plus importante pour les villes. En effet, ces dernières sont en contact direct et permanent avec la communauté. Les scandales (cas de corruption, fraude, mauvaise utilisation de fonds publics, situations de conflits d'intérêts, cas de népotismes, soupçons de collusion, rumeurs concernant les pots-de-vin, etc.) ne font que miner la confiance des citoyens envers les agents publics⁹.

⁸ Dans la littérature, on confond régulièrement les termes « éthique » et « déontologie ». Il est important de comprendre que la déontologie, doit être appréhendée dans la même logique que le droit. C'est-à-dire qu'elle correspond à une logique hétérorégulatoire et qu'elle impose des règles et des sanctions. Pour sa part, l'éthique correspond à une logique autorégulatoire. L'éthique réfère donc au jugement des individus et se fonde sur des valeurs coconstruites et partagées. Boisvert, Y., Jutras, M., Legault, G. A., Marchildon, A. (2003). *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Montréal, Liber, coll. Éthique publique hors-série.

⁹ Un bris de confiance se produit lorsque des agents publics ne se comportent pas de la manière attendue par la population.

L'éthique en milieu municipal : un champ de recherche à développer

Au cours des prochaines décennies, les villes seront appelées à jouer un rôle de plus en plus important au sein de nos sociétés. La mondialisation et la décentralisation constituent d'ailleurs les principaux vecteurs de ce phénomène. Afin de bien assumer leur rôle et responsabilités grandissantes, les villes devront rapidement mettre les questions d'éthiques au sein de leurs priorités si elles désirent conserver leur légitimité et surtout, gagner en autonomie. Il est cependant dommage de constater qu'à l'heure actuelle, peu est fait en ce sens.

L'éthique dans le secteur municipal s'apparente généralement à de l'« éthique de vitrine ». L'éthique est souvent considérée comme secondaire (manque de fonds, de temps, de personnel, etc.). Les formations, les discussions sur les valeurs de l'organisation, sont donc rarement une priorité au sein des municipalités. Et, lorsque cela est fait, cela est généralement réalisé de manière « ad hoc » (soit suite à un scandale ou lorsque cela est imposé par les paliers de gouvernements supérieurs). Bref, aucun véritable leadership en matière d'éthique, dans une perspective préventive et proactive et non, réactive, n'est observable à l'heure actuelle dans le milieu municipal.

Cependant, les municipalités ne sont pas les seules responsables de cette situation. Et pour cause, la gamme de produit et services offerts dans ce domaine laisse largement à désirer. La plupart du temps, ce sont des firmes-conseils ou des bureaux d'avocats qui obtiennent les contrats de la part des municipalités et généralement, on réduit leur tâche à la rédaction de codes ou de règles et ce, sans prendre en compte la culture et les besoins particuliers de l'organisation. Or, ces approches rigides et de type déontologique ne sont pas suffisantes. Même si l'environnement et les comportements des agents publics sont réglementés (parfois même, à outrance), ces derniers auront toujours une certaine marge de liberté et certains d'entre eux auront toujours un comportement déviant. Il faut dès lors chercher à les minimiser et à utiliser une autre approche, c'est-à-dire préventive et donc, de type autorégulateur.

La recherche dans le domaine de l'éthique en milieu municipal est un champ en émergence. Afin d'accélérer les recherches dans ce domaine, les villes devront devenir de véritables partenaires des universités (financement de travaux de recherche, travaux étudiants en recherche appliquée, accès aux données, etc.). Les chercheurs pourront dès lors proposer des modèles « sur-mesure » pour les villes désirant consolider leur infrastructure éthique et permettre aux municipalités de devenir de véritables leaders dans le domaine de l'éthique.

Au cœur de la planification stratégique : le management des risques éthiques

L'adoption de comportements éthiques « durables » et « efficaces » passe d'abord et avant tout, par l'intégration des questions éthiques lors de l'élaboration de plans stratégiques ou de plan d'action. L'éthique doit être une priorité lors de la planification stratégique. La prévention des scandales et, entre autres, la transformation de la culture organisationnelle sont des éléments indispensables si l'on désire maintenir la confiance de la population. Les entreprises privées ont compris depuis des années que les scandales et les manquements à l'éthique ont des coûts considérables (perte de réputation, gestion de crise, etc.). Les municipalités devraient définitivement prendre ces initiatives en exemple. Quelles avenues devraient prendre les villes ? Voici quelques pistes pour alimenter la réflexion :

- inclure la question du management des risques éthiques dans leur plan d'action stratégique.
- adopter une attitude préventive et non, réactive en ce qui concerne les questions éthiques. Cela peut se faire, entre autres, par l'identification des zones à risques au sein de l'organisation et l'élaboration de règles ou codes pour éviter les situations à risques.
- pour les villes qui n'en ont pas encore : élaborer des codes d'éthiques et de valeurs. En ne demandant pas, à des firmes privées de faire le travail, mais en demandant à des universitaires d'agir à titre d'accompagnateurs dans ces démarches. Et surtout, élément essentiel, faire participer le personnel, les citoyens, etc. La légitimité des valeurs identifiées n'en sera que renforcée.
- lors de l'élaboration de codes de conduites ou de valeurs, élaborer des codes pour les parties prenantes et plus particulièrement, pour les entreprises privées qui ont souvent à faire affaire avec les villes. En matière de régulation, il est important de penser à dépasser les frontières de l'organisation. C'est du produit de

l'interaction entre deux acteurs (généralement, un acteur privé et un acteur public) qui résultent les comportements déviants.

- investir dans la formation. En évitant les formations « ad hoc ». Investir dans des formations qui seront pertinentes pour les membres de l'organisation et ce, de manière continue. Définir les besoins en formation selon les types de cas de manquement à l'éthique répertoriés au sein de l'organisation ou les besoins identifiés par les employés. Une telle démarche s'inscrit dans la logique de l'adoption d'un plan stratégique en matière d'éthique.
- finalement, il est essentiel de veiller à intégrer l'éthique à la culture organisationnelle, c'est-à-dire de faire en sorte que l'éthique devienne partie intégrante des pratiques au sein de l'organisation et cela, nécessite un travail continu.

Atteindre tous ces objectifs peut sembler difficile. Cependant, les groupes de recherches et d'intervention pluridisciplinaires tels que le Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM) peuvent vous aider dans vos démarches et ce, autant lors de l'élaboration du plan stratégique, du développement de formations adaptées à votre réalité qu'à la construction de codes d'éthique et de règles. Les universités sont pleines de ressources pour vous aider et contribuer à l'amélioration du vivre ensemble en société. Cependant, pour en bénéficier pleinement, les villes doivent changer leur attitude face à l'éthique et passer d'une attitude réactive à une attitude proactive et préventive.

Conclusion : l'AIMF un chef de file ?

Au cours des prochaines décennies, les villes seront appelées à jouer un rôle de plus en plus important au sein de nos sociétés. Les villes pourraient devenir de véritables chefs de file en matière d'éthique. Afin d'atteindre cet objectif plus rapidement, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) pourrait jouer un rôle clé. En collaboration avec des équipes de chercheurs, l'AIMF pourrait superviser l'élaboration d'un guide d'accompagnement destiné aux villes qui désirent mettre en œuvre des procédures en matière de management des risques éthiques. De plus, des villes qui possèdent déjà des infrastructures éthiques de niveau intermédiaire¹⁰, telles que la ville de Montréal (Québec, Canada) pourraient agir à titre de leader dans le domaine. Les premières briques sont posées. Il ne reste qu'à solidifier le tout afin que l'éthique soit véritablement intégrée à la culture organisationnelle des municipalités. Une perche est maintenant lancée : qui sera la première ville membre de l'AIMF à adopter une approche préventive et proactive en matière d'éthique ?

Biographie de l'auteur

Magaly BRODEUR détient un baccalauréat en économie incluant une mineure en relations internationales de l'Université de Sherbrooke, une maîtrise en histoire de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'une scolarité de troisième cycle en analyse et management de politiques publiques de l'École nationale d'administration publique (Université du Québec, Montréal). Elle poursuit actuellement des études doctorales en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal où elle est chercheuse au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM). Ses travaux portent sur l'éthique publique et gouvernementale, la gouvernance, les politiques publiques, le management des risques, l'utilisation de l'expertise et l'épistémologie de l'administration publique. En 2009, l'Institut d'administration publique du Canada lui a décerné son Thought Leadership Award pour ses travaux portant sur les politiques de moralité publique. Magaly Brodeur est boursière de la Fondation Pierre Elliott Trudeau, titulaire d'une bourse d'études supérieures Joseph-Armand Bombardier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, chargée de cours à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke ainsi que chargée de cours au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal.

Coordonnées : magaly.brodeur@umontreal.ca

¹⁰ Niveau intermédiaire : niveau où les infrastructures éthiques sont considérablement développées. Niveau avancé : niveau où les approches préventives et proactives occupent une place considérable.

Décentralisation et démocratie

La décentralisation a cela de meilleur qu'elle a induit de nouveaux modes d'organisation et de gestion du pouvoir.

De par la relation de confiance qui s'établit ainsi entre les citoyens et les élus, la définition et la mise en œuvre des politiques publiques urbaines se caractérisent dès lors par de nouvelles approches qui font appel à plus de dialogue et de concertation, plus de transparences et d'explications, moins d'ordres et de hiérarchie.

Si les citoyens entendent exiger de leurs mandants la satisfaction d'attentes par ailleurs nombreuses et diverses, l'offre de services essentiels se fait alors en fonction de leurs demandes.

Il apparaît alors évident que la réussite et l'effectivité de la décentralisation seront fonction de la capacité des pouvoirs locaux à faire vivre une démocratie locale et susciter une participation citoyenne pour la gestion municipale.

Ceci implique le développement de relations dynamiques et transparentes entre les pouvoirs locaux, l'Etat, les communautés de base, les partenaires du secteur public et privé. Pour ce faire, deux pistes de réflexions peuvent être explorées et qui sont :

- la démocratie de proximité et la recherche de l'amélioration du dialogue social
- la participation des citoyens aux projets de développement

A - La démocratie de proximité et la recherche de l'amélioration du dialogue social

La décentralisation implique que l'exercice du pouvoir local soit assuré par des élus, désignés par les populations.

De ce fait, aucune action, aucune initiative n'est entreprise si elle n'est discutée d'abord avec les populations. Ceci est rendu possible par le fait que les élus locaux sont désormais plus à l'écoute de leurs populations.

C'est en ces termes que s'exprime la démocratie locale, porte ouverte sur le dialogue social.

Celui-ci se fait au quotidien, à travers les structures plus ou moins formelles, comme les associations de jeunes, de femmes, d'anciens, les assemblées générales, les structures religieuses, la chefferie traditionnelle...

Ce sont tous des espaces qui canalisent les opinions qui elles-mêmes sont porteuses d'espérances et sont des relais entre les citoyens et les lieux d'expression et de pouvoir.

Dans cet esprit, le droit de choisir du peuple s'accompagne de son droit de changer d'avis et en changeant d'avis, de changer et d'influer le cours des choses.

Cette nouvelle manière de faire vient en écho de la préoccupation majeure de la décentralisation qui veut que tout projet politique, économique, social et culturel soit fondé dans tous les cas sinon sur un consensus, sur une information à tout le moins.

Dans cette occurrence, la mairie de Ouagadougou a créé en juin 2006, avec l'appui de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), une station de radio, la Radio municipale de Ouagadougou (RMO/FM).

Cette radio est un instrument de communication sociale permanente entre la municipalité et les populations. Elle procède de la volonté politique du Maire de promouvoir la citoyenneté et la démocratie participative.

B - La participation des citoyens aux projets de développement

Parce que plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes, celles-ci illustrent fort à propos les enjeux de développement humain qu'elles représentent en elles-mêmes.

Il leur est donc reconnu une position centrale et stratégique qui leur confère indubitablement un rôle primordial dans le traitement des questions de pauvreté, d'exclusion, de chômage, de précarité, de pollution, de logement, de mobilité, de gestion des déchets, de sécurité, d'éducation, d'assainissement, d'accès à l'eau potable pour ne citer que cela.

Or, la décentralisation, parce qu'elle met en contact des gens d'un même échelon, le niveau local crée du même coup l'espace idéal de solidarité, de discussions, d'échanges féconds, un espace générateur d'initiatives et de projets pertinents.

Mais, en plus, la décentralisation a permis un éveil des consciences. Elle a permis de faire comprendre et accepter que chaque service ait un coût. Dans cet esprit, les citoyens deviennent des partenaires des élus locaux, des acteurs fondamentaux du bien général.

Ils doivent alors jouer pleinement leur partition, ce qui suggère forcément d'autres attributions comme celles de financer et d'entretenir, en contre poids de celle dénoncer et revendiquer.

De part donc la décentralisation, le niveau local est capable de se fixer et de respecter les règles des fondements de son avenir.

Parmi ces règles, il y a le principe du partage des coûts et de la participation des citoyens aux projets de développement. Cette pratique permet de repousser un tant soit peu les limites qu'imposent aussi le manque de moyens financiers et humains qui du reste, est le propre des collectivités.

Ces règles impliquent le développement de relations dynamiques et transparentes entre les pouvoirs locaux et les communautés de base.

A Ouagadougou, ce mécanisme est mis en œuvre par le biais de la maîtrise d'œuvre sociale. Il s'agit pour la municipalité d'un instrument de dialogue social largement mené de façon permanente, pour assurer une offre appropriée des services urbains, définir le niveau de service et la gestion partagée des coûts.

Il repose exclusivement sur l'implication active et participative des communautés dans la réalisation et la mise en place d'infrastructures, d'équipements ou de services.

L'analyse de l'expérience fait ressortir des résultats qui sont :

- une meilleure coordination des actions d'investissements au niveau local par la mise en place de comité de coordination dans chaque arrondissement
- une meilleure stratégie locale de gestion durable des équipements par la signature de protocole de gestion entre les bénéficiaires et la commune
- un renforcement des capacités des acteurs par la formation d'équipes municipales et de comités locaux de gestion et de coordination des microprojets
- la création d'emplois temporaires
- une amélioration du cadre de vie des populations qui participent au financement des projets
- une sensibilisation des populations à l'entretien des ouvrages
- l'identification et la réalisation d'équipements de proximité avec la participation des bénéficiaires

Conclusion

La gouvernance est « la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institutions, de processus, de corps sociaux, pour se gérer elles-mêmes dans un mouvement volontaire ».

De ce point de vue, l'on peut dire que la décentralisation satisfait à la définition, tant elle permet une liberté de choisir et de développer une concertation approfondie sur des questions qui intéressent la communauté.

D'enjeu politique au départ, les avancées et les acquis de la décentralisation font qu'elle est devenue un enjeu sociétal, car concernant et s'exprimant dans ces lieux où se joue l'avenir : les villes.

Atelier 4

« Dialogue autour du patrimoine »

La thématique du patrimoine offre un bon exemple de l'importance du rôle des collectivités territoriales et des relations qu'elles doivent établir avec les universités. En effet, si, dans ce secteur, le rôle de l'Etat demeure fondamental, c'est à l'échelle locale que se forme l'articulation entre le patrimoine et le projet urbain, laquelle ne peut être efficace que si elle est confiée à des municipalités responsables devant la population. Les gestionnaires locaux doivent avoir une légitimité assez importante pour pouvoir établir des plans de sauvegarde du patrimoine et de les faire fonctionner. Dans ce domaine, les universités, creusets de savoirs mais aussi de savoir-faire, disposent d'une expertise très importante dont elles peuvent faire bénéficier les villes.

La mise en œuvre d'une politique en faveur du patrimoine nécessite la mobilisation de tous les acteurs locaux, notamment les universités, dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, notamment sur la manière de déterminer les priorités et sur les objectifs à atteindre.

Le constat a été fait que les patrimoines architecturaux, culturels, matériels et immatériels sont des réservoirs potentiels de développement très importants pour les villes du Sud. Du fait de la croissance démographique exponentielle des villes, ces patrimoines sont particulièrement exposés aux risques de destruction.

Il est donc nécessaire de souligner que les autorités municipales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de politiques de valorisation du patrimoine urbain et qu'elles doivent, avec l'appui des universités, prendre en compte la notion de patrimoine dans les projets d'aménagement du territoire et d'amélioration des conditions de vie de la population qu'elles mettent en œuvre.

La mise en œuvre de projets de restauration des centres anciens présente le risque de ne pas tenir compte suffisamment des besoins des habitants, entraînant parfois le départ de certaines catégories de population. Le maintien des populations, l'amélioration de leurs conditions de vie et la recherche d'un équilibre social font partie intégrante d'un projet global. C'est là l'objectif primordial de la planification urbaine durable qui doit pouvoir prendre appui sur une identification des besoins que les universités sont à même d'établir avec méthode et de manière scientifique.

Pour atteindre cet objectif, l'établissement d'un état des lieux des conditions de vie actuelles et un recensement des besoins des habitants sont des étapes clefs. Pour la réalisation des opérations de restauration, la mise au point de plans de financement adaptés aux différentes catégories sociales sont indispensables.

Les instituts universitaires spécialisés dans l'aménagement urbain mais également les instituts de sociologie environnementale peuvent être, à cet égard, d'utiles partenaires pour identifier ces besoins.

La population est-elle sensible aux valeurs patrimoniales et à leur protection ? La réhabilitation du patrimoine est-elle appréhendée et acceptée de tous les concitoyens ? L'action sociale, urbanistique et culturelle est-elle comprise ? La différence entre centre-ville et périphérie est-elle bien cernée ?

Une enquête menée sur la base d'une d'un questionnaire élaboré conjointement par les universités et les administrations municipales permettrait de prioriser les enjeux de sauvegarde et de diffusion des savoirs.

Développement urbain durable

Il est question de la présentation et de l'introduction générale du thème et de quelques indications pour les réflexions constructives, les échanges positifs et fructueux en partenaires parties prenantes. Dans le dégagement des programmes et des trames efficaces pour la complémentarité visible, volontariste et permanente des deux institutions en vue des actions et des réalisations concrètes et durables en matière de développement.

I - La ville et l'université : deux institutions humaines fondamentales et essentielles au service de l'être humain de son environnement et de l'humanisme

Il importe d'avoir cela présent à l'esprit; et, ceci, plus particulièrement, pour certains Etats qui ont vu se développer ces institutions très rapidement sans les traditions qui, se tissant avec le temps, s'imposent comme cultures caractérisant la société et puis distillant des valeurs acceptées et partagées ainsi que l'éthique fondant et éclairant les entreprises humaines quelles qu'elles soient.

L'étude utile d'un tel thème, c'est-à-dire conduisant à :

- des actions et des réalisations concrètes sur le terrain
- des apports positifs dans les perceptions des réalités et des problèmes à résoudre
- des comportements humanistes et des méthodes rationalistes pour le travail, oui, une telle étude

Invite à relever des repères et des termes de références susceptibles de constituer des guides et des éclairages pour les différents acteurs tout en constituant des rappels permanents pour ne pas se laisser prendre par les tentations d'égoïsme, d'appropriation, et d'enfermement dans son monde, celui de son institution ou de sa communauté. Et nous savons que les universités qui n'ont pas des véritables traditions de travail collectif où professeurs, enseignants, chercheurs se retrouvent et échangent, ne pourront pas permettre la réalisation des objectifs visés. Si l'on peut être jaloux de ses trouvailles pour sa célébrité, il faut aussi que les enseignants et chercheurs puissent avoir des domaines où ils travaillent dans le cadre d'une équipe soudée. C'est dans cet esprit et pour atteindre les objectifs nobles de développement qu'il faut, dès le départ, et, tout au long faire ressortir:

- l'état des lieux pour en tenir compte, s'agissant des institutions universitaires existant, des autres structures essentielles, des ressources, des expériences, des milieux et des espaces d'action, de l'environnement, des potentialités du pays,
- des pratiques existantes dans les rapports entre l'université et les villes d'accueil et en direction des autres villes de par l'intervention des universitaires pour la réalisation des programmes donnés.

De la nécessaire coopération à instaurer que ce soit sud-sud ou nord-sud ou encore nord-nord :

- de ce qui, relevant des compétences de AIMF, situera mieux dans les actions qu'elle conduira directement ou indirectement en faisant appel à d'autres institutions
- des retombées rejaillissant sur le système francophone dans la réalisation de ses objectifs et participant à la réalisation des objectifs répondant à notre commune humanité dans le monde d'interdépendance qui est le nôtre avec le grand village qu'est la planète terre dont le réchauffement interpelle chaque personne et tout le monde pour sa protection. La ville et l'université ont là, tout tracées, des missions fondamentales.

II - Répondre et développer la culture de la réponse continue aux interpellations des entités vivantes que sont l'université et la ville : le rôle des experts émergeant des deux institutions

Si cela est une évidence pour bien des pays, il y a encore beaucoup à faire s'agissant des jeunes Etats et plus particulièrement ceux d'Afrique ; ici le secteur de l'éducation n'est pas perçu avec toutes les attentions qu'il faut comme la priorité des priorités ; aussi, faut-il s'y atteler pour arriver à dépasser le stade actuel. Le dialogue Ville et Université au service du développement offrant cette occasion, on y parviendra en développant l'expertise pour les études et les échanges entre les deux institutions.

Le thème « *dialogue des villes et des universités au service du développement* » interpelle à plus d'un titre ; en effet, il invite ainsi à la réflexion non seulement autour des concepts Ville, Université, mais aussi à réaliser qu'il y a là, des entités vivantes et dynamiques qui, suivant les pays, les époques, les contextes et les acteurs et actrices ont connu, connaissent et continueront à connaître des évolutions diverses. Puis, ayant ainsi des identités et des personnalités variables d'un pays à l'autre, elles ont cette singularité de toujours porter les marques de l'essence de leurs origines voulant qu'elles aient vu le jour pour la mission fondamentale de l'épanouissement de l'être humain, de la société dans un milieu, un environnement sains et sécurisants.

La Ville et l'Université sont là pour vivre et vibrer pour le bien des populations du milieu où elles se sont développées en imposant leur existence et leur identité, leur personnalité ; cette dernière est à respecter et à faire vivre appelant les populations à les nourrir, les soigner afin qu'elles apportent toujours le meilleur d'elles-mêmes ; ceci dans un monde en perpétuel mouvement et distillant continuellement des impératifs sans cesse renouvelés pour des actions de développement dans tous les domaines de la vie, dans tous les secteurs d'activités.

C'est dans l'une des Villes les plus célèbres et dans son cœur qu'est Wall Street qu'a éclaté la crise financière contaminant toutes les autres places financières au cœur des grandes villes à travers le monde ; tout cela entraînant des crises économiques touchant toutes les populations qu'elles soient des villes ou non avec pour conséquences les fermetures et des banques -ruinant des nombreuses familles et institutions-, et des usines entraînant des nombreuses victimes du chômage à travers le monde. Et, à la base de cette catastrophe, des hommes et des femmes formés en matière financière et des affaires dans des institutions universitaires pour apporter leur savoir-faire technique se fondant et étant éclairés par les valeurs humaines, l'éthique. L'ampleur des conséquences de cette crise financière rappelant celle de 1929, les Etats, se retrouvant très rapidement, se sont rendu compte que l'on ne pouvait laisser les individus œuvrer dans les institutions bancaires et financières en général sans le respect des principes sur lesquels la société étatique doit veiller en permanence ; en effet il est apparu clairement que cette crise était avant tout la crise des valeurs. Ainsi est-il plus que jamais clair et impératif que toutes les entreprises humaines ait à leur base comme fondement et éclairage, des valeurs, les valeurs humaines, l'éthique pour être en permanence au service de l'intérêt général, de la société où chaque personne pourra trouver son compte en participant à la production et en cueillant les fruits de son travail.

Nous réalisons que la Ville et l'Université soient plus que jamais invitées à oeuvrer ensemble au service du Développement.

III - Quelles méthodes de travail et d'action face à la diversité des situations de ces institutions primordiales traitant des trames de la vie ?

Reconnaissant ainsi que c'est un véritable impératif qu'il y a de faire œuvrer ensemble la Ville et l'Université, il est question, et cela est des plus importants, de voir comment y procéder, y arriver. Face à la très grande variété des situations que connaissent les villes et les universités dans les pays représentés à l'AIMF tout comme dans tous les autres pays du monde, la première démarche qui vient à l'esprit est qu'il faut accepter de consolider et de cultiver l'éthique, les principes et les valeurs qui veulent que la ville et l'université sont au service du développement pour le bonheur des populations ; et puis aussi que ces mêmes populations, actrices elles-mêmes et générant les acteurs et les actrices essentiels, spécialisés ou non et appelés à œuvrer pour la vie et le fonctionnement des rouages de la ville et de l'université, doivent apporter le meilleur d'elles-mêmes pour que la Ville et l'Université accomplissent leur mission qui est dans leur essence. Si les missions telles que dégagées ci-dessus sont des évidences pour certains pays, il faut cependant reconnaître que les perceptions

différentes et avec des intensités variables d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre et les résultats diversement atteints dans la rencontre de la ville et de l'université au service du développement montrent la grande pertinence de ce thème.

En effet il s'agit des institutions humaines primordiales car, avec la Ville et l'Université et par elles, se tissent les trames de toutes les autres institutions vitales aussi bien pour la vie de l'être humain, de son environnement que pour toutes les autres créatures. Tout cela se comprend aisément du fait des capacités de construction et de destruction que peuvent développer l'esprit humain, l'intelligence humaine préparée et élevée au plus haut niveau, pour des réalisations, par l'université et trouvant dans la ville l'espace premier et le lieu de prédilection pour le foisonnement de toutes les trames des actions et des expressions intéressantes et touchantes de l'être humain. Ces trames sont politiques, sociales, économiques, culturelles, scientifiques, techniques, etc. et sont au cœur de tout dans la ville-capitale du pays, dans la ville-capitale régionale dans le pays, dans la ville qui est chef-lieu dans un espace territorial donné suivant les divisions géographiques politiques, administratives du pays.

Partout intervient le produit de l'Université et plus particulièrement là où il n'y a pas d'institutions universitaires, il sera question de pouvoir maintenir les liens avec l'université que les acteurs sur le terrain ne se laissent pas aller à la facilité ; c'est d'ailleurs ce qui l'emporte en Afrique car dans bien des domaines et des secteurs, les diplômés d'université ne se ressource pas. Il est question de renverser la situation.

Nous réalisons ainsi qu'il ne pouvait y avoir de meilleur thème et des plus intéressants que celui-ci ainsi retenu pour la 30^{ème} Assemblée Générale de l'AIMF coïncidant avec le Sommet des Chefs d'Etat.

IV - En vue de l'efficacité et de l'effectivité des actions de développement de la ville et de l'université et de la culture de leur complémentarité : familiarisation avec les concepts ville et université dans leur contenu immuable et leur dynamique

Il y a, là, un travail préliminaire à conduire et à maintenir pour que la magie des institutions émerveille toujours par les prouesses que vont en sortir ceux-là et celles-là formés, instruits, éduqués à l'université et puis se retrouvant à l'université de la vie qu'est la société, qu'est la ville.

Il est question de développer des nouveaux comportements appelant à pénétrer les subtilités des concepts pour en tirer toujours d'avantage, pour aller en permanence dans le chemin du progrès voulant les transformations et les adaptations des mécanismes des institutions afin qu'elles répondent aux transformations de la société ou conduisent vers les nouveaux objectifs exigés par les aspirations et de la vie et des populations et de l'environnement. En effet, la ville est et, en même temps, est cette dynamique en mouvement tout comme l'université est et, en même temps, est cette dynamique en mouvement. Il faut leur permanente lecture et leur relecture eu égard aux transformations de la société ou des mutations que l'être humain veut imprimer à l'évolution dans un monde dynamique où l'intelligence est appelée à jouer pleinement son rôle. Ceci est valable pour toutes les villes et toutes les universités.

Si les différences apparaissent du fait des ressources et des moyens mobilisables d'une ville à l'autre, d'une université à l'autre, d'un pays à l'autre, le problème est le même partout : créer les conditions pour s'inscrire dans le progrès ; ce qui interpelle pour camper l'organisation et les méthodes d'approche par rapport aux disponibilités en ce qui concerne les ressources et au premier chef les ressources humaines, ce qui appelle vision, morale, sens de la chose publique, éthique de transparence, de l'intérêt général. Ce qui veut dire que les valeurs humaines, l'éthique, doivent tout sous-tendre comme fondements, éclairages et dynamiques à cultiver en permanence par les populations. Ainsi, les populations pourront, s'agissant par exemple de l'Afrique, tout en s'attelant à développer leurs propres termes de références, percevoir les progrès des autres comme des sources d'incitations au progrès.

La naissance et l'évolution de la ville et de l'université sont autant de leçons pour développer cette dynamique et l'on va réaliser qu'il faille sortir du monde de l'évidence pour entrer dans les trames des recherches permanentes pour dégager les subtilités que recèlent les institutions ville et université pour la culture de leur complémentarité, pour les assises durables du dialogue qu'elles sont appelées à développer pour leur vie et leur épanouissement.

V - Expression des entités et des personnes morales vivantes et en même temps organisations et programmes d'actions pour les personnes humaines et les institutions publiques ou privées

A - La ville

VILLE vient du latin *VILLA*, désignant, signifiant « maison ou domaine rural » de-là le mot *Villa*, et aussi groupe d'habitations. La ville va se définir ou être interprétée comme un milieu géographique et social formé par une réunion importante de constructions abritant des habitants travaillant pour la plupart à l'intérieur de l'agglomération, se livrant à des activités diverses ; ainsi seront perçues et vécues les villes appelées capitales, cités, métropoles, les villes avec banlieues, les villes qui sont les communes du pays. Il s'agira aussi de la Ville nouvelle, parce que construite sur un espace vierge avec un plan conçu pour ce faire. La ville ainsi perçue a sa personnalité à préserver ou à améliorer et, de ce fait obéit à certaines contraintes d'ordre historique ou géographiques faisant que l'on ne peut plus en faire ce que l'on veut parce que devant respecter les acquis architecturaux, urbanistiques et tout ce qui, comme les activités industrielles ou tertiaires ont contribué à lui donner son cachet. Toute chose qui poussera à son attraction par les populations, les visiteurs, les touristes, les émigrés. On parlera aussi de Métropole et sous la domination coloniale, la France était appelée tout simplement la Métropole.

La Métropole qui est cependant cette ville qui s'impose comme le centre de services de haut niveau empêchant de par sa suprématie la création des activités de même nature dans un large rayon. Il est intéressant de relever ce que nous apprend l'histoire pour mieux asseoir le dialogue entre les villes et les universités : l'Université de Paris a longtemps interdit la création d'établissements d'enseignement supérieur dans les villes périphériques; aussi est-ce tout récemment qu'il y a eu la promotion des universités : d'Amiens au nord, de Reims à l'est, d'Orléans au sud, de Rouen à l'ouest.

La métropole concentre la majeure partie des pouvoirs de décision : politiques, administratifs, financiers comme la Bourse de Paris, Wall Street à New York, Stock Exchange à Londres, Tokyo, Francfort, etc.

Puis viennent les capitales régionales qui méritent d'être relevées comme Strasbourg en France, Florence en Italie, Utrecht en Hollande... qui, de par l'histoire ont joué et jouent des rôles importants en ce qui concerne la culture, les arts, les industries ; puis viennent les petites villes, des agglomérations urbaines. En Afrique, des villes naissent à la suite des capitales, avec des banlieues importantes constituées des véritables gros villages nous faisant savoir qu'ici, il y a encore dominant des villes-villages.

Le concept ville intervient dans les dénominations diverses : ville lumière, éternelle. Sous Louis XIV, il y a la Ville et la Cour que sont Paris et Versailles s'affirmant comme milieux sociaux et des forces politiques ; il est aussi question de l'administration, de la personne morale de la ville qu'est la municipalité qui intervient pour organiser toutes les activités dans la ville. Dans la Ville les populations habitant la ville appelées Citadins vont connaître la vie et les habitudes sociales d'un certain niveau avec toutes les facilités : lumière, eau, rues, services, commerces que l'on dénomme urbains. Mais, il y a aussi d'autres situations faisant que les populations citadines cherchent à échapper de la ville et le font chaque fois que cela est possible : la foule, les bruits, la pollution.

Autant d'éléments à prendre en compte dans les pays à émergence économique et des villes.

B – Université

L'Université, de univers du latin *universus*, tourné, versus, c'est-à-dire version de manière à former un tout, est un concept qui dit tout et nous situe dans la voie de ce qui est à faire dans la Ville dans la mesure où cet espace connaît la vie de tout ce qui touche à l'être humain, que cela l'intéresse directement ou non.

L'Université est un concept compris aussi comme Ensemble d'établissements scolaires relevant de l'enseignement supérieur; on parlera des bâtiments d'une université.

Mais pour mieux nous situer dans la perspective d'un dialogue productif entre la Ville et l'Université en vue du développement, il est important de saisir ce qui se trouve dans l'essence de l'Université et qui peut être saisi en partant de sa naissance, en comprenant sa genèse et son développement.

L'Université va naître dans le milieu ecclésiastique où s'exercent les activités intellectuelles spirituelles. La formulation moderne commence avec le troisième concile du Latran en Italie à Rome qui décida que toute Eglise Cathédrale devait avoir un maître chargé d'instruire les clercs de l'église. Ainsi, de l'école épiscopale de Paris va naître la plus ancienne université de France ; Philippe Auguste (1200), puis le Pape (1215), lui accordèrent les privilèges d'une corporation ecclésiastique. Elle obtint le droit exclusif de conférer les grades de bachelier, de licencié et de docteur aux étudiants répartis en quatre facultés : Arts Libéraux, Droit Canon, Médecine, Théologie. Du 13^{ème} au 15^{ème} siècle, c'est l'apogée de l'Université de Paris. Puis après, Toulouse (1229-30) et Montpellier (1289) vont ouvrir la voie à d'autres universités.

Il y a la marque de la Monarchie et de l'Eglise catholique comme pour toutes les autres grandes institutions et du fait des compétences de ceux et celles qui organisent les activités universitaires.

Avec la Révolution qui bouleverse toutes les institutions en France après la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 sonnant le glas du régime monarchique, l'Université est supprimée en 1790. En 1808 Napoléon I^{er}, qui est couronné Empereur le 4 décembre 1804, va réorganiser l'université en la plaçant sous la surveillance directe de l'Etat. Cela avec des contrôles qui ne vont pas empêcher que l'Université française produise ce qu'il y a de meilleur dans tous les domaines concurrençant d'autres grandes universités du monde.

C'est suite à une autre Révolution, celle de mai 1968, née dans les universités et conduites par les étudiants entraînant les élèves des collèges, des Lycées et les travailleurs, que l'Université va connaître une autre grande mutation. Depuis lors, les universités, dotées d'une large autonomie administrative, pédagogique et financière sont gérées par un conseil élu ; elles élaborent leurs statuts au sein d'assemblées constitutives formées par les unités d'enseignement et de recherche UER qui les composent. Aujourd'hui, il y a plus de 70 Universités françaises avec celles privées notamment catholiques mais soumises aux lois de la République.

Il est important de s'arrêter sur le concept évoqué plus haut pour mieux mesurer le message à faire passer et qui pourra perdurer, à savoir la place et le rôle de la connaissance scientifique qui auront été présents tout au long des évolutions que nous avons évoquées en nous situant dans le système qui marquera et marque les francophones : l'Université française.

Du latin de *universus* « intégral, général » de là, *univers*, l'université désigne le corps des maîtres de l'enseignement public des divers degrés. Ainsi en a-t-il été lorsque le Pape décide de désigner un maître chargé d'instruire les clercs de l'Eglise. En 1968, la Révolution remet l'Université entre les mains des universitaires pour son organisation et ses enseignements et recherches qui doivent demeurer hautement scientifiques ; ceci est confirmé et renforcé en faisant de l'université un établissement d'enseignement public -dépendant d'une Académie qui est la circonscription de l'enseignement en France- avec des facultés. L'importance de la substance du savoir recherchée pour atteindre des objectifs donnés explique que le concept Université soit utilisé pour des activités de l'esprit, de l'intelligence ; ainsi en est-il de l'université d'été pour l'enseignement universitaire organise pendant les vacances d'été ou encore des stages de formation, des sessions de réflexions organisés par les formations politiques.

VI - Poursuivre dans cette voie : voies et moyens pour camper ville et université, produits des constructions de l'intelligence humaine dans le dialogue pour résoudre les problèmes de la vie

Est-ce la Ville qui a été avant que l'Université ne soit ? Tout pousse à y croire alors que ce qui caractérise l'Université, à savoir la rencontre des esprits, des intelligences dans un cadre, pour réfléchir, échanger des idées, pour fonder des actes, pour construire, aura été fondamentalement à la base de la naissance de la ville. Aussi, il apparaît clairement que les activités universitaires ont présidé à la naissance de la Ville. Il se trouve ainsi au cœur de la ville et de l'université, les moteurs du développement qui n'a de sens que s'il conduit au bonheur de l'être humain, de la société et de l'harmonie avec le milieu, dans l'environnement où se déroulent les activités, où vivent les acteurs et les actrices du développement.

La mission originelle et originelle de l'Université va l'amener à contribuer à élever la ville à sa dimension rationnelle et scientifique s'agissant de l'occupation des espaces, des constructions et des aménagements pour les différentes activités. La Ville est cet espace où interviennent des architectes, des ingénieurs, des sociologues, des historiens, des médecins, etc. formés à l'Université. Ainsi, la ville abrite l'Université et tire les bienfaits du travail de formation, de recherche et d'éducation que développe et dispense l'Université.

A titre indicatif, le sociologue, le médecin entre autres, vont contribuer à la recherche des solutions aux problèmes sociaux de la ville : drogues, délinquance, enfants de la rue, insécurité ; ce sont des experts universitaires qui pourront conduire des études et faciliter l'organisation des prestations culturelles, artistiques dans la ville, apporter à tout ce qui peut aider à cultiver et maintenir les germes de solidarité entre les populations, à barrer la voie à l'individualisme excessif importé avec la transformation de l'argent en roi, la course effrénée vers l'acquisition sans efforts des biens matériels et des positions et promotions dans la société ; tout ce qui constitue des sources de souffrances, des tensions et des conflits ouverts entre les membres de la société, entre les groupes d'intérêts ; c'est de l'université que sortiront les produits consolidant une certaine dose de socialisation, de solidarité, d'humanisme. Les valeurs traditionnelles et tout ce qui est offert de riche et de positif dans les héritages culturels ancestraux, ont besoin d'être traités par des experts universitaires pour donner, à nos villes, à la vie des populations, ce qui constitue les bases de leur originalité, la force de leur identité, de leur personnalité.

VII - La qualité de vie comme dynamique du dialogue autour des questions quotidiennes et vitales de l'existence

En retour, la ville apporte à l'université, consciente de ce qu'elle lui donne, lui donnera ainsi qu'aux populations, pour la production des richesses, des ressources, des ressources humaines, leur exploitation aux fins d'intérêt général. Ici se pose le problème des financements des Universités et des projets spécifiques à conduire pour des besoins donnés et bien définis. Par exemple ce qui manque dans nos villes crucialement concernant le cadre de vie : la Qualité de Vie : l'option d'une volonté politique aura des conséquences sur tous les différents domaines touchant la vie des populations et les divers aspects des solutions envisagées : la santé, la gestion de l'environnement, l'accueil des universités, les prestations pour les étudiants et les professeurs, le personnel technique et administratif, les problèmes des personnes âgées, des démunis, des handicapés...

La décentralisation comme formule pour responsabiliser les populations dans leurs quartiers, dans la ville entière. Il sera intéressant de vivre l'histoire des universités sous cet angle des relations avec les villes, plus particulièrement les universités et les villes francophones en se situant en Afrique avant et depuis les indépendances. Au Cameroun, par exemple, nous aurons, à l'indépendance, la première université dénommée « Université du Cameroun » qui va camper dans des locaux provisoires dispersés dans la ville et construits, pour certains, avec du provisoire comme matériau ; on passera ensuite à l'Université de Yaoundé, puis aux institutions universitaires régionales spécialisées en Agronomie, en Littératures et Langues, en affaires et gestions qui, à leur tour, deviendront des universités avec différentes facultés. Les questions d'interactions, de dialogue demeurent entières et peuvent être facilement résolues dès lors que cela est voulu comme politique devant toucher ce qui est vital dans la vie des populations ce qui fait l'objet d'appropriation par les populations des villes et des banlieues et au-delà de tout le pays à travers des prestations conçues pour toucher tout le monde à travers le pays et vice versa.

Ce qui est important, dans tout cela, c'est de développer en profondeur et de façon durable :

- le rôle de l'université et des institutions universitaires dans la conscience des populations des villes
- la conscience du corps universitaire du rôle de locomotive de l'université dans la ville et dans la société à travers les acteurs qu'elle forme et des réalisations auxquelles elle préside
- le niveau élevé de recherche et de productions couplé avec la vulgarisation des résultats des recherches permettant ainsi leur appropriation par les populations
- les domaines de régulation et puis la vision et le traitement des questions qu'évite le politique ou au secours du politique pour des études en vue des actions à conduire
- la participation aux activités universitaires des hommes et des femmes ayant eu de par leurs activités les expériences du terrain

Ici, intervient le rôle de la Municipalité qui est cette forme d'organisation de la Ville ayant pour vocation de servir la ville, ses populations. Entre autres expériences des Communes qui varieront, relevons le programme des activités à réaliser par les acteurs agents des différents niveaux et de compétence ainsi que des populations de la commune ; ce qui s'inscrit classiquement dans le budget et les plans de campagne peut aussi être prévu dans le cadre des comités et des commissions spécialisés d'action, de suivi, de contrôle, d'évaluation ; ainsi les comités d'hygiène et de salubrité. A ces différents niveaux peuvent intervenir les spécialistes universitaires, aidant à formuler les projets, contrôlant leur réalisation et anticipant à l'évaluation. Autant d'activités aidant à la formation des cadres de la municipalité et des populations.

VIII - Domaines de recherche et d'action

De par ces différentes activités, se dégagent des thèmes de recherche à développer par l'Université, s'ancrant dans la société, saisissant des problèmes du terrain auxquels les populations ont à faire et faisant des investigations pour faire face aux situations à venir ou inverser leurs cours en vue de la satisfaction présente ou future des populations.

Il sera aussi question des disciplines humanistes, humanisant conduisant à développer et consolider les liens sociaux, la solidarité dans la société ; ici intervient l'université : droit, science politique, sociologie. Ici vont être étudiées les valeurs et l'éthique et les formules pour leur acceptation et leur intégration dans la vie et les activités aussi bien des populations que des institutions. Il y a un grand manque qui explique les déboires que connaissent les pays africains dans la gestion de la chose publique : rien n'arrête personne quand l'intérêt égoïste est mis en avant. Dans les années 70 et au début des années 80, quand nous avons parlé de Nouvelle Ethique des relations internationales puis de l'éducation nationale et du Gouvernement, très peu ont suivi par la suite ; puis tout le monde va en parler alors que sur le terrain il n'y a rien de concret. Cependant, la politique menée à l'Education Nationale va donner naissance à des générations d'éthique : médecins, ingénieurs, professeurs, diplomates, aux diplômés Ndam Njoya, et le dictionnaire des afro qui consacre un concept avec le Nom Ndam : c'est dur, difficile. On doit y revenir avec des travaux au sein des universités en rapport avec des acteurs du terrain.

En matière des valeurs, les institutions religieuses vont intervenir et plus encore les structures universitaires de formation et des recherches que sont les Facultés de Théologie.

Ainsi, on pourra cultiver la mentalité d'approche scientifique, rationnelle conduisant aux comportements pacifiques, au sens de l'éthique de notre commune humanité.

A travers les institutions et les méthodes de travail scientifique maîtrisées, on s'engage dans la tradition des principes et des pratiques ayant conduit à la naissance des universités, des villes, des activités académiques et scientifiques qu'elles développent.

Il y a des besoins de formation et de communication à satisfaire pour élever les niveaux de compréhension des populations, les familiarisant avec des méthodes rationnelles d'approche scientifique face à tous les problèmes de la vie ; tout ceci sans nuire à l'imagination créatrice, l'intuition, aux initiatives et aux réflexes mais apportant la lucidité dans tout ce que l'on entreprend. Ainsi va-t-il aller pour les travaux des champs et le traitement de l'environnement avec le retour aux engrais naturels ayant existé dans l'arsenal des méthodes culturelles ancestrales abandonnées au profit des méthodes modernes avec le règne des engrais chimiques. Il y a un travail scientifique qui ne peut être déroulé qu'à l'université. Il en va de même de nombreux domaines comme l'art culinaire et l'impact sur la santé ; en effet une nourriture saine exige des nouveaux comportements qui s'acquièrent par la formation, l'éducation : ni trop de sel, d'huile, de sucre. Il faut, pour cela, par exemple, la conscience de l'amélioration partant des pratiques suivies en ce qui concerne des produits locaux tout en puisant sur des résultats atteints par d'autres traditions qui peuvent être africaines, européennes, asiatiques ou universelles parce que suivies sous tous les cieux ; ainsi en est-il des recettes permettant d'avoir une même soupe, une même crème identiques partout où l'on se retrouve dans le monde.

IX - Recherche fondamentale appliquée et vulgarisation des produits et des méthodes de travail

Un travail de fond et puis de vulgarisation pédagogique conduira des profondes modifications dans les habitudes, les comportements et à plus d'exigence parce que la conscience sera plus élevée en ce qui concerne l'état de l'environnement, la salubrité, l'hygiène, la nourriture, les conséquences sur la santé. Les exigences de la qualité, de l'hygiène, de la qualité de vie vont être celles des individus et de la collectivité : telle ville aura une réputation dans tel ou tel domaine : restauration, nourriture, mode vestimentaire, art, culture etc. et comme on arrive à s'élever puis progresser et se maintenir que s'il y a un travail scientifique, l'université où se fait le travail scientifique s'impose comme espace de dialogue, de travail et de rencontre. Il est important de partir des questions quotidiennes, simples, mais qui sont importantes, pour les efforts de dépassement de soi pour toujours mieux faire : ville et université sont ces cadres idéaux de préparation aux compétitions constructives et, de ce fait sources des progrès pour beaucoup d'acteurs dans les domaines les plus divers.

L'Université s'est imposée comme un appareil fort complexe réservé aux initiés tout en demeurant ce qu'elle a été à sa naissance : cette rencontre des compétences pour sortir quelque chose, de fort et de durable en matière de connaissances, pour dérouler le savoir et le partager.

X - La solution des questions des ressources et des moyens suivant les situations et nécessité de la coopération internationale

Il est important d'avoir cela présent à l'esprit s'agissant notamment des villes et des universités des pays qui ne réunissent pas suffisamment des ressources pour se doter des infrastructures, des structures appropriées et des enseignants et chercheurs en nombre et qualité dans les différents domaines et secteurs de vie. Puis aussi toutes les villes n'ayant pas des universités, il est apparu nécessaire de trouver pour elles des formules pour créer des espaces de formation et de recherches suivant les normes et les pratiques académiques universitaires ; c'est ainsi que nous avons eu l'initiative de l'université Puakhone à Fouban et sa région intéressant les populations exerçant différents métiers. Les professeurs et les experts les encadrent dispensant des cours théoriques et organisant des activités pratiques permettant d'acquérir les méthodes de travail qui sont chères à l'université. Ainsi, suivant les domaines d'activités, les populations vont être à même de faire des recherches, se livrant à des études comparatives, à l'expérimentation et à l'évaluation. Pour tout fonder sur des principes sûrs, solides, sur des valeurs partagées, ayant un niveau universitaire, nous avons mis sur pied l'Ecole Africaine d'Ethique. Celle-ci intéresse aussi bien des personnes ayant un haut niveau académique que des personnes n'en n'ayant pas mais chargées des sagesses car il est question de rechercher et d'enseigner et les valeurs et l'éthique comme fondements, éclairages et dynamiques de la vie et des activités aussi bien des personnes physiques que des institutions. Les valeurs religieuses tout comme les valeurs traditionnelles fondant l'amour, la paix sont dispensées et tiennent une place de choix car contribuant à renforcer la convergence par la foi et la rencontre par la spiritualité. On aperçoit facilement la rencontre entre universitaires et non universitaires mais étant des personnes ayant une grande ouverture d'esprit pour apprendre, pour partager sur la base des expérimentations se faisant à partir des réalités locales, des questions quotidiennes et des problèmes auxquels les populations ont à faire face.

Dans le dialogue entre la ville et l'Université, il est important d'avoir parmi les points d'ancrage, les éléments centraux sur lesquels se pencher, des domaines et des secteurs qui, souvent délaissés, apparaissant comme des parents pauvres, se trouvent être les supports durables des transformations des comportements pour les actions de développement. Il s'agira par exemple des arts, de la culture en général, du patrimoine culturel matériel et immatériel non seulement hérité du passé mais aussi à construire pour le passé à venir. Pour ce faire, passant de la théorie à la pratique, nous avons des expériences qui peuvent être intéressantes avec le Musée Ecole de l'Ecole Africaine d'Ethique, le Festival des Chefs d'œuvre d'art et de la Culture de Fouban ; dans le cadre de ce dernier sont organisés le Carnaval de Fouban et le Concours du Meilleur Batteur (percussionniste) qui sont désormais des institutions. L'intérêt est, qu'ici, on introduit la dimension école et formation dans les pratiques ayant toujours eu cours s'agissant des traditions en matière de musique, de danse, d'utilisation des instruments de musique.

L'expérience du concours du Meilleur Batteur (percussionniste) aura été des plus intéressantes car certains spectateurs présents, après avoir manifesté leur étonnement, voire leur révolte, parce que leur troupe traditionnelle n'avait pas été primée, commencent à réaliser qu'on a ouvert une nouvelle voie, une approche

allant au-delà de l'improvisation, de la virtuosité. Nous pouvons rapprocher cette situation à celle qui apparaît au XVII^{ème} siècle dans la longue et riche histoire de la musique; en effet, s'agissant du Concerto, la fin du premier mouvement comportait un point d'orgue sur lequel le soliste sans soutien de l'orchestre, exécute une brillante improvisation, mettant en relief ses qualités de virtuose. C'est la Cadence. Mais les abus de virtuosité auxquels cette partie du Concerto donne lieu ont amené les compositeurs à écrire intégralement les cadences. Le concours du Meilleur Batteur sortait des rythmes habituels et cela sera compris par les populations qui pourront connaître un progrès dans leur connaissance, sortant ainsi du cadre situé, figé. En gardant son âme, on peut, à travers l'Ecole, acquérir les règles pour utiliser le langage musical, pouvoir composer, fixer pour l'éternité un air, une mélodie. Une chanteuse peut toucher à un instrument et le jouer; on va ainsi avoir une mise en scène sur une base chorégraphique bien élaborée autour d'un thème faisant passer un ou plusieurs messages. Cela suppose un travail scientifique, sur des bases techniques et des connaissances sûres et fortes, qui pourra aboutir à la maîtrise du langage musical, du solfège, de la composition. Il y a ainsi une ouverture à la création d'un orchestre avec des instruments traditionnels. Les conséquences vont être des plus importantes et positives dans les mentalités des acteurs et des spectateurs, et de toutes les populations qui vont ainsi sortir du quotidien et être à même d'y revenir et offrir aux autres ce qu'ils ont, tout en s'inscrivant dans l'universel : Mozart, Beethoven, Berlioz, Verdi ne seront plus ignorés ou inaccessibles.

Il est question d'asseoir la confiance en soi à partir de ses propres richesses et de ses héritages traditionnels et ancestraux. On ne doit pas les oublier encore moins les renier face à ce qui vient de l'extérieur mais on doit s'armer des méthodes et des techniques appropriées pour leur permettre de mieux se dérouler dans le monde présent tout en étant préservé pour l'avenir et avec la possibilité de composer à partir des sources locales et autres ferments d'inspiration. L'Université a ici un rôle déterminant à jouer dans les rapports avec les populations encadrées par la municipalité.

XI - L'humain sans considération de frontières au-dessus de tout et de la convergence par la foi et la rencontre par la spiritualité comme moteurs de toutes les entreprises de la ville et de l'université

L'être humain dans son humanisme, dans toute la force de son essence et sans les considérations de frontières quelles qu'elles soient, ressort pleinement dans tout ce qui se fait, est entrepris ; les découvertes sont humaines, universelles et il n'y a plus question d'appropriation individuelle, communautaire, nationale ; les liaisons sont humaines et se faisant verticalement ou horizontalement, nord sud ou sud sud. On en arrive à ce qui est cher à chaque être : sa foi qui est aussi fonction des connaissances quand on veut la traduire dans les faits. Ici aussi, il y a ce besoin de connaissance pour pénétrer l'essence des religions. Il est question de se consolider dans ce qui s'amorce comme une profonde réalité : la convergence par la foi, la rencontre par la spiritualité qui se conjuguent de la même façon que l'on soit sur le terrain des religions ou non :

- la foi en Dieu, la foi en la ville, en l'université, en la société conduisent à être positif, à poser des actes de construction, à partager ; aussi y a-t-il la une base de convergence pour construire ensemble
- la spiritualité que ce soit en rapport avec Dieu et se situant sur son terrain qui couvre tout ou tout simplement en rapport avec l'esprit humain agissant face à telle ou telle situation, il y a la une base de rencontre et de construction.

Dans les deux situations, l'Université joue et doit jouer un grand rôle en créant des conditions pour élever et maintenir à un haut niveau le croyant ou non en faisant jouer la raison et la révélation, en faisant réaliser que l'on peut être attaché au dogme comme on l'enseigne tout en ayant la clairvoyance de l'intelligence critique dont Dieu a doté Ses créatures humaines, qu'Il n'a pas enchaînées pour le louer, l'adorer. L'esprit critique ne doit pas être étouffé. Nous pourrions ainsi mieux mesurer les dimensions jusqu'où se fait le dialogue entre les croyants des différentes confessions religieuses dans une ville, dans un pays pour aboutir à la découverte du socle commun des religions à partager par les populations.

S'agissant des Théologies, les approches scientifiques de leurs études et de leur enseignement dans le cadre universitaire contribuent à l'apport de l'harmonie, de la solidarité car toutes les religions ont quelque chose de commun et ce quelque chose est l'essentiel, le cœur : Dieu unique, immuable, la parole de Dieu Immuable mais source de la dynamique parce que allant au-delà et du temps et de l'espace. Si dans sa nature immuable Dieu est vécu profondément, Dieu nous inscrit dans Sa dynamique qui sera aussi saisie grâce à la recherche, aux

études conduisant à la connaissance, au savoir. Cette dynamique se vit déjà dans le contexte de la révélation de Dieu à travers Ses Prophètes, Ses envoyés et tout au long des évolutions suivant les espaces et les créatures humaines et tout au long des différentes périodes. Cette possibilité d'évolution liée à la dimension dynamique de Dieu commence avec le début de la révélation se trouvant être ainsi un des dons de Dieu le plus précieux à l'être humain : par l'esprit, l'intelligence, l'être humain se déploie pour être l'image de Dieu qui est Amour, Paix, pour être Son Calife c'est-à-dire Son représentant sur terre c'est-à-dire l'acteur du bien, de la Paix, de l'amour par des actes positifs de construction qu'il pose et doit poser en permanence tout au long de sa vie et préparer sa descendance à continuer dans la même voie si Dieu le veut.

On se positionne ainsi pour :

- la rencontre saine des cultures humaines, de notre commune humanité parce que ayant touché à l'essentiel, on réalise notre commune humanité comme bien précieux unique à préserver
- la lecture du moment et le vécu des réalités du monde qui sont par elles-mêmes et que les êtres humains créent et entretiennent ou détruisent ou ne peuvent plus détruire
- la meilleure connaissance de tout le problème de l'environnement, du réchauffement de notre Planète et des actions à mener pour limiter les dégâts.

XII - Les portes sont ouvertes pour relever les niveaux des différents acteurs des villes et des universités pour un dialogue permanent et constructif

Il est question pour les villes et les universités d'être en interaction permanente. On passera de l'Université à l'école de la vie où le cadre est la ville et est créé par la ville et vice-versa. Ainsi, les Professeurs et les étudiants, qu'ils fassent preuve d'inventivité ou non, se considéreront, agissant en conséquence, comme acteurs directs transformant en mieux et les villes et les universités dont les sorts sont intimement liés d'une part et se constitueront en véritables pépinières des sciences, de la technologie, de la culture, de la pratique avec les stages dans les administrations et des institutions publiques ou privées. Tout le monde s'impliquera dans le traitement de l'environnement et des questions vitales des différents secteurs d'activités avec le souci permanent de communiquer, de partager les informations, ayant pour toile de fond les vertus qu'exigent la dignité humaine, notre commune humanité, recherchant en permanence la générosité, la vérité, s'éloignant de l'égoïsme, du mensonge et de l'hypocrisie qui sont ces sources des souffrances et des malheurs à relever avec force pour mieux les écarter.

C'est pour cela qu'il faut travailler dans l'esprit du dialogue des cultures et de la culture de la culture, ainsi :

Là où il y a des traditions bien assises et là où il n'y en a pas parce qu'il faut les déterrer et développer les bases d'enracinement, il faut les découvrir en allant quand il le faut à l'école de l'oralité pour les chercher, les nettoyer, les enraciner. On peut aussi prendre l'exemple de l'école pratique de l'artisanat ou sort le produit fini, l'objet d'art utilitaire pour les usages quotidiens de la vie ou tout simplement pour l'esthétique ; il aura franchi des étapes, des longues étapes qui permettent d'apprécier la densité et du savoir et de l'espace et du contenu du savoir ; toutes ces densités qui donnent naissance chaque fois à des bigbang d'où part du fossile, le fossile originel, se répandant, la lumière. Ceci invitait à la culture permanente de l'excellence, des bases du dépassement continu dans l'accomplissement des progrès. Ce qui va se faire dans le mariage ville université auquel le dialogue aura conduit. On peut parler du manage lorsque c'est le nom de la ville que l'on donne à l'université ou vice-versa lorsque l'université ayant précédé la ville a donné son nom à la ville. Qu'importe dans tous les cas, c'est la concentration des personnes, des groupes dans un espace territorial donné et propice qui donne naissance à la ville, à l'université ; ici interviennent l'esprit, l'intelligence qui poussent et président à leur éclosion ; leurs sorts ont toujours été intimement liés, le temps, les événements, les problèmes à résoudre, les capacités intellectuelles, d'invention et de création, la naissance des problèmes, les recherches des solutions ont fait le reste.

Aujourd'hui, on doit devancer, les événements, le temps, par la maîtrise des situations pour ne plus être surpris ; on doit marquer le temps, suscitant les événements, présidant l'éclosion des réalités allant dans le sens voulu, souhaité qui n'est rien d'autre que celui du travail pour le bonheur.

Qui sommes-nous et par quoi sommes-nous sinon par la conscience, l'intelligence humaine ? Et puis les êtres humains sont si différents les uns des autres bien que étant parents ; aussi utilisent-ils diversement leur intelligence, c'est-à-dire ce qui leur est commun ici interviennent deux caractéristiques de l'être humain que sont la générosité et l'égoïsme. Avec la générosité, on se met à la place de l'autre, on réalise que l'autre peut avoir les mêmes besoins que soi ce qui incite au dialogue, à la solidarité, au partage, à la compassion, à l'amour élevés au niveau de la culture et entretenus comme telle.

Cependant, on doit avoir présent à l'esprit que l'égo, l'être humain égoïste peut l'emporter : tout pour soi, sa famille, sa communauté, sa société, sa région, sa nation ; ce qui conduit à la culture des tensions, aux conflits sanglants dont les premiers théâtres sont les villes où se trouvent les sièges du politique, de l'économie qui vont être visés dans les conflits ; avec des exemples du passé et ceux du présent où, de nos jours, les dictatures, les confiscations du pouvoir, entraînant souvent à des conflits ouverts, des guerres, naissent de l'absence des connaissances et des maîtrises des réalités et d'adhésion à des valeurs et des principes acceptés et partagés comme éclairages et dynamiques de la vie et des activités aussi bien des personnes que des institutions tant publiques que privées.

Le travail de l'Université doit conduire à la prise de conscience que les deux voies et situations sont possibles et que des études objectives et des actions concertées, en découlant, permettent de suivre la voie la meilleure. On va préparer les bases saines de contestations et de critiques constructives parce que l'alternative est une formule acceptée et reconnue comme pouvant permettre de faire mieux. Ceci parce que l'on va s'installer dans la logique et la culture de l'approche scientifique et non pas s'organiser pour réduire l'un en faveur de l'autre ; ce qui va l'emporter c'est la voie qui puisse permettre de résoudre les problèmes et que l'on choisira sans contrainte ; ce qui va permettre désormais, dans toutes les entreprises, d'aller à la base de tout ce qui touche la société, de rechercher les informations fiables pour la formation, l'instruction, l'éducation. Une telle entreprise veut un travail continu, soutenu et concerté avec les différentes institutions, des différents acteurs des villes et des universités.

La Ville est une institution où se retrouve et se déroule tout ce qui est essentiel, fondamental pour l'être humain ; c'est ici que peuvent se faire des expérimentations à différentes échelles car la vie y connaît toutes les facettes. Puis la Ville est l'aboutissement des transformations des espaces de vie qui, en son sein ont gardé bien de leurs particularités. Autour des villes, des banlieues et puis au-delà, le monde rural et paysan avec toutes ses diversités ; cela étant très fort dans les jeunes Etats où tout est en construction et aussi une profonde réalité dans les vieux Etats du fait des moyens de communication qui réduisent les distances entre les localités, puis entre les pays et les régions du monde. Partout on aura à faire aux questions et problèmes de l'environnement, il y aura des questions des conditions de travail, des problèmes d'emploi avec des niveaux variables de chômage, des problèmes de jeunes, des femmes, des quartiers riches et pauvres, des concentrations des sans-abri, des usines et de la pollution, des problèmes de la santé, des préoccupations face aux éventuelles catastrophes naturelles, etc.

Partout, il y a aussi le phénomène d'attrait des Villes, d'exode : les personnes vont vers les villes pour y trouver leur compte ou espérant le trouver ; en même temps, il y a de plus en plus les tendances de sortir des villes pour avoir d'autres espaces de vie qui sont organisés, animés pour retenir en faisant qu'y éclosent les différentes richesses ou sources de satisfaction qui, jusqu'ici étaient trouvées en ville; on fait tout pour attirer les gens de la ville. Tout ceci permet une fois de plus de mesurer l'importance du dialogue concret permanent entre les villes et les universités face à l'ampleur et à la grande diversité des situations auxquelles on a à faire. Ce qui interpelle tout le monde face aux formes d'exode d'un pays à l'autre qui s'amplifient de jour en jour parce que l'on fuit son pays ou sa région qui sont loin d'apporter ce qu'il faut pour le mieux-être.

Sans attendre les situations ultimes et incontrôlables avec des conséquences inhumaines mettant en cause la dignité humaine, il faut, procédant aux différenciations d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, procéder à la répartition des tâches en sachant que ce qui fait la joie de vivre se retrouve partout et que cela est à construire par les villes et les universités. C'est à cela que l'on doit tendre, que toutes les sociétés doivent, de façon résolue et systématique, tendre. Il y a là l'un des plus grands sinon le plus grand défi contemporain au sein de chaque société, de chaque communauté, de chaque nation, et dans les rapports des nations, des régions, des sociétés car c'est par là que seront humanisées profondément et durablement les relations entre les populations dans une société donnée, entre les peuples d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre.

Il est question de pouvoir développer l'essentiel dans sa ville, dans son université pour y retenir les populations et attirer d'autres et de ne plus laisser la voie pour les exodes, les fuites, les émigrations. La volonté politique bien ancrée, les ressources disponibles bien gérées, les populations et les institutions seront mobilisées pour ce faire. Ainsi la ville universitaire va porter les actions vers d'autres agglomérations pour ne pas être étouffée ; ainsi on pourra émigrer pour un temps et non plus pour s'incruster, prendre la place des autres; il y a là toujours le grand défi pour les villes et les universités demandant, pour le lever, la coopération, les échanges, les partages des acquis en matière de résultats atteints face aux problèmes ; c'est dans cette perspective que doit se faire le travail universitaire et se poursuivre les activités et les actions des universitaires à moyen et long termes. On aboutira, entre autres résultats, à une autre physionomie de l'émigration et de l'immigration qui appellent des études et des recherches universitaires pour ce faire; il y a ainsi comme impératifs, les financements des activités dans ce sens à partir des sources tant nationales, régionales qu'internationales. L'importance des valeurs humaines et de l'éthique à cultiver comme fondements, éclairages et dynamiques de la vie et des activités aussi bien des populations que des institutions aussi bien privées que publiques se montre encore plus au grand jour face au constat des réalités et des expériences que connaissent les populations et les institutions du Nord et celles du Sud ; en effet on peut noter ce qui suit :

Au Nord, il y a le souci de perpétuer le capital acquis au cours des âges et de le faire croître ; ici, les solidarités sont construites autour des valeurs, des principes partagés et cultivés comme dynamiques et éclairages permanents pour toujours progresser. Les leçons tirées des guerres qui ont jalonné la vie des nations et qui, à deux reprises, ayant pris naissance dans le nord, ont touché le monde entier, ont conduit les populations à s'organiser dans le cadre régional et constituer une entité forte. Désormais, les nouveaux venus sont intégrés et doivent partager ces valeurs et principes et se modeler en conséquence. C'est ainsi qu'en France il y a des citoyens français musulmans et l'islam fait partie du patrimoine culturel, spirituel français; d'autres pays européens sont dans la même voie; les étrangers en France comme en Grande Bretagne doivent apprendre les langues du pays pour leur intégration. Il se développe un peu partout les dialogues interreligieux, les rencontres entre les croyants des différentes confessions, c'est-à-dire au niveau des valeurs fondamentales.

Au Sud, beaucoup est encore à faire, à construire, devant les faiblesses du capital acquis; en effet, ici, les nations sont à construire avec les différentes communautés humaines jadis souveraines et le manque des fondements éthiques puisant leur force dans les héritages culturels, les pratiques et les épreuves partagés dans un cadre territorial large qui, aujourd'hui est le produit de l'ordre colonial. Puis, en plus de tout cela, il y a les questions quotidiennes de la vie qui, se posant avec acuité, demandent des solutions urgentes. Ici, aussi, il faut en arriver à la culture de la tradition, de la prospective et de la vision ainsi que du pragmatisme et du réalisme.

Tout ce qui précède demande des études qui ne vont être faites que par l'université et, à travers elle, grâce à ceux et celles qui y sont formés. Dans cette démarche, il sera fait appel à l'école traditionnelle, c'est-à-dire à des méthodes et pratiques ayant fait leurs preuves avant l'incursion de l'école classique occidentale, universelle car ayant souvent le schéma et l'approche répondant à ceux qui sont distillés à l'université.

Il est question, tout en s'inscrivant dans les voies des traditions académiques universitaires avec toutes les étapes à franchir, d'instaurer des approches dans la ligne de l'essence même de l'université appelant et mettant ensemble les hommes et les femmes du savoir, des connaissances scientifiques avec ceux et celles d'expériences pratiques acquises à l'école de la sagesse, à l'école de la vie, à l'école du terrain, où riment simplicité, humilité, dévouement, engagement, travail, discipline avec cet élan permanent pour rejeter les tentations de la vie facile et créer les espaces de jaillissement de la lumière, que ce soit dans des grottes, sur des collines, autour des rivières, sous les arbres à palabres pour explorer et faire jaillir les grandes richesses qui sont là, immenses potentialités ne demandant qu'une saine et transparente gestion à commencer par la gestion exemplaire des ressources humaines. Cette université accueillera les hommes et les femmes du nord pour partager avec eux ce qui fait sa substance, la nourrissant : les richesses intérieures du cœur.

Dialogue autour du patrimoine

La ville de Saint-Louis et son île historique classée patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco a été fondée en 1659. Elle a été, tour à tour, capitale de l'Afrique occidentale française, de la Mauritanie et du Sénégal.

Depuis sa création, plusieurs hommes illustres se sont succédé à la tête de son Conseil municipal. Parmi eux, André GUILLABERT, qui fut Maire de la ville de 1978 à 1983 et qui nous a quittés au mois d'août dernier. Je voudrais, ici, souligner la grandeur de cet homme qui a marqué de façon indélébile l'histoire de notre Association et qui est un des promoteurs de la coopération décentralisée entre la ville de Saint-Louis et plusieurs membres de l'AIMF.

Aux côtés du Président SENGHOR, cet homme a contribué à la création de l'Université de Saint-Louis qui a ouvert ses portes en janvier 1990 et qui porte le nom d'un de ses fils les plus célèbres, je veux citer Gaston BERGER, éminent penseur et inventeur du terme « Prospective » qui signifie étude des futurs possibles.

Un de ces futurs possibles de nos villes qui se retrouve autour du thème « Dialogue villes et universités au service du développement local » qui nous réunit, aujourd'hui, nous offre l'occasion de parler de la relation entre les institutions universitaires et nos cités dans sa composante « Dialogue autour du patrimoine ».

En effet, si le développement local est défini comme « un processus par lequel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents », il va de soi que cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes, intellectuelle, économique, sociale, culturelle, politique et environnementale.

Les projets et l'action, plus que les institutions et les politiques, doivent mobiliser l'ensemble des acteurs. De ce point de vue, l'université qui est partie intégrante de la ville ne peut pas se replier dans sa tour d'ivoire ou se recroqueviller sur la recherche et les enseignements qui y sont dispensés. Il en est de même pour nos villes.

L'université fait partie de la ville qui a une culture et une histoire donc un capital en ressources humaines et en atouts économiques que la proximité de l'université doit, à notre avis, bonifier.

C'est la raison pour laquelle, il est attendu de l'université une mission d'accompagnement de la ville en termes de conception, de réflexion et de capitalisation, de promotion du développement local et de renforcement de capacités des autres acteurs.

Si l'université entend participer au développement local, la ville qui l'abrite doit avoir la plus haute priorité de ses actions notamment en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine.

Le patrimoine dans sa composante matériel comme immatériel est le miroir de la culture et de l'art de vivre d'une communauté.

Tout le savoir-faire et le savoir-être de la collectivité sur plusieurs générations s'y reflète.

La préservation, la valorisation ce de patrimoine est de ce fait un axe fort du développement de nos villes surtout pour une cité comme Saint-Louis du Sénégal inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

Dans le cadre de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine, la ville de Saint-Louis et l'université Gaston BERGER se complètent dans la formulation du programme de valorisation du patrimoine à travers la création par l'UGB d'une nouvelle UFR « Civilisation, Religion, Art et Culture ».

L'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), démembrement de l'université Gaston BERGER, est aussi un creuset, le réceptacle de toutes les expressions du patrimoine mais aussi le point de départ de la valorisation et de la diffusion des techniques de gestion et de promotion du patrimoine par la recherche, le développement des techniques de conservation et de promotion du patrimoine qui y sont engagés.

A Saint-Louis, le dialogue Ville-Université se traduit par l'implication de l'UGB dans maintes activités de la ville à travers les activités des laboratoires et centres de recherches parmi lesquels on peut citer :

- l'équipe de Recherche sur les Mutations du Rural Sahélien (ERMUS)
- le Groupe Interdisciplinaire de Recherche pour l'Appui à la planification Régional et au Développement Local (GIRARDEL)
- l'Observatoire pour l'étude des Urgences, des Innovations et des mécanismes du Changement social
- le Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Statistiques et Développement
- le Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Société
- le Centre interdisciplinaire d'Etudes et de Recherche de la Vallée

Consciente de l'apport des universités ou des écoles de formation supérieur dans le développement local, la ville de Saint-Louis a engagé avec l'université Gaston BERGER de Saint-Louis, plusieurs projets dans des domaines aussi stratégiques que la formation et le perfectionnement, l'appui à l'expertise scientifique, l'aménagement urbain, la fiscalité locale, les Systèmes d'Informations Géographiques...

Il faut, par ailleurs, signaler que l'université Gaston BERGER est impliquée et associée aux activités de la commune. Elle est membre de l'Assemblée générale de notre Agence de Développement Communal (ADC), structure technique d'appui à la maîtrise d'ouvrage communal, équipe pluridisciplinaire d'une quinzaine de cadres spécialistes en géographie, sociologie, économie, aménagement, cartographie, urbanisme, architecture et système d'information géographique.

Saint-Louis et son université entendent dans le cadre d'un partenariat public-privé ouvrir des instituts privés dans la ville pour accompagner le plan de développement de l'université Gaston BERGER et consolider la vocation de ville estudiantine de Saint-Louis.

Un exemple illustratif de relation privilégiée qui va rapprocher davantage la ville de son université est la cogestion par la Commune et l'université du forum international prévu du 16 au 18 décembre 2010, sur le thème « Changements climatiques et gouvernance locale : les villes africaines s'engagent », et surtout, la désignation du Recteur de l'UGB comme Président du Comité scientifique dudit forum.

Tenant compte des préceptes du Président SENGHOR qui préconisait l'ouverture aux autres valeurs de civilisations fécondes après l'enracinement à nos valeurs culturelles, la ville de Saint-Louis a souvent fait appel et fait encore appel, chaque fois que de besoin, à des écoles universités et instituts étrangers.

A l'international, le programme de coopération décentralisée entre Saint-Louis et le Nord-Pas-de-Calais a eu pour soubassement une étude réalisée en 1992, dite « Etude ENVAR » du nom de l'institut universitaire professionnalisé de Lille ENVAR : Environnement et Aménagement Régional.

Cette étude avait permis d'aborder, de manière exhaustive, le diagnostic communal et formulé des propositions de programme d'actions prioritaires qui définissaient les grands axes d'un Plan d'Actions Municipal.

Ce programme de coopération a permis d'accompagner la ville par l'intervention de l'Ecole d'Architecture de Lille (EAL) pour la réalisation de l'inventaire architectural et urbain de l'île Saint-Louis inscrite, le 2 décembre 2000, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'humanité, par l'Unesco.

Consciente de son nouveau statut de ville Patrimoine, Saint-Louis a inscrit, en lettres d'or, la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine sur sa convention de coopération avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU).

Une convention opérationnelle de partenariat est alors signée entre l'École d'Architecture de Lille (EAL) et l'Agence de Développement Communal pour la mise en place d'un outil de gestion du patrimoine : la conception de l'Inventaire architectural et urbain du patrimoine de Saint-Louis.

Ce travail, qui a nécessité plusieurs campagnes de recensement menées durant la période 2002-2004, a été coordonné par deux enseignantes de l'École d'Architecture de Lille et un enseignant de l'université Gaston BERGER aidés par leurs étudiants et des techniciens de la Commune.

Ce travail a aussi permis de faire l'inventaire de l'Île, composée de 1900 constructions réparties en 1344 unités architecturales, 185 îlots et 65 rues.

Les services cartographiques et Système d'Information Géographique de LMCU ont, ensuite, permis la valorisation informatique de l'inventaire architectural et urbain réalisé par l'École d'Architecture de Lille par la gestion des données techniques et documentaires ainsi que l'exploitation de l'information sous forme de fiches techniques, de statistiques et de cartes thématiques. Cette base de données, dénommée SIN'DAR, est constituée de 2000 fiches élaborées sous forme de document d'exploitation comportant des données générales, historiques, typologiques et de données décrivant les éléments géographiques (unités architecturales, rue ou îlot).

A la suite de cette expérience, l'École d'Architecture de Lille est restée liée à Saint-Louis dans le cadre de la politique municipale de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine exceptionnel de Saint-Louis avec la mise en place du bureau du patrimoine base de la future maison du patrimoine à venir.

A cet effet, plusieurs autres projets importants sont menés, notamment celui lié à la production d'outils de communication et de sensibilisation du public au patrimoine.

En mettant un accent particulier sur cet inventaire qui a débouché sur la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de sauvegarde du patrimoine, la ville de Saint-Louis a vite compris la valeur et l'intérêt stratégique de sauver ce patrimoine qui, autant dans sa dimension matérielle comme immatérielle, représente une richesse inestimable dont la valorisation participe même d'une promotion du développement économique local.

Le patrimoine immatériel qui devra d'adosser sur le passé tout en se projetant vers l'avenir prend en compte les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel. Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle.

Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

La prise en compte de ce patrimoine immatériel s'impose donc comme un impératif dans les stratégies de valorisation du patrimoine matériel qui lui est fortement lié.

D'une manière générale, au-delà de la dimension économique, la stratégie de sauvegarde du patrimoine met aussi un accent particulier sur l'implication des acteurs locaux à travers des conseils de quartier qui sont de véritables structures relais de la municipalité en matière de sensibilisation et de mobilisation de la société civile dans les actions de restauration du patrimoine.

Une politique de communication institutionnelle mise en œuvre par la ville permet également de toucher plusieurs familles d'acteurs qui interviennent, à divers titres, dans le programme de sauvegarde et de valorisation du patrimoine.

Enfin, il est important de souligner que c'est sur la base de l'inventaire architectural que le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur a été élaboré et approuvé par décret 2008-694 du 30 juin 2008 opposable à un tiers et qui sert aujourd'hui de référence en matière d'intervention sur le patrimoine.

Je ne saurais terminer mon intervention sans signaler les autres partenariats entre la ville de Saint-Louis et des universités ou écoles de formation supérieure.

En relation avec l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger (APEFE) et l'Institut du Patrimoine Wallon, dans le cadre des travaux de l'Assemblée Territoriale du Fleuve, la Wallonie Bruxelles avait développé un important programme de formation et de perfectionnement des artisans et des agents municipaux aux métiers de la restauration du patrimoine bâti. Une idée reprise par la coopération espagnole dans le cadre des écoles ateliers, chantier-école qui allie formation et travaux pratiques en partenariat avec l'université Gaston BERGER et la commune de Saint-Louis.

C'est dire que la dynamique partenariale entre la ville et les institutions universitaires dans le cadre du développement urbain local à Saint-Louis est une réalité.

Les acquis sont là, il s'agit de les pérenniser en mettant la commune à disposition de l'université comme champ d'expérimentation et de consolidation des enseignements. Il en sera aussi de même pour l'université de se mettre au service de la commune.

**Villes et universités initiatrices d'une dynamique de développement local
et territorial durable, centrée sur le patrimoine culturel**

Jadis, comme aujourd'hui, l'attrait et le rayonnement des cités ou des villes considérées comme des métropoles vont de pair avec l'existence d'universités, hauts lieux des parties intégrantes du patrimoine culturel et contribuent au développement des activités économiques et sociales.

Au Mali, des villes d'histoires célèbres comme Tombouctou et Djenné, en sont des exemples concrets. Preuve, s'il en était encore besoin, que pour parvenir à une dynamique de développement durable et harmonieux tant recherchée aujourd'hui, le partenariat ville/université s'avère incontournable.

Jusqu'ici, le vocable de développement durable évoquait trois dimensions essentielles : économique, sociale et environnementale. Il faut désormais ajouter une quatrième dimension, celle de ce patrimoine culturel. Le patrimoine culturel dit « fatien » dans une des langues nationales maliennes « ce que les ancêtres nous ont légué avec l'obligation de préserver et transmettre aux générations futures » fonde véritablement sa racine au plan local où se crée la base identitaire, la fierté d'appartenir à une communauté et d'œuvrer à son épanouissement. De là, ce sentiment et cette volonté s'étendent, au grès de l'histoire, de la géographie et des alliances à d'autres communautés, pour engendrer des formations sociales plus vastes à l'échelle régionale ou nationale, fondées sur le vouloir vivre ensemble et le partage d'un destin commun.

Le partenariat villes/universités, dans le cadre des programmes de formation et de recherche du projet « Patrimoine culturel et développement local » de l'AIMF et de l'Union européenne, est le choix d'une stratégie de développement durable et harmonieux, non seulement pour les collectivités locales ou territoriales mais aussi pour l'ensemble de chaque pays tout entier impliqué dans le processus de mutualisation des expériences.

Les ateliers couplés qui viennent de se dérouler au Mali, du 4 au 6 octobre 2010 sur « Le patrimoine culturel comme levier de développement local » pour les élus et du 6 au 10 octobre 2010 sur « Pour une meilleure prise en compte de la dimension culturelle dans les Plans de Développement Sectoriel Economique et Culturel (PDSEC) » pour les Secrétaires généraux et autres techniciens, a abouti à des résultats très intéressants : les représentants (Secrétaire général ou technicien) de chacune des vingt collectivités participantes (commune, Assemblée de régions, District de Bamako) ont été amenés à produire, sur la base des orientations définies par leurs élus respectifs (Maires, Présidents), des idées d'avant-projet dont les documents sont dans un état d'élaboration avancé. Un dispositif de suivi et d'encadrement a été mis en place pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets patrimoniaux.

L'université, partenaire obligé de la vitalité urbaine et de la mise en valeur du patrimoine

De tout temps, l'université a compté parmi les sources identitaires de la ville. Elle en a été souvent un agent fondateur autant qu'un vecteur de développement. Elle a inscrit sur le territoire d'immenses ensembles patrimoniaux. Elle a engendré des quartiers urbains, appelés en occident « quartiers latins », vivants et animés que toute ville cherche aujourd'hui à réhabiliter, voire à recréer.

A Québec, l'Université Laval, établie dès les premiers moments de la colonie au XVII^{ème} siècle, a été l'âme de l'arrondissement historique, de concert avec d'autres institutions d'enseignement de niveaux inférieurs telles que le Petit Séminaire, le couvent des Ursulines et le collège des Jésuites.

Ces institutions ont marqué l'organisation physique du territoire de la vieille ville autant qu'elles ont contribué à sa vitalité et à son animation. Le Vieux-Québec intra-muros, sur les hauteurs du Cap Diamant, regroupait alors et ce, jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, toutes les fonctions d'enseignement, de culte et de gouvernance, comme cela se rencontre dans nombre de villes historiques.

On ne peut passer sous silence les effets bénéfiques que la présence universitaire dans les vieux quartiers engendre nécessairement. Qu'on pense à l'animation urbaine générée par la présence d'une population urbaine générée par la présence d'une population jeune, aux effets de débordement sur les activités parallèles telles que les commerces (cafés et restaurants, bars et brasseries, librairies) ou les activités culturelles (théâtres, cafés-rencontres, cercles littéraires) ou encore sur le logement des étudiants, logements qui, en période estivale, peuvent servir la fonction touristique.

Ces effets, on les constate encore de manière très évidente dans les villes qui ont conservé cette fonction universitaire dans leurs quartiers anciens et dans leurs centres-villes. Qu'on songe à Salamanca en Espagne, à Uppsala en Suède, à Bath en Angleterre, à Berkeley en Californie, à Boston ou même à Montréal, plus près de chez nous, cette dernière ayant conservé et développé en son cœur les quatre grandes universités qui y sont présentes.

Fin des années soixante, l'Université Laval avait complètement déserté le Vieux-Québec pour s'établir, je dirais même, pour s'isoler en banlieue sur un grand campus, à l'époque à la limite de l'urbanisation. Le Vieux-Québec en a souffert énormément, et avec l'effet combiné de l'exode commercial vers les grands centres de la banlieue, il s'est dévitalisé, vidé presque complètement de sa population résidentielle. Le patrimoine s'est dégradé ; une stagnation économique s'est installée. Qui plus est, par son isolement sur le campus, l'université s'est déconnectée de la réalité urbaine et les liens avec la société civile se sont amenuisés.

La ville a alors exigé un changement

La Ville, avec ses partenaires gouvernementaux, a amorcé une réhabilitation en profondeur de ses quartiers centraux, en particulier dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec et dans Saint-Roch qui était autrefois le cœur commercial du centre-ville. Elle souhaitait réintroduire dans ce centre-ville de grandes fonctions institutionnelles (musées, salles de spectacles) et récupérer des fonctions universitaires considérées nécessaires pour réanimer ces vieux quartiers et maintenir en vie des ensembles patrimoniaux de haute valeur. Malgré de fortes réticences de départ, les universités ont nettement souscrit à cet objectif et les actions suivantes ont été réalisées :

- l'Université Laval a déménagé son Ecole d'architecture dans le vieux séminaire, ensemble emblématique du Vieux-Québec. Elle retrouvait ainsi ses lieux d'origine et donnait un signal fort quant à sa volonté de collaborer à la mise en valeur du patrimoine de Québec, par surcroît patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- quelques années plus tard, cette même université déménageait son Ecole des arts visuels dans une usine rénovée au cœur du quartier Saint-Roch contribuant ainsi à la revitalisation du centre-ville et renforçant la vocation culturelle, artistique et éducative que la ville voulait donner à ce quartier ;
- avec l'appui du gouvernement du Québec, les quatre composantes de l'Université du Québec, alors localisées aussi en banlieue, sont venues s'installer à tour de rôle dans le quartier Saint-Roch : l'Ecole nationale d'administration publique, la Télé-Université, l'Institut national de la recherche scientifique et le siège social du Réseau de l'Université du Québec. On y a en plus construit un important ensemble résidentiel pour étudiants et chercheurs ;
- enfin, la ville travaille intensément pour accueillir et regrouper aussi dans Saint-Roch les Conservatoires de musique et d'art dramatique éparpillés dans plusieurs bâtiments du centre-ville.

L'effet de ces déménagements a été majeur. On a vu rapidement s'installer de multiples commerces d'appoint et de services ; des logements ont été vite rendus disponibles soit par construction soit par rénovation de bâtiments anciens ; de nouveaux événements culturels sont venus animer les lieux publics.

Bref, l'arrivée de ces fonctions universitaires a contribué de manière tangible à la réanimation de ces quartiers anciens et à la mise en valeur de leur patrimoine. On retrouvait ainsi la synergie urbaine qui était l'apanage des quartiers anciens où la mixité des fonctions agissait comme multiplicateur d'activités, alors qu'un campus universitaire isolé n'a aucun effet sur la vie urbaine. Les universités s'intégraient ainsi à la ville.

Il en a aussi découlé des ententes de partenariat

Compte tenu de cette implication, on pourrait dire imbrication, dans le milieu urbain et patrimonial, il en a découlé plusieurs actions originales inspirées par ces milieux. L'université devenait ainsi un acteur de premier plan de la stratégie urbaine de la ville. On peut en citer plusieurs qui démontrent très bien la synergie dont je parlais plus haut.

Une campagne de fouilles archéologiques qui s'est échelonnée durant une vingtaine d'années sur un des sites fondateurs de Québec, l'îlot des Palais. Ce projet a été rendu possible grâce à un partenariat entre l'Université Laval, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la ville de Québec.

De nombreuses recherches sur le patrimoine immatériel, ethnologique et sur les pratiques et traditions des divers quartiers de la ville effectuées par les chercheurs de la faculté des Lettres de l'Université Laval.

L'Ecole d'architecture a produit un ensemble de maquettes 3D de la plupart des ensembles religieux de la ville, enrichissant ainsi de manière détaillée nos connaissances de ce patrimoine bâti menacé.

Elle a aussi créé une chaire de recherche sur ce même patrimoine religieux. De plus, étant elle-même logée dans un ensemble patrimonial classé, l'Ecole d'architecture a mis beaucoup d'accent dans ses cours et ses ateliers sur des projets de mise en valeur du patrimoine de Québec, voire du Québec.

L'Université Laval a aussi mis sur pied en 2001 deux groupes de réflexion et de recherches sur le patrimoine, soit la Chaire UNESCO en patrimoine et l'Institut du patrimoine culturel. Leur mandat conjoint vise à élargir les connaissances dans le champ de la conservation, de la transmission et de la promotion du patrimoine culturel du Québec et de l'Amérique française.

Plusieurs colloques ou séminaires organisés avec le concours de l'Ecole nationale d'administration publique ENAP ont mis l'accent sur les stratégies et les processus de revitalisation des quartiers anciens. De même, le Centre de recherche en aménagement et développement CRAD de l'Université Laval a contribué par plusieurs de ses travaux à enrichir nos propres travaux de rénovation des quartiers anciens.

Le retour de certains facultés de l'Université Laval dans les quartiers anciens, voire dans des bâtiments patrimoniaux, a permis d'amplifier leur préoccupation pour la mise en valeur du patrimoine, de développer de fructueux projets de collaboration avec la ville de Québec et d'appuyer sur des fondements d'analyses plus solides nos propres plans d'intervention. Ces collaborations assurent une plus grande crédibilité tout en pourvoyant une expertise de premier plan.

Il en a été de même dans la formation d'une expertise adaptée à nos propres besoins. De même l'installation de l'Université du Québec au cœur du centre-ville autour d'une place publique dénommée « place de l'Université du Québec » a donné une nouvelle identité à un nouveau lieu de rassemblement, à un nouveau pôle d'animation.

Les universités sont d'incontournables agents d'intervention et de développement de la ville, à la condition qu'elles soient étroitement associées aux démarches de planification et d'analyse que les villes entreprennent. Et plus elles sont situées au cœur de l'action urbaine, plus elles se sentent concernées, plus leurs travaux sont pertinents. Ils servent ainsi mieux les objectifs de la ville. Dans le cas de Québec, on a vu comment la dimension patrimoniale a suscité une collaboration originale, intensive et soutenue entre les deux institutions pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine.

Je vous remercie.

Le monde entier connaît le patrimoine, le patrimoine du Cambodge au travers des temples d'Angkor et de l'extraordinaire richesse de leur architecture et leur statuaire. Mais, l'université de ce site fait bien souvent oublier son caractère d'exception parmi les établissements humains cambodgiens. Angkor s'est en effet développé grâce à une grande maîtrise de l'hydraulique qui a permis d'amener l'eau.

La plupart des autres villes se sont implantées dans des sites soumis aux contraintes des eaux et ont dû composer avec elles. Ces villes possèdent un patrimoine, sans doute moins exposé aux regards que celui d'Angkor, mais bien présent et bien vivant. C'est en particulier le cas de Phnom Penh, la capitale du Royaume du Cambodge. Les générations d'administrateurs, d'urbanistes et d'architectes qui s'y sont succédés depuis plus d'un siècle l'ont modelé dans le respect des fortes contraintes naturelles, climatiques et hydrologiques. Il en résulte une ville aux grands tracés bien ordonnés, aux espaces publics généreux et abondamment plantés, à la silhouette harmonieuse, déférente envers le site unique que constituent les quatre bras du Mékong.

L'architecte de ses édifices montre aux visiteurs la variété des influences qui se sont croisées au Cambodge. Depuis, les bâtiments précieux du Palais Royal et de grandes pagodes jusqu'aux modestes maisons en bois délicatement ciselées, en passant par les réalisations emblématiques comme le Phnom ou Vat Phnom, qui matérialise le mythe de fondation en 1372 ; le marché central ou Psar Thmei, geste technique en 1934, ou par celles des années soixante, renouant dans un langage contemporain avec l'inspiration des bâtiments d'Angkor.

Phnom Penh rassemble un patrimoine riche et divers, elle renaît en même temps que le reste de la partie d'Angkor. En repartant de zéro, elle fait l'objet de réhabilitation et de développement progressifs, dont les nombreux résultats sont remarquables. Elle devient aussi capitale de beauté et de fierté. Sous la direction clairvoyante du Gouvernement Royal du Cambodge, des autorités et le peuple se sont associés à la société civile, aux partenaires de développement à différentes villes du monde, sous le slogan « Phnom Penh pour la paix, pour la sécurité, la beauté et le progrès », pour le bien-être du peuple et la contribution à la promotion du prestige du pays à l'échelle internationale.

En effet, si dans ce secteur, le rôle de l'Etat demeure fondamental, c'est à l'échelle locale que se forme l'articulation entre le patrimoine et le projet urbain et que doit avoir une légitimité assez importante pour pouvoir établir des plans de sauvegarde du patrimoine et de les faire fonctionner.

La mise en œuvre d'une politique en faveur du patrimoine nécessite la mobilisation de tous les acteurs locaux, notamment les universités dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, notamment sur la manière de déterminer des priorités et sur les objectifs à atteindre.

Le constat a été fait que les patrimoines architecturaux, culturels, matériels et immatériels sont des réservoirs potentiels de développement très important pour notre ville. Du fait de la croissance démographique exponentielle de la ville, ces patrimoines sont particulièrement exposés aux risques de destruction.

La sensibilisation des populations et les autorités locales au patrimoine est un volet indispensable à la réussite d'une politique de protection efficace ; il est donc nécessaire de souligner que notre autorité municipale a un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'une politique de valorisation du patrimoine urbain et qu'elle doit, avec l'appui des universités, prendre en compte la notion du patrimoine dans les projets d'aménagement du territoire et de l'amélioration des conditions de vie de population.

La mise en œuvre de projets de restauration de sites anciens présente le risque de ne pas tenir compte suffisamment des besoins des habitants, entraînant parfois le départ de certaines catégories de population ; Le maintien des populations, l'amélioration de leurs conditions de vie et la recherche d'un équilibre social, font

partie intégrante d'un projet global. C'est l'objectif primordial de la planification urbaine durable qui doit pouvoir prendre appui sur une identification des besoins que nous sommes à même d'établir avec méthode et science.

Pour atteindre cet objectif, l'établissement d'un état des lieux des conditions de vie actuelle et un recensement des besoins des habitants sont des étapes clés. Pour la réalisation des opérations de restauration, la mise au point de plan de financement adaptés aux différentes catégories sociales sont indispensables.

Parallèlement, l'AIMF s'insère dans le nouveau modèle de coopération qui donne la priorité à des instruments comme l'appui institutionnel, le transfert de ressources humaines et le développement. Elle apporte aussi, entre autres, une contribution de grande envergure à la construction de notre capitale.

Le patrimoine architectural de Tombouctou et l'expérience de gestion participative de la Mission culturelle de Tombouctou

Tombouctou, contrée lointaine que l'on atteint après avoir épuisé la carte du monde, jadis cité universitaire sise auprès d'un grand fleuve où arrive l'Azalai chargé de sel et de manuscrits, est située entre les 16° latitude nord et le 5° degré longitude ouest. Mystérieuse cité africaine dont le nom magique a embelli les rêves d'uléma, de poètes, de chercheurs, provoqué d'ardentes vocations. Ville touristique d'essence et par excellence, son pouvoir attractif puissant suscita l'engouement d'illustres voyageurs et explorateurs.

De nos jours, l'histoire nous enseigne que la Medina de Tombouctou, classée Patrimoine national et mondial a connu des fluctuations liées aux oscillations de la conjoncture économique, aux aléas de la vie politique mais aussi et surtout aux vicissitudes de l'histoire.

La ville de Tombouctou est devenue respectivement commune de moyen exercice en 1958 et commune de plein exercice en 1962, puis érigé en capitale régionale de la sixième région administrative du Mali.

Tombouctou, une des merveilles du monde, dispose d'un cadre juridique et institutionnel de protection du patrimoine. En 1988, le Comité du patrimoine mondial procédait à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial des mosquées de Djigareyberre, de Sankoré et de Sidi Yahia, ainsi que de 16 cimetières et mausolées sis pour la plupart à l'intérieur des limites de l'ancienne ville de Tombouctou. La protection et la mise en valeur du patrimoine constituent un enjeu important à Tombouctou. Deux ensembles de dispositions concourent aux respects de ces objectifs :

- au plan international, il s'agit de la « Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel » à laquelle le Mali a adhéré en avril 1977
- au plan national, il s'agit de la Loi 85-40/AN-RN du 26 juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national et du Décret 92245 portant classement des villes anciennes de Tombouctou et Djenné

A – Les sites de Tombouctou inscrits sur la liste du patrimoine mondial

1) La mosquée de Djigareiberre

Située à l'extrême ouest de l'ancienne ville classée patrimoine national suivant le décret 92-245 du 10/12/1992, la mosquée de Djigareiberre fut bâtie par le Sultan du Mali, Elhadj Kankou Moussa de retour de son pèlerinage à la Mecque en 1325. Barth (IV, P 37) parle d'une inscription encore visible de son temps mais presque illisible, au-dessus de la porte principale indiquant la date de 1327 et le nom de Mansa Moussa. Elle fut construite par l'architecte Andalou Abu Eshaq Es-Saheli al-Touwaidjin à qui l'Empereur du Mali offrit quarante mille mitqals d'or. Le sanctuaire fut reconstruit par Elhadj Al-Aqib, Cadi de Tombouctou qui ajouta la partie sud. A l'exception d'une infime partie de la façade nord en calcaire, la mosquée est construite entièrement en banco ; elle compte trois cours intérieures, possède deux minarets et comprend vingt-cinq rangées ; c'est une mosquée à valeur architecturale exceptionnelle qui a été inscrite depuis 1989 sur la liste du patrimoine mondial en péril.

2) La mosquée de Sankoré

Située au nord-est de la ville dans le quartier du même nom, elle a été construite à l'époque mandingue 1325-1433, par une femme riche.

Entre 1578-1582, l'Imam Elhadj Al-Aqib reconstruit le sanctuaire en lui donnant les dimensions de la Kaaba, dimensions prises à la suite de son pèlerinage aux lieux saints en 1581. La mosquée est construite entièrement en banco, son style architectural est semblable à celui de Djigareiberre ; l'intérieur est composé de trois colonnes délimitant les rangées pour la prière d'hiver et d'une cour pour les prières d'été. Au centre se dresse un minaret d'environ quinze mètres construit sur le même style que celui de Djigareiberre. La partie nord de la mosquée servait de salles de classe à l'université de Sankoré qui selon l'auteur du Tarikh el-Fettach comptait vingt-cinq mille étudiants. L'ensablement a toujours constitué le danger permanent de ce joyau. Ainsi, en 1952, le sable avait atteint la hauteur de la mosquée, la toiture fut défaite et les murs relevés à l'intérieur. C'est à l'époque, nous confie l'actuel Imam de la mosquée, que la façade est fut revêtue de pierre calcaire ou « alhor ». De nos jours, une porte située sur le côté ouest est ensevelie aux trois quarts ; une visite des lieux a permis de constater l'état de dégradation avancée de ce côté.

3) La mosquée de Sidi Yéhia

Située au centre de l'ancienne ville, la mosquée de Sidi Yéhia apparaît comme la mieux entretenue des trois grandes mosquées de Tombouctou. Selon la tradition, la mosquée fut construite vers 14000 par le marabout Cheick El Mokhtar Hamallah dans l'attente d'un saint providentiel qui, selon les prédications, devait l'occuper ; Quarante ans plus tard, un chérif du nom de Sidi Yéhia El Tadrissi se présenta en réclamant les clés. Le sanctuaire fut restauré en 1577-78 par Elhadj l'Imam Al-Aqib puis a été défiguré en 1939 par les transformations du minaret en tour crénelée et la réfection des portails en style ogival. La mosquée comprend trois rangées de colonnes dans le sens nord-sud pour les prières d'hiver et une cour extérieure pour les prières d'été.

B – L'expérience de gestion participative de la Mission culturelle de Tombouctou

Le ministère malien chargé de la Culture a mis en place, suivant le Décret 93-203 / P-R.M. en date du 11 juin 1993, la Mission culturelle de Tombouctou qui est une structure légère dont le rôle fondamental est d'assurer en collaboration avec les structures communautaires (chefs religieux, corporation des maçons) la préservation et la mise en valeur des sites. Bien que leur construction ait été réalisée avec des matériaux fragiles et périssables (terre, pierre calcaire, palmier doum), les trois mosquées de Tombouctou, jadis foyers de peuplement et noyaux des premiers quartiers universitaires de la cité ont pu résister aux diverses agressions (intempéries, cycle d'humidification, séchage, action de l'homme) grâce à une conception architecturale adaptée mais aussi à l'effort conjugué des nantis et au savoir et savoir-faire traditionnel des maçons qui ont contribué tant à l'entretien technique que culturel de ces joyaux.

Depuis sa création, la Mission culturelle de Tombouctou a opté pour une gestion participative et concertée des sites avec les parties prenantes de Tombouctou et s'est assignée quatre objectifs principaux, à savoir :

- créer puis entretenir des contacts réguliers avec les autres structures communautaires traditionnelles, communales, locales et techniques en charge du patrimoine
- procéder à l'inventaire des fonds des bibliothèques privées de manuscrits puis aider à leur préservation et à leur valorisation. Ainsi, trois bibliothèques privées des manuscrits ont été restaurées en 2005 grâce au soutien financier de la Fondation Ford en partenariat avec l'ONG Savama DCI : Al-Wangari, Mamma Haïdara, Imam Ben Essayouti
- maintenir puis pépétuer l'animation culturelle dans la ville de Tombouctou pour lui assurer son rayonnement intellectuel et culturel de cité du savoir. L'organisation de plusieurs fora intellectuels de renommée internationale comme la fête du livre en novembre 2004, l'université des cinq continents

en novembre 2005, Tombouctou, capitale de la culture islamique pour la région Afrique au titre de l'année 2006

- conserver puis valoriser les sites classés et protégés qui se traduit par le renforcement des capacités des agents de la Mission culturelle à la conservation de l'architecture en terre à Grenoble et au programme Africa 2009, l'initiation des maçons de Tombouctou aux nouvelles techniques de conservation de l'architecture en terre et au respect des orientations devant guider à la mise en œuvre de la convention de 1972 de l'Unesco. Ce volet est complété par l'organisation de chantiers locaux, le soutien annuel aux travaux saisonniers de crépissage des mosquées de Djingareyberre, Sankoré, Sidi Yahia, sites du Patrimoine mondial, les chantiers pilotes de restauration des mosquées de Tombouctou, en collaboration avec Craterre et le centre du patrimoine mondial de l'Unesco en 1998, les travaux d'urgence organisés en 2005 dans les trois mosquées et 14 maisons sises autour de ces mosquées suite aux pluies diluviennes de septembre 2003 ayant endommagées la médina de Tombouctou ; mise en œuvre du volet culturel du projets de développement urbain et de décentralisation

Aussi, en application des termes du Décret 92-245 délimitant l'ancienne ville, une vingtaine de panneaux ont été confectionnées puis implanté pour, d'une part, préciser les limites du tissu ancien et d'autre part identifier les composantes du réseau touristique ; un panneau central implanté en face de la mosquée de Djigareyberre donne une large vue des limites de la Médina et localise les sites protégés à savoir ceux du patrimoine national et mondial.

Une stratégie d'animation, d'information et de sensibilisation portant sur les composantes du patrimoine culturel a été mise en œuvre comme suite :

1) Patrimoine culturel tangible

Les actions de sensibilisation et d'information entamées avec les structures en charge du patrimoine architectural continuent d'être menées à différents niveaux et sous plusieurs formes.

1.1) *Rencontres*

Tenue d'une série de rencontres avec les structures communautaires (comités de gestion des mosquées, corporation des Maçons), municipale et locale en charge du patrimoine pour d'une part, faire connaître notre patrimoine culturel et d'autre part, acquérir l'adhésion massive des populations locales et des élus autour des objectifs assignés à la Mission culturelle.

Un de nos objectifs étant de renforcer les capacités des structures communautaires, municipale et locale, de larges informations relatives à la Convention de 1972 de l'Unesco leur sont fournies et des formations périodiques leur sont dispensées (exemple : le séminaire de formation des maçons organisé en collaboration avec Craterre et ce en prélude aux chantiers pilotes de conservation des mosquées de Djingareyberre, Sankoré et Sidi Yahia en 1998).

D'une manière générale, le volet sensibilisation, substrat de notre stratégie de sauvegarde du patrimoine reçoit un écho favorable auprès de nos collaborateurs en charge du patrimoine. Ainsi, de nos jours, les différents comités de gestion des trois mosquées sites du patrimoine mondial ainsi que la corporation des maçons sont fusionnés au sein d'une association dénommée Yerkoï Hou Yerkoï Bania.

En plus des travaux saisonniers qu'elle organise, elle s'est vue confier la réalisation des travaux d'urgence de restauration des trois mosquées : Djingareyberre, Sankoré, Sidi Yahia, édictée par les résultats de l'étude intitulée Plan de Revitalisation et de Sauvegarde de Tombouctou.

Suivant une méthode participative, l'Association en collaboration avec les services techniques et la mairie, procède au diagnostic de l'état des lieux, dégage les priorités pour le plan d'intervention, puis procède à la mise en œuvre dudit plan.

Aussi, des efforts complémentaires de mise en valeur sont entrepris : améliorer l'état des sites, respecter puis valoriser toutes les traditions vivantes liées à la vie du site. Le dialogue dynamique entamé avec les autres parties prenantes a permis de redéfinir les rôles et responsabilités entre acteurs intervenants sur les sites : services techniques, élus, chefs coutumiers, imams, maçons...

1.2) *Les travaux d'entretien des mosquées*

La Mission culturelle soutient les travaux d'entretien des mosquées pour leur double importance technique (maintenir le site dans un état de conservation satisfaisant tout en minimisant les risques de dégradation) et culturelle (toute la tradition vivante liée au travail de la mosquée ; consolidation de pratiques traditionnelles telle que l'organisation du Dîner chez le Patriarche des Maçons, mise à disposition de tabac et soda, renforcement de liens entre personnes du même groupe d'âge...).

Au cours de ces travaux, l'animation culturelle se fait suivant trois étapes :

- réunion avec les responsables des mosquées : échanges autour de la collecte des matériaux, de l'organisation du travail et du choix de la date pour les travaux
- des annonces sont ensuite faites à la mosquée et à la radio pour informer la communauté sur la date d'entretien de la mosquée, sur la nécessité d'attirer l'attention des uns et des autres sur les dangers ou aspects négatifs que peuvent engendrer ces travaux (mauvaise gestion du banco, éviter à ce que le maximum des travailleurs ne se retrouvent sur le toit de la mosquée au risque de casser des rôniers...). Aussi, une sensibilisation est faite en faveur des enfants pour ne pas s'attaquer aux occupants du marché et à leurs biens
- mise en œuvre et suivi des travaux : des crieurs publics s'activent pour encourager les travailleurs à l'organiser. La matinée est essentiellement consacrée au crépissage de la mosquée et l'après-midi réservée à la réfection du minaret par quatre maçons choisis au sein des familles ancestrales de la corporation. La fin des travaux est clôturée par la Fatiha de l'Imam et le soir un dîner est organisé chez le Patriarche des maçons.

1.3) *Animation culturelle dans les radios de proximité*

En collaboration avec le Maire de la commune de Tombouctou et les partenaires techniques, des débats périodiques sont organisés sur le projet de développement urbain et de décentralisation. Pour une information fiable des populations locales sur l'état d'avancement dudit projet une structure pluridisciplinaire comprenant les bénéficiaires, les partenaires techniques et financiers se retrouvent mensuellement suivant un plan de communication détaillé autour des projets en cours de réalisation.

De concert avec le Club Unesco du lycée Mahamane Alassane Haïdara et l'Opération lecture publique, des thèmes relatifs à la localisation des sites du Patrimoine mondial, aux effets du classement sont proposés puis développés à des enfants de 8 à 12 ans. Ces derniers serviront à véhiculer le message dans leurs familles respectives.

1.4) *Animation autour du réseau touristique*

Le réseau touristique étant composé de sites du patrimoine national (maisons des explorateurs) et mondial (mosquée), l'animation offerte par la Mission culturelle est multiforme. Les détenteurs ou propriétaires des maisons des explorateurs (Gordon Laing, René Caillié, Heinrich Barth, Oscar Lenz, D. W. Berky). Pour asseoir un cadre de concertation, ceux-ci sont contactés par le biais de la mairie à travers les chefs de quartiers et sont informés sur les effets du classement. Ils sont également consultés pour la réalisation du projet de sauvegarde et de revitalisation de la Médina et celui de la stratégie d'assainissement de la ville. Parmi eux, certains ont vite compris le bien fondé d'appartenir au patrimoine national et d'être une des composantes du réseau touristique. Exemple : la famille Haïdara, propriétaire de la maison Heinrich Barth, accepta d'aménager un espace « musée » réservé aux visiteurs. Restauré grâce au soutien de la coopération allemande, ce musée privé qui comprend des manuscrits et des objets d'art, ainsi que des documents sur la vie de Barth, a une gestion

autonome. Avec les responsables des mosquées, l'animation se fait sous forme de distribution gratuite et de supports promotionnels (confection de dépliant et visite guidée souvent réalisée en collaboration avec l'Imam de la mosquée) et par la réalisation de films documentaires avec les chaînes de télévision autorisées et autres institutions.

1.5) *Patrimoine et décentralisation : cadre de concertation avec la municipalité de Tombouctou*

Dans le cadre de faire bénéficier les sites historiques de Tombouctou des retombées du tourisme et suite à des concertations entre la mairie, les responsables locaux des sites et les services techniques, il a été introduit une forme d'organisation originale qui consiste en la vente de tickets pour visiteurs. Ainsi, une taxe globale de 5.000 FCFA a été instituée par visiteur par le Conseil municipal de Tombouctou. Seuls les sites qui acceptent de recevoir les visiteurs bénéficient des revenus générés par cette taxe. Le second avantage de cette réglementation consiste à réduire le paiement d'une multitude de taxes et billets d'entrée le long du réseau touristique. La municipalité de Tombouctou qui prend en charge les factures d'eau et d'électricité des mosquées, sites du patrimoine mondial et participe à leur assainissement gère également ledit fonds en collaboration avec les responsables des sites ouverts aux visiteurs.

2) Les projets en cours

La Mission culturelle développe une série de projets de conservation et de restauration des sites classés ainsi que de leur environnement. Parmi ceux-ci, l'on peut citer les chantiers pilotes à la conservation des mosquées de Tombouctou, le volet culturel du projet de développement urbain et de décentralisation qui envisage une série d'actions centrées autour de :

- la sauvegarde du tissu ancien de Tombouctou : étude de revitalisation de la vieille ville (phases I et II)
- la valorisation des éléments culturels : mosquées, maisons d'érudits, mais d'explorateurs, places historiques
- la réhabilitation des cimetières et des mausolées
- l'aménagement des circuits et des bases touristiques
- le plan stratégique d'assainissement de la ville de Tombouctou, étude réalisée et mise en œuvre du projet en cours. Le projet des travaux d'urgence initié avec le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco suite aux pluies diluviennes d'août 2003

Le projet pilote de réhabilitation d'une portion urbaine de Tombouctou en collaboration avec le ministère italien des Affaires étrangères, la restauration sur quatre ans de la mosquée de Djingareyberre avec le Trust Aga Khan pour la culture.

Toutefois, une large concertation des différents intervenants, partenaires et acteurs s'impose pour lancer les bases d'une réflexion globale consensuelle pour une gestion concertée et durable du patrimoine culturel immobilier de Tombouctou. En la matière, nous pensons que la tenue d'un colloque international autour des différents projets sur Tombouctou pourrait constituer un tremplin et un espace de dialogue à la dynamique engagée entre partenaires techniques, population locale, élus, partenaires financiers et autres acteurs.

2.1) *Problématiques de la conservation*

Les sites de Tombouctou sont confrontés à d'énormes contraintes liées à l'environnement socioéconomique et même physique. Parmi celles-ci, on peut citer :

- la dégradation du bâti à l'humidité par stagnation de l'eau à la base des murs. Ce phénomène est dangereux pour la stabilité de la structure des architectures en terre de la ville à cause de l'absence d'un système de drainage. La mise en œuvre du plan stratégique d'assainissement pourra servir de solution ;
- l'ensablement des rues et des sites dû à l'avancée du désert mais aussi à un phénomène social qui consiste à remplacer le sable fin à l'intérieur des maisons la veille des grandes fêtes ; le sable ainsi dégagé de la maison est déposé sur la devanture des lieux, ce qui contribue fortement à favoriser l'ensablement. Ce

phénomène d'ensemble est particulièrement perceptible au niveau de la mosquée de Sankoré où une porte sur le côté ouest n'est visible que sur environ 30 cm, le reste étant enfoui dans le sol. Aussi, autour du même site, les travaux d'urgence organisés en 2001, ont permis de localiser le niveau de la toiture de cette mosquée en 1952. De nos jours, l'on note une différence d'un mètre entre le toit actuel et celui de 1952 et l'on peut évaluer l'avancée du désert à environ 20 cm par an. Pour ces différentes raisons, le projet d'urgence envisage d'entreprendre les actions suivantes :

- désensablement de la mosquée et de ses environs en tant qu'action prioritaire à mener sur cette mosquée
 - création d'une plateforme de base en pierre alhor environnant la mosquée qui contribuera à donner une nouvelle visibilité au monument protégé
 - prévision d'une aire tampon de protection contre l'ensablement et els nuisances dues au trafic automobile à proximité de la mosquée
- le maintien de l'authenticité du site : utiliser des matériaux locaux de qualité pour garantir la durabilité (banco de koriomé, stabilisé avec de la poudre de baobab, dommiers ou tchaway, boundou comme rôniers). Le maintien de cette authenticité passe aussi par le renforcement des capacités humaines par la valorisation du savoir-faire et du savoir-faire traditionnel du maçon et par la création d'une école pour les métiers. Il s'agit de faire en sorte que ces mosquées, qui sont des biens culturels de l'humanité, puissent bénéficier des apports de la technologie moderne tout en préservant leur originalité architecturale. En conséquence, dans l'amélioration de cette œuvre culturelle traditionnelle, l'on doit toujours chercher à maintenir un équilibre entre le droit au développement et le devoir de reconnaissance du passé et de sa transmission aux générations futures.

La ville de Kampôt et le patrimoine

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une satisfaction toute particulière que je prends la parole devant vous aujourd'hui ; en effet, l'AIMF est en train d'examiner le projet de préservation du patrimoine urbain et historique de la ville de Kampôt que nous lui avons présenté.

Petite ville du sud Cambodge, le développement de Kampôt fait face à de multiples urgences. Le problème de l'eau potable est maintenant pratiquement résolu, grâce à la générosité des partenaires de notre ville, dont l'AIMF, que je tiens à remercier ici. J'ajouterai, concernant le projet d'adduction d'eau financé par l'AIMF et qui vient de se terminer, que sa réalisation est exempte de souplesse et d'efficacité.

Choisir comme priorité la sauvegarde du patrimoine n'était pas chose évidente au départ, d'autres urgences pouvaient paraître prioritaires, je voudrais vous faire part des raisons de mon choix.

Notre ville est riche d'un patrimoine architectural et historique de plus de quinze siècles. Elle a fait partie du grand empire de Funan, dont les grottes sanctuaires disséminées dans la région témoignent. Marginalisée pendant la grande période d'Angkor au dix-huitième siècle, la province abrite l'aventurier MAC CUU qui y établit brièvement un domaine prospère « Ponthiamas » (Banteay Meas) qui fit rêver les philosophes français des lumières. Elle connaît un renouveau grâce à l'action de Sa Majesté ANG DUONG (1796-1860) qui en fait le port principal de son royaume. Devenue deuxième ville du royaume, elle connaît un essor sans précédent en particulier avec la culture du poivre qu'elle exporte vers la métropole (le Cambodge était devenu un protectorat de la France). Le poivre de Kampôt, à la saveur incomparable, vient de faire l'objet d'une Indication Géographique Protégée (IGP).

Cette période a laissé un patrimoine architectural de premier ordre au centre-ville.

La période du protectorat voit y séjourner d'illustres Français : Henri MOUHOT, le découvreur d'Angkor, Auguste PAVIE, qui conquiert ensuite les cœurs du peuple laotien, Adhémar LECLERE, résident humaniste qui écrivit beaucoup sur le Cambodge et Kampôt et dont le musée, dans sa ville natale d'Alençon, rappelle ce glorieux passé.

La province devient le lieu de villégiature privilégié des phnompénois avec la création de la station d'altitude du Bokor et du site balnéaire de Kèp, qui sont encore aujourd'hui des lieux privilégiés du tourisme.

Plus proche de nous le marin Bernard MOITESSIER y installe sa première compagnie de navigation. C'est encore Kampôt qui inspira la grande écrivaine Marguerite DURAS pour son chef d'œuvre, « Un barrage contre le Pacifique », dont le cinéaste cambodgien Rithy PHANH vient de réaliser une magnifique adaptation cinématographique avec Isabelle HUPPERT comme actrice principale.

Ce riche patrimoine est en danger : malgré quelques initiatives, les bâtiments se dégradent et mes compatriotes ignorent souvent leur glorieux passé. Ce patrimoine est aussi une chance pour Kampôt, il attire de plus en plus de touristes et crée pour la population des opportunités d'emploi. J'en veux pour preuve la multiplication des réceptifs, guest houses, restaurants, agences de tourisme...

C'est poru préserver ce patrimoine en danger, source de richesse matérielle et spirituelle pour notre population, que j'ai suivi la recommandation de notre vice-premier Ministre SOK An qui déclarait en 2006 que si les « *bâtiments administratifs de l'époque coloniale française et les marchés le long des rivières dans les provinces de Kompong Cham et Kampôt étaient préservés et rénovés et si les jardins publics étaient aménagés et propres, si Kèp et Bokor étaient rouverts aux touristes, ceci attirerait des touristes hors de la province de Siem Reap et ces villes pourraient connaître une nouvelle croissance* ».

Et je suis confiant dans l'aide que l'AIMF va nous apporter.

Je vous remercie.

Atelier 5

« Dialogue autour du développement durable »

Le développement d'une ville implique d'énormes besoins en termes de logement, de mobilité, d'énergie, d'espaces publics, de gestion des déchets, de communication avec les citoyens, de distribution de l'eau, de santé, d'emploi, de protection des ressources naturelles... pour n'en citer que quelques-uns !

Chacun de ces domaines est complexe et demande l'implication d'experts capables de mener une analyse pertinente des besoins et de proposer aux élus les éléments de politiques appropriées et durables.

A ce titre, les universités sont un partenaire essentiel des villes par les personnes qu'elles forment, la recherche qu'elles mènent, les échanges qu'elles entretiennent à l'échelle nationale.

En parallèle, la ville est un terrain d'étude privilégié par les chercheurs : elle est source d'étude et offre les occasions de confronter les résultats d'une réflexion à la réalité d'un contexte complexe.

1. La ville de Praia

Praia est la capitale de la République du Cap Vert. C'est la ville qui abrite le siège de l'Administration centrale, les institutions de souveraineté et les principaux centres d'affaires.

Elle accueille environ le quart de la population résidente, ce qui fait d'elle l'un des plus grand centre urbain, avec la plus grande concentration de cadres de niveau moyen et supérieur. Elle est également le plus grand centre académique du pays. Elle concentre les plus grandes économies d'agglomération et, donc, les plus grandes opportunités d'affaires, à des coûts plus faibles en termes globaux.

À similitude du reste du pays, à Praia prédominent les activités économiques liées au secteur tertiaire, avec spéciale emphase pour le commerce, les transports, les communications, les services financiers, les services gouvernementaux et le tourisme, surtout le tourisme d'affaires et d'évènements.

INDICATEURS

Population	Praia	Cap Vert
Population résidente	138.984	515.423
Nombre de ménages	29.571	109.664
Taille moyenne AF	4,7	4,7
Education		
Taux alphabétisation	83,5	79,6
Taux alphabétisation juvénile	94,1	95,9
Taux scolarisation préscolaire (3-5 ans)	62,1	52,5
Taux scolarisation Enseignement de Base (6-11 ans)	94,5	96,0
Taux brut scolarisation Enseignement Secondaire	79,3	64,2
Emploi		
Taux chômage	23,0	21,2
Taux chômage jeune (15-24 ans)	47,7	45,5

2. Politique municipale d'inclusion sociale des jeunes

Il est politique de la Mairie de Praia d'appuyer les jeunes de familles défavorisées en leur permettant d'accéder à l'éducation ou à la formation. C'est un des moyens de mise en œuvre de politique d'insertion sociale des jeunes.

Cette politique est établie avec la présupposition que les différences économiques et sociales ne doivent pas être des facteurs empêchant l'accès à la connaissance et est mise en perspective comme un puissant instrument de création d'égalité d'opportunités, avec impact positif sur la sortie de nombreuses familles du cercle vicieux de la pauvreté.

Dans ce sens, la Mairie de Praia a mis en place des instruments de politique sociale pour les jeunes ou les enfants de familles défavorisées qui ne peuvent pas prendre en charges ces formations. Il s'agit d'un appui :

- au transport scolaire
- à la fréquentation de l'enseignement préscolaire
- la formation professionnelle et la formation supérieure

Les bénéficiaires de ces aides sont sélectionnés sur appel d'offres public, sur règles et des critères préétablis, largement médiatisés. Après sélection par un jury indépendant, les candidats sélectionnés bénéficieront de la mairie de la prise en charge partielle ou entière des frais de scolarité.

Appui au transport scolaire

En 2008, un nouvel itinéraire scolaire a été mis en place, celui desservant des zones distantes du centre du périmètre urbain de la Municipalité de Praia. La Mairie participe également, à hauteur de 75 %, à la prise en charge des abonnements au transport scolaire de ces élèves issus de familles défavorisées. Deux cents enfants bénéficient de ce programme pour un montant de 45.344 € par an (soit 5.000 milliers d'escudos/an).

Appui pour la fréquentation de l'enseignement préscolaire

La Mairie de Praia a des protocoles d'entente avec 18 écoles maternelles privées et investit, par année, la somme de 36.276 € soit 4.000 milliers d'escudos pour la prise en charge des frais de scolarité permettant à des enfants défavorisés d'avoir accès et de suivre une éducation préscolaire.

Appui pour la formation professionnelle

De plus, la Mairie de Praia a des protocoles avec des écoles de formation professionnelle. Elle investit 126.967 euros par an (14.000 milliers d'escudos) dans la prise en charge des frais de scolarité pour ces jeunes.

3. Expérience de partenariat avec les universités

La politique d'inclusion sociale des jeunes a amené la Mairie de Praia à établir des protocoles de collaboration avec les universités et les instituts d'enseignement supérieur qui siègent dans le centre-ville (Université du Cap Vert, Université Jean Piaget, Institut des Sciences Sociales et Juridiques, Institut Supérieur des Sciences Economiques et Entrepreneuriales et Université Intercontinentale). Ainsi, les inscriptions annuelles sont soumises à appels d'offres publics par la Mairie qui prendra en charge le paiement partiel ou total des frais d'inscription. Les élèves seront sélectionnés en fonction des revenus économiques de la famille (moindres revenus *per capita*) et des mentions scolaires (les meilleures mentions seront retenues).

La Mairie de Praia investit 136.036 € (15.000 milliers d'escudos) par an en subventions pour le paiement des frais de scolarité pour en formation supérieure. Environ 100 jeunes bénéficient de cette aide par le paiement des frais de scolarité.

Spécifiquement, avec l'Université du Cap Vert (université publique), la Mairie de Praia a signé en 2008 un protocole de coopération qui englobe les activités suivantes :

- le développement des programmes d'enseignement et de formation
- la promotion d'événements scientifiques (tables de concertation ou congrès)
- les échanges d'informations et de publications
- le développement de projets et de recherches
- d'autres actions d'intérêt commun

En plus de vacance d'inscriptions pour la fréquentation des maîtrises (dans les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010 ont été inscrits dans l'UNICV, cinquante-trois étudiants pris en charge par la Mairie de Praia) la Mairie de Praia e l'UNICV ont développé en partenariat un programme de commémoration du bicentenaire du scientifique Charles Darwin signalant son passage par le Cap Vert, plus particulièrement Praia et la réalisation d'ateliers destinés aux étudiants, aux artistes et aux agents culturels dans le cadre du festival de jazz créole, organisé annuellement au mois d'avril par la Mairie de Praia (Kriol Jazz Festival (www.krioljazzfestival.com)).

L'UNICV attribue annuellement deux saisons d'inscriptions avec exemption des frais de scolarité pour la fréquentation de formations au niveau du *master*, et cinq saisons d'inscriptions avec 50 % de réduction sur les frais de scolarité pour les fonctionnaires de la Mairie de Praia.

Attribution d'au moins cinq sessions d'inscriptions annuelles pour la fréquentation des fonctionnaires du premier contractant de formations du niveau de maîtrise, dans des domaines du choix du premier contractant.

L'UNICV fait partie du Conseil d'Administration d'une Association nommée DNA PRAIA créée par la Mairie de Praia pour la promotion de l'entrepreneuriat et qui intervient dans le domaine des incitations à l'entrepreneuriat dans les écoles secondaires et dans les universités, niches d'entreprises, solutions de financement de projets et consultance de gestion et fiscale par le biais d'un réseau de partenaires.

Dans le protocole de coopération entre la Mairie de Praia et l'UNICV, est mis en exergue l'appui de la Mairie de Praia dans le financement d'actions de formation et de projets de recherche et de développement d'intérêt pour la municipalité de Praia ; la mise à disposition par la Mairie de Praia d'espaces pour le développement d'actions de formation professionnelle de courte durée et de pépinières d'entreprises, ainsi que des opportunités pour les élèves de l'Université pour développer des qualifications pratiques dans des projets d'infrastructures promus par la Mairie de Praia ; accueil par la Mairie de Praia d'étudiants de l'Université pour stages curriculaires et élaboration de monographies.

Projet « Université d'été à Dakar »

Le projet d'organiser une "Université d'été" à Dakar est né d'une concertation et d'un échange d'expériences et de questionnement entre des hommes et des femmes de terrain intervenant en Afrique dans des champs différents et complémentaires.

De l'enseignement pour tous, à la recherche en synergie avec le monde socio-économique, de la mobilité, la gestion des déchets, de l'alimentation et de l'épuration des eaux, de la santé, tous les projets dans ces différents secteurs seront abordés afin de diminuer les risques de non aboutissement.

L'Université a un rôle important dans l'éradication de la pauvreté, par la formation et par l'introduction de thèmes appropriés d'enseignement et de recherche.

L'Université a aussi un rôle primordial dans le développement harmonieux des villes pour le bien-être des populations.

Dans ces différents domaines, le rôle des structures publiques et plus particulièrement des intercommunales est essentiel. Quels liens sont à tisser entre les intercommunales liégeoises (wallonnes) et les structures homologues d'autres pays africains ?

L'Université d'été à Dakar aura donc pour objectifs :

- de réunir les Maires de grandes villes de l'Afrique de l'Ouest, des experts universitaires et des intercommunales des différents pays afin d'aborder les méthodologies de résolution dans les domaines jugés prioritaires (mobilité dans les villes, le secteur de l'eau, le secteur des déchets, de la santé, du micro crédit, de la formation...)
- de mettre l'accent sur les collaborations entre Villes, entre Universités, entre Intercommunales et faciliter les échanges croisés entre ces différentes structures afin de mettre en oeuvre des projets concrets
- d'associer les organismes financiers (BAD, Europe, Coopération, agence de Micro crédit...) pour permettre la mise en oeuvre de projets structurants, étudiés conjointement par les différents partenaires
- d'organiser une "Université d'été" toutes les années dans un pays africain francophone différent.

**Le collège universitaire francophone
Programme « Villes et développement humain durable »**

Les problématiques du développement durable sont au cœur des préoccupations de chacun et de toutes les organisations publiques et privées dans le monde. Il est inutile d'insister sur l'importance et l'urgence des nombreux défis que les hommes et la science doivent relever.

Souvent médiatisées, les réponses peinent à se mettre en œuvre.

Le concept de développement durable est un parfait oxymore qui explique cette difficile mise en œuvre. Selon la définition proposée en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* dans le rapport Brundtland, le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Il convient aujourd'hui d'y ajouter un nouvel adjectif et donc un niveau supplémentaire de complexité : le développement humain.

« Le sens profond du développement humain est de mettre les personnes au centre du développement. Cela signifie que les êtres humains réalisent leur potentiel, élargissent leurs choix et profitent de leur liberté pour mener les vies auxquelles ils tiennent ».

L'année 2010 marque le 20^{ème} anniversaire du Rapport sur le développement humain, elle est l'occasion de réévaluer sa contribution et de plaider pour une nouvelle vision du développement humain, afin de relever les défis et les opportunités du XXI^e siècle.

La définition initiale du développement durable s'est complexifiée en devenant à la fois économique, écologique et social et elle le devient encore plus si on y ajoute ce nouvel adjectif « humain ».

Les villes sont, à ce jour, une chance pour réussir une mise en œuvre de grands projets de développement humain durable. Elles le sont en raison de leur force démocratique, conséquence de leur valorisation de la proximité à la fois spatiale et sociale ; cette remarque est aussi forte qu'il s'agisse de villes du Nord ou du Sud, de l'Est et de l'Ouest, qu'elles soient grandes ou petites, rurales ou urbaines, récentes ou anciennes. Elles le sont aussi car une part de plus en plus importante de leurs activités et donc de leurs ressources -ce qui implique un management rigoureux et nouveau- concerne ces biens collectifs que les structures privées ne savent- et peut-être ne veulent pas- gérer.

Cependant, deux conditions préalables doivent être remplies pour réussir une mise en œuvre efficace et efficiente des projets qu'elles peuvent construire. Il s'agit :

- d'une part de répondre aux besoins des villes par la création d'un corps d'experts pluridisciplinaires de haut niveau aptes à construire, avec les villes, des projets dans un domaine à la fois nouveau et exigeant du développement à la fois humain et durable
- d'autre part de mettre en œuvre une restructuration de l'offre de formation

En effet, les connaissances qu'implique la mise en œuvre de tels projets sont à ce jour émiettées -sont parfois en conflits stériles entre elles- elles sont dispersées et encore très fragiles scientifiquement. Le monde universitaire est construit sur des savoirs bien installés issus de longues recherches Il lui faut modifier ses structures pour approcher de nouveaux savoir-faire.

Eduqués, éduquants, porteurs de projets doivent évoluer dans leurs rapports et collaborer pour que, petit à petit, le développement humain durable puisse s'élever au rang d'une véritable discipline scientifique, ce qui supposera à la fois recherches fondamentales et appliquées tant les défis réels et parfois imaginaires que nous envoie l'environnement sont d'un genre tout à fait nouveau.

Par ailleurs, le monde francophone dans sa grande diversité, mais aussi grâce à ce qui fait son unité culturelle, est un champ d'observations, de comparaisons et de futures réalisations, tout à fait exceptionnel.

Ainsi le collège¹¹ -au sens de personnes partageant une même caractéristique-, universitaire francophone, a pour but dans l'immédiat, de contribuer à la création d'un corps d'experts au service de projets co construits par les « acteurs » et les « docteurs » à savoir les villes et les universitaires.

Les enseignants du collège sont ainsi à la fois des transmetteurs de savoirs adaptés, des coproducteurs de projets et des contrôleurs -au sens anglo-saxon- de ces projets. Le collège sera adossé dans l'espace francophone à des instituts de management choisis à la fois pour leurs réalisations mais aussi pour leur capacité à s'adapter aux changements aussi bien organisationnels, relationnels que scientifiques.

L'interdisciplinarité, si souvent évoquée, ne peut se réaliser, non pas elle-même, mais si elle est confrontée à la réalisation d'un projet.

A côté de son propre plan de formation, le collège souhaite aussi pouvoir répondre à des demandes que les collectivités pourraient lui adresser pour concevoir avec lui des projets, construire les savoirs indispensables et en vérifier la pertinence au niveau de la réalisation.

Les maîtres mots de ce collège et de son programme « Villes et développement humain durable » sont donc « Responsabilité, pragmatisme, modestie et volontariat ».

La journée de réflexion initiée par l'AIMF est donc l'occasion de présenter ce programme, de solliciter les réactions et d'initier les collaborations.

Récapitulatif succinct
Collège francophone universitaire
Programme « Villes –et développement humain durable »

Finalité

Collaborer avec les villes¹² à la réalisation d'activités de promotion du développement humain durable

Objectif

Répondre aux besoins des villes par la création d'un corps d'experts pluridisciplinaires de haut niveau aptes à construire avec les villes des projets dans le domaine d'un développement à la fois humain¹³ et durable

Moyen

¹¹ On trouvera en annexe un tableau récapitulatif succinct concernant le collège lui-même. Des précisions pourront être apportées en cas de besoin

¹² Et les collectivités territoriales en général

¹³ Pour Sen comme pour le PNUD, le développement est plutôt, en dernière analyse, un processus d'élargissement du choix des gens qu'une simple augmentation du revenu national.

Le programme est adossé sur des instituts de formation et de recherche spécialistes du management public et des collectivités territoriales. Ils seront sélectionnés en raison de leurs réalisations. Ils seront harmonieusement répartis au sein du monde francophone.

Recrutement des stagiaires

Résultat d'une concertation entre les collectivités territoriales et les instituts supports du programme

Pédagogie

Les contenus de formation seront adaptés aux projets retenus.

Le corps enseignant¹⁴ remplira un triple rôle :

- donner les connaissances générales en management public et celles adaptées au projet
- collaborer avec les enseignés pour la mise en œuvre des projets,
- assurer le suivi et l'évaluation des projets,

Il combinera l'enseignement à distance et présentielle¹⁵,

Le collège est doté :

- d'un conseil de perfectionnement paritaire (collectivités/enseignants-experts)
- d'un comité de direction et d'un secrétariat permanent

Durée du projet : 4 ans

¹⁴ il sera composé d'universitaires et d'experts qui seront en fonction à temps partiels

¹⁵ La durée envisagée est de neuf mois dans chacun des instituts qui supporteront le programme

**La contribution de l'université dans la mise en œuvre des démarches « Qualité Environnementale » :
Le cas de l'Afrique du Nord et de l'Ouest.**

En Afrique, la surexposition de certaines populations aux nuisances et aux risques environnementaux se double souvent d'une vulnérabilité socio-économique aigue, et le défi majeur auquel les collectivités sont confrontées est celui de l'habitat précaire et du secteur informel en général.

Dans ce sens, nombre de thèses et projets de recherche ont été capitalisés et l'université a donc toujours constitué un partenaire privilégié pour les institutions municipales. Ce rôle a cependant toujours été restreint à des interventions à titre consultatif, elles-mêmes informelles...

Avec l'introduction des Agendas 21 comme programmes d'action transversaux nécessaires au développement durable des collectivités, le recours à certaines démarches qualité environnementale, de normes et indicateurs HQE, le rôle de l'université en tant que partenaire à part entière semble s'imposer et a incité certaines collectivités à signer des conventions et autres contrats de partenariat avec l'université.

En Algérie, une formation des secrétaires généraux des communes aux nouvelles exigences du développement durable urbain a ainsi été initiée par le ministère de l'intérieur et des collectivités locales. Le programme de formation, élaboré conjointement par les deux tutelles a permis à l'université de découvrir certains aspects latents du développement local.

Par ailleurs, le lancement récent de PNR (Programmes Nationaux de Recherche) encourage par des mesures incitatives financières l'université algérienne à associer les collectivités locales en proposant des projets de recherche étroitement liés aux besoins des communes. Certaines communes bénéficieront ainsi de l'implantation de projets pilotes d'habitat HQE, de nouveaux Centres d'Enfouissement Techniques proposés par des universités et financés par le Fond National pour la Recherche et le Développement.

Cependant, si en Algérie et au Maghreb en général, l'université a des potentialités humaines et financières assez intéressantes à mettre au service des collectivités, dans les pays du Sahel, comme au Mali et au Burkina Faso, l'université et plus spécifiquement les instituts d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement commencent à peine à émerger comme partenaires éventuels.

Certaines expériences où les universitaires ont intervenu grâce à des organisations internationales peuvent devenir des leviers pour le lancement et renforcement du partenariat université et collectivités.

Ainsi, l'exemple de Djenné au Mali, où une opération de réhabilitation urbaine de la ville associant différentes institutions locales et internationales pour préserver les ressources naturelles et promouvoir les savoirs locaux est aujourd'hui assez connu et documenté pour s'étendre à d'autres contextes.

Le cas de Koudougou au Burkina Faso, une ville moyenne appelée à stopper l'étalement urbain qui caractérise Ouagadougou, grâce au développement d'infrastructures de proximité et en adéquation avec les caractéristiques du contexte local est lui aussi un exemple assez édifiant pour servir de référence.

C'est toujours un honneur de prendre part aux assises de notre association internationale des maires francophones qui est restée, plus que jamais, fidèle à sa vocation de solidarité et de coopération, dans un esprit de respect mutuel et de partenariat nord-sud et sud-sud, entre les villes qui ont en partage la langue française mais aussi des valeurs qu'ils ambitionnent de mettre au service de leurs citoyens.

S'agissant du dialogue villes et université au service du développement, la Communauté urbaine de Nouakchott dans son approche participative a tissé des liens transversaux avec des ONG et des Associations de la ville, d'une part et des instituts d'enseignement universitaire spécialisés en différents domaines en articulation avec les thématiques du développement local, d'autre part.

A cet égard, parmi les partenariats qui ont été créés, je citerai, de prime abord la convention signée avec l'Institut supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises (ISCAE) à laquelle nous avons prévu une participation budgétaire annuelle destinée à soutenir l'enseignement professionnel.

Cette coopération s'inscrit dans les domaines de la formation, de la recherche et de la pratique professionnelle s'articulant autour des questions liées à la décentralisation, à la gouvernance, à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, aux nouvelles technologies et aux spécialités en rapport avec les collectivités locales.

Au-delà de sa contribution financière et, tout en s'impliquant directement dans le montage des filières et dans la formulation du contenu de formation, notre ville s'est voulue aussi un espace dans lequel les étudiants universitaires complètent leur apprentissage et font aiguiser leurs connaissances théoriques aux réalités professionnelles en mettant à leur disposition son centre de documentation et en leur offrant un nombre important de stages et certaines bourses d'études à l'étranger.

Ce faisant, la Communauté urbaine de Nouakchott a accompagné la réforme de l'enseignement supérieur et s'est ainsi jointe au mouvement qui a conduit l'université dans notre ville à se réorganiser, d'une part, selon le schéma LMD (Licence, Master, Doctorat) et d'autre part à se doter de plus en plus de filières professionnelles.

Plus précisément, la Communauté urbaine de Nouakchott envisage par la convention précitée de favoriser :

- le développement d'actions communes telles que la formation, l'organisation de colloques, séminaires, enquêtes, recherches en équipes, publications
- la tenue régulière de réunions de concertation
- la réflexion continue entre les deux institutions sur les problématiques de la ville et le développement d'une approche commune reliant la ville et l'université en matière de renforcement et de valorisation des efforts du développement urbain

Par ailleurs, au titre de la loi mauritanienne n°2000-043 du 26 juillet 2000 relative au régime juridique particulier des associations de développement œuvrant notamment dans le domaine du développement durable, une autre convention a été signée entre le club des amis de la nature et protection de l'environnement (CANPE) et la Communauté urbaine de Nouakchott en vue de créer un espace de la biodiversité à Nouakchott.

De ce fait, une thématique pour l'aménagement d'un village moyennant la conservation des ressources naturelles et la biodiversité a été retenue et mise en pratique grâce au savoir-faire de chercheurs de l'Institut supérieur d'enseignement technologique (ISEP). Il s'agit de créer un espace qui profite au forum et qui abrite en même temps l'essentiel d'une campagne de sensibilisation sur les enjeux de la conservation de la biodiversité. La création de ce site qui était un terrain vierge, a fait valoir un nouveau mode d'utilisation des

espaces publics en Mauritanie, autres que les sites abritant des activités classiques généralement polluantes (lavage de voitures, dépôt d'ordures, toilettes publiques), mais plutôt dédiés à la culture, l'éducation, le travail associatif, l'intérêt général.

Il est, à notre avis, un cadre d'expression des valeurs scientifiques des chercheurs locaux. Ces chercheurs ont su, à travers la convention sur le village de la biodiversité de Nouakchott, créer avec la société civile un lien d'échange, d'inspiration artistique, de la promotion et la sensibilisation aux enjeux de la conservation de l'environnement, de la sensibilisation du grand public...

Nous envisageons aussi de signer d'autres conventions avec d'autres partenaires notamment la faculté d'économie et celle des sciences. D'ailleurs, des démarches ont déjà été entreprises dans cette perspective et cela en vue de renforcer la créativité et l'innovation dans le domaine du développement local et urbanistique de notre chère capitale.

Je ne peux terminer cette intervention sans remercier, chaleureusement, le bureau exécutif de l'AIMF pour cette belle occasion permettant d'initier un espace de réflexion au service des citoyens des villes francophones de par le monde.

Je vous remercie pour votre attention.

Recommandations des ateliers

ATELIER 1 : « L'intégration de l'université dans la ville »

Quel intérêt de développer des relations étroites entre l'université et la ville ? Les universités peuvent mobiliser les savoirs et les savoir-faire pour assurer aux villes un meilleur développement. Les relations entre les villes et les universités ne vont pas de soi : il faut une volonté, des institutions, tisser des liens solides en les matérialisant par un cadre institutionnel fondé sur la concertation de tous les partenaires locaux au développement.

Que peuvent faire les villes pour les universités ? A priori, elles n'ont pas les moyens de les entretenir ni de les subventionner. Les villes peuvent, en revanche, jouer un rôle important de facilitateur en mettant à disposition des bâtiments ou des meilleures conditions de logement pour les étudiants. En réalité, l'apport des universités doit pouvoir aussi se traduire par la production d'études sur tous les sujets intéressant le développement urbain (élaboration de diagnostics des territoires, plans de développement, réponses à des appels d'offres internationaux...).

A l'issue des travaux, l'atelier a recommandé à l'AIMF :

1. d'approfondir, à travers ses commissions permanentes, les voies et les moyens pour renforcer le dialogue villes – universités
2. de favoriser, dans le cadre des plans de développement locaux, la mise en place préalable de tables de concertation associant l'ensemble des partenaires locaux au développement, dont les universités
3. d'envisager, d'un point de vue très concret, une collaboration universités – villes pour préparer le montage de projets de demandes de subventions auprès des grands bailleurs internationaux

ATELIER 2 : « L'université, partenaire de développement économique »

L'attente de l'implication dans le développement des villes des pays du Sud est très importante.

Les universitaires doivent prendre en compte, dans leurs recherches, les attentes des villes en termes d'aménagement, d'approvisionnement en eau, en énergie...

Les développements universitaires doivent se faire en priorité dans les domaines des technologies pour former des ingénieurs et techniciens.

Les pays du Nord peuvent s'engager efficacement en faisant du co développement universitaire pour former ces ingénieurs et techniciens sur place.

Les universités, en particulier en Afrique, doivent fonctionner en réseau pour une plus efficace formation des élites (ingénieurs et techniciens).

Une action conjointe de l'AIMF et de l'AUF est attendue sur ce sujet.

ATELIER 3 : « Dialogue autour de la gouvernance »

- 1) La gouvernance implique une plus grande participation des citoyens et le développement de relations de partenariat avec la société civile. La gouvernance entraîne aussi des défis de nature éthique et démocratique. Elle exige, de plus, un nouveau mode de gestion des villes et métropoles mieux adapté au contexte de la mondialisation auquel les villes du Nord et du Sud se retrouvent actuellement confrontées.

- 2) Nous sommes dans un processus de mondialisation et de décentralisation qui amène les villes à jouer un rôle de plus en plus important au sein de nos sociétés. Si elles désirent assumer pleinement leur nouveau rôle et favoriser la participation des citoyens. Dès lors, les villes doivent cesser d'avoir une approche réactive face aux manquements à l'éthique et adopter plutôt une approche proactive afin que les questions d'éthique soient traitées en amont et de manière globale par les administrations publiques.

Proposition :

Que l'AIMF fasse de l'éthique une de ses priorités et élabore, en collaboration avec la Commission permanent « Décentralisation et démocratie locale » un guide sur le management des risques éthiques.

- 3) La ville est présentement le niveau institutionnel le plus sollicité et le plus à même de faire la différence dans plusieurs dossiers. Cependant, elle manque de ressources financières et de pouvoir réel pour exercer ses compétences.

Proposition :

Que l'AIMF poursuive ses programmes de coopération favorisant le renforcement des capacités institutionnelles des villes.

- 4) La démocratie de proximité et le développement d'instruments de dialogue ainsi que de partage d'expériences sont essentiels au renforcement de la gouvernance urbaine.

Proposition :

Que l'AIMF se fasse le chef de file de l'échange d'expériences en publiant des études de cas et répertorie les meilleures pratiques de gestion locale.

Conclusion : Les villes et les universités sont interdépendantes et ont un avenir commun. Compte tenu du grand intérêt démontré par les participants à l'atelier gouvernance, l'atelier recommande que l'AIMF consacre un prochain colloque exclusivement sur le thème « Gouvernance, éthique et dialogue avec la société civile ».

ATELIER 4 : « Dialogue autour du patrimoine »

Les participants, après des échanges nourris suite aux interventions du Président, du modérateur, des présentations des expériences de Saint-Louis du Sénégal, de Québec, de Kampôt (Cambodge), des instituts universitaires de Bamako et de Nouakchott,

- **prenant conscience** de l'importance du patrimoine culturel et naturel pour le développement de leurs territoires et pour la contribution à la cohésion sociale
- **notant** avec beaucoup d'intérêt la pertinence des expériences présentées par les villes qui travaillent déjà dans ce domaine avec les universités
- **conscients** de la nécessité d'un engagement fort des élus dans le portage de projets patrimoniaux et de l'appui nécessaire de la part des différents acteurs concernés et parties prenantes (communautés, détenteurs du patrimoine, universitaires, professionnels du patrimoine)

Recommandent :

Aux Etats:

- d'assurer les outils de protection, gestion et mise en valeur du patrimoine ; encourager la prise en compte de la diversité culturelle des communautés, favoriser la création
- associer systématiquement les pouvoirs locaux à la politique nationale du patrimoine et encourager le travail en partenariat avec différents acteurs (détenteurs du patrimoine, communautés, écoles, université)

Aux universités :

- de décloisonner les approches des différentes disciplines (culturelles, sociales, économiques...) pour traiter la question du patrimoine d'une façon globale : des nouvelles approches pédagogiques sont nécessaires pour rendre compte de la complexité de ce domaine

Aux universités et aux maires :

- de se rapprocher mutuellement et créer des cadres de concertation formels
- de travailler ensemble autour de projets concrets

A l'AIMF :

- de favoriser le rapprochement entre collectivités locales et universités en encourageant des projets basés sur ce partenariat
- de poursuivre le programme de renforcement des capacités (projet « patrimoine culturel et développement local ») qui met déjà en œuvre ce partenariat et l'élargir à d'autres bénéficiaires
- de fournir des appuis appropriés, techniques et autres, aux villes membres, dans le montage de projets sur le patrimoine
- de renforcer son expertise sur cette thématique à travers des partenariats avec les professionnels du patrimoine et les universités (Unesco, AUF...).

ATELIER 5 : « Dialogue autour du développement durable »

Une distinction est à établir entre :

- les problèmes appelant des solutions techniques (déchets, eau, énergie, voirie, transport)
- les problèmes relevant du développement humain (mesure du bien être plutôt que du PIB, capacité à influencer son choix de vie)

Nécessité d'améliorer, de créer ou d'étendre :

- enseignement mieux ciblé « académique – parties prenantes »
- aide à la création d'agenda 21 locaux
- prise de conscience du caractère multi paramètres des solutions proposées. Une solution excellente pour un paramètre peut parfois créer des catastrophes sur d'autres paramètres. Il faut rechercher des solutions globalement acceptables

XXX^{ème} Assemblée générale



Séance solennelle d'ouverture

M. Dominique ARLETTAZ
Recteur
Université de Lausanne

Monsieur le Président de l'Association internationale des maires francophones,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Monsieur le Syndic de la ville de Lausanne,
Mesdames et Messieurs les membres de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Président de l'EPFL,
Mesdames et Messieurs les invités,

J'ai le grand honneur de participer à cette séance solennelle d'ouverture de l'Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones et de vous souhaiter la très cordiale bienvenue sur le campus de l'Université de Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Cet honneur s'accompagne d'un vif plaisir dans la mesure où le colloque que votre association a organisé hier était consacré à un thème qui m'est cher, *le dialogue entre villes et universités au service du développement local*.

Il m'est cher car je suis convaincu que les universités doivent toujours plus manifester leur ouverture vers la société et, par conséquent, nourrir et faire grandir leur volonté de dialogue avec les agglomérations urbaines qui les accueillent.

Depuis le Moyen Âge, l'histoire des universités est très intimement liée à celle des villes qui les hébergent.

En y regardant de plus près, on constate que les liens entre ville et université ont souvent été marqués par des épisodes mouvementés qui ont exprimé une tension –momentanée ou durable- entre volonté politique des villes ou des états et quête d'autonomie de la part des universités.

La plus ancienne université du Monde occidental, l'Université de Bologne, fondée en 1088, obtint en 1158 déjà le droit de faire librement de la recherche, droit octroyé par l'empereur romain germanique Frédéric Barberousse qui proclama la *Constituio Habita* par laquelle l'empereur garantissait aux savants de l'université la liberté de se déplacer et l'indépendance par rapport à tout type d'influence politique.

L'Université de Lausanne a elle aussi été confrontée par le passé à cette tension.

Fondée en 1537 comme école de théologie immédiatement après l'arrivée de la réforme en Pays de Vaud, ce n'est qu'en 1708 que les baillis de la ville de Berne, qui exerçaient le pouvoir en pays de Vaud, acceptèrent de créer à Lausanne un autre enseignement, en l'occurrence un enseignement de droit, dans le but de former, ou peut-être de *formater*, les personnes capables d'occuper des postes dans la magistrature pour que cette région soit mieux sous leur contrôle.

Le Professeur Jean Barbeyrac fût le premier titulaire de cette chaire de droit et il se battit, bien avant l'existence de la Francophonie, pour que l'enseignement soit dorénavant dispensé en français, car il se demandait, je cite : *à quoi bon prendre la peine de parler sans être entendu des trois quarts pour le moins des assistants ?* Fin de citation.

Au début du 18^{ème} siècle, l'Académie de Lausanne jouit d'une certaine marge de manœuvre pour créer de nouveaux enseignements. Mais que l'on ne s'y méprenne pas, cette confiance accordée à l'Université ne dure pas puisque leurs Excellences de Berne interdirent quelques années plus tard, en 1741, les cours en français à

l'Académie, ainsi que l'enseignement de l'histoire, car, je cite « *l'étude de l'histoire n'est pas bonne pour un peuple sujet* ».

Des épisodes analogues émaillent probablement l'histoire de toutes les universités.

Depuis lors, Mesdames et Messieurs, le cadre historique et les esprits ont bien changé. Les universités ont acquis une large autonomie de la part des pouvoirs publics et je peux vous dire que c'est le cas de manière exemplaire à Lausanne.

La liberté d'enseignement et de recherche est essentielle à la capacité d'innovation des universités, dont le premier objectif consiste à développer la curiosité des étudiants, des chercheurs et des professeurs.

Je constate chaque jour que les jeunes s'engagent dans cette voie difficile de l'étude et de la recherche scientifique avec générosité sans garantie aucune d'arriver là où ils espèrent aller. Et je suis véritablement admiratif face à la volonté et à la passion qui les animent. Ce sont eux qui assumeront demain les responsabilités de notre planète, ce sont eux qui sont l'avenir de nos communautés.

Ils suivent le conseil du mathématicien français Henri Poincaré qui écrivait en 1911, je cite : « *Le véritable alpiniste considère toujours le sommet qu'il vient de gravir comme un marchepied qui doit le conduire à un sommet plus élevé. Il faut que le savant ait le pied montagnard et surtout qu'il ait le cœur montagnard. Voilà quel est l'esprit qui doit l'animer.* » Fin de citation.

Mesdames, Messieurs,

Il faut bien reconnaître que les pouvoirs publics des villes et des Etats cueillent les fruits du progrès scientifique, le bénéfice des nouveaux savoirs et qu'ils profitent des avantages indéniables de la présence sur leur sol de hautes écoles.

Les universités ont aujourd'hui la ferme volonté de s'ouvrir encore plus, de mettre leurs connaissances à disposition de tous et d'être à l'écoute des besoins et des attentes du public. C'est donc bien un dialogue permanent entre science et société, entre université et ville, qui permet de considérer *les sommets comme des marchepieds pour viser des sommets plus élevés*.

A l'Université de Lausanne, nous avons entrepris depuis quelques années de nombreuses démarches dans le sens de l'ouverture : cours et manifestations publics, cafés scientifiques, ateliers pour les enfants, ainsi que de nombreux événements. Mais, permettez-moi de n'en évoquer qu'un seul.

Nous avons voulu initier des projets de recherche qui correspondent exactement à des questions que se posent les habitants de cette région. Nous avons ainsi organisé dans un premier temps une vaste enquête pour connaître leurs principales préoccupations, puis une journée de forum réunissant sur le site de l'Université les principaux acteurs de la société régionale pour débattre des résultats de cette enquête.

C'est sans grande surprise que les principaux thèmes qui ont émergé de ce forum ont trait à l'évolution des comportements communautaires et à l'incertitude face à l'avenir de nos sociétés et de notre planète.

Sur la base de ces éléments, l'Université de Lausanne a ensuite lancé un ambitieux programme de recherche interdisciplinaire, joliment baptisé « *Vivre ensemble dans l'incertain* », avec la consigne que tout projet de recherche devait être dirigé par une équipe composée de chercheurs universitaires et de personnes externes à l'université.

Ceci n'est qu'un exemple, mais il illustre si bien à mes yeux la volonté de dialogue entre les milieux scientifiques et la société, entre les villes et les universités.

Par ailleurs, « *Vivre ensemble dans l'incertain* » démontre une fois de plus la demande très forte et très claire qu'exprime la société d'obtenir des milieux académiques un éclairage provenant des sciences humaines et sociales, en d'autres termes, une grande soif d'humanité.

Je souhaite que l'Association internationale des maires francophones s'engage résolument à donner à ce dialogue les meilleures chances de succès.

Nous savons tous que l'un des défis majeurs que nous devons relever, c'est justement d'être capables de *vivre ensemble* et pour cela d'être capables de communiquer et de nous comprendre.

Le cadre de la présente assemblée me donne l'occasion de rappeler l'importance de la langue comme vecteur de communication, de culture et de repères. La langue française doit jouer ce rôle de trait d'union et la mission première de toute université francophone, et de l'Université de Lausanne en particulier, consiste à offrir à tous ses étudiants sans exception, l'accès à la langue française et à la culture qui lui est liée.

C'est dans cet esprit que l'Université de Lausanne a décerné le 4 juin dernier un doctorat honoris causa à Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, pour honorer l'homme d'Etat, le penseur et le défenseur de la Francophonie et pour rendre hommage à son parcours d'exception et à son engagement infatigable.

Mesdames et Messieurs,

Le développement des villes est irrémédiablement lié à celui des universités. Nous y travaillerons ensemble, de plus en plus intensément, et je m'en réjouis vivement.

Je vous souhaite un excellent séjour à Lausanne à l'heure de la Francophonie et vous remercie pour votre attention.

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour le canton de Vaud d'accueillir sur les bords du Lac Léman les maires des villes de langue française.

C'est aussi un plaisir.

C'est toujours un plaisir de converser en français avec des responsables politiques venus du monde entier de toutes les régions du monde, des régions qui partagent le même idiome.

Mais, pour les autorités vaudoises, la francophonie va au-delà.

Plusieurs rencontres universitaires, qui encadrent le Sommet de Montreux, ont souligné à loisir la dimension culturelle de la langue française dans le monde.

Un colloque s'est tenu le week-end dernier.

Il a replacé notre langue commune dans sa fonction de vecteur des valeurs démocratiques.

Ce colloque a également pu mettre en avant un autre rôle que doit endosser le français : celui d'ordonnateur de la protection des minorités.

Sujet sensible, aussi pour nous, Suisses, alors que nos institutions démocratiques semblent parfois mal comprises à l'étranger.

Le français, minoritaire dans la majorité des pays où il est parlé, occupe en effet une position spécifique, susceptible de lui attribuer un rôle politique.

En se considérant, non comme le rempart d'une antique majesté, mais comme le moteur d'une relation décomplexée avec les autres langues et cultures, le français s'ouvrira une place déterminante dans le concert linguistique moderne.

Cette fonction communicationnelle du français rappelle que le Sommet doit aussi se concentrer sur des problématiques plus immédiates.

Dans ce sens, il est essentiel que les maires francophones puissent échanger leurs préoccupations, leurs expériences, leurs visions d'avenir.

La place de la ville a beaucoup évolué durant ces dernières décennies.

Puisant leur prospérité économique, en général par leur place sur les grands axes de communication, les cités n'ont cessé de fonctionner comme des pôles d'attraction pour de nombreuses populations, souvent agricoles.

Dans les pays en voie de développement, le mouvement est encore en cours.

Mais, devenues les centres économiques naturels de leurs régions, les villes ont aussi acquis une position inédite et reportent sur toutes les activités humaines les modes de vie qu'elles génèrent.

Les villes ont, par-là, accédé à un statut de prescripteur culturel.

Fidèle à ce nouveau rôle, elles cisèlent désormais leur prestige, moins à travers leur position économique, qu'à travers les ambitions culturelles qu'elles peuvent afficher.

Ce qui nous ramène à la langue, et à l'importance pour les villes francophones de tenir leur rang sur la scène mondiale.

Elles le font à travers de multiples activités

Pour Lausanne et le Canton de Vaud, c'est le sport.

Notre région héberge, à proximité du CIO, une foule de fédérations sportives, ce qui est aussi une opportunité d'y profiler notre langue.

Les jeux de la francophonie doivent y contribuer et je me réjouis déjà de la prochaine édition, prévue pour 2013.

Par leur approche à la fois sportive et culturelle, ces jeux incarnent précisément les deux domaines où les villes modernes ont un rôle conducteur.

Un rôle que les villes francophones ont les moyens de prendre à leur compte.

Je souhaite donc bon vent aux prochains Jeux de Nice.

Mesdames et Messieurs,

Le rapport de l'université et de la ville est au cœur de vos débats. Le gouvernement du canton de Vaud s'en félicite. Le pôle des hautes écoles de notre région ne cesse de s'affirmer. Il contribue au rayonnement de Lausanne, du canton de Vaud et de la Suisse. Nous en sommes fiers et nous souhaitons qu'en ces lieux du savoir, la suite de vos travaux soient fructueux.

Je vous remercie de votre attention.

Séances plénières

Modification de la liste des membres

(Liste établie depuis la dernière Assemblée générale à Paris (octobre 2009) jusqu'au 21 septembre 2010, en fonction des informations transmises par les villes)

- A Agadez (Niger), M. Yahaya Namassa Kane, Administrateur délégué, a remplacé M. Abdou Hama Dilla
- à Aoste (Italie), M. Bruno Giordano, Syndic, a remplacé M. Guido Grimod
- à Beau Bassin - Rose Hill, Jean-Daniel Emilien, Maire, a remplacé M. Raj Aubeeluck
- à Beyrouth (Liban), M. Bilal Hamad, Maire, a remplacé M. Abdel Mounem Ariss
- à Birni N'konni (Niger), M. Boubacar Goube Illissou, Administrateur délégué, a remplacé M. Moussa Ladan
- à Bizerte (Tunisie), Zouheir Arabia, Maire, a remplacé M. Moncef Ben Garbia
- à Conakry (Guinée), M. Sekou Camara, Gouverneur, a remplacé M. Mohamed Diop
- à Cové (Bénin), M. Mesmin Dovonou, Maire, a remplacé M. Clément Alokpon
- à Diffa (Niger), M. Maman Chegou, Administrateur délégué, a remplacé M. Abdoulaye Malam Boukar
- à Dosso (Niger), M. Moussa Ousmane, Administrateur délégué, a remplacé M. Issaka Karimou
- à Gaya (Niger), M. Mamoudou Ario, Administrateur délégué, a remplacé M. Hassimi Dambaro
- à Genève (Suisse), Mme Sandrine Salerno, Maire, a remplacé M. Rémy Pagani
- à Lomé, le Contre-Amiral Fogan Kodjo Adegnon, Président de la Délégation spéciale, a remplacé M. Koffi Baeta
- à Maradi (Niger), le Lieutenant-Colonel Boureima Idrissa, Administrateur délégué, a remplacé M. Mahaman Mansour Issoufou
- à Monastir (Tunisie), M. Mondher Marzouk, Président de la municipalité, a remplacé M. Mohamed Besbes
- à Moundou (Tchad), M. Beure Mbaidonadji, Président du Comité de gestion, a remplacé Mme Lucienne Dillah
- à Mutsamudu (Comores), M. Mohamed Aboubacar, Maire, a remplacé M. Bacari Abdou
- à N'Djaména (Tchad), Mme Marie-Thérèse Mbailemdana, Maire, a remplacé M. Zene Bada Mahamat
- à Ngozi (Burundi), Mme Clotilde Caraziwe, Administrateur, a remplacé M. Claude Nahayo
- à Niamey (Niger), le Capitaine Idé Seyni, Administrateur délégué, a remplacé M. Salifou Dia K. Aboubacar
- à Port-Louis (Maurice), M. Sheik Muktar Hossenbaccus, Lord-Maire, a remplacé M. Mahendra Gondeea
- à Sfax (Tunisie), M. Moncef Abdelhadi, Maire, a remplacé M. Mohamed Hadj Taieb
- à Sherbrooke (Canada), M. Bernard Sévigny, Maire, a remplacé M. Jean Perrault
- à Sofia (Bulgarie), Mme Yordanka Fandakova, Maire a remplacé M. Boyko Borisov
- à Tahoua (Niger), le Capitaine Maliki Kamaye, Administrateur délégué, a remplacé M. Abdou Ouhou Dodo
- à Tillabéri (Niger), M. Aminatou Doro Dabalaga, Administrateur délégué, a remplacé M. Morou Kaboyé ;
- à Toamasina (Madagascar), M. Mariot Jean-Florent Rakotovao, Président de la Délégation spéciale, a remplacé M. Gervais Rakotomanana
- à Tripoli (Liban), M. Nader Ghazal, Maire, a remplacé M. Rachid Jamali
- à Tunis (Tunisie), M. Mohamed Béji Ben Mami, Président de la municipalité, a remplacé M. Abbès Mohsen
- à Zahlé (Liban), M. Joseph Diab Maalouf, Maire, a remplacé M. Assad Zogaib
- à Zinder (Niger), M. Almoustapha Ousmane, Administrateur délégué, a remplacé M. Souleymane Laminou
- à la Fédération canadienne des municipalités (Canada), M. Hans Cunningham, Président, a remplacé M. Basil L Stewart
- à l'Union des municipalités du Québec (Canada), M. Marc Gascon, Président, a remplacé M. Robert Coulombe
- à l'Union des villes et communes de Wallonie, M. Jacques Gobert, Président, a remplacé M. Paul Furlan

**Approbation du compte rendu de la XXIX^{ème} Assemblée générale
tenue à Paris en octobre 2009**

Le document est adopté.

Rapport d'activité 2009

La distribution des investissements fait apparaître une très nette montée en puissance des partenariats financiers liés à un projet. Les conséquences de cette évolution sont très positives. Elle permet à la fois, d'attirer de nouveaux bailleurs, d'afficher plus de transparence dans l'action de l'AIMF et d'avoir plus de présence au sein des réseaux de coopération.

Le bilan de la coopération décentralisée de l'ensemble du réseau s'est étoffé. Les années précédentes, le bilan correspondait aux seules actions du secrétariat permanent avec les projets mis en œuvre grâce aux subventions obtenues par le Secrétariat permanent. Cette année, a été ajouté au premier cercle d'activité, l'ensemble des programmes organisés par les membres du réseau. La démarche n'a pas été facile à engager, mais elle a permis d'avoir une vision un peu plus complète de ce que représente la coopération décentralisée francophone. A cet égard, il semble ressortir des éléments réunis que le poids de l'AIMF dans ces investissements est essentiel, sinon majeur.

L'année 2009, pour ce qui concerne l'activité du secrétariat permanent, a été marquée par deux faits essentiels pour le développement de l'Association.

Le premier concerne l'adoption, lors de l'Assemblée générale de Paris, du programme opérationnel pour les quatre années à venir. Il est un engagement fort de l'AIMF en faveur de la réflexion francophone sur la gestion des territoires. S'il appartient au réseau de dynamiser la solidarité entre les villes, en mettant en œuvre des projets de terrain, sa mission est aussi de rassembler, de valoriser à l'international, l'expertise, la manière de faire des adhérents de l'AIMF.

Cette réflexion est complétée par l'élargissement du réseau d'expertise de l'Association, notamment en liant le secrétariat permanent par conventions d'objectifs, avec des universités dont les travaux sont centrés sur la ville et sa gestion.

A titre d'exemple, a été financée, en 2010, une étude comparée concernant la gestion des finances locales de cinq villes (Casablanca, Douala, Ouagadougou, Bamako, Cotonou), étude conduite en lien avec l'Université Senghor d'Alexandrie. Elle s'est effectuée en juin-juillet et en ont été tirées les conclusions lors d'un séminaire commun en septembre.

L'autre fait marquant de l'année 2009 a été l'adoption par l'Union européenne de plusieurs projets de l'AIMF qui peuvent être qualifiés de sociétaux. Ils concernent la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, la République centrafricaine et plusieurs villes d'autres pays d'Afrique occidentale concernées par les rôles économiques et sociaux du patrimoine. Ils marquent, comme le projet de Niamey sur la mise en place de tables de concertation, une ouverture de notre organisation à la résolution d'une nouvelle problématique : les relations entre acteurs politiques locaux et société civile. En effet, ces projets contribuent à faire débat et nécessitent, pour les mettre en œuvre, la mobilisation des organisations représentatives des différents échelons territoriaux : communes, districts, départements, régions et services déconcentrés de l'Etat.

En poursuivant sur le bilan du secrétariat permanent proprement dit, il est possible de constater la rapidité du développement des partenariats sur l'eau. Plus de 2 millions d'euros de subventions complémentaires d'agences de l'eau ont pu être mobilisés en 4 ans.

Mais, ces partenariats prennent aussi une autre dimension dans le cadre du programme ville école conduit au Togo et à Niamey. Il s'agit de valoriser ces deux institutions locales que sont la mairie et l'école afin d'élaborer des projets pédagogiques qui sensibilisent parents, élèves, éducateurs, à la préservation du bien commun, à l'environnement locale et à la gestion des équipements publics de base.

L'AIMF n'est plus un Opérateur œuvrant pour les villes, dans un dialogue exclusif avec celles-ci. La large ouverture engagée donnera à l'AIMF un peu plus de ce nécessaire pouvoir d'influence au service de la démocratie locale.

Quelques exemples de ces partenariats opérationnels :

- D'abord, avec la forte implication de l'AIMF dans l'appui aux associations nationales de collectivités locales. Lomé, le Togo et l'Union des Communes du Togo sont exemplaires de cette nouvelle coopération entre ville capitale, association faîtière, AIMF, autorités déconcentrées de l'Etat. Dans ce contexte, l'association faîtière UCT devient le maître d'œuvre du programme mis en œuvre par le secrétariat permanent. Ce concept doit être développé ensemble, au service d'une gouvernance apaisée !
- Parallèlement, se sont développées les commissions permanentes. Celles de Québec (entrepreneuriat), de Lausanne (environnement), de Nouakchott (urgence) et de Bordeaux (formation), sont vraiment opérationnelles. Celle de Kinshasa (dialogue interculturel) l'a été à travers l'Assemblée générale de l'AIMF et celle de Saint-Louis (démocratie locale) est en développement.
- L'engagement de l'AIMF en matière d'appui à l'amélioration des finances locales et tout particulièrement de la chaîne fiscale a également été clairement affirmé. Il a été considéré qu'il ne pouvait y avoir de bonne coopération, de développement équilibré, sans un système comptable moderne et des finances équilibrées.

Au Mali, est conduit un programme sur toutes les villes de ce pays et est mis en place une grille d'évaluation permettant de mesurer les efforts accomplis par les services municipaux.

L'ambition du Secrétariat permanent est de lier tous les projets de coopération à ce programme de modernisation des finances. Construire un équipement public moderne implique des charges de fonctionnement qui ne seront couvertes que si le budget de la commune est réel. Ce sera un gage de durabilité de nos opérations.

Le Secrétariat permanent compte sur l'approbation et le soutien affirmé de l'Assemblée générale pour poursuivre la mise en œuvre de cet objectif, support d'un bon gouvernement local.

Création d'un Fonds de Garantie

Exposé des motifs

- 1) Jusqu'en 2004, la coopération de l'AIMF était essentiellement fondée sur des partenariats bilatéraux avec une ville bénéficiaire de son réseau. Le montant des subventions étaient limités à 150.000 €. Pour mettre en œuvre cette coopération, l'association dispose de crédits « dédiés » d'un montant de 4,5 millions d'euros attribués notamment par la France, le Canada, la Communauté française de Belgique, le Québec et par Paris. Depuis, et afin de mieux répondre aux attentes de ses membres qui soumettent à présent des opérations nécessitant des investissements plus importants, notamment en matière d'eau et d'assainissement, l'AIMF s'est engagée dans des programmes réunissant plusieurs partenaires financiers.
- 2) Cette évolution de stratégie qui permet d'élargir notablement le champ d'action de l'AIMF, réclame des garanties dans l'engagement financier et managérial de notre organisation. L'AIMF gagnera ainsi plus d'audience auprès de ses partenaires.
- 3) Cette assurance pourra prendre la forme d'un fonds de garantie destiné à couvrir cet engagement et qui sera formalisé dans le Règlement intérieur de l'association.
- 4) Il est proposé qu'une réserve d'un million d'euros soit versée à ce fonds, montant représentant la couverture d'engagements de l'AIMF vis-à-vis des Agences françaises de bassin (350 000 €) de l'Union Européenne (350 000 €) et du fonctionnement du Secrétariat permanent pour une période de 3 mois.

Proposition d'amendement au Règlement Intérieur : Article 29bis Le Fonds de Garantie

« Il est créé, le 21 octobre 2010, sur proposition du Bureau, une réserve pour constituer un Fonds de Garantie destiné à couvrir l'engagement de l'AIMF dans les opérations de coopération multilatérales. Cette réserve est abondée par les économies de fonctionnement du Secrétariat permanent et par le solde non utilisé des produits financiers ».

Cet amendement est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Rapport sur l'exécution du budget 2009

L'année 2009 porte témoignage de l'importante diversification de nos financements : 13 bailleurs pour le Fonds de Coopération en charge de financer les projets d'équipements urbains, 4 Etats et l'Union européenne subventionnent nos projets de modernisation des services municipaux.

Un système de suivi a été mis en place et le Secrétariat permanent s'est adapté aux attentes légitimes de ces différents partenaires.

Le budget du Fonds de Coopération est passé de 1,846 million à 2,161 millions d'euros, entre 2008 et 2009.

Avec l'Union européenne, l'AIMF a remporté trois nouveaux appels à projets de renforcement des capacités de métropoles, des associations nationales de villes et d'autres institutions territoriales d'Afrique occidentale et centrale. Soit, près de 1,6 million d'euros, contre 0,914 en 2008 !

Ce résultat a été atteint grâce à l'effet levier des subventions que nous accordent la France, Paris, le Canada, le Québec et la Communauté française de Belgique. Sans eux, l'AIMF n'aurait pas été en mesure d'élaborer des partenariats avec les agences de bassin et l'AIMF aurait été en mesure de cofinancer des projets avec l'Union européenne.

Mais, en dépit de cette adaptation du Secrétariat permanent et des efforts accomplis, la crise financière n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de subventions d'investissement. Il était prévu, en recettes d'investissement, 6 600 000 € et n'ont été réunis que 5 915 134 €, contre 6 448 841 € en 2008.

En ce qui concerne l'exécution des ressources, il est à signaler une meilleure rentrée des cotisations. Les villes membres doivent, cotisations et arriérés confondus, 98 129 € au 1^{er} janvier 2010, en réduction par rapport au 1^{er} janvier 2009 (106 244 €) et surtout, par rapport au 1^{er} janvier 2007 (123 370 €).

Les subventions attribuées par les partenaires de notre Fonds de Coopération augmentent régulièrement (+ 7 % par rapport à 2008).

Quant aux dépenses et conformément aux vœux du Bureau, le Secrétariat permanent poursuit la rationalisation de ses activités. Cela se traduit encore par une baisse de 13 % des charges de fonctionnement.

L'activité du Fonds de Coopération a été importante et, pour retenir une comparaison, la proportion de capitaux investis est supérieure à celle reçue. Les fonds ont été mobilisés en réserve. Cela est moins vrai pour le compte Opérateur, car les subventions des Etats sont parvenues à l'AIMF en fin d'année. Mais, il demeure que la croissance globale des investissements a été forte en 2009. En 2006, l'AIMF avait investi 2 821 000 €, 4 056 000 € en 2007, 4 480 000 € en 2008. En 2009, l'investissement a été de + 20 % et près du double par rapport à 2006.

L'équipe permanente a poursuivi en 2009, l'action engagée dès 2008, en matière de diversification de ses partenaires financiers.

Le budget du Fonds de Coopération est passé de 1,846 million à 2,161 millions d'euros, entre 2008 et 2009.

En matière de Fonctionnement, ce qui ressort avant tout est la poursuite de la baisse des charges constatées. A été prévu un total de 1 890 000 € et les dépenses se sont limitées à 1 630 000 €, le tiers représentant les coûts de l'animation du réseau, notamment l'Assemblée générale.

L'exécution des ressources

Fonctionnement	Prévu	Reçu ou attendu	Ecart	Commentaires
Cotisations	358 480 €	361 846 €	+ 3 366 €	Au 31/12/2009, nous avons reçu 308 325 € sur les 361 846 € attendus. Le déficit est de 53.521 € Les arriérés aux 01/01/2009 s'élevaient à 106 244 € et au cours de l'année 61 635 € ont été payés. Il reste à recevoir 44 608 € Au total, les villes membres doivent, cotisations et arriérés confondus, 98 129 € au 01/01/2010, en réduction par rapport au 01/01/2009 (106 244 €) et surtout, par rapport au 01/01/2007 (123 370 €).
Subvention Ville de Paris	800 000 €	800 000 €	0	
Rémunération mandataire et autres	430 881 €	491 024 €	+ 60 143 €	Attribuée par l'Union européenne, les ministères français des Affaires étrangères et de l'Education nationale.
TOTAL (hors personnel mis à disposition)	1 589 361 €	1 652 870 €	+ 63 509 €	

Investissement	Prévu	Reçu ou attendu	Ecart	Commentaires
Fonds de Coopération	3 000 000 €	2 465 033 €	- 534 967 €	L'AIMF avait reçu 2 067 823 € en 2007 et 2 300 036 € en 2008. Nos prévisions étaient surévaluées, mais la croissance reste de 165 000 € par rapport à 2008.
Compte Opérateur	3 300 000 €	3 313 650 €	+ 13 650 €	Sont comprises les subventions de l'Union européenne.
Fonds d'Urgence	300 000 €	137 251 €	- 162 749 €	Il s'agit des produits financiers. Nous n'avons pas atteint l'objectif fixé en raison de la crise financière. La baisse des taux des OAT (obligations assimilables à celles du Trésor public), nous a fait perdre notre réelle capacité d'investissement en urgence.
TOTAL	6 600 000 €	5 915 934 €	- 684 066 €	

L'exécution des dépenses

Fonctionnement	Reçu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Charges de fonctionnement du Secrétariat permanent	1 268 870 €	1 103 425 €	- 165 445 €	En 2008, ces dépenses s'élevaient à 1 252 334 € La baisse est importante et tient compte des risques de non recouvrement de cotisations. Dans ces charges, ont été incluses les annulations de dettes liées au non-paiement de cotisations de plusieurs villes (4 950 €) et la provision pour risque d'impayés de cotisation (25 210 €).
Frais d'animation du réseau	384 000 €	499 512 €	+ 115 512 €	L'animation du réseau a été soutenue pour assurer le suivi du dialogue avec la Commission européenne et la prise en charge du 30 ^{ème} anniversaire.
TOTAL	1 652 870 €	1 602 937 €	-49 933 €	En dépit de l'importante activité et de la couverture prévisionnelle des risques, le budget global de fonctionnement se réduit d'année en année (-206 082 € par rapport à 2008).

Investissement	Reçu ou attendu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Fonds de Coopération	2 465 033 €	2 667 204 €	+ 202 171 €	En 2008, nous avons investi 1 842 280 €. Notre effort d'investissement est donc remarquable. Dans cet investissement, nous avons inclus 330 918 € qui ont financé le projet « 1 Parisien, 1 arbre » au Cameroun et à Haïti. Les subventions ont concerné des projets d'eau et d'assainissement (47,7 %), de patrimoine (9 %), 1P 1A (12,4 %), d'équipements urbains (27,2 %).
Opérateur (subventions des Etats, y compris Union européenne)	3 313 650 €	2 598 558 €	- 715 092 €	L'état civil représente 47,2 % des dépenses, suivi par l'appui aux services financiers (14 %) aux classes multimédia (11 %) et à la formation (25,6 %).
Urgence	137 251 €	190 857 €	+ 53 606 €	Aide humanitaire à Ouagadougou, Lomé, Bamako, Bangui, N'Djamena.
TOTAL	5 915 934 €	5 456 619 €	- 459 315 €	Bien que les prévisions de recettes aient été surévaluées, la croissance du développement est forte. En 2006, l'AIMF avait investi 2 821 000 €, 4 056 000 € en 2007, 4 480 000 € en 2008. En 2009, l'investissement a été de +20 % et près du double par rapport à 2006.

Ce rapport fait apparaître une très forte capacité d'adaptation du Secrétariat permanent à la conjoncture, tant au niveau du fonctionnement que des investissements attendus par les villes. L'effort d'investissement dans les projets s'accroît de plus de 20 % par rapport à 2008, et son niveau est le double de celui atteint en 2006 !

La présence du réseau des villes francophones est donc de plus en plus visible dans les territoires puisque, au total, le Secrétariat permanent a géré 102 projets concernant une soixantaine de villes, contre 91, en 2008.

Enfin, pour tenir compte de la crise financière, le budget de fonctionnement commence à anticiper les risques liés à cette situation, en incluant dans ses charges les risques d'impayés.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Document établi le 12 mai 2010 par M. Bernard BAZILLON, KPMG Entreprises).

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association internationale des maires francophones tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2.2. et 5 de l'annexe qui décrivent les modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources liées à la première application du règlement CRC n° 2008-12.

2. Justification et appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans les notes 1.2.2. et 5 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Estimations comptables

Votre association constitue des fonds dédiés sur les subventions perçues, tel que décrit en note 2.2.5. de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association à partir du suivi analytique et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



KPMG Entreprises
Secteur Non Marchand
Les Hauts de Villiers
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 78 66 01 20
Télécopie : +33 (0)1 78 66 01 21
Site internet : www.kpmg.fr

**Association Internationale des Maires
Francophones**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Association Internationale des Maires Francophones
Siège Social - Hôtel de Ville de Québec - Canada
Secrétariat Permanent - 9, rue des Halles - 75001 Paris - France
Ce rapport contient 18 pages
Référence : BB/PC/KD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30000101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes

Siège social
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92909 Paris La Défense Cedex
Capital : 6 497 100 €
Code APE 8920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne

A I M F

1, rue des Halles
5001 Paris
tél : 319 356 150 00031

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

BILAN EXERCICE 2009

ACTIF	2009			2008		PASSIF	2009	2008
	Brut	Amort & Provisions	Net	Net	Net			
immobilisations incorporelles						Fonds associatifs		
- logiciels	33 570	33 570	0		256	Report à nouveau	258 379	237 583
- autres	22 240	22 240	0		485	Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	49 933	20 815
immobilisations corporelles						Autres fonds associatifs		
- autres	132 445	126 159	6 286		14 120	Total I	308 312	258 379
immobilisations financières						Provisions pour risques et charges		
- autres	23 135		23 135		21 244	Fonds dédiés	11 607 442	11 448 197
						- sur subventions		
Total I	211 391	181 969	29 422		36 085	- sur autres ressources	11 607 442	11 448 197
actif circulant						Total III		
- créances :						Dettes		
- Créances usagers et comptes rattachés	2 103 792	70 560	2 033 231		2 093 634	- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	557 946	352 642
- Autres créances	22 318		22 318		2 318	- Dettes fiscales et sociales	164 446	194 399
valeurs mobilières de placement	9 740 326		9 740 326		9 386 105	- Autres dettes	3 075	6 625
- disponibilités	813 216		813 216		725 707	- Produits constatés d'avance	18 240	6 953
charges constatées d'avance	20 947		20 947		23 346	Total IV	743 706	560 620
Total II	12 700 598	70 560	12 630 038		12 231 111	TOTAL GENERAL	12 659 460	12 267 195
TOTAL GENERAL	12 911 989	252 529	12 659 460		12 267 195			

2009/10

AIMF

1, rue des Halles
75001 Paris
Siret : 319 356 150 00031

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2009

	2009	2008
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation	6 837 154	7 268 079
Cotisations et droits d'entrée	361 846	352 365
Dons manuels affectés	34 962	29 547
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	48 572	23 176
<i>Total I</i>	7 282 534	7 673 167
Charges d'exploitation		
Achats	3 329 389	2 864 717
Autres charges externes	2 930 283	2 476 178
Impôts, taxes et versements assimilés	66 811	83 282
Rémunération du personnel	490 789	583 697
Charges sociales	215 796	254 404
Dotation aux amortissements	9 057	14 811
Dotation aux provisions	30 745	35 870
Autres charges	20 133	129
<i>Total II</i>	7 093 003	6 313 088
Résultat d'exploitation	189 531	1 360 079
Produits financiers	102 427	387 410
Charges financières	1	10 666
Résultat financier	102 426	376 744
Résultat courant	291 957	1 736 822
Produits exceptionnels	1 328	5 442
Charges exceptionnelles	84 107	19 361
Résultat exceptionnel	-82 779	-13 919
Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs	4 556 785	2 898 469
Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 716 031	4 600 558
Total des produits	11 943 075	10 964 488
Total des charges	11 893 142	10 943 674
Solde créditeur : excédent	49 933	20 815
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Prestations en nature	303 144	322 735
<i>Total</i>	303 144	322 735
Charges		
Mise à disposition gratuite de personnel	303 144	322 735
<i>Total</i>	303 144	322 735

Association Internationale des Maires Francophones
9, rue des Halles - 75001 PARIS

== : : : : : ==

Annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Montants exprimés en Euros

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

1

Table de matières

1	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Evénements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1	Présentation des comptes	3
1.2.2	Méthode générale	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations	4
2.1.2	Amortissements	4
2.1.3	Immobilisations financières	4
2.1.4	Créances	5
2.1.5	Valeurs mobilières de placement	5
2.1.6	Disponibilités	5
2.1.7	Charges constatées d'avance	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	6
2.2.3	Etat des dettes	7
2.2.4	Produits constatés d'avance	7
2.2.5	Fonds dédiés - Tableau de suivi en annexe	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	8
3.2	Subventions annulées ou partiellement remboursées	9
3.3	Ventilation de l'effectif moyen	9
3.4	Contributions volontaires en nature	9
4	Autres informations	10
4.1	Informations concernant le Droit Individuel à la Formation	10
4.2	Rémunération des dirigeants	10
4.3	Honoraires du commissaire aux comptes	10
5	Informations relatives au compte emploi des ressources	11
5.1	Affectation des ressources collectées auprès du public	11
5.1.1	Missions sociales réalisées directement à l'Etranger	11
5.1.2	Frais de recherche de fonds	11
5.1.3	Frais de fonctionnement	11
5.1.4	Dotations aux provisions sur arriérés de cotisations	11
5.1.5	Engagements réalisés sur ressources affectées	11
5.1.6	Excédent de ressources de l'exercice	11
5.2	Ressources collectées auprès du public	12
5.2.2	Reprises sur provisions - sur cotisations	12
5.2.3	Report des ressources affectées non utilisées sur exercice antérieur	12

Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evènements principaux de l'exercice

M. Pierre Baillet est Secrétaire permanent depuis le 1er juin 2009 en remplacement de M. Olivier Chambard.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- le compte d'emploi des ressources,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

En respect de l'article 8 de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005, l'AIMF a inséré, dans l'annexe des comptes sociaux, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est établi en application du règlement CRC 2008-12 du 7 mai 2008.

Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations

Situations et mouvements

Rubrique	Valeur brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	55 810		55 810
- logiciels	33 570		33 570
- autres	22 240		22 240
Immobilisations corporelles	131 943	502	132 445
- Installations, aménagements	44 919		44 919
- Matériel de transport	1 458		1 458
- Matériel bureau et informatique	61 939	502	62 441
- Mobilier	23 627		23 627
Total cumulé	187 753	502	188 255

2.1.2 Amortissements

Situations et mouvements

Rubrique	Amortissement au début de l'exercice	Augmentations	Amortissement à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	55 089	721	55 810
- logiciels	33 314	256	33 570
- autres	22 775	465	22 240
Immobilisations corporelles	117 823	8 336	126 159
- Installations, aménagements	36 161	3 774	39 935
- Matériel de transport	1 458		1 458
- Matériel bureau et informatique	56 876	4 234	61 110
- Mobilier	23 328	328	23 626
Total cumulé	172 912	9 057	181 969

Type d'immobilisation	durée et mode
Logiciels et progiciels	linéaire 3 ans
Installations techniques	linéaire 10 ans
Matériel de bureau	linéaire 3 ans
Mobilier de bureau	linéaire 5 ans

2.1.3 Immobilisation financières

- Dépôt de garantie locations	21 243	1 892	23 135
-------------------------------	--------	-------	--------

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre

2.1.4 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif
		Echéance à - d'un an Echéance à + d'un an
Créances usagers et comptes rattachés	2 103 792	2 103 792
Subventions à recevoir	2 005 662	2 005 662
- Agences de l'eau	548 875	548 875
- Union Européenne	791 687	791 687
- Ambassade du Mali	525 000	525 000
- O I F	70 100	70 100
- Villes	70 000	70 000
Cotisations à recevoir	98 130	98 130
- année 2009	53 522	53 522
- année 2008	17 313	17 313
- année 2007	12 290	12 290
- années 2000 à 2006	15 005	15 005
Autres	22 318	22 318
- Avoir à recevoir	20 000	20 000
- Divers	2 318	2 318
Total des créances	2 126 110	2 126 110

2.1.5 Valeurs mobilières de placement

SICAV de trésorerie (422 SGAM Invest Moneplus SI)

Valeur d'acquisition	9 740 326
Cours à la clôture de l'exercice	9 741 646
Plus-value latente	1 320

2.1.6 Disponibilités

Société Générale	767 555
Bank of Africa - Niamey (Niger)	40 018
Caisse	5 643
Total	813 216

2.1.7 Charges constatées d'avance

Assurances	5 070
Maintenance	10 719
Location télécopieur	1 026
Télécom affranchissement	533
Relations publiques	1 625
Déplacements Hébergement (projet UE)	1 974
Total	20 947

KPMG Entreprises 5
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702640

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Solde en début d'exercice	Augmentation	Solde en fin d'exercice
Compte « Report à nouveau »		Compte « Report à nouveau »
237 563	20 815	258 379

Le résultat 2008 est affecté au compte « Report à nouveau ».

2.2.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 14 338 €.

Ce montant tient compte de l'hypothèse de la présence dans l'association à l'âge de la retraite des salariés, avec application d'un taux d'évolution des rémunérations de 2 % et d'un taux d'actualisation de 5 %.

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes.

2.2.3 Etat des dettes

Dettes	Montant brut		Degré d'exigibilité du passif
	Echéance à - d'un an	Echéance à + d'un an	Echéance à + de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	557 946	557 946	
Dettes fiscales et sociales	164 446	164 446	
Autres dettes	3 075	3 075	
Produits constatés d'avance	18 240	18 240	
Total	743 706	743 706	

Fournisseurs

Nature		Montant en fin d'exercice
Fournisseurs	Frais de fonctionnement et d'actions de coopération	525 922
Factures non parvenues	EDF, honoraires, téléphone, locations véhicules	32 024
Total		557 946

2.2.4 Produits constatés d'avance

Cotisations	18 240
-------------	--------

2.2.5 Fonds dédiés - Tableau de suivi

Voir tableau joint

Les subventions attribuées sont réparties selon leur source de financement (Fonds de Coopération, FMU, Opérateur, ...).

Afin de simplifier la présentation du tableau de fonds dédiés, il a été décidé de le présenter en regroupant les subventions par nature de financement.

Par ailleurs, les projets votés avant 2007, non soldés au 31 décembre 2009, en cours d'achèvement, ont été regroupés sur une seule ligne afin de ne pas alourdir la présentation du tableau.

A I M F

9, rue des Haïlles
75001 Paris
Siret : 319 356 150 00031

		A	B	C	B-C	D	E	A+B+C+D-E
		Fds à engager sur projets au 01.01.09	Subventions notifiées en 2009	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur ressources affectées (compte 694)	Réaffectations diverses	Reprise des fonds dédiés antérieurs (compte 784)	Fonds restant à engager au 31.12.2009
Fonds dédiés sur subventions - 2009								
Fonds de coopération	2009		2 239 853	270 126	1 969 728	265 672		2 235 400
Fparisien1arbre	2009		270 000	294 710	-24 710			-24 710
F M U	2009		1 505 387	190 904	1 314 483			1 314 483
Opérateur	2009		527 760	65 755	462 005	60 900		522 905
Fonds d'Urgence	2009		147 165	160 823	-13 738	877 971		864 232
Fonds Union Européenne	2009		1 008 272	8	1 008 264			1 008 264
	A = TOTAL 2009		5 698 458	982 426	4 716 031	1 204 543	0	5 920 575
Fonds de coopération	2008	2 066 418				-45 776	1 242 950	777 693
Fparisien1arbre	2008							0
F M U	2008	1 067 293					296 869	760 424
Opérateur	2008	1 651 966				-60 900	934 452	656 614
Fonds d'Urgence	2008	373 670				-343 747	29 923	0
Fonds Union Européenne	2008	266 667					75 542	191 125
	B = TOTAL 2008	5 416 014	0	0		-450 423	2 579 735	2 385 856
Fonds de coopération	2007	893 270				-100 810	449 299	343 162
F M U	2007	1 373 000					387 641	985 359
Opérateur	2007	440 770					69 139	371 631
Fonds d'Urgence	2007	296 450				-296 450		0
Fonds Union Européenne	2007							0
	C = TOTAL 2007	3 003 490	0	0		-397 260	906 079	1 700 152
Fonds de coopération	antérieur à 2007	1 209 772				-119 087	452 746	637 939
F M U	antérieur à 2007	1 357 518					425 153	932 365
Opérateur	antérieur à 2007	220 283					191 814	28 469
Fonds d'Urgence	antérieur à 2007	239 873				-237 774	11	2 088
Fonds Union Européenne	antérieur à 2007							0
	D = antérieur à 2007	3 027 446	0	0		-356 860	1 069 725	1 600 860
	TOTAUX : A + B + C + D	11 446 950	5 698 458	982 426	4 716 031	0	4 555 539	11 607 442
Fonds dédiés sur dons - 2009								
F C Iparisien1arbre	2009		34 962	34 962	0			0
F C Iparisien1arbre	2008	1 246					1 246	0
Fparisien1arbre	2007							0
	TOTAUX : A + B + C + D	1 246	34 962	34 962	0	0	1 246	0
	TOTAUX : A + B + C + D	11 448 197	5 733 420	1 017 388	4 716 031	0	4 556 785	11 607 442

KPMG Entrepren
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
77526617 R.C.S. Nanterre

Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	2009	2008
Subventions (1)	6 837 153	7 268 079
Ville de Paris	2 003 040	2 033 040
Ville de Nouakchott	5 000	
Association des maires de Mauritanie	5 000	
Ville d'Andorre	36 000	
Ambassade d'Andorre	35 000	
Ville de Bordeaux	65 000	15 000
Ville de Genève	16 504	
Ville de Lausanne	23 562	17 000
Ville de Liège	25 000	30 000
Ville de Luxembourg	44 800	74 800
Ville de Montréal	3 166	
Ville d'Issy-les-Moulineaux	15 000	
Ville d'Aoste		4 300
Ville d'Albi		5 000
Ville de Lille		10 000
OIF - IFN - Maisons des savoirs	116 100	60 900
M3IDS		300 000
Agence de l'eau Loire-Bretagne	100 000	
Agence de l'eau Rhin-Meuse	150 000	100 000
Agence de l'eau Seine-Normandie	240 000	
Nantes Métropole (CU) complément 2007		355
Adour Garonne	84 000	100 000
Ministère des Affaires étrangères (SAF)	1 814 794	1 814 794
Ministère de l'Education Nationale	457 350	457 350
Gouvernement du Québec	53 552	53 547
A C D I	315 013	535 778
Communauté française de Belgique	180 000	154 000
S I A A P	41 000	140 000
Communauté européenne	983 272	312 215
AIRF	25 000	
Ambassade du Mali		1 050 000
Dons affectés à l'arbre (1)	34 962	29 547
Ressources propres (cotisations, droits d'entrée)	361 846	352 365
Reprises sur provisions	23 720	23 176
Transfert de charges	24 852	
Total des produits d'exploitation	7 282 534	7 673 167
(1) dont subventions + dons affectées	4 263 510	5 153 073
(1) dont subventions non affectées	2 608 605	2 144 553
Total des subventions et dons	6 872 115	7 297 626

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
115 77572641702648

3.2 Subventions annulées ou partiellement remboursées (charges exceptionnelles)

S I A A P - annulation projet Port-au-Prince de 2008	70 000
Nantes Métropole (CU) - Remboursement sur projet Kindia 2007	8 804
Ville d'Aoste - différence sur projet Kaolack 2008	16
Total	78 820

3.3 Ventilation de l'effectif moyen

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Total
Cadres	6	3	9
Non cadres	2		2
Total	8	3	11

3.4 Contribution volontaire en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Personnel mis à disposition (3 salariés)	Salaires + charges sociales	303 144

Autres informations

4.1 Informations concernant le Droit Individuel à la Formation

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation pour les salariés : 160 heures aux droits acquis en 2009.
Volume de formation n'ayant pas donné lieu à une demande de la part des salariés : 831 heures

4.2 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à **128 226 €** en 2009.

Ce montant concerne les cadres dirigeants salariés qui sont 2 personnes, (dont 1 sur 5 mois).

4.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	KPMG S.A.
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes HT	16 000 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal HT	
Honoraires totaux HT	16 000 €

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre 10
N° 77572641702648

Informations relatives au compte emploi des ressources

5.1 Affectation des ressources collectées auprès du public

5.1.1 Missions sociales réalisées directement à l'Etranger

Fonds de coopération	2 336 300
1 parisien 1 arbre	330 919
Fonds multilatéral unique	1 300 567
Opérateur direct	1 261 161
Fonds d'urgence	190 857
Fonds Union Européenne	75 549
Salaires et Charges en fonction du temps passé	262 521
Charges exceptionnelles Fonds dédiés annulés 2007 - 2008	78 820
Total	5 836 695

5.1.2 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Salaires et charges en fonction du temps passé	60 435
--	--------

5.1.3 Frais de fonctionnement

Frais de fonctionnement directs	1 103 425
Charges d'animation des instances	499 512

5.1.4 Dotations aux provisions sur arriérés de cotisations

Dotations aux provisions sur arriérés de cotisations	30 745
--	--------

5.1.5 Engagements réalisés sur ressources affectées

Engagements réalisés sur ressources affectées	4 716 031
---	-----------

5.1.6 Excédent de ressources de l'exercice

Excédent de ressources de l'exercice	49 933
--------------------------------------	--------

5.2 Ressources collectées auprès du public

5.2.1.1 Dons manuels collectés

Dons manuels collectés	34 962
------------------------	--------

5.2.1.2 Subventions

Subventions	6 837 154
-------------	-----------

5.2.1.3 Autres produits

Cotisations des villes et associations adhérentes	361 846
Produits financiers	102 427
Produits exceptionnels	1 328

5.2.2 Reprises sur provisions sur cotisations

Reprises sur provisions sur cotisations	23 720
---	--------

5.2.3 Reports des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Reports des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	4 556 785
---	-----------

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648 12

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

A – Convention financière et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Phnom Penh

- Administrateur intéressé : M. KEP Chuk Thema, Gouverneur
- Entité concernée : Commune de Phnom Penh
- Nature et objet : convention du 24 avril 2009 fixant les modalités de participation au projet d'extension du réseau d'eau potable dans deux quartiers périphériques de Phnom Penh
- Modalités : l'estimation totale du projet est de 240.448 €, la commune de Phnom Penh apportant 77.448 €, l'AIMF apportant une subvention de 63.000 € à travers le Fonds de Coopération et l'Agence de l'eau Loire Bretagne apportant une subvention de 100.000 €

B – FMU : trois projets

- Nature et objet : convention du 6 mars 2009 entre l'AIMF et le ministère français des Affaires étrangères établissant la programmation de l'aide FMU pour l'année 2009

B.1 - Brazzaville

- Administrateur intéressé : M. Hugues NGOUELODELE, Vice-Président de l'AIMF, Député-Maire
- Entité concernée : Commune de Brazzaville
- Modalités : le montant total de l'aide versé est de 50.000 € à travers le budget FMU du ministère français des Affaires étrangères

B.2 – Bamako

- Administrateur intéressé : M. Adama SANGARE, Maire central du District
- Entité concernée : District central de Bamako
- Modalités : le montant total de l'aide versé est de 200.000 € à travers le budget FMU du ministère français des Affaires étrangères

B.3 – Antsirabé

- Administrateur intéressé : Mme Olga RAMALASON, Maire

- Entité concernée : Commune d'Antsirabé
- Modalités : le montant total de l'aide versé est de 50.000 € à travers le budget FMU du ministère français des Affaires étrangères

C - Convention financière et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Ouagadougou

- Administrateur intéressé : le Trésorier, M. Simon COMPAORE, Maire
- Entité concernée : Ville de Ouagadougou
- Nature et objet : convention du 21 juin 2009 fixant les modalités de participation au projet de construction de caniveaux d'évacuation des eaux pluviales sur deux axes principaux
- Modalités : l'estimation totale du projet est de 174.000 €, l'AIMF apportant une subvention de 60.000 € à travers le Fonds de Coopération et l'Agence de l'eau Adour-Garonne apportant une subvention de 144.000 €

D – Subvention versée par la Ville de Luxembourg

- Administrateur intéressé : M. Paul HELMINGER, Bourgmestre
- Entité concernée : Ville de Luxembourg
- Nature et objet : notification du 20 mai 2009 du versement de la Ville de Luxembourg à l'AIMF d'une subvention destinée à un projet de création ou réhabilitation des blocs sanitaires des écoles maternelles et primaires à Mopti au Mali
- Modalités : le montant de la subvention versé est de 24.800 €

E – Convention avec l'Union européenne ayant pour objet le financement du programme de renforcement des capacités des autorités locales au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire

- Administrateurs intéressés : le Trésorier, M. Simon COMPAORE, Maire et M. DJEDJI Amondji Pierre, Gouverneur
- Entités concernées : Ville de Ouagadougou et Ville d'Abidjan
- Nature et objet : convention du 26 novembre 2009 fixant les modalités de participation au projet de renforcement des capacités des autorités locales au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement
- Modalités : l'estimation totale du projet est de 1.112.806 € apportés en intégralité par l'AIMF, dont 832.806 € de subvention de l'Union européenne

2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

A – Convention financière et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Saint-Louis

- Administrateur intéressé : M. Ousmane MASSECK, Maire
- Entité concernée : Commune de Saint-Louis
- Nature et objet : convention du 1^{er} septembre 2008 fixant les modalités de participation au projet de réhabilitation de l'aqueduc de Bango-Khor et de sa station de pompage
- Modalités : l'estimation totale du projet est de 90.000 €, la commune de Saint-Louis apportant 18.000 €. L'AIMF apporte une subvention de 72.000 € à travers le Fonds de Coopération. Le montant total des dépenses comptabilisées au cours de l'exercice 2009 est de 76.716,88 €

B – Convention cadre pour la réalisation d'une « Maison des Savoirs » à Ouagadougou

B.1 – Modalités de la convention cadre

- Administrateur intéressé : le Trésorier, M. Simon Compaoré, Maire
- Entité concernée : Ville de Ouagadougou
- Nature et objet : convention d'octobre 2008 fixant les devoirs, obligations et engagements respectifs de chaque partenaire pour l'installation, le suivi et le développement d'une « Maison des Savoirs » dans la Ville de Ouagadougou
- Modalités : l'AIMF financera les équipements, le renouvellement des équipements, l'accès aux contenus, la formation et l'appui technique aux animateurs, les primes mensuelles, les frais de connexion à internet de manière dégressive (100 % la première année, 50 % puis 30 %)

B.2 – Projets financés en 2009

B.2.1 – Réhabilitation de six centres multimédias

- Nature et objet : réhabilitation de six centres multimédia dans la Maison des Savoirs
- Modalités : le montant total du projet retenu est de 75.000 € financé en totalité par l'AIMF à partir de son crédit « Opérateur ». Le montant total des dépenses comptabilisées au cours de l'exercice 2009 est de 19.498,10 €

B.2.2 – Organisation d'un séminaire de formation

- Nature et objet : organisation d'un séminaire de formation sur la e-gouvernance à la Maison des Savoirs de Ouagadougou en décembre. Prise en charge des frais de déplacement des trois experts assurant la formation ainsi que du matériel pédagogique.
- Modalités : le montant total du projet retenu est de 30.000 € financé en totalité par l'AIMF à partir de son crédit « Opérateur ». Le montant total des dépenses comptabilisées au cours de l'exercice 2009 est de 21.905,23 €

C – Convention avec la Ville de Paris

- Administrateur intéressé : le Président, M. Bertrand DELANOË, Maire
- Entité concernée : Ville de Paris
- Nature et objet : convention du 3 décembre 2007 prévoyant les conditions dans lesquelles l'AIMF doit assurer la maîtrise d'ouvrage du projet initié par la Ville de Paris, intitulé « Un parisien, un arbre ». Dans le cadre de cette convention, l'AIMF percevra sur un compte bancaire dédié les dons de la générosité du public et affecté à ce projet. La convention est conclue pour une durée de 25 ans
- Modalités : le montant des dons collectés au 31 décembre 2009 s'élève à 34.962 € et ont été utilisés intégralement au cours de l'exercice. Le montant des dons collectés au 31 décembre 2008 s'était élevé à 23.176 € et ont été utilisés intégralement au cours des exercices 2008 et 2009, le montant des dépenses en 2009 s'élevant à 1.246 €

D – Convention avec la Ville de Paris

- Administrateur intéressé : le Président, M. Bertrand DELANOË, Maire
- Entité concernée : Ville de Paris
- Nature et objet : convention du 1^{er} janvier 2008 relative aux relations entre la Mairie de Paris et l'AIMF. La convention est conclue pour une durée de trois ans
- Modalités : la Ville de Paris financera une partie du Fonds de Coopération et des coûts de fonctionnement de l'AIMF. Les modalités de mise à disposition de quatre collaborateurs de la Ville de Paris y sont définies

- Nature et objet : avenant 1 à la convention relative aux relations entre la Mairie de Paris et l'AIMF en date du 24 avril 2009
- Modalités : le montant de la subvention attribué par la Ville de Paris à l'AIMF pour l'année 2009 est de 2.003.040 €

E – FMU : quatre projets

- Nature et objet : convention du 25 janvier 2008 entre l'AIMF et le ministère des Affaires étrangères établissant la programmation de l'aide FMU pour l'année 2008

E.1 – Ouagadougou

- Administrateur intéressé : le Trésorier, M. Simon COMPAORE, Maire
- Entité concernée : Ville de Ouagadougou
- Modalités : le montant total de l'aide versé est de 72.000 € à travers le budget FMU du ministère français des Affaires étrangères. Le montant total des dépenses comptabilisées au cours de l'exercice 2009 est de 741,80 €

E.2 – Brazzaville

- Administrateur intéressé : le Vice-Président, M. Hugues NGOUELONDELE, Député-Maire
- Entité concernée : Commune de Brazzaville
- Modalités : le montant total de l'aide versé est de 60.000 € à travers le budget FMU du ministère français des Affaires étrangères. Le montant total des dépenses comptabilisées au cours de l'exercice 2009 est de 56.595,52 €

E.3 – Yaoundé

- Administrateur intéressé : M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Yaoundé
- Entité concernée : Communauté urbaine de Yaoundé
- Modalités : le montant total de l'aide versé est de 50.000 € à travers le budget FMU du ministère français des Affaires étrangères. Le montant total des dépenses comptabilisées au cours de l'exercice 2009 est de 24.709,58 €

E.4 – Saint-Louis

- Administrateur intéressé : M. Ousmane MASSECK, Maire
- Entité concernée : Commune de Saint-Louis
- Modalités : le montant total de l'aide versé est de 90.000 € à travers le budget FMU du ministère français des Affaires étrangères. Le montant total des dépenses comptabilisées au cours de l'exercice 2009 est de 28.162,28 €

F – Convention avec le M3IDS ayant pour objet le financement de la modernisation de l'état civil congolais et la Préfecture de Brazzaville

- Administrateur intéressé : le Vice-Président, M. Hugues NGOUELONDELE, Député-Maire
- Entité concernée : Ville de Brazzaville
- Nature et objet : convention du 30 octobre 2008 fixant les modalités de participation au projet de modernisation de l'état civil congolais, de deux sites de la direction nationale de l'état civil et de la préfecture de Brazzaville
- Modalités : l'estimation totale du projet est de 488.360 € apportés en intégralités par l'AIMF, dont 300.000 € de subvention du M3IDS. Le montant total des dépenses comptabilisées au cours de l'exercice 2009 est de 178.498,98 €

G – Convention avec l'Union européenne ayant pour objet le financement du programme de renforcement des compétences des autorités locales au Cameroun et au Congo

- Administrateur intéressé : le Vice-Président, M. Hugues NGOUELONDELE, Député-Maire ; M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- Entité concernée : Ville de Brazzaville, Communauté urbaine de Yaoundé
- Nature et objet : convention du 19 décembre 2008 fixant les modalités de participation au projet de renforcement des compétences des autorités locales au Cameroun et au Congo
- Modalités : l'estimation totale du projet est de 717.744,50 € apportés en intégralité par l'AIMF, dont 500.000 € de subvention de l'Union européenne. Le montant total des dépenses comptabilisées au cours de l'exercice 2009 est de 41.805,97 € ».

(Document établi le 4 octobre 2010 par M. Bernard BAZILLON, KPMG Entreprises).

Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2009

Les comptes 2009 sont approuvés à l'unanimité des participants et l'excédent est affecté intégralement en report à nouveau.

Adoption du projet de budget 2011

Le budget 2011 ci-après est approuvé.

Budget prévisionnel 2011

CHARGES		PRODUITS	
<i>Charges de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	1 638 000 €	<i>Produits de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	1 638 000 €
1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent	1 205 000 €		
Achats et services extérieurs	315 000 €	. Subvention de la Ville de Paris	800 000 €
. Achats consommables	25 000 €	. Cotisations et droits d'entrée	380 000 €
. Loyer et charges locatives	110 000 €	. Rémunération mandataire	408 000 €
. Locations diverses	30 000 €	. Rémunération mandataire UE	50 000 €
. Honoraires	40 000 €		
. Relations publiques	15 000 €		
. Frais d'expédition et de télécommunications	45 000 €		
. Divers (assur., maintenances, documentat°)	50 000 €		
Frais de personnel - Impôts et taxes	820 000 €		
. Frais de personnel	820 000 €		
Autres charges	70 000 €		
. Dotations aux amortissements et provisions	45 000 €		
. Provis° pour risques et charges			
. Frais bancaires	3 000 €		
. Charges exceptionnelles et impôts sur placements	22 000 €		
2) Frais d'animation du réseau	433 000 €		
. Frais d'Assemblée Générale, Bureau et séminaires	353 000 €		
. Déplac., missions, relat° publiques, Inst. Francoph.	50 000 €		
. Instances européennes	10 000 €		
. Cotisation adhésion (CGLU collect.locales Europe)	20 000 €		
<i>Charges directes affectées aux actions de coopération</i>	5 315 350 €	<i>Produits des actions de coopération</i>	5 315 350 €
. Expertise et études	900 000 €	. Fonds de Coopération (Villes + ACIDI + ag.de l'eau)	2 330 000 €
. Travaux	1 864 000 €	. Fonds Multilatéral Unique (Aff.Etrang.+Québec)	1 468 000 €
. Matériels et logiciels	400 000 €	. Opérateur (Educat° Nale + MAE)	457 350 €
. Transport d'équipements offerts par les villes	20 000 €	. Union Européenne	800 000 €
. Formation et assistance	1 475 350 €	. Fonds d'urgence (Prod.Financiers/inv estissements)	90 000 €
. Frais de personnel mis à disposition	170 000 €	. Frais de personnel mis à disposition	170 000 €
. Rémunération mandataire (FMU + EN + UE)	458 000 €		
. Assurances	20 000 €		
. Documentation	2 000 €		
. Commissions bancaires	4 000 €		
. Droits de timbres et divers	2 000 €		
Total des charges	6 953 350 €	Total des produits	6 953 350 €

Présentation du nouveau Bureau de l'AIMF

Composition du nouveau Bureau

Président

M. Bertrand Delanoë
Maire de Paris (*France*)

Vice-Présidents

M. Hugues
Ngouelondélé
Député-Maire de
Brazzaville (*Congo*)

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
(*Canada*)

M. Khalifa Ababacar Sall
Maire de Dakar
(*Sénégal*)

M. Bilal Hamad
Président du Conseil
municipal de Beyrouth
(*Liban*)

M. Willy Demeyer
Bourgmestre de Liège
(*Belgique*)

Secrétaire général

M. Simon Compaoré
Maire de Ouagadougou (*Burkina Faso*)

Trésorier

M. Mohamed Sajid
Président du Conseil de la ville de Casablanca (*Maroc*)

Membres

M. Djedji Amondji Pierre
Gouverneur du District d'Abidjan
(*Côte d'Ivoire*)

M. Manuel Tornare
Adjoint au Maire de Genève (*Suisse*)

M. Kep Chuk Tema
Gouverneur de Phnom Penh (*Cambodge*)

Mme Olga Ramalason
Maire d'Antsirabe (*Madagascar*)

M. Jean-François Ntoutoume Emame
Maire de Libreville (*Gabon*)

M. Mohamed Béji Ben Mami
Président de la municipalité de Tunis
(*Tunisie*)

M. Adama Sangaré
Maire central du District de Bamako (*Mali*)

M. Paul Helminger
Bourgmestre de Luxembourg (*Grand Duché
du Luxembourg*)

Mme Marie-Antoinette Alexis
Maire de Victoria (*Seychelles*)

M. Nicéphore Soglo
Maire de Cotonou (*Bénin*)

M. Mamade Khodabaccus
Lord-Maire de Port-Louis (*Maurice*)

M. Gilbert Tsimi Evouna
Délégué du Gouvernement auprès de la
communauté urbaine de Yaoundé
(*Cameroun*)

Commissions

Commission n° 1 :
« Décentralisation et démocratie locale »
M. Cheikh Mamadou Abiboulaye Dieye
Maire de Saint-Louis (*Sénégal*)

Commission n° 2 :
« Développement urbain durable et
environnement »
M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne
(*Suisse*)

Commission n° 3 :
« Formation et mise en réseau des
personnels municipaux, genre »
M. Hugues Martin, Adjoint au Maire de
Bordeaux (*France*)

Commission n° 4 :
« Dialogue interculturel et paix »
M. André Kimbuta, Gouverneur de Kinshasa
(*RD Congo*)

Commission n° 5 :
"Développement local et entrepreneuriat"
M. Régis Labeaume, Maire de Québec

Commission n° 6 :
"Aide humanitaire et gestion des risques "
M. Hamza Ould Hamza, Président de la
Communauté urbaine de Nouakchott
(*Mauritanie*)

Secrétaire permanent

M. Pierre Baillet

La composition du nouveau Bureau est approuvée.

Admission des nouveaux membres

Sur proposition du Bureau, 12 nouvelles villes, 2 associations nationales de villes et 2 villes associées sont admises à l'unanimité des membres présents et représentés.

Villes et associations nationales membres :

- Butembo et Kananga (République démocratique du Congo)
- Grand Bassam (Côte d'Ivoire)
- Strasbourg (France)
- Djenné (Mali)
- Boutilimit (Mauritanie)
- Louga, Pikine et Podor (Sénégal)
- Nyon et Vernier (Suisse)
- Notsé (Togo)
- l'Union des commune du Zou
- le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono)

Villes associées :

- Angoulême et Poitiers (France)

Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF

2011

Nouakchott, Bureau :

Réunion associée à un atelier sur le patrimoine dans les villes d'Afrique de l'Ouest (projet Union européenne)

Erevan, Assemblée générale

Thème proposé : « Renforcer la cohésion des territoires : un impératif au service de la bonne gouvernance locale »

Séance solennelle de clôture

Il est un peu difficile pour moi de plier à l'ambiance studieuse qui a entouré vos travaux, tant ce rendez-vous avec votre Association est l'occasion de retrouver nombre d'amis de longue date que j'aperçois, du reste, dans cette salle du magnifique centre d'études de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, mais que je me garderai bien de nommer, de crainte d'en oublier. Merci, donc, Monsieur le Président de l'AIMF, Cher Bertrand DELANOË, de votre invitation renouvelée à me joindre à vous pour cette cérémonie de clôture.

Je voudrais également remercier très sincèrement le Syndic de Lausanne, Monsieur Daniel BRELAZ, et le Syndic de Montreux, Monsieur Pierre SALVI, leur dire combien nous sommes sensibles à la qualité de l'hospitalité qui nous est offerte et aux efforts consentis par leurs administrés pour que nous disposions de toutes les facilités de déplacement, d'hébergement et de travail. Je voudrais, enfin, remercier Madame Micheline CALMY-REY, Cheffe du Département fédéral des Affaires étrangères, lui réitérer ma profonde gratitude pour l'énergie, la disponibilité, la détermination dont elle ne s'est jamais départie tout au long de ces derniers mois et dont elle continuera –je m'en réjouis– à faire bénéficier la Francophonie en qualité de Présidente de la Conférence ministérielle.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons fêté ensemble, l'an dernier, les 30 ans de l'AIMF, nous avons, à votre invitation, Monsieur le Maire de Paris, célébré, avec éclat, le quarantième anniversaire de la Francophonie voilà quelques mois. Cette année 2010 consacre également les dix années d'existence de la Déclaration de Bamako, qui nous concerne et qui vous concerne au premier chef, en tant qu'acteurs engagés au service de la démocratie locale. Si j'évoque ces moments forts, pratiquement concomitants, c'est parce que, me semble-t-il, nous sommes parvenus à une étape charnière de notre histoire commune, et qu'il nous faut, sans doute, écrire un nouveau chapitre.

Les réformes, les évolutions que nous nous sommes imposées nous assurent aujourd'hui d'être fièrement ce que nous sommes, mais nous sentons bien au plus profond de nous-mêmes la nécessité d'un nouvel élan, d'une nouvelle impulsion, si nous voulons que la Francophonie soit à l'avant-garde sur un certain nombre de dossiers comme l'a été voilà quarante ans.

Nous sommes, aujourd'hui, confrontés à une double exigence.

Celle, tout d'abord, de persévérer dans notre option historique en faveur de la diversité linguistique et culturelle au moment où le monde oscille entre abdication résignée et revendication exacerbée, dans notre option en faveur de l'Etat de droit, de la démocratie, des droits de l'Homme, au moment où la performance économique semble l'emporter sur la performance démocratique et où l'impératif sécuritaire tendrait à vouloir justifier l'injustifiable, dans notre option en faveur du développement durable et de la solidarité au moment où notre interdépendance rend les promesses non tenues plus dangereuses encore que condamnables, dans notre option en faveur de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche au moment où la marchandisation du savoir défie la mondialisation de la connaissance.

Mais pour mieux nous affirmer encore, nous devons, dans le même temps, innover, dessiner, dès maintenant, un futur acceptable pour tous, anticiper les réponses, les solutions le type de gouvernance mondiale que nous entendons promouvoir face aux bouleversements géopolitiques, géoéconomiques, géoculturels et aux évolutions technologiques de ces dernières décennies, face, également, aux désordres, aux inégalités, aux menaces ou aux incertitudes que fait peser une mondialisation insuffisamment maîtrisée et régulée, tant sur l'Etat nation que sur les citoyens.

Et si je suis aujourd'hui parmi vous, c'est aussi pour vous dire ma conviction profonde que c'est en grande partie dans les villes, que pourra se concevoir et se concrétiser le projet de société qu'il nous faut au plus vite élaborer face aux grands défis et enjeux de l'heure.

Car, paradoxalement, la mondialisation sans territoire, placée sous le signe du virtuel et de la mobilité, est en passe de renforcer le territoire. Un territoire qui ne soit pas conçu comme un lieu passéiste et figé, comme un lieu de repli et d'isolement, mais comme un lieu d'ancrage, fait de relations de proximité, de partage, de dialogue, de cohésion et d'ouverture au monde, avec le souci de valoriser le meilleur de ce que peut offrir, aussi la mondialisation.

Je crois, en effet, que c'est par le bas, au cœur des villes, mais aussi par la coopération décentralisée que s'imposera le type de mondialisation auquel nous aspirons, et qui ne saurait s'accommoder des dérives que génère celle qu'on voudrait nous imposer par le haut.

Loin de moi l'idée de sous-estimer les difficultés et les contraintes de tous ordres auxquelles, en tant que maires, vous vous heurtez dans la gestion au quotidien, mais je sais aussi les atouts considérables dont vous disposez.

Qu'il s'agisse de la possibilité de s'appuyer sur un territoire ni trop vaste ni trop exigü, afin que les projets développés aient un impact significatif, mais qu'ils puissent, dans le même temps, prendre en compte la dimension de proximité et le vécu des habitants.

Qu'il s'agisse de la possibilité de développer une approche globale et transversale, plutôt que sectorielle, de ces problématiques essentielles et connexes que sont le développement économique, la solidarité, la lutte contre l'exclusion, le dialogue interculturel, la préservation de l'environnement, l'aménagement harmonieux du territoire, la promotion de la culture, la valorisation du patrimoine.

Qu'il s'agisse, enfin, de la possibilité de fédérer les énergies en mobilisant, sous la coordination des maires, l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux, économiques, sociaux, culturels, associatifs, universitaires.

Vous comprendrez, dans ces conditions, que ce colloque dont vous avez eu l'initiative avec l'AUF sur « villes et universités », que la convention générale que vous avez ensemble signée ne constituent pas à mes yeux un colloque ou une convention de plus, mais bien plutôt un pas décisif et hautement symbolique.

Un pas décisif sur la voie de ce projet sociétal que je viens d'évoquer parce que les villes ont un intérêt évident à se rapprocher au plus vite des universités, à solliciter le potentiel d'expertises encore trop peu exploité qu'elles recèlent dans des secteurs extrêmement diversifiés. Parce que les universités ont, de leur côté, un intérêt partagé, à se rapprocher des villes, tant il est vrai qu'elles ne sont pas seulement destinées à produire du savoir neuf, à travers la recherche, à transmettre ce savoir, mais qu'elles ont aussi vocation à servir la communauté. Et je sais que c'est cet esprit qui anime le Recteur de l'AUF Bernard CERQUIGLINI. Je me réjouis, de la même manière, d'Alexandrie au service de la formation des cadres et des élus municipaux. Je me félicite, enfin, des liens toujours plus étroits que vous tissez avec le comité de suivi des OING, au service du même objectif. C'est cela la synergie que nous entendons toujours plus renforcer en Francophonie et qu'illustre parfaitement la création des Maisons du savoir, résultat de la coopération entre l'OIF, l'AIMF, l'AUF, TV5Monde. Trois de ces maisons ont déjà été inaugurées à Chisinau, Hué et Ouagadougou, bien d'autres verront le jour.

Pas symbolique, par ailleurs, au regard de la nécessité d'impliquer toujours plus, j'en suis convaincu, les maires, les universitaires, les OING, mais aussi les parlementaires dans l'élaboration et l'adoption des normes transnationales, si l'on veut véritablement démocratiser la mondialisation et les relations internationales.

A cet égard, la Francophonie a un avantage comparatif incontestable à faire valoir, celui de réseaux de maires, d'universitaires, d'organisations non gouvernementales et de la société civile, et bien sûr de parlementaires, constitués de longue date, et implantés sur tous les continents.

Alors prenons-nous à imaginer quelques instants, au regard de l'autorité que confère déjà à ces réseaux leur représentativité géographique et numérique, quelle pourrait être leur capacité d'influence, s'ils devaient

s'allier entre eux toujours plus étroitement. Et continuons, confiants, à regarder et à agir ensemble pour l'avenir.

Je vous remercie.

Articles de presse

Assemblée Générale de l'AIMF à Lausanne.



Plus de 300 représentants de villes capitales, grandes villes et associations de villes ayant en commun le partage de la langue française se sont retrouvées les 20 et 21 octobre 2010 sur le campus de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse), dans le cadre de la 30^{ème} Assemblée Générale de l'AIMF. Notre pays, le Togo y a été représenté par une délégation de dix personnes, représentant six villes membres et l'Union des Communes du Togo.

Le thème central de ces assises qui a été « Ville et Université », a mis à l'honneur notre pays, le Togo. En effet, il est revenu au Pr. Etienne

Ayayi AYITE des Universités du Togo, de planter le décor sur le partenariat « Ville et Université ».

Dans son intervention inaugurale, le PR. AYITE, se référant au partenariat initié entre les villes togolaises et les universités du Togo, a montré tout l'intérêt du partenariat qui peut exister entre les villes et l'université. L'intervenant a plaidé pour la nécessité de voir naître un dialogue permanent entre ces institutions, qui trop souvent se sont ignorées, alors même que leur coopération devrait constituer un facteur de développement local.

Les débats qui ont nourri ce colloque ont permis de mesurer la prise de conscience des participants pour favoriser dans les villes francophones, en général, et sur le continent africain, en particulier, un tel rapprochement.

De nombreux participants ont émis le souhait de voir l'AIMF accompagner une telle démarche.

Trois autres ateliers portant sur l'université dans le développement local, le développement durable, le patrimoine et la gouvernance locale ont permis aux participants d'échanger et de s'informer sur les expériences en cours dans divers pays. Ces différents ateliers ont formulé des recommandations à l'endroit du bureau de

l'AIMF, en faveur de ses membres. Ces recommandations seront présentées dans la prochaine édition de l'UCT MAG. L'Assemblée Générale qui est intervenue le jeudi 21 octobre 2010, a été marquée par le renouvellement du Bureau exécutif, avec à sa tête, Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de Paris et l'admission d'une dizaine de nouveaux membres, parmi lesquels, la ville de Notsé au Togo. Les prochaines grandes échéances de l'AIMF ont également été fixées, à savoir, la réunion du Bureau Exécutif à Nouakchott (Mauritanie) en mars 2011 et l'Assemblée Générale à Erevan (Arménie). Cette 30^{ème} Assemblée Générale de l'AIMF a été clôturée par Son Excellence, Abdou DIOUF, Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui a saisi l'occasion pour réaffirmer la nécessité de créer une synergie entre les différentes institutions qui composent la famille francophone.

FRANCOPHONIE

La prochaine rencontre de l'AIMF aura lieu au printemps 2011 à Nouakchott

le 22-10-2010 à 11:00

Plus de 400 personnes ont participé à la XIIIe Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) à Lausanne, en Suisse.

À la conclusion de ce congrès, jeudi, le Bureau de l'AIMF a annoncé dix projets de coopération totalisant plus de 2 millions \$ (1,5 million d'euros) dans huit pays, dont deux en Haïti pour venir en aide à la population sinistrée.

Le maire Labeaume a été reconduit dans ses fonctions au sein de l'AIMF. Il continuera d'assumer la présidence de la Commission permanente sur le développement local et l'entrepreneuriat.

Les prochaines rencontres de cette organisation auront lieu en Mauritanie en 2011 au printemps et en Arménie à l'automne.

«La Francophonie que nous aimons, c'est celle qui s'enrichit de la diversité», a conclu le maire de Paris, président de l'AIMF, lors de la cérémonie de clôture.

Source:fr.canoe.ca



Politique

Les maires ont aussi leur sommet

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) tient ses assises à Lausanne, les 20 et 21 octobre. Rencontre avec son président, Bertrand Delanoë, et Daniel Brélaz, le syndic lausannois.



Bertrand Delanoë, maire de Paris et président de l'AIMF.



D. Brélaz préside la Commission du développement durable de l'AIMF.

On dit souvent que le français est l'objet d'attaques, à la fois de l'anglo-américain et des communautés étrangères. En tant que maire d'une ville multiculturelle, que pensez-vous de ces affirmations?

Bertrand Delanoë. La langue française évolue. Il faut accueillir les influences qui l'enrichissent, tels les apports des romanciers africains comme Alain Mabanckou dans son magnifique livre *Demain j'aurai 20 ans*. Les villes de notre XXI^e siècle mondialisé sont cosmopolites. Loin d'être une menace, cet état de fait est un enrichissement qui permet à chacun de développer le dialogue, la rencontre et l'ouverture. Et la langue est un lien formidable entre les individus.

Défend-on la langue française avec autant d'ardeur lorsque l'on est Français que lorsque l'on est Canadien ou Belge?

Il est possible qu'au Québec ou en Wallonie, pour des raisons bien évidentes, la défense de la francophonie soit d'ordre plus militant. Mais la France doit savoir défendre sa langue et sa culture, et à cet égard notre gouvernement commet une grave erreur. Il diminue sans cesse les crédits pour les établissements d'enseignement et

les centres culturels à l'étranger. C'est une faute politique grave. Mais aussi économique, car les enfants inscrits dans les établissements français se tournent ensuite, dans leurs activités d'adultes, plus naturellement vers la France.

Si la langue française semble indissociablement liée aux valeurs de fondation de la France, patrie des droits de l'homme, pourquoi intégrer dans l'AIMF des villes de pays peu respectueux de ces valeurs? Ces pays appartiennent à l'AIMF depuis sa fondation. Ils doivent y rester. Car dans la famille francophone, on parle de tout, y compris des Droits de l'homme. L'AIMF n'a pas vocation à caporaliser mais à partager des valeurs.

L'action de l'AIMF la plus importante à vos yeux?

La solidarité, sous toutes ses formes. Nous avons voulu mener des actions concrètes qui portent les valeurs de la Francophonie. Nous avons ainsi financé plus de 400 projets en quatre ans, autour de l'accès à l'eau, du renforcement de la gouvernance locale ou du développement de la santé. **Propos recueillis par Stéphanie Arboit**

On dit souvent que le français est l'objet d'attaques, à la fois de l'anglo-américain et des communautés étrangères. En tant que maire d'une ville multiculturelle, que pensez-vous de ces affirmations?

Daniel Brélaz. La langue est aussi attaquée par les francophones qui la connaissent mal ou l'utilisent mal - une tendance mondiale due à la TV et aux sabbats qu'on trouve sur internet! Quant à la multiculturalité, c'est une richesse, y compris économique grâce aux sociétés internationales implantées à Lausanne. Rentrer dans des considérations de menaces du français par les communautés étrangères serait pire que ce que fait Sarkozy avec les Roms. Mais les gens vivant dans des pays francophones doivent savoir le français.

Défend-on la langue française avec autant d'ardeur lorsque l'on est Suisse que lorsque l'on est Français, Canadien ou Belge?

Le français n'est pas menacé ou contesté au Québec ou en Suisse, même si chez nous les minorités ont tendance à être moins bien traitées (par exemple, de grosses entreprises - en cela faussement nationales comme Swisscom - déplacent leur état-major à Berne ou à

Zurich). Les situations ne sont pas comparables avec la Belgique, qui est à deux pas de la rupture et qui viole la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le droit de pratiquer sa langue. Quant à la France, sa langue est considérée comme acquise, car l'on n'y parle pas d'autre idiome.

Si la langue française semble indissociablement liée aux valeurs de fondation de la France, patrie des Droits de l'homme, pourquoi intégrer dans l'AIMF des villes de pays peu respectueux de ces valeurs?

Si l'on était trop strict, il n'y aurait peut-être que peu de villes... il faudrait dissoudre l'ONU tout de suite aussi dans ce cas! La dimension universelle de parler le français l'emporte et l'on ne peut suspendre des villes qu'en cas de gros dérapages. Le but est de privilégier les collaborations plutôt que les jugements de valeur permanents.

L'action de l'AIMF la plus importante à vos yeux?

Le développement durable, dont nous rédigeons actuellement le catalogue et la doctrine avec un site internet des pratiques (soit un recensement des meilleures solutions et les adresses pour aller plus loin).

Propos recueillis par St. A.

... qui aurait fait dire à

Le Togo au Congrès annuel de l'Association internationale des Maires francophones

De nouveaux financements en perspective pour les communes

Le Togo participe depuis ce mardi au 30e congrès annuel de l'Association internationale des Maires francophones qui se tient à Lausanne en Suisse. A travers sa présence, la délégation togolaise assure la pérennité de son adhésion à cette association internationale qui finance à coup de centaines de millions plusieurs communes du Togo. De bonnes sources, les membres de la délégation togolaise se sont déplacés en Suisse avec dans leurs valises, entre autres objectifs, un plan de mobilisation de ressources pour le financement de plusieurs projets de retour au pays.

Ils sont environ une quinzaine de présidents de délégation spéciale et/ou collaborateurs à abandonner provisoirement leurs bureaux pour se rendre dans la grande ville suisse pour rencontrer leurs homologues des autres pays en vue d'échanger sur des sujets relatifs à la gestion des villes de l'espace francophones. Le Togo qui compte déjà huit villes membres de l'association pourrait désormais en compter 9, avec l'adhésion de Notsé lors des travaux. « Déposé déjà sur la table des responsables de l'AIMF, le dossier sera étudié pendant les travaux et son adhésion pourrait être validée.

Au cas échéant, Notsé deviendra l'avant dernière ville du Togo à être admise dans l'association, celle-ci ne pouvant compter parmi ses membres que dix villes membres au plus par pays », nous a indiqué le Secrétaire permanent de l'Union des Communes du Togo, peu avant leur départ samedi dernier.

Comme dans les autres pays, les communes du Togo disposent d'une association nationale connue sous le nom de : Union des Communes du Togo (UCT). Créée en 1996 à l'initiative des maires afin d'accompagner le processus de décentralisation en cours, l'UCT mène depuis lors des actions qui s'articulent autour de trois axes à savoir : la formation et l'appui conseil au profit du personnel des collectivités locales, le développement et la gestion de la coopération décentralisée au Togo, la capitalisation des expériences et la diffusion de l'information.

A l'instar des communes, l'UCT est également membre à part entière de l'AIMF. C'est à juste titre qu'elle est aussi représentée à l'Assemblée générale qui se tient depuis ce matin à Lausanne. Si aujourd'hui, presque dix communes togolaises sont membres de l'association internationale et que ces mêmes

collectivités peuvent se féliciter d'avoir bénéficié d'importants financements pour la réalisation de quelques uns de leurs projets, c'est bien grâce au dynamisme de l'UCT.

La ville de Kpalimé aurait récemment bénéficiée à elle seule de plus de 300 millions de nos francs de financement de l'AIMF, par le biais de l'UCT pour aménager ses infrastructures d'assainissement. Dapaong et Sokodé ont également reçu un financement de 150 millions, toujours par le biais de l'UCT, auprès de l'AIMF, pour les mêmes besoins qu'à Kpalimé.

En dehors des actions concrètes sur le terrain, l'UCT s'emploie depuis sa création à créer des cadres d'échanges et de renforcement des capacités entre ses membres, d'où des colloques, des ateliers et des journées nationales. Elle conclue également des accords avec des établissements d'enseignement supérieur au profit de ses membres. L'Université de Lomé et l'Ecole africaine des Métiers d'Architecture et d'Urbanisme (EAMAU) sont quelques partenaires de l'UCT qui se sont engagés à mettre à la disposition des communes, les résultats de leurs recherches sur des sujets relatifs à la ville.

Maxime D.

L'ALTERNATIVE - N°51 du 19 Octobre 2010

Les maires francophones réseautent à Lausanne

By Perroud
Created 10/20/2010 - 17:54

Suisse

En parallèle au Sommet de la Francophonie qui se déroule durant la semaine à Montreux (VD), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) tient son assemblée générale jusqu'à jeudi au Learning Center de l'EPFL. Une cinquantaine d'invités manquent cependant à l'appel à cause des grèves en France, a regretté le syndic de Lausanne Daniel Brélaz.

Diversité stimulante

De nombreux ateliers ont été organisés sur la thématique des villes et des universités au service du développement local. Intégration sociale, croissance économique, développement durable, la réflexion est intense et surtout stimulée par les origines différentes des interlocuteurs.

D'Afrique, d'Europe, mais aussi du Maroc, du Cambodge, les participants confrontent des réalités parfois fort éloignées. Il y a les «vieux couples» formés en Europe par la ville et l'université, mais en Afrique, ce sont «des couples en formation» qui doivent un peu tout inventer, avec des moyens souvent modestes et des problèmes logistiques énormes, a relevé un intervenant.

Engagement concret

Pour développer ce tandem en Afrique, il faut inclure l'entreprise, a souhaité un autre maire du Continent noir. Vu de Belgique, il convient toutefois mettre un cadre clair à ce partenariat: ici à Lausanne, on voit la marque Rolex, mais il ne faut pas qu'elle puisse faire n'importe quoi et orienter la recherche dans cette «haute école technique», a jugé le responsable du Plat Pays.

La discussion n'est pas que théorique. Elle cherche non seulement à faire connaître des réalités locales, mais veut également trouver des solutions en commun, avec le partage de savoirs ou de bonnes pratiques. Lors de l'atelier présidé par Daniel Brélaz et consacré au développement durable, le coordinateur des relations ville- université de Liège (B) a annoncé un projet-pilote pour 2011.

Des universités d'Europe et d'Afrique de l'Ouest veulent se rencontrer durant l'été pour s'attaquer à des problèmes concrets du développement durable: l'eau, les déchets, par exemple. Ces ateliers thématiques précis pourront être l'occasion d'échanges de connaissances, grâce «au brassage exceptionnel» que permet la Francophonie et ce réseau des maires.

Ville forcément durable

En 2050, 80% de la population vivra dans des villes, a rappelé un professeur lausannois. «La ville future ne peut être que durable», a-t-il insisté. A Lausanne aussi, cette réflexion est très concrète et s'applique au campus universitaire lui-même qui accueille chaque jour 25'000 personnes. «C'est un banc d'essai» pour une transformation de la vie quotidienne vers la durabilité.

Mercredi soir, les maires francophones sont invités à un vernissage à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) et dîneront ensuite sur le lac au cours d'un repas croisière. Pas moins de 48 pays sont représentés au sein de l'AIMF, présidée par le maire de Paris Bertrand Delanoë.

Source URL: <http://www.lematin.ch/maires-francophones-reseautent-lausanne-337974>

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

SOMMET | Aujourd'hui et demain, l'Association internationale des maires francophones tient son trentième sommet à Lausanne. Reportage au fil de la journée au milieu d'élus venus d'Afrique, d'Asie, du Québec et même de Louisiane.



© PATRICK MARTIN | La rencontre se déroule en grande partie au Learning Center de l'EPFL.

Mehdi-Stéphane Prin | 20.10.2010 | 07:24

19h57

Les maires arrivent à Ouchy. Ils embarquent sur le Lausanne de la CGN. Le président de l'AIMF, Bertrand Delanoë, vient de franchir la passerelle. Avant d'embarquer sur le navire, il a embrassé Ruth Dreifuss. L'ancienne Conseillère fédérale et le maire de Paris sont deux des stars de la soirée. Du pont supérieur, Daniel Brélaz surveille attentivement la manœuvre, pardon l'arrivée de ses invités. La croisière s'annonce festive, et le sommet des maires déjà une réussite pour la ville de Lausanne.

17h20

Les maires francophones viennent de finir leur première journée de travail. Cette après-midi, ils avaient le choix entre trois ateliers: La gouvernance, le patrimoine ou le développement durable d'une ville. Les participants, particulièrement studieux et aux nombreuses questions, ont maintenant le droit à des loisirs. Ils sont invités à rejoindre l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) pour le vernissage de l'exposition «Hexagone, nouveau design français».

Quelques élus locaux préfèrent cependant aller faire un tour en métro, à la découverte du M2. Cela tombe bien, le syndic Daniel Brélaz leur donne rendez-vous ce soir à Ouchy pour une croisière sur Léman. L'état du lac représente d'ailleurs les dernières inquiétudes des organisateurs d'une première journée qui s'est déroulée sans le

moindre souci et dans une ambiance détendue. Sur le bateau, les maires retrouveront cependant une star attendue: Bertrand Delanoë, maire de Paris et président de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

14h50

Les maires reprennent leur travail, après une pause repas. L'occasion pour les élus de tisser des liens, dans la bonne humeur. Pas facile cependant de se reconnaître dans la foule. Olivier François, municipal lausannois des travaux, cherche toujours les dirigeants de Nouakchott. EauService vient en effet d'offrir deux camions de transport d'eau à la capitale de Mauritanie. L'administration lausannoise compte bien donner un coup de pouce supplémentaire à cette ville d'Afrique de l'Ouest.

Les échanges entre ville du nord et du sud sont bien une des principales préoccupations de l'Association internationale des maires francophones, selon son vice-président, Gérard Tremblay, maire de Montréal. «Venir à ce sommet, c'est avant tout écouter les préoccupations des villes en développement.» Le premier magistrat de la métropole québécoise présente le maire d'une ville meurtrie: Port-au-Prince. Muscadin Jean-Yves Jason a fait le déplacement de Lausannois avec un but: «Il ne faut pas que le monde oublie Haïti. Il ne faut pas oublier Port-au-Prince.» Une ville qui ne connaît toujours pas le nombre de ces citoyens après le séisme du mois de janvier dernier.

12h00

Cette fois, les maires sont vraiment de retour sur les bancs de l'école. En deux groupes, ils réfléchissent à l'intégration et au partenariat économique avec l'université dans la ville. Ambiance studieuse, les blocs notes sont légers sur les genoux des élus locaux. Les difficultés à s'entendre sont cependant aussi nombreuses que les accents. La faute à des structures institutionnelles qui ne sont pas les mêmes au Sénégal, Maroc, Québec, Belgique ou en France.

Ces premiers ateliers de travail s'achèveront à 12h45. Les maires pourront alors souffler un moment lors d'un buffet d'înatoire, avant de se remettre au travail en début d'après-midi.

10h50

Rencontrée lors de la pause, Marianne Huguenin, syndique de Renens venue en observatrice, se déclare «soufflée par les qualifications des maires africains. On pense toujours que ces grands raouts ne servent pas à grand-chose, mais cela nous permet de sortir notre nez du guidon, des petits problèmes suisses et européens.»

Les participants ont déjà abordé les problèmes de choléra, de criminalité liée à des zones de guerre et plus généralement de l'eau potable. Le vice-gouverneur de Vientiane, capitale du Laos, estime d'ailleurs que l'Association internationale des maires francophone rend de grands services pour permettre à sa ville de 750'000 habitants de moderniser son réseau d'alimentation en eau. Les premiers ateliers de travail commencent...

9h50

Après la séance d'ouverture, un débat intéressant, suite à une question d'un conseiller municipal libanais, s'ouvre sur l'enseignement en français.

Patrick Aebischer, directeur de l'EPFL, reconnaît qu'il s'agit d'un vrai problème. «La science est principalement enseignée en anglais. Désormais, nous proposons des cours de français à nos étudiants étrangers pour qu'ils puissent profiter de notre culture francophone. Nous voulons défendre de notre culture francophone dans le monde de la science en lançant demain un réseau de six universités francophones.»

Les discussions, de haut niveau, continuent sur les difficultés de faire rencontrer les universitaires et les élus locaux.

9h30

La séance d'ouverture du sommet des maires continue avec le discours de Patrick Aebischer, président de l'EPFL. «Si Lausanne est Capitale Olympique, elle est aussi ville de hautes technologies et de sciences.» L'homme présente longuement le site de l'EPFL «ouvert sur le monde et globalisé». «Notre campus est une ville, c'est même durant la journée la deuxième du canton de Vaud.»

Parole désormais à Ayikoé Etienne Aytité, de l'Université de Lomé, au Togo. «Les villes africaines ont besoin de personnel qualifié. L'université est un champ de compétence immense où les villes doivent puiser les compétences pour leur survie.» Les maires écoutent dans une ambiance studieuse.

9h15

Ambiance multiculturelle, les délégués africains semblent les plus nombreux. La trentième assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones débute avec le syndic de Lausanne Daniel Brélaz. Applaudissements pour le géant vert.

«C'est un très grand honneur pour la ville de Lausanne de vous accueillir...» Le maire de la capitale olympique se lance dans une présentation de la quatrième ville de suisse, avant de célébrer «un des deux plus importants pôles universitaires de Suisse, avec Zurich». L'EPFL a les honneurs de Daniel Brélaz, mais il n'oublie pas non plus l'Université de Lausanne, l'ECAL et l'IDEHAP et l'Ecole hôtelière. Les représentants de ces hautes écoles participeront au sommet.

7h25

Environ 400 personnes sont à Lausanne pour la trentième assemblée de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). En tout, les représentants de près 200 villes, agglomérations ou associations de communes de la vaste planète francophone planchent aujourd'hui et demain, jeudi, sur le développement des centres urbains.

La manifestation se déroule en grande partie au Learning Center de l'EPFL. Ce n'est pas un hasard, le thème principal de cette rencontre est «Villes et universités au service du développement local».

Organisée en marge du sommet de la francophonie de Montreux, mais sans lien direct, cette rencontre traite avant tout des problèmes pratiques rencontrés par les centres urbains. Les maires vont ainsi passer une grande partie de leurs deux journées lausannoises sur les bancs de l'EPFL à suivre des ateliers sur les problèmes de gouvernance d'une cité, de son développement durable et économique. Du côté des loisirs, une croisière sur le vapeur Montreux de la CGN est organisée ce soir.

ActuSuisse

Source URL (Extrait le 25.10.2010 - 18:28): <http://www.24heures.ch/yaud-regions/actu/maires-francophones-retour-bancs-ecole-2010-10-20>

Publié par 24 heures (<http://www.24heures.ch>)

FRANCOPHONIE | En direct de Lausanne, le maire de Paris, et président de l'Association internationale des maires francophones, s'est livré à une vraie déclaration d'amour envers la Suisse. Sans oublier le syndic de Lausanne.



© PATRICK MARTIN | Bertrand Delanoë, maire de Paris, Abou Diouf, secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et Daniel Brélaz, syndic de Lausanne.

ATS | 21.10.2010 | 13:13

Bertrand Delanoë, maire de Paris et président de l'Association internationale des maires francophones, s'est livré jeudi à une véritable déclaration d'amour envers la Suisse. En ouvrant l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), jeudi à l'EPFL, il a demandé à la Francophonie d'être «le rempart» contre les idéologies qui excluent.

«Toi mon très cher Daniel», a lancé Bertrand Delanoë en s'adressant à Daniel Brélaz, syndic de Lausanne. Il a longuement loué «l'efficacité» de son action au sein du réseau des maires francophones qui est réuni deux jours au Learning Center de l'EPFL, en parallèle au Sommet de la Francophonie de Montreux.

Bertrand Delanoë a souligné à Lausanne «l'importance de la Suisse, peuple que nous aimons». Dans la famille francophone, «vous nous êtes indispensables, je veux en témoigner ici», a poursuivi le maire de Paris. «J'espère que vous tenez à la Francophonie autant que nous tenons à vous».

Plus globalement, Bertrand Delanoë n'a pas caché son inquiétude face «au vent mauvais» qu'il sent souffler dans ce 21^{ème} siècle parfois «chaotique». Le président a fustigé l'idéologie qu'il voit monter et qui veut «établir des hiérarchies entre les êtres

humains, exclure tel ou tel à cause de la couleur de sa peau ou de l'identité du grand-père».

Par «notre mélange, notre vivre ensemble», la Francophonie doit être «le rempart contre le poison idéologique qui est le rejet de l'autre», a martelé Bertrand Delanoë, sous les applaudissements des quelque 400 maires francophones réunis sur le campus universitaire.

Le maire de Paris a souligné aussi l'importance de la thématique retenue pour l'Assemblée générale: villes et universités au service du développement local. «C'est un lien profond» au service du génie humain, de la transmission du savoir et de la recherche.

Pour réussir ce développement entre universités et villes, il faut toutefois que les étudiants et les enseignants-chercheurs puissent voyager librement. Il n'est pas admissible que des pays mettent des barrières «infranchissables» pour ces personnes qui doivent pouvoir se déplacer aujourd'hui dans le monde entier.

Premier interlocuteur de la cérémonie, Daniel Brélaz a fait part de son côté de quelques réflexions nées d'un récent voyage en Chine, dont la rapidité du développement l'a vivement impressionné. «Il n'y a pas de raison que quiconque soit enfermé dans une notion de pauvreté durable», a-t-il déclaré pour marquer son attachement aux réalisations concrètes entreprises par les maires francophones, à leur capacité de mettre des connaissances et des dynamiques en commun.

Président de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Patrick Aebischer a abondé dans le sens de Daniel Brélaz. Il a rappelé l'initiative RESCIF qui débouchera dès l'année prochaine sur la mise en réseau de 14 universités francophones dans des pays développés et émergents.

Actu

Source URL (Extrait le 25.10.2010 - 18:21): <http://www.24heures.ch/vaud-regions/actu/bertrand-delanoe-cher-daniel-2010-10-21>

Les maires appellent à fédérer les énergies

By *Perroud*
Created 10/21/2010 - 19:52

Suisse

«Il ne faut surtout pas ériger de barrières infranchissables» pour ceux qui veulent étudier et enseigner, a affirmé le maire de Paris. Il a transmis ce message au secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf qui est venu s'exprimer au Learning Center de l'EPFL pour clôturer les deux jours de travaux de l'AIMF.

Dans un 21^e siècle qui cherche sa «cohésion», il ne faut pas diminuer les sommes mises à disposition de l'enseignement du français dans le monde. Les centres qui diffusent cette culture ne doivent pas non plus être mis en péril, a ajouté le président sans donner de précisions chiffrées ou géographiques.

Au service de la solidarité

Tout au long de leurs discussions centrées sur la ville et l'université, les maires francophones ont insisté sur leur pouvoir d'action très concret et direct. «On entreprend au service de la solidarité, avec la lutte contre l'exclusion au coeur de nos projets», a assuré Bertrand Delanoë.

De nouvelles subventions d'1,5 million d'euros ont été décidées pour des initiatives en vue d'un meilleur accès à l'eau, de la santé, de l'aménagement urbain ou de l'insertion des mineurs. Haïti n'a pas été oubliée, car il faut «se serrer les coudes» quand un malheur frappe un membre de la Francophonie, a relevé le maire de Paris.

Rendez-vous en Arménie

La prochaine assemblée générale de l'AIMF aura lieu fin 2011 à Erevan, en Arménie, preuve de la diversité du monde francophone, s'est réjoui Bertrand Delanoë. Durant les deux jours sur le campus universitaire, les remerciements ont afflué pour la ville de Lausanne, le canton de Vaud et la Suisse qui accueillent les maires, et à Montreux, le Sommet de la Francophonie.

Bertrand Delanoë a souligné «l'importance de la Suisse, peuple que nous aimons» pour la Francophonie. «Toi mon très cher Daniel», a-t-il lancé au syndic de Lausanne Daniel Brélaz en le félicitant pour son «hospitalité» et son «efficacité» dans l'animation de ce réseau de maires.

Pas de pauvreté durable

Pragmatique, Daniel Brélaz a insisté sur la volonté des maires de générer une dynamique commune en vue d'affronter les grands défis, comme le développement durable. «Il n'y a pas de raison que quiconque soit enfermé dans une notion de pauvreté durable», a-t-il dit en souhaitant des réseaux d'intelligence pour résoudre les problèmes.

Au-delà des difficultés du quotidien, Bertrand Delanoë a tenu à exprimer encore son inquiétude face au «vent mauvais» qu'il sent souffler dans ce 21^e siècle «chaotique».

Il a fustigé l'idéologie qui veut «établir des hiérarchies entre les êtres humains, exclure tel ou tel à cause de la couleur de sa peau ou de l'identité du grand-père». La Francophonie doit être «un rempart» contre ce poison, a-t-il affirmé sous les applaudissements des quelque 400 maires.

Source URL: <http://www.lematin.ch/actu/suisse/maires-appellent-federer-energies-338476>

Les maires francophones réseautent à Lausanne

By *Perroud*

Created 10/20/2010 - 17:54

Suisse

En parallèle au Sommet de la Francophonie qui se déroule durant la semaine à Montreux (VD), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) tient son assemblée générale jusqu'à jeudi au Learning Center de l'EPFL. Une cinquantaine d'invités manquent cependant à l'appel à cause des grèves en France, a regretté le syndic de Lausanne Daniel Brélaz.

Diversité stimulante

De nombreux ateliers ont été organisés sur la thématique des villes et des universités au service du développement local. Intégration sociale, croissance économique, développement durable, la réflexion est intense et surtout stimulée par les origines différentes des interlocuteurs.

D'Afrique, d'Europe, mais aussi du Maroc, du Cambodge, les participants confrontent des réalités parfois fort éloignées. Il y a les «vieux couples» formés en Europe par la ville et l'université, mais en Afrique, ce sont «des couples en formation» qui doivent un peu tout inventer, avec des moyens souvent modestes et des problèmes logistiques énormes, a relevé un intervenant.

Engagement concret

Pour développer ce tandem en Afrique, il faut inclure l'entreprise, a souhaité un autre maire du Continent noir. Vu de Belgique, il convient toutefois mettre un cadre clair à ce partenariat: ici à Lausanne, on voit la marque Rolex, mais il ne faut pas qu'elle puisse faire n'importe quoi et orienter la recherche dans cette «haute école technique», a jugé le responsable du Plat Pays.

La discussion n'est pas que théorique. Elle cherche non seulement à faire connaître des réalités locales, mais veut également trouver des solutions en commun, avec le partage de savoirs ou de bonnes pratiques. Lors de l'atelier présidé par Daniel Brélaz et consacré au développement durable, le coordinateur des relations ville- université de Liège (B) a annoncé un projet-pilote pour 2011.

Des universités d'Europe et d'Afrique de l'Ouest veulent se rencontrer durant l'été pour s'attaquer à des problèmes concrets du développement durable: l'eau, les déchets, par exemple. Ces ateliers thématiques précis pourront être l'occasion d'échanges de connaissances, grâce «au brassage exceptionnel» que permet la Francophonie et ce réseau des maires.

Ville forcément durable

En 2050, 80% de la population vivra dans des villes, a rappelé un professeur lausannois. «La ville future ne peut être que durable», a-t-il insisté. A Lausanne aussi, cette réflexion est très concrète et s'applique au campus universitaire lui-même qui accueille chaque jour 25'000 personnes. «C'est un banc d'essai» pour une transformation de la vie quotidienne vers la durabilité.

Mercredi soir, les maires francophones sont invités à un vernissage à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) et dîneront ensuite sur le lac au cours d'un repas croisière. Pas moins de 48 pays sont représentés au sein de l'AIMF, présidée par le maire de Paris Bertrand Delanoë.

Source URL: <http://www.lematin.ch/maires-francophones-reseautent-lausanne-337974>

Francophonie: Bertrand Delanoë aime la Suisse
21.10.2010 17:44 - mise à jour: 19:10



Bertrand Delanoë aime la Suisse (ici, à Genève, l'an dernier). [Keystone]

Bertrand Delanoë s'est livré jeudi à une véritable déclaration d'amour envers la Suisse. Le maire de Paris a souligné à Lausanne "l'importance de la Suisse, peuple que nous aimons". De leur côté, les ministres ont achevé leur conférence au Sommet de la Francophonie sur un bilan "très positif", selon Micheline Calmy-Rey.

Bertrand Delanoë s'est livré à une véritable déclaration d'amour envers la Suisse, en ouvrant l'assemblée générale de l'AIMF, l'Association Internationale des Maires francophones. Le président de l'AIMF, qui est aussi le maire de Paris, a souligné à Lausanne "l'importance de la Suisse, peuple que nous aimons". Dans la famille francophone, "vous nous êtes indispensables, je veux en témoigner ici", a poursuivi le maire de Paris. "J'espère que vous tenez à la Francophonie autant que nous tenons à vous".



Micheline Calmy-Rey tire un bilan "très positif" de la rencontre entre les ministres. [Keystone]

"Toi mon très cher Daniel", a-t-il lancé en s'adressant à Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, avant de longuement louer "l'efficacité" de son action au sein du réseau des maires francophones, qui est réuni deux jours au Learning Center de l'EPFL, en parallèle au Sommet de la Francophonie de Montreux.

Plus globalement, Bertrand Delanoë n'a pas caché son inquiétude face "au vent mauvais" qu'il sent souffler dans le 21ème siècle. Par "notre mélange, notre vivre ensemble", la Francophonie doit être "le rempart contre le poison idéologique qui est le rejet de l'autre", a martelé Bertrand Delanoë, sous les applaudissements des quelque 400 maires francophones réunis sur le campus universitaire.

Liberté de se déplacer

Le maire de Paris a souligné aussi l'importance de la thématique retenue pour l'Assemblée générale: villes et universités au service du développement local. "C'est un lien profond" au service du génie humain, de la transmission du savoir et de la recherche.

Pour réussir ce développement entre universités et villes, il faut toutefois que les étudiants et les enseignants-chercheurs puissent voyager librement. Il n'est pas admissible que des pays mettent des barrières "infranchissables" pour ces personnes qui doivent pouvoir se déplacer aujourd'hui dans le monde entier.



Les ministres se réunissent pendant deux jours, avant l'ouverture du sommet. [Keystone]

Pas de pauvreté durable

Premier interlocuteur de la cérémonie, Daniel Brélaz a fait part de son côté de quelques réflexions nées d'un récent voyage en Chine, dont la rapidité du développement l'a vivement impressionné. "Il n'y a pas de raison que quiconque soit enfermé dans une notion de pauvreté durable", a-t-il déclaré pour marquer son attachement aux réalisations concrètes entreprises par les maires francophones, à leur capacité de mettre des connaissances et des dynamiques en commun.

Président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), Patrick Aebischer a abondé dans le sens de Daniel Brélaz. Il a rappelé l'initiative RESCIF qui débouchera dès l'année prochaine sur la mise en réseau de 14 universités francophones dans des pays développés et émergents.

ats/brl

Francophonie: Delanoë critique la baisse des fonds aux écoles françaises

LAUSANNE (SUISSE), 21 OCT 2010 | Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, reconduit jeudi à la tête de l'Association Internationales des Maires Francophones (AIMF), a estimé que la réduction des budgets de l'Etat pour les établissements scolaires et culturels à l'étranger était une "faute politique et économique".

AFP | 21.10.2010 | 20:02

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, reconduit jeudi à la tête de l'Association Internationales des Maires Francophones (AIMF), a estimé que la réduction des budgets de l'Etat pour les établissements scolaires et culturels à l'étranger était une "faute politique et économique".

"Les fonds du gouvernement français pour les établissements scolaires à l'étranger et les centres culturels ont baissé considérablement depuis plusieurs années", a déclaré M. Delanoë à l'AFP.

"Je pense que c'est une faute politique et aussi une faute économique parce que le français, c'est aussi un des moyens de pouvoir exister dans la compétition mondiale", a ajouté le maire socialiste de Paris, relevant que de nombreuses familles autochtones ne pouvaient plus envoyer leurs enfants dans les établissements scolaires français en raison des coûts trop élevés et choisissent de plus en plus des écoles anglo-saxonnes.

Devenus adultes, ces personnes "font du business, non pas avec les francophones mais avec les anglophones. Cela va à l'encontre de notre identité", a poursuivi le maire de Paris.

"Si l'on veut défendre notre identité nationale, qu'on ne réduise pas les moyens de l'enseignement du français ou de la culture française, cela va à l'encontre de nos intérêts", a-t-il insisté.

M. Delanoë s'exprimait à l'issue de la 30e Assemblée générale de l'AIMF qui se tenait à Lausanne mercredi et jeudi, à la veille du 13e sommet de la Francophonie qui démarre ce week-end à Montreux en présence d'une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement.

Lors de cette Assemblée, le maire de la capitale française a été reconduit à la présidence de l'AIMF, fonction qu'il occupe depuis 2001.

Les quelque 400 élus et représentants de collectivités locales venus du monde entier, ont par ailleurs voté de nouvelles subventions à hauteur d'1,5 million d'euros qui seront destinés à financer une dizaine de projets, notamment en Haïti pour l'assainissement et l'accès à l'eau potable.

VILLE DE NYON - SITE OFFICIEL

LA VILLE DE NYON EST MEMBRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)

Administration générale - 22 octobre 2010

Réuni à Lausanne, en marge de sa 30^e Assemblée générale, le Bureau de l'AIMF a formellement entériné Nyon comme membre, le Jeudi 21 octobre 2010. Nyon est ainsi la troisième ville romande à rejoindre ce réseau d'élus locaux, après Genève et Lausanne.

L'AIMF, c'est...

L'Association Internationale des Maires Francophones est le réseau des élus locaux de 48 pays où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée, et qui se retrouvent autour de ces valeurs communes que sont la place des femmes dans les processus de décision, la démocratie participative ou encore la planification du développement local.

A travers ses rencontres et séminaires, elle offre aux élus et aux cadres de l'administration territoriale un espace d'échange, de réflexion et de dialogue autour des pratiques de gestion territoriale. Elle favorise ainsi les transferts de savoir-faire, le renforcement de l'expertise francophone et le développement d'une solidarité concrète entre ses membres.

En participant aux grandes conférences internationales et en établissant des relations de travail durables avec les agences de développement et les bailleurs multilatéraux, l'AIMF offre également à ses membres la possibilité de voir leurs valeurs et leur savoir-faire portés sur la scène internationale.

Enfin, elle s'attache à favoriser les échanges avec les collectivités locales d'autres aires culturelles et leurs réseaux, en les associant à ses débats et en signant avec eux des accords de partenariat.

L'AIMF va financer 1,5 million d'euros de projets en Afrique

Lausanne, Suisse (PANA) - L'Association internationale des maires francophones (AIMF) a annoncé jeudi soir à Lausanne (Suisse) qu'elle envisageait de débloquer près d'un million et demi d'euros pour financer des projets d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux services de la santé et d'aménagement urbain dans des pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb.

Selon le président de l'AIMF, Bertrand Delanoë, la subvention accordée au projet de développement en Afrique a été revue à la hausse en raison de la crise financière internationale.

«Nous avons tenu à revoir ces subventions à la hausse, afin de confirmer que pour nous, maires francophones, la solidarité agissante, elle se traduit dans des actes», a dit M. Delanoë, qui est également maire de Paris.

Les projets retenus par l'AIMF concernent l'accès à l'eau potable et l'assainissement à Banfora (au Burkina Faso), à Téliélé (en Guinée) et à Kpalimé (Togo) et à Saint-Louis (Sénégal).

D'autres projets portent sur la construction ou la réhabilitation de postes de Santé à Bohicon (Bénin) et à Kaolack (Sénégal).

Deux projets du domaine de l'aménagement urbain à Rabat (Maroc) et Niamey (Niger) ont été également retenus pour le financement par l'AIMF, à l'issue de sa 30^{ème} Assemblée générale organisée mercredi et jeudi à Lausanne.

Les maires francophones ont par ailleurs demandé aux chefs d'Etat et de gouvernement qui participeront samedi et dimanche au 13^{ème} Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de garantir la libre circulation des personnes dans l'espace francophone.

Lausanne - 22/10/2010

Assemblée Générale de l'AIMF à Lausanne

Willy Demeyer, Bourgmestre et Michel Firket, Premier Echevin, ont représenté la Ville de Liège lors de l'Assemblée Générale de l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) qui s'est déroulée à Lausanne les 17 et 18 octobre sous la présidence du Maire de Paris, Bertrand Delanoë.



Consacrée aux liens entre les villes et les Universités, cette réunion a permis aux représentants liégeois d'expliquer la manière dont la Ville de Liège et l'ULg comptent s'investir ensemble au service du développement des villes francophones du Sud.

Willy Demeyer a, par ailleurs, présenté aux 150 Maires francophones présents la candidature de Liège à l'Exposition internationale 2017 et a reçu, dans ce cadre, beaucoup de marques de soutien.

En marge de cette A.G., le bourgmestre liégeois a également participé aux deux réunions du Bureau de l'AIMF. Cette instance, réunissant une vingtaine de Maires francophones des cinq continents, est chargée de gérer le fonds de coopération de l'Association.

Les réunions de Lausanne ont permis de décider du financement de dix projets concrets de coopération dans dix villes du Sud pour un montant total de près de 11 millions d'euros, principalement dans les domaines de la santé et de l'assainissement d'eau à Haïti.



Par ailleurs, Willy Demeyer et Michel Firket ont eu des contacts bilatéraux notamment avec les Maires de Kinshasa, Lubumbashi, Saint-Louis et Port-au-Prince.

Objectifs du millénaire: Les maires francophones votent de nouvelles subventions

De notre envoyée spéciale à Montreux, Fatima El Ouafi

• 1,5 million d'euros pour l'eau potable, la santé et l'aménagement urbain

• La ville de Rabat concernée

• Mohamed Sajid, trésorier de l'Association internationale des maires francophones



Les membres de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), réunis à Montreux, se sont mis d'accord pour «créer des espaces de concertation permettant aux universités et aux villes de mieux se connaître, et de développer les coopérations entre villes et universités autour de projets concrets»

Les maires francophones ont tenu, en marge du Sommet de la francophonie à Montreux, leur XXXe assemblée générale. Près de 400 élus et représentants des collectivités locales issus de l'espace francophone se sont retrouvés à Lausanne, les 20 et 21 octobre, autour du thème «Villes et universités au service du développement local». Les discussions se sont articulées autour du patrimoine et sa valorisation, la gouvernance, l'environnement, l'université dans la ville et le développement économique. Les membres de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) se sont mis d'accord «pour créer des espaces de concertation permettant aux universités et aux villes de mieux se connaître, et de développer les coopérations entre villes et universités autour de projets concrets», selon le communiqué final. Il a également été question de solidarité. Ainsi le bureau, présidé par le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a pris la décision d'accorder de nouvelles subventions pour un montant de 1,5 million d'euros. Montant qui doit servir à des investissements dans différents pays et qui devrait aider à contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Parmi les villes bénéficiaires, figure Rabat dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain (création d'espaces verts et d'une voie piétonne dans le cadre du réaménagement d'une rocade sur l'axe principal de la ville). Le chantier représente une enveloppe de 210.000 euros. Des aides sont également prévues pour des projets d'assainissement et d'accès à l'eau potable. Sont concernées les villes de Banfora (Burkina Faso), Témélé (Guinée), Kpalimé (Togo), Port-au-Prince (Haïti) et Saint-Louis au Sénégal. Les villes de Bohicon (Bénin) et Kaolack (Sénégal) bénéficieront de subventions pour la construction ou la réhabilitation de postes de santé. «La famille des maires francophones se doit d'être solidaire», déclare Delanoë pour expliquer ces nouvelles subventions. Le maire parisien insiste aussi sur la «nécessité de ne pas affaiblir les budgets de l'enseignement français et des centres culturels à l'étranger». Ce chantier devrait s'inscrire dans les priorités de l'Association. Pour mener à bien ses missions, l'AIMF a approuvé, à l'issue des travaux de l'assemblée générale, la création d'un fonds de garantie doté d'un budget de 1 million d'euros. Il sera financé grâce aux économies réalisées sur le budget de fonctionnement de l'Association. L'objectif est de soutenir l'AIMF dans ces engagements «dans des opérations de coopération multilatérales, notamment avec l'Union européenne ou l'Agence de l'eau». Enfin, les maires francophones ont achevé leur rencontre avec l'élection d'un nouveau bureau. Bernard Delanoë a été reconduit dans sa fonction de président de l'Association. Le maire de Ouagadougou, Simon Compaoré, passe du poste de trésorier au secrétariat général. Et c'est Mohamed Sajid, maire de Casablanca, qui hérite de la mission de trésorier.

Premier exemple de coopération entre la ville et l'université. Le projet de mise en place d'un réseau d'excellence entre l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et d'autres universités technologiques francophones. L'université de Rabat devrait en faire partie. La mission de ce réseau sera d'apporter des solutions concrètes aux problèmes d'énergie, d'eau et de nutrition. Des échanges d'étudiants et la mise en place d'équipes de recherche dans les pays émergents sont notamment prévus. A terme, la mise en pratique des travaux sera lancée avec le partenariat d'entreprises.

Un ouvrage sur la langue française dans le monde

Comment se porte la langue française dans le monde? L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) vient de publier un ouvrage sur l'état des lieux du français dans de nombreux domaines. Ce travail a été présenté, le 21 octobre, dans le cadre du Sommet de la francophonie de Montreux. Il a été réalisé par l'Observatoire de la langue française de l'OIF. «Un observatoire créé dans le sillon des objectifs fixés en 2006 par la résolution sur la langue française adoptée au Sommet de la francophonie, à Québec», a expliqué Clément Duhaime. Les travaux qui ont été menés sous la direction d'Alexandre Wolff traitent divers thèmes: la présence du français dans le monde, sa diffusion dans les domaines de l'enseignement, de la culture, des médias, des sciences et son usage dans le monde du travail, les administrations et surtout les organisations internationales. Sur ce volet, une des résolutions qui sera adoptée à Montreux sera la revalorisation du français dans les rencontres internationales. Langue dont l'usage se réduit dans les rassemblements mondiaux et qui sort de plus en plus dominée, selon Duhaime, par un idiome unique. Le monde francophone veut renverser la tendance par des actions concrètes et faire retrouver à la langue française la place qu'elle mérite. N'est-elle pas la 9e langue la plus parlée dans le monde, et la seule avec l'anglais, à l'être sur les 5 continents. Elle est aussi la 3e langue de la toile, après l'anglais et l'allemand. Pour autant, la langue française se porte bien. On estime que d'ici 2050, l'espace francophone sera composé de plus de 750 millions de locuteurs dont 500 millions en Afrique. A noter que ces estimations se fondent désormais sur des sources statistiques, des enquêtes nationales et des études ad hoc réalisées pour le compte de l'Observatoire de la langue française, en partenariat notamment avec l'Agence universitaire de la francophonie. «Le potentiel est là. Il faut aussi compter avec sa progression en Asie», ajoute Duhaime. Toutefois, il faudra rester vigilant quant à la qualité de l'enseignement et à ne pas grignoter sur les budgets de l'éducation.

F. E. O.

Le maire de Ouagadougou élu Secrétaire général de l'AIMF



Le maire de Ouagadougou, la capitale burkinabé, Simon Compaoré, a été élu Secrétaire général du bureau de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), à l'issue de la 30^{ème} Assemblée générale de cette structure qui s'est achevée jeudi soir à Lausanne, en Suisse, a-t-on constaté sur place

"Ma désignation s'inscrit dans la continuité du travail que j'ai entrepris auprès de mes pairs. J'étais déjà trésorier dans le bureau sortant. Mes collègues m'ont fait la confiance de me porter au Secrétariat général. Je compte apporter tout mon appui à notre secrétariat permanent basé à Paris", a déclaré M. Compaoré à la PANA.

Les maires francophones ont également porté à la vice-présidence de leur association M. Hugues Ngouelendélé, député-maire de Brazzaville et M. Khalifa Ababacar Sall, maire de Dakar.

Le président du Conseil de la ville de Casablanca, au Maroc, Mohamed Sajid a, par ailleurs, été élu trésorier général de l'association.

Près de 400 élus et représentants des collectivités locales venus des cinq continents ont pris part mercredi et jeudi à la 30^{ème} Assemblée générale de l'AIMF qui a débattu cette année du thème "Villes et universités au service du développement local".

L'AIMF est un des cinq opérateurs spécialisés de la Francophonie, qui tient son 13^{ème} Sommet du 22 au 24 octobre à Montreux, en Suisse.

Mercredi 27 Octobre 2010 - 19:39

Nouvelle Afrique-Actualité africaine internationale

Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (Lausanne, 20 et 21 octobre 2010)



L'assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) s'est réunie cette année à Lausanne les 20 et 21 octobre avec comme thématique "villes et universités au service du développement local".

Opérateur direct de la Francophonie pour le développement de la coopération décentralisée entre villes francophones, l'AIMF, créée le 1^{er} mai 1979 à Québec, forme un réseau de 180 villes membres dans 46 pays. C'est à la fois un réseau associatif contribuant à resserrer le partenariat entre société civile et francophonie multilatérale, et un opérateur direct de la Francophonie spécialisé dans le développement urbain et la coopération décentralisée institutionnelle.

Le rapport 2009 de la Banque Mondiale rappelle le rôle essentiel de la mise en synergie des savoirs faire locaux, notamment ceux des universités et des collectivités, afin de renforcer les capacités d'actions des acteurs du développement local.

Le colloque de Lausanne a ouvert le débat autour de trois thèmes de réflexion : le patrimoine, la gouvernance et le développement durable.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes appuie la démarche de l'AIMF et son objectif d'améliorer l'exercice des fonctions de l'administration publique locale. C'est dans ce cadre que la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales a été rattachée à la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats lors de la réforme du ministère.



**France-Afrique: L'AIMF va financer l'accès à l'eau potable
(Afrique en ligne 05/11/2010)**

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) va financer des programmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villes de Banfora (Burkina Faso), Téliélé (Guinée), Kpalimé (Togo) et Saint-Louis (Sénégal), a appris jeudi la PANA auprès de son secrétariat permanent basé à Paris.

Près de 450.000 euros seront engagés pour ces projets par l'AIMF qui est présidée par le maire de Paris, Bertrand Delanoë, secondé par plusieurs autres maires de villes francophones dont celui de Brazzaville, Hugues Ngouelondélé.

A l'issue de sa 30ème assemblée générale, tenue en octobre dernier à Lausanne, l'AIMF avait voté un budget de près de 1,5 million pour financer des projets dans les secteurs de la santé, de l'aménagement urbain, de la modernisation de l'état civil.

Paris - Pana 04/11/2010

NAVIGATION

- ACTUALITES
- LA LOUPE
- BREVES
- DEBAT
- CULTURE
- ECONOMIE
- SOCIETE
- SPORT
- INTER
- POLITIQUE

ARCHIVES

- **juin, 2008** (8)
- **juillet, 2008** (10)
- **septembre, 2008** (1)
- **février, 2009** (18)
- **mars, 2009** (29)
- **avril, 2009** (65)
- **mai, 2009** (6)
- **juin, 2009** (8)
- **janvier, 2010** (6)
- **février, 2010** (9)

1 2
suivant >
dernier >>

Accueil



Ould Hamza.jpg

Ahmed Ould Hamza, président de la Communauté Urbaine de Nouakchott et de l'Association des Maires de Mauritanie, accompagné du conseiller à la coopération, également chargé de la communication de la CUN, se trouve depuis hier à Lausanne, où il prend part à la réunion du 68ème Bureau Exécutif et l'Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). 150 délégations du réseau de l'AIMF assistent à cette rencontre sur le thème « Villes et universités au service du développement local ». 130 délégations seront conduites par des maires. Seront examinés en

particulier les enjeux liés au rapprochement entre élus locaux et structures universitaires, matérialisé par le thème du colloque et la localisation des débats à l'Ecole Polytechnique de Lausanne. Au cours de cette réunion, les maires membres du Bureau auront à statuer sur le financement de plusieurs projets dans les domaines de l'eau et des équipements publics représentant un montant total supérieur à 2,8 millions d'euros et touchant 676 000 personnes. La subvention de l'AIMF devrait atteindre plus de 50 % de cet investissement, apportant ainsi un soutien indispensable à d'importantes initiatives, telles qu'un projet santé à Kaolack au Sénégal (coût total 620 000€) et un projet d'alimentation en eau et d'assainissement à Banfora au Burkina Faso (550 000€). Ce sera également l'occasion de faire le point sur l'aide apportée par l'AIMF à Haïti, qui se traduit par une participation des élus locaux au processus de reconstruction et la réalisation de projets concrets, dans les domaines de l'état civil et de l'éducation. Les maires auront également à élire le nouveau Bureau et valideront ensemble les décisions concernant les futurs projets de l'AIMF, les nouveaux membres et les prochaines manifestations. Opérateur direct de la Francophonie pour le développement de la coopération décentralisée entre villes francophones, l'AIMF, créée le 1er mai 1979 à Québec, forme un réseau de 180 villes membres dans 46 pays. C'est à la fois un réseau associatif contribuant à resserrer le partenariat entre société civile et francophonie multilatérale, et un opérateur direct de la Francophonie spécialisé dans le développement urbain et la coopération décentralisée institutionnelle. Le rapport 2009 de la Banque Mondiale rappelle le rôle essentiel de la mise en synergie des savoirs faire locaux, notamment ceux des universités et des collectivités, afin de renforcer les capacités d'actions des acteurs du développement local. Le colloque de Lausanne ouvre le débat autour de trois thèmes de réflexion : le patrimoine, la gouvernance et le développement durable.

30^{ème} Assemblée générale de l'AIMF

L'Association Internationale des Maires Francophones est le réseau des élus locaux de 48 pays où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée, et qui se retrouvent autour de ces valeurs communes que sont la place des femmes dans les processus de décision, la démocratie participative ou encore la planification du développement local.

A travers ses rencontres et séminaires, elle offre aux élus et aux cadres de l'administration territoriale un espace d'échange, de réflexion et de dialogue autour des pratiques de gestion territoriale. Elle favorise ainsi les transferts de savoir-faire, le renforcement de l'expertise francophone et le développement d'une solidarité concrète entre ses membres.

En participant aux grandes conférences internationales et en établissant des relations de travail durables avec les agences de développement et les bailleurs multilatéraux, l'AIMF offre également à ses membres la possibilité de voir leurs valeurs et leur savoir-faire portés sur la scène internationale.

Enfin, elle s'attache à favoriser les échanges avec les collectivités locales d'autres aires culturelles et leurs réseaux, en les associant à ses débats et en signant avec eux des accords de partenariat.

Cette année, l'AIMF a tenu sa trentième AG à Lausanne.

Pour mémoire, l'AIMF est un "Opérateur direct de la Francophonie pour l'opération décentralisée, à ce titre, elle décline, au service des élus locaux et de la Francophonie urbaine, les 4 missions principales :

> promotion de la langue française, de la diversité linguistique et culturelle
promotion de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme
appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
coopération au service du développement durable et de la solidarité

En portant la voix des collectivités locales dans les instances de la , l'AIMF s'attache à défendre et à soutenir la mise en oeuvre des processus de décentralisation et d'une démocratie participative locale impliquant, autour des élus locaux, les autorités déconcentrées de l'Etat et la société civile.

La Résolution 6, votée en octobre 1993 à Maurice, reconnaît la spécificité de l'AIMF, composée de responsables politiques locaux, et réaffirme son rôle stratégique dans le développement urbain. C'est à l'issue de cette résolution que l'AIMF est devenue un opérateur associé de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (ancienne ACCT).

La Résolution 19, votée en décembre 1995 à Cotonou*, considérant la place prise par l'AIMF dans la mise en place des politiques de développement des municipalités francophones, et soulignant son rôle dans l'appui au processus de démocratisation, reconnaît l'AIMF comme opérateur direct des Sommets de la francophonie.

L'article 2.5 de la Charte de la Francophonie, adoptée à Antananarivo le 23 novembre 2005* par la Conférence ministérielle de la Francophonie, mentionne l'AIMF comme opérateur direct et reconnu du Sommet, qui concourt dans son domaine de compétence aux objectifs de la Francophonie tels que définis dans la Charte

De ce qui précède, il en résulte que l'AIMF constitue un partenaire de premier plan des collectivités locales et développe son appui autour de deux axes :

> Décentralisation et gouvernance locale

Le renforcement des capacités des élus locaux, des cadres territoriaux et des associations nationales de collectivités locales est un élément essentiel des processus de décentralisation. A travers ses programmes, l'AIMF s'attache à renforcer les capacités de ses membres en matière de gestion axée sur les résultats, d'élaboration de plans de développement, de démocratie participative. Elle développe également d'importants projets de modernisation des finances municipales et des services d'état civil.

> Développement socio-économique durable

Afin de soutenir le développement de ses collectivités membres, l'AIMF apporte son expertise et son financement à des projets locaux portés par ses collectivités membres. Ces projets, qui apportent un bénéfice direct aux populations et concourent à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, contribuent aussi à la modernisation des services

municipaux.

Depuis sa création, l'AIMF a ainsi appuyé près de 1000 projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, du développement durable, du développement économique, de la santé, de l'éducation, ou encore de la préservation du patrimoine.

Pour développer cet appui, elle mobilise les différents niveaux des administrations décentralisées, les administrations centrales, la société civile et les partenaires internationaux (Etats francophones, Union européenne, Agences de l'eau).

Voilà pour le cadre général de l'AIMF.

De manière spécifique, l'AG de Lausanne a eu pour thème: " Villes et Universités au service du Développement local"

Ce thème a été abordé dans 5 ateliers ci après:

ATELIER 1 - L'université dans la ville
ATELIER 2 - L'université partenaire de développement économique
ATELIER 3 - Gouvernance
ATELIER 4 - Patrimoine
ATELIER 5 - Développement urbain durable

20^e Assemblée générale de l'Association internationale des Maires francophones :

Le prof Etienne AYITE invité pour partager l'expérience du Togo

Plus de 300 représentants de Villes capitales, grandes villes et Associations de villes ayant en commun le partage de la langue française se sont retrouvés les 20 et 21 octobre 2010 sur le campus de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse), dans le cadre de la 30^{ème} Assemblée Générale de l'AIMF. Notre pays, le Togo y a été représenté par

une délégation de dix personnes, représentant six villes membres et l'Union des Communes du Togo. « Ville et Université », c'était le thème principal de cette rencontre inter-francophone qui a d'ailleurs mis à l'honneur notre pays. Le Togo étant en cours d'expérimentation d'un partenariat Université-Commune, le Prof. Etienne Ayite AYITE du service de Coopération de l'Université de

Lomé a été invité pour partager l'expérience de son pays en la matière. Ainsi, l'Universitaire togolais a dû planter le décor sur le partenariat « Ville et Université », avant le grand débat sur le sujet.

Dans son intervention, le Prof. AYITE, se référant au partenariat initié entre les villes togolaises et les Universités du Togo, a montré tout l'intérêt du partenariat qui peut exister entre les villes et l'université. Il a

plaidé pour la nécessité de voir naître un dialogue permanent entre ces institutions, qui trop souvent se sont ignorés, alors même que leur coopération devrait constituer un facteur de développement local.

Des débats, il est clairement ressorti qu'il est une nécessité pour toutes les villes du monde francophone, principalement celles qui sont sur le continent africain de promouvoir un tel rapprochement avec les institutions de recherche que sont les universités. Juste comme le Togo a commencé par le mettre en œuvre. De nombreux participants ont émis le souhait de voir l'AIMF accompagner les collectivités locales dans ce sens.

Lors des travaux, trois autres ateliers portant sur l'université dans le développement local, le développement durable, le patrimoine et la gouvernance locale ont permis aux participants d'échanger et de s'informer sur les expériences en cours dans divers pays. Ces différents ateliers ont formulé des recommandations à l'endroit du bureau de l'AIMF, en faveur de ses membres.

Dans la foulée, l'instance dirigeante de l'AIMF a été renouvelée. Désormais, c'est le maire de la ville de Paris, Monsieur Bernard DELANOË, qui dirigera l'association. Par ailleurs, l'association a également statué sur le sort de plusieurs villes désireuses

d'être membres. On note l'admission d'une dizaine de collectivités dont une togolaise, Noté. Cette dernière devient la neuvième ville togolaise admise au sein de l'AIMF. Et selon les textes, seulement dix villes peuvent être membres par pays. Les prochaines grandes échéances de l'AIMF ont également été fixées, à savoir, la réunion du Bureau Exécutif à Niouakchot (Mauritanie) en mars 2011 et l'Assemblée Générale à Erevan (Arménie). Cette 30^{ème} Assemblée Générale de l'AIMF a été clôturée par Abdou DIOUF Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui a saisi l'occasion pour réaffirmer la nécessité de créer une synergie entre les différentes institutions qui composent la famille francophone.

Alter

Vers une réforme du système foncier du Togo

Depuis novembre 2008, un audit du système foncier a été réalisé au Togo à la demande du ministère de la justice du Togo. Cet audit a été réalisé par le conseil supérieur du notariat français et l'ordre des géomètres-experts. L'objectif, c'est de parvenir à proposer une réforme de l'organisation actuelle tenant compte des spécificités du pays ». Les résultats de l'audit ont clairement ressorti que l'immatriculation des terres au Togo revient très chère et par ricochet impacte directement l'économie : « La lourdeur des formalités de titrement décourage les investisseurs et le recours aux crédits nécessaires au développement économique. Pour pallier à ce problème, une réforme foncière s'impose avec acuité.

Au cours d'une conférence de presse organisée à Lomé mercredi dernier par la Chambre Nationale des Notaires du Togo en collaboration avec l'organisation pour la France, une « Proposition de réforme du système foncier du Togo » a été présentée et rendue public. En effet, cette réforme foncière vise donc la réduction de la pauvreté, l'accès équitable au foncier pour tous (accès à la terre, au logement), la gestion efficace des différends fonciers dans un but de consolidation de la paix sociale, l'accès de tous au crédit, le développement économique, la sécurisation juridique des titres. Si cette réforme aboutit, cela permettra de garantir les investissements des propriétaires fonciers dans une perspective de développement durable.

Selon des experts, un système foncier permanent fixerait l'agriculteur, convaincu de rentabiliser son investissement, dans la réalisation des travaux de terrassement, de drainage ou d'irrigation. Ils affirment également que des transactions immobilières sécurisées constituent une garantie pour les entreprises qui souhaitent réaliser des investissements à long terme de nature industrielle ou touristique. « L'essor économique d'un pays passe par l'accès de tous au crédit. Or, l'accès d'un crédit nécessite des garanties. La garantie essentielle dans la sécurité réelle de l'immobilier, il est essentiel de doter les individus de titres de propriété », a affirmé un expert.

Pierre-Claver K.

4^{ème} Rencontre des Maires de l'espace UEMOA

Du 5 au 11 octobre 2010, près de 40 Maires et Secrétaires Permanents d'associations de communes de l'espace UEMOA se sont retrouvés à Lomé sous l'égide de la Fondation Konrad ADENAUER. Cette rencontre qui est la 4^{ème} du genre, initiée par la Fondation en direction des responsables municipaux, intervient après les réunions de Ouagadougou, Bamako et Grand Bassam.

La rencontre de Lomé a porté sur la notion de Plan de Développement Communal (PDC) et ses difficultés de financement. Durant les trois jours de la rencontre, les participants ont examiné le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PDC à la lumière des difficultés financières des communes. Ils ont admis la nécessité pour toutes les communes de disposer d'un PDC et souhaité que l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers apportent leur appui pour permettre aux différentes communes de disposer d'un PDC, mais aussi pour leur mise en œuvre.

Les participants ont saisi l'occasion pour lancer un appel en direction de la Commission de l'UEMOA afin qu'elle accompagne ce processus et demande l'accélération de la mise en place du Conseil des Collectivités Territoriales de l'espace UEMOA.

Cette 4^{ème} rencontre a été ouverte par le Directeur de cabinet du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, en présence du Représentant Résident de la FKA, en fin de mission dans la sous-région.

Les participants à cette rencontre ont effectué une visite de terrain au Port Autonome de Lomé, où ils ont eu des échanges avec le Directeur Général, le Contrôleur Amiral FOGAN ADEGNON, Président de la Délégation spéciale de Lomé.

Source : DCT

L'ALTERNATIVE - N°52 du 26 Octobre 2010

Commune de Ouagadougou

VIÉ MUNICIPALE
EQUIPES ET SERVICES
VIÉ QUOTIDIENNE
INFOS PRATIQUES

Actualités-->>Detail article

Simon Compaoré, nouveau Secrétaire général de l'AIMF

Dans sa première réaction, l'édile de la capitale a eu des mots emprunts de modestie « Ma désignation s'inscrit dans la continuité du travail que j'ai entrepris auprès de mes pairs. Mes collègues m'ont fait la confiance de me porter au Secrétariat général. Je compte apporter tout mon appui à notre secrétariat permanent basé à Paris », notamment déclaré celui qui est devenu ainsi la 2^e personnalité de l'organisation dans laquelle il occupait auparavant le poste de trésorier. Les maires francophones ont également porté à la vice-présidence de leur association Hugues NGOULENDELE, député-maire de Brazzaville et Khalifa Ababacar SALL, maire de Dakar. Le président du Conseil de la ville de Casablanca, au Maroc, Mohamed SAJID a, par ailleurs, été élu trésorier général de l'association. Ces changements ont été opérés lors du renouvellement du bureau de l'Association. Ce conclave a planché également sur plusieurs autres points d'importance. Ainsi, au nombre des dossiers inscrits à l'ordre du jour, il y avait le bilan de l'exercice 2009, l'adoption du budget 2011, arrêté chiffre à 6,5 millions d'euro. Ces fonds vont permettre de réaliser des projets d'eau, d'assainissement, de santé, de formation, et d'autres services au profit des membres. Sur tous ces dossiers, l'expertise du maire Simon COMPAORE a été fortement sollicitée. La délégation burkinabè n'est pas rentrée bredouille de sa participation à la rencontre statutaire de l'AIMF. En plus du poste de secrétaire général attribué au maire de la commune de Ouagadougou, la ville de Banfora a bénéficié d'un important projet d'assainissement. 10 villes burkinabè sont membres de l'Association internationale des maires francophones. La 30^e assemblée générale des maires francophones qui a honorée le Burkina Faso s'est tenu autour thème "Villes et universités au service du développement local".

Service de l'Information (DCRP)

29-10-2010

[Lancer l'impression](#)

11:34 Rosso: Fassa à l'assemblée de l'AIMF



Dans le cadre de ses activités communales, le maire de Rosso, Yérém Fassa, a assisté à la 30ème assemblée de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), à Lausanne, en Suisse. Le débat tournait autour des dialogues entre les villes et les universités, au service du développement local.

La Mauritanie était bien représentée, avec Ahmed Ould Hamza, président de l'Association des Maires de Mauritanie (AMM) et de la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN), le maire de Rosso, donc, ceux de Kaédi et d'Akjoujt, ainsi que le sénateur de cette dernière.

Rosso était particulièrement intéressée car abritant l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique (ISET) qui doit participer au co-développement de la commune, selon les termes mêmes du débat en question. Prenant la parole, le maire de Rosso a mis l'accent sur le rôle que doit jouer l'Université dans un développement local qui doit être durable.

Il aurait, également, plaidé pour un partenariat entre l'ISET et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), en vue d'échanger étudiants et expérience.

Yérém Fassa a pu décrocher un financement de l'AIMF, pour l'extension du réseau d'eau jusqu'au PK 24, limite de la commune de Rosso. Ce projet, qui lui tenait beaucoup à cœur, viendra s'ajouter aux autres réalisations, comme :

- le marché central de la ville,
- les caniveaux et stations de pompage,
- la route Dieuck-Rosso,
- le château d'eau de Breun qui va desservir les deux Breun, Tekèche et Dieuck,
- le SAMU social,
- le cyber-thé,
- le car de la jeunesse,
- l'extension du réseau d'eau et d'électricité au PK 7,
- le jumelage de Rosso et de Fès,
- les activités des graines de l'Espoir,
- les désenclavements des villages de Guidaghar, de Baghdad, de Keurmediké, de Golbine, de Garack, de Dieuk et, enfin,
- l'extension de la ville à laquelle il n'a jamais été associé, malgré le fait qu'il soit un des initiateurs du projet.

A noter que les projets de château d'eau de Breun et le désenclavement de la route de Dieuk ont été financés par des bailleurs étrangers et la commune, sans la participation de l'Etat mauritanien. D'autres financements du même genre sont en cours. Espérons que la prochaine assemblée de l'AIMF, prévue à Nouakchott, apporte d'autres projets à Rosso!

Jiddou Hamoud

■ International

Flash-Francophonie
Vendredi 5 Novembre 2010 à 08:00:00
db38622

L'Association internationale des maires francophones s'engage à financer des programmes d'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique de l'Ouest

L'Association Internationale des maires francophones (AIMF) a déclaré, le 4 novembre, à Paris, qu'elle s'engageait à financer des programmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villes de Banfora (Burkina Faso), Télimélé (Guinée), Kpalimé (Togo), et Saint-Louis (Sénégal).

Ainsi, près de 450 000 euros seront engagés pour ces projets par l'AIMF, présidée par le maire de Paris, Bertrand Delanoë, secondé par plusieurs autres maires de villes francophones, dont celui de Brazzaville, Hugues Ngouelondélé.

Les maires francophones ont tenu, en marge du Sommet de la francophonie de Montreux, leur trentième assemblée générale. Les membres de l'AIMF se sont mis d'accord « pour créer des espaces de concertation permettant aux universités et aux villes de mieux se connaître et de développer les coopérations entre villes et universités autour de projets concrets ».

Il a également été question de solidarité. Ainsi, le bureau a pris la décision d'accorder de nouvelles subventions pour un montant de 1,5 million d'euros pour aider à contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

« La famille des maires francophones se doit d'être solidaire », avait déclaré Bertrand Delanoë pour expliquer ces nouvelles subventions. L'AIMF souhaite également un soutien de l'Union européenne ou de l'Agence de l'eau dans des opérations de coopération multilatérales.

Noël Ndong

Siège: Les Manguiers, 84 avenue Paul Doumer, Brazzaville, République du Congo - Bureaux en Europe: 38 rue Vaneau, Paris 7ème, France - Bureaux aux Etats-Unis: 1250 24th Street, Washington DC 20037 - Tél.: + 33 (1) 45 51 09 80 - Fax: + 33 (1) 45 51 03 06 - Site Internet: www.brazzaville-adiac.com - E-mail: redaction@brazzaville-adiac.com

LE RENDEZ-VOUS DE
L'AFRIQUE SUR INTERNET



AFRICATIME.COM / CAMEROUN

**France-Afrique: L'AIMF va financer l'accès à l'eau potable
(Afrique en ligne 05/11/2010)**

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) va financer des programmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villes de Banfora (Burkina Faso), Téliaté (Guinée), Kpalimé (Togo) et Saint-Louis (Sénégal), a appris jeudi la PANA auprès de son secrétariat permanent basé à Paris.

Près de 450.000 euros seront engagés pour ces projets par l'AIMF qui est présidée par le maire de Paris, Bertrand Delanoë, secondé par plusieurs autres maires de villes francophones dont celui de Brazzaville, Hugues Ngouelondélé.

A l'issue de sa 30ème assemblée générale, tenue en octobre dernier à Lausanne, l'AIMF avait voté un budget de près de 1,5 million pour financer des projets dans les secteurs de la santé, de l'aménagement urbain, de la modernisation de l'état civil.

Paris - Pana 04/11/2010

SUISSE

**Gaguik Beglarian, a pris part au
30ème sommet de l'association
internationale des maires
francophones à Lausanne**

Publié sur <http://armenews.com> le 5 novembre 2010
par *Stéphane/armenews*

Hayastani Hanrapetoutioun relève que le maire d'Erevan, Gaguik Beglarian, a pris part au 30ème sommet de l'association internationale des maires francophones à Lausanne, à l'invitation du maire de Paris. A cette occasion, la proposition de M. Beglarian de tenir le 31ème sommet, l'an prochain, à Erevan a été approuvée.

Ambassade de France en Arménie

Service de presse

